



3 - Rapport de présentation Tome 1 : Diagnostic territorial

Document arrêté par le Conseil Communautaire du 04 février 2025

Chiffres clé



23
COMMUNES



22 200 ha
DE SUPERFICIE



357 600
HABITANTS



11 000 ha
D'ESPACES NATURELS

D'ESPACES NATURELS

5 000 ha d'espaces agricoles

5 000 ha d'espaces forestiers

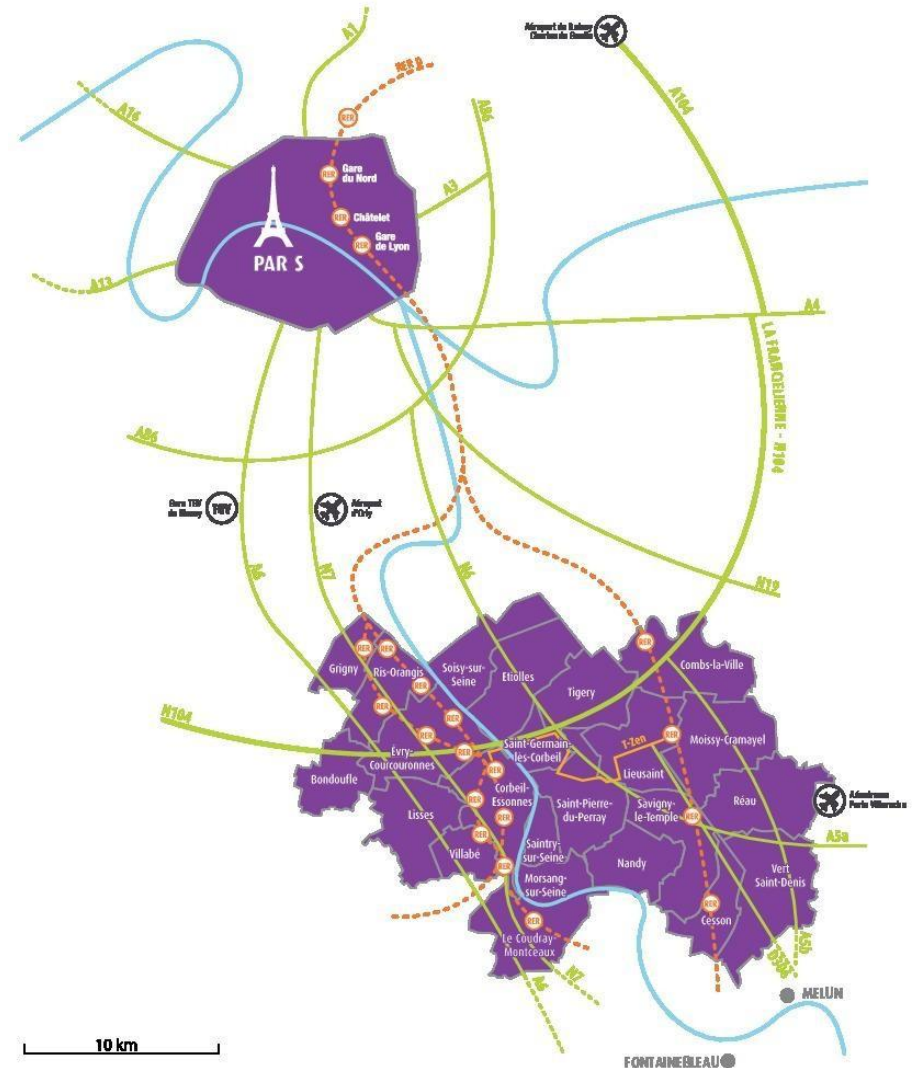
1 000 ha d'espaces semi-naturels et d'eau



148 500
EMPLOIS



148 400
LOGEMENTS



Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

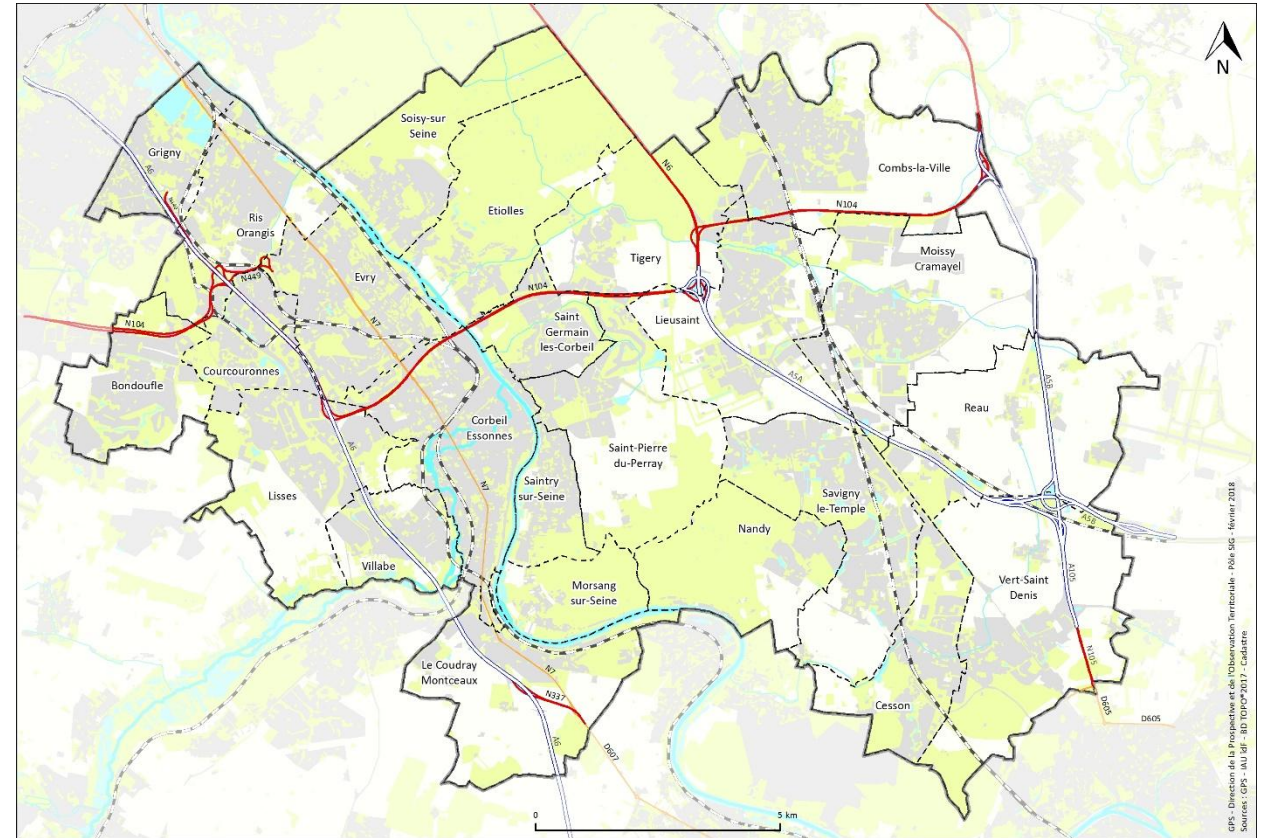
Le territoire

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des anciennes agglomérations Évry Centre Essonne (CAECE), Seine Essonne (CASE), Sénart, Sénart en Essonne et de la ville de Grigny.

Ce territoire nouvellement constitué, se situe dans la Région Ile-de-France et est à cheval sur les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne.

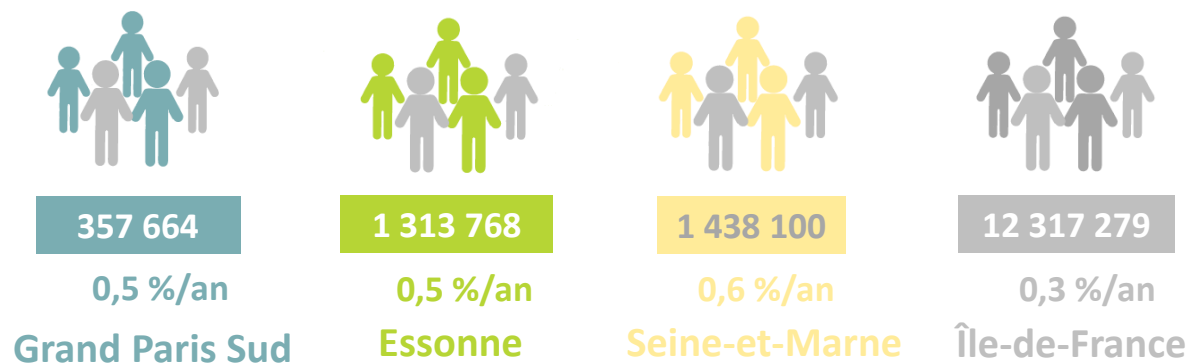
L'Agglomération est composée de 23 communes réparties sur les départements de l'Essonne et Seine et Marne qui sont Grigny, Ris-Orangis, Bondoufle, Evry-Courcouronnes, Lisses, Corbeil-Essonnes, Villabé, Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saint-Germain-lès-Corbeil, Tigery, Etiolles, Soisy-sur-Seine pour le département de l'Essonne et Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Réau, Savigny-le-Temple, Nandy, Cesson et Vert-Saint-Denis pour celui de la Seine et Marne.

Située à l'interface entre la ville dense au nord, et l'urbain diffus voire rural au sud et à l'est, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (GPS) dispose d'atouts majeurs, et notamment d'un fort dynamisme économique, d'une offre foncière précieuse en Ile-de-France, et de nombreux sites naturels (massifs boisés, réseau de mares forestières, friches herbacées, la Seine, l'Essonne, et des espaces agricoles) qui participent à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.



Population

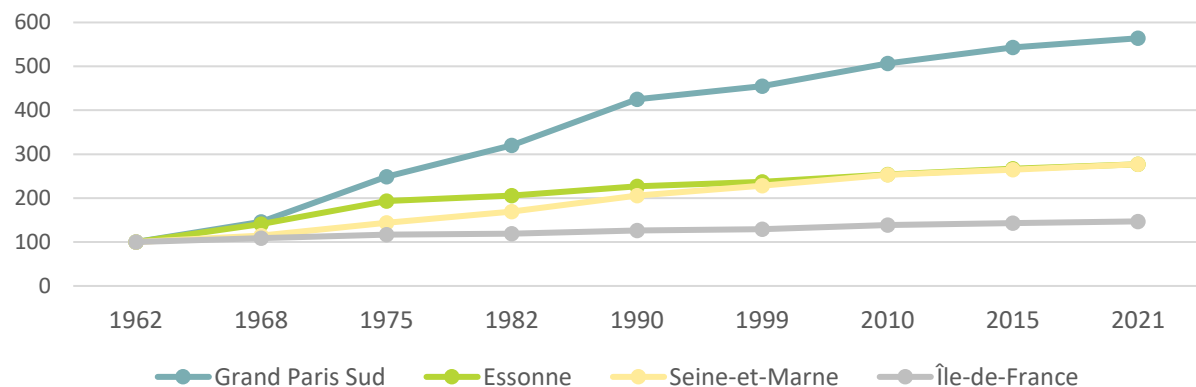
>>> Nombre d'habitants en 2021 et évolution entre 2015 et 2021



>>> Variation annuelle du solde naturel et du solde migratoire entre 2015 et 2021

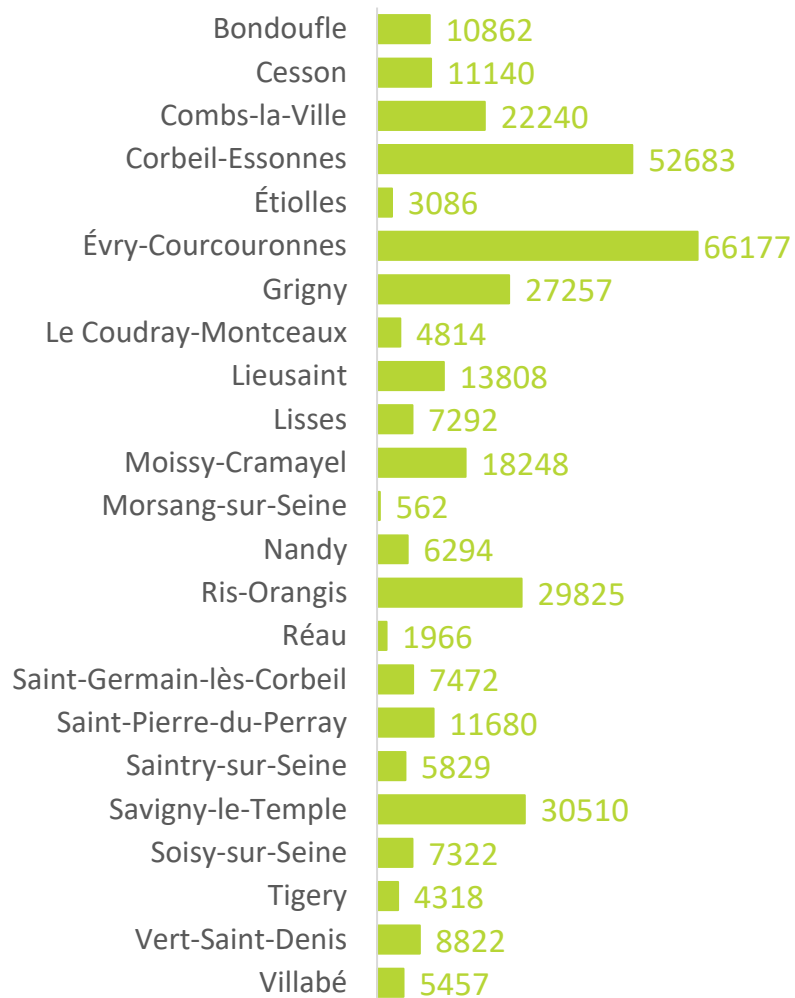


>>> Évolution temporelle comparée de la population (base 1962)

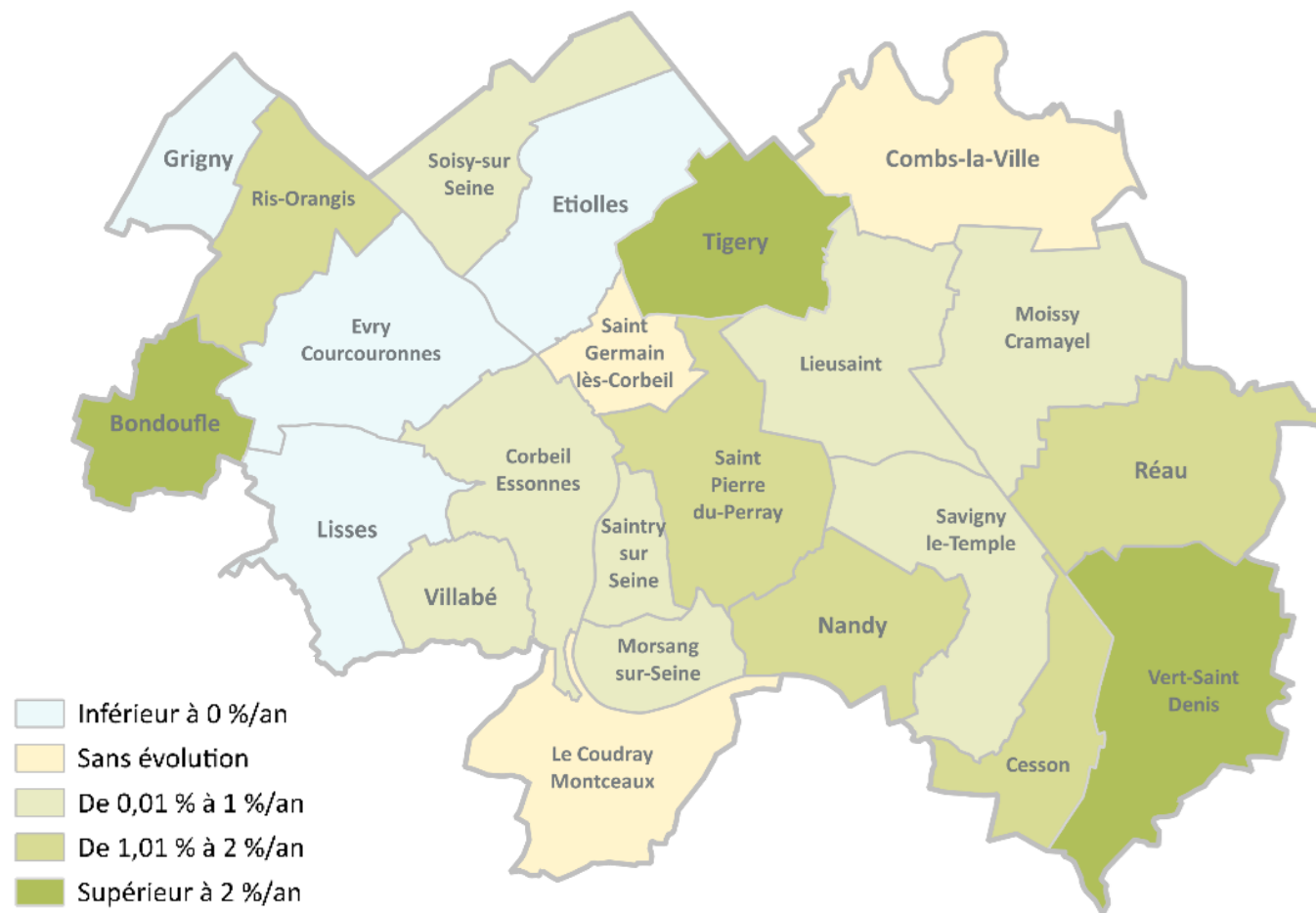


Population

>>> Population municipale des communes en 2021

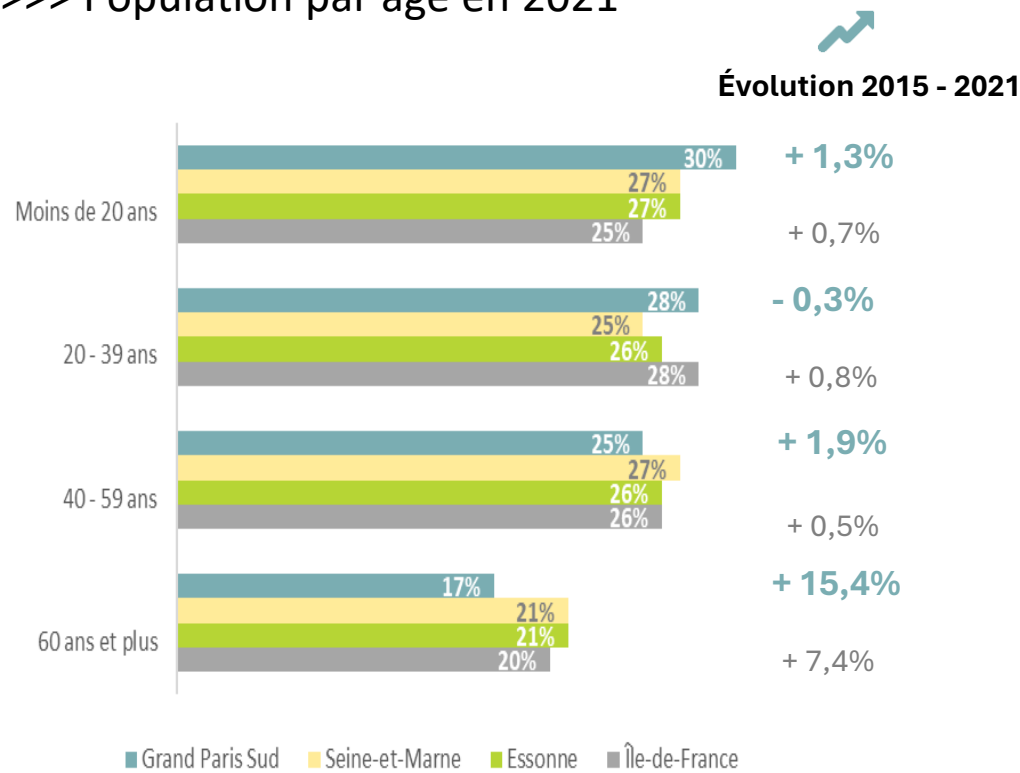


>>> Évolution annuelle moyenne de la population des communes de Grand Paris Sud entre 2015 et 2021



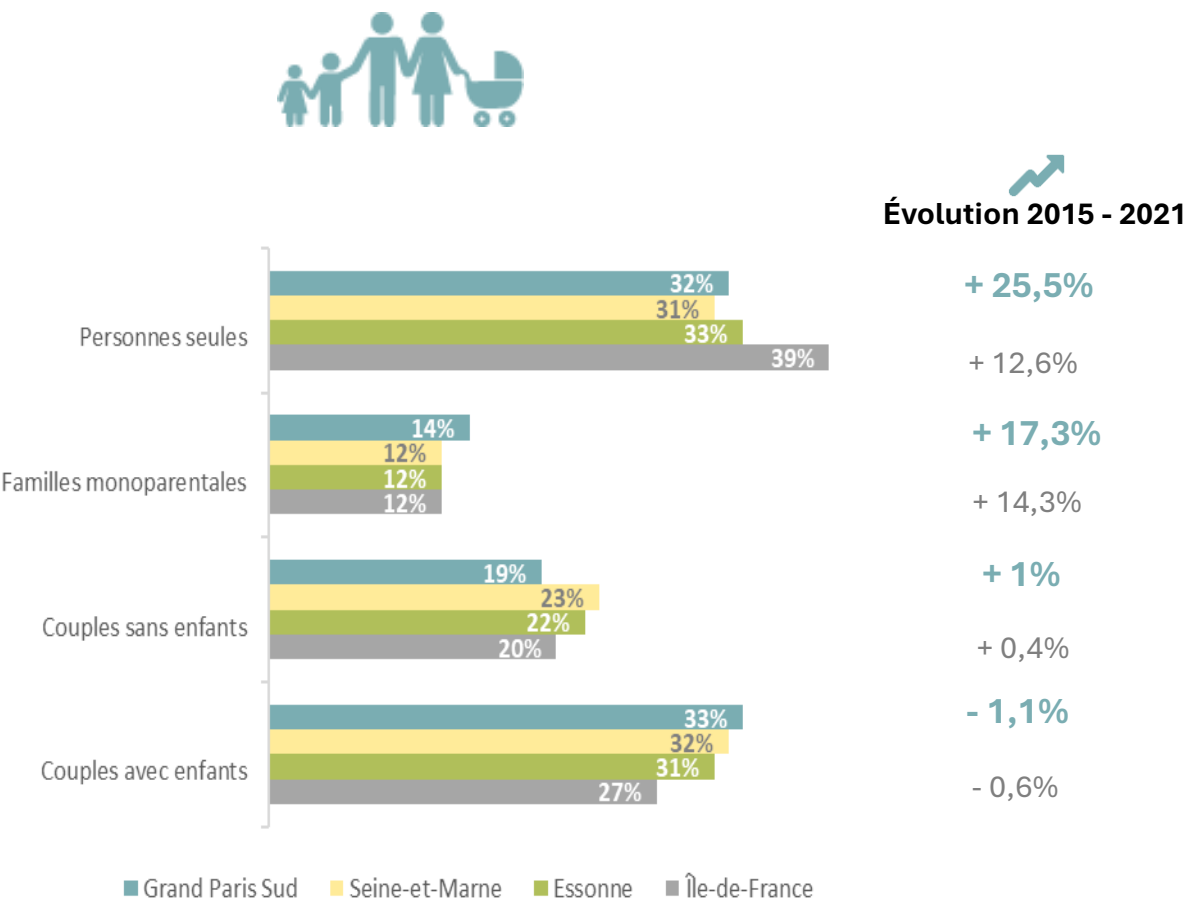
Population

>>> Population par âge en 2021



1,8 d'indice de jeunesse à Grand Paris Sud
1,2 en Île-de-France

>>> Structure des ménages en 2021



Une population aux caractéristiques socio-démographiques contrastées



Une évolution annuelle moyenne de la croissance démographique de 0,5% par an entre 2015 et 2021, bien au-dessus de l'évolution francilienne



Une population caractérisée par sa jeunesse. Les moins de 20 ans représentent un tiers de la population



Un ratio emploi/actif occupé proche de 1, mais une part d'emploi cadre inférieure à la moyenne francilienne



18 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un quart des habitants concernés

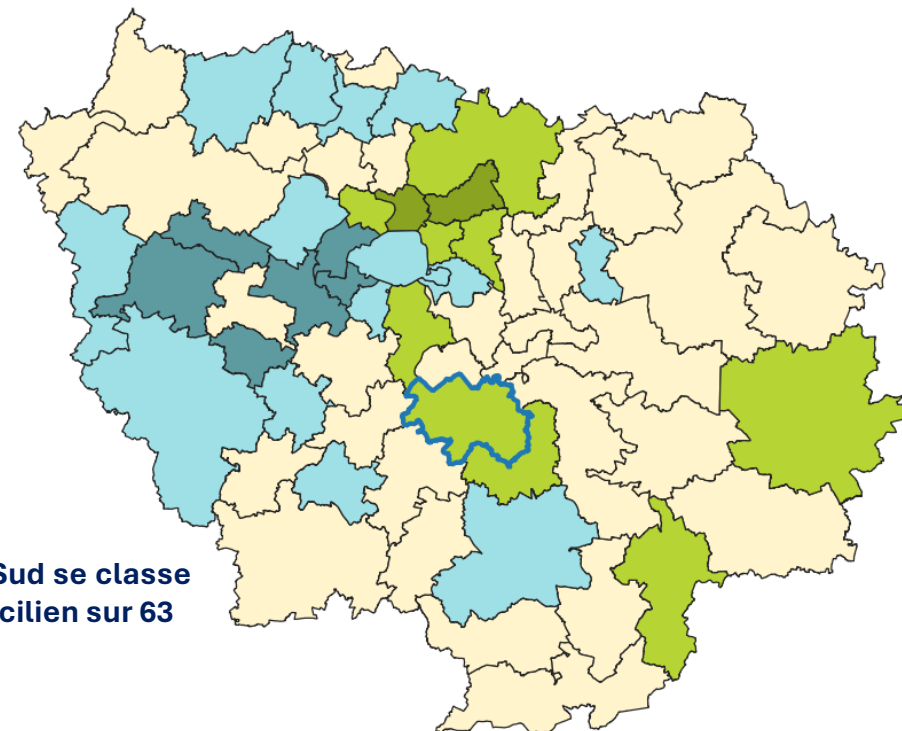


19,3% de ménages vivent sous le seuil de pauvreté, pour 40% en-dehors des QPV

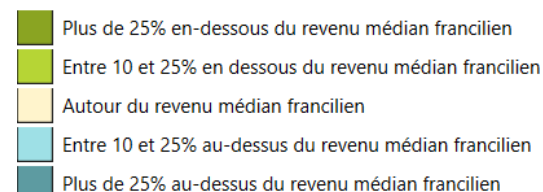


Une faible part de CSP + et une proportion d'étudiants, de personnes seules et de familles monoparentales importante

>>> Revenu disponible médian par EPCI francilien en 2021



**Grand Paris Sud se classe
58^e EPCI francilien sur 63**

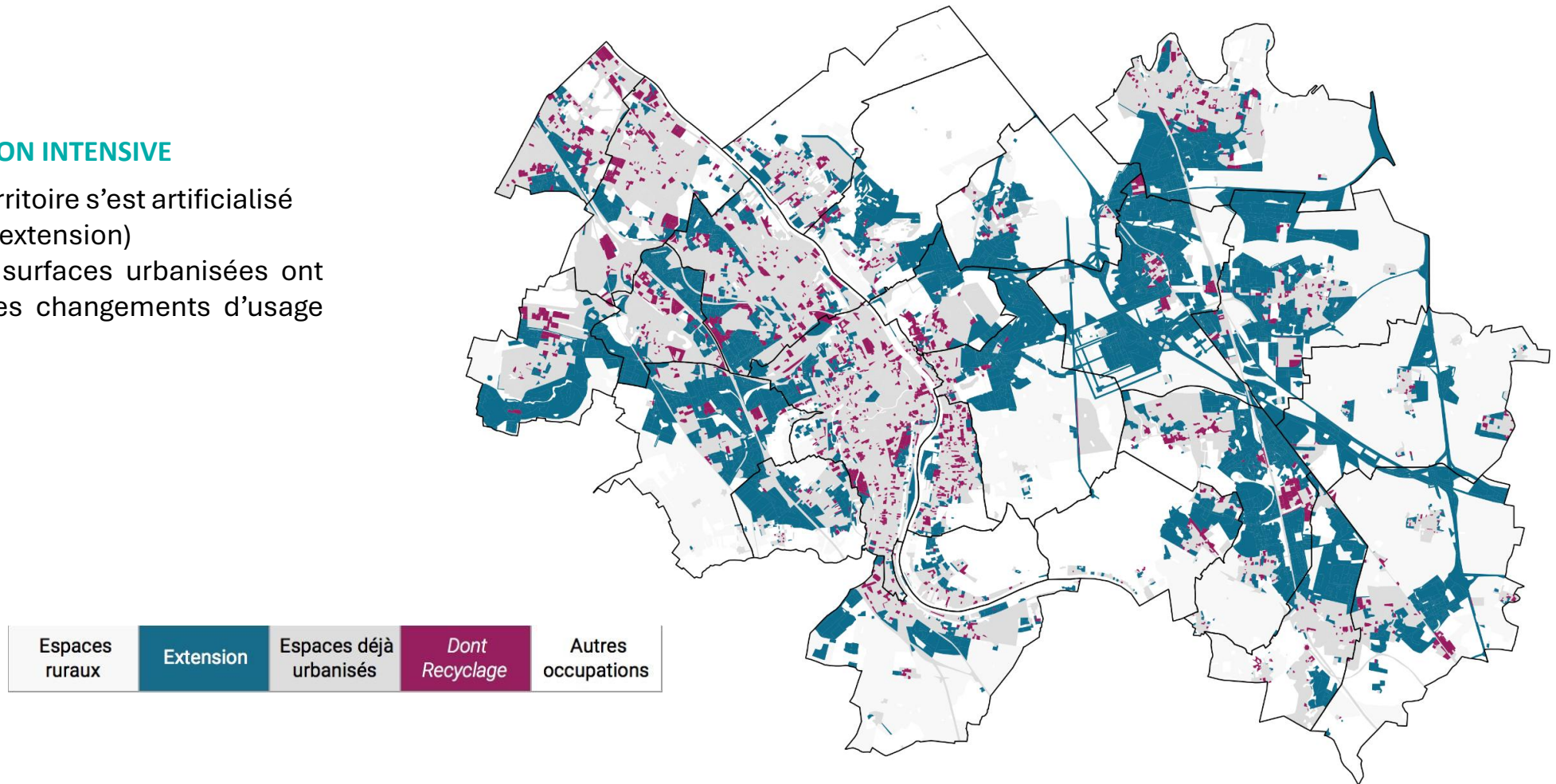


Source : INSEE, FILOSOFI 2021.

Une urbanisation intensive depuis 50 ans : héritage des Villes Nouvelles

- **UNE URBANISATION INTENSIVE**

- **25 %** du territoire s'est artificialisé en 50 ans (extension)
- **15 %** des surfaces urbanisées ont observé des changements d'usage (recyclage)





Habitat et Logement

Chiffres clés

148 400 logements

52% propriétaires occupants

25% locataires du parc social

22% locataires du parc privé

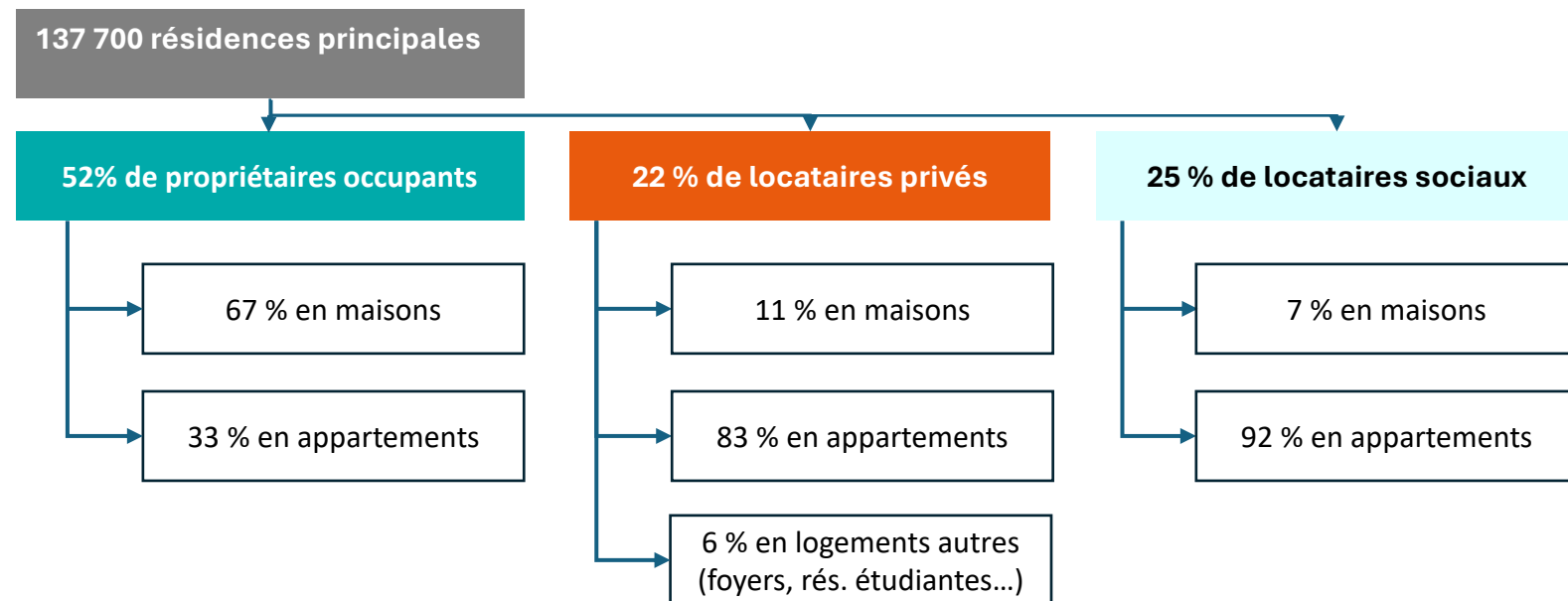
137 700 résidences principales (ménages)

**Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.*

Le parc de logements existant

Les constats

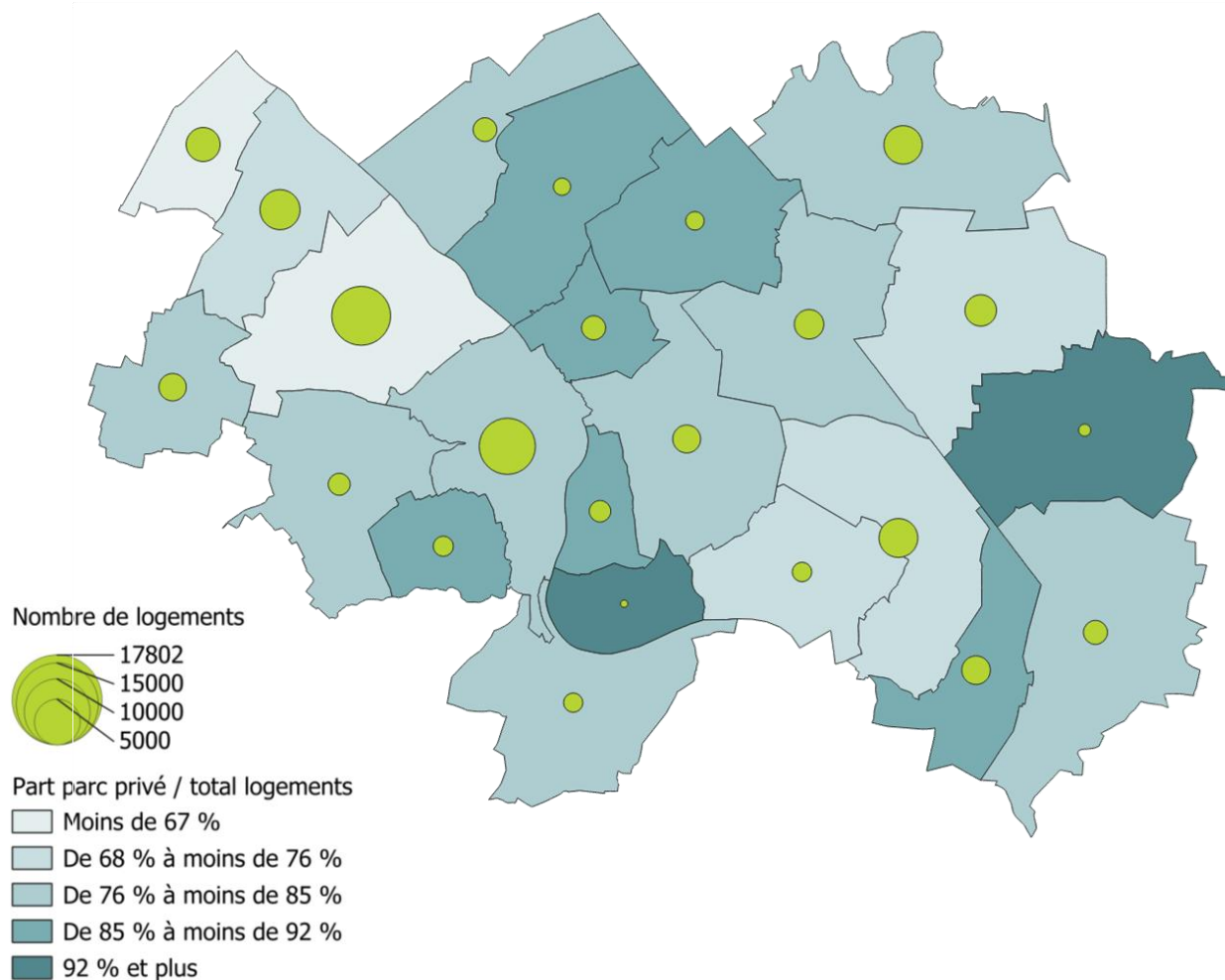
- Près de 138 000 résidences principales
 - Peu de petits logements (T1-T2), principalement proposés en location privée.
 - Un parc de logement vieillissant et 1^{er} consommateur d'énergie du territoire : 64% du parc a plus de 30 ans
 - Un risque de dégradation du parc existant engendré par une précarisation des ménages notamment dans le locatif privé (impayés de charges, manque d'entretien des logements, fragilité face aux bailleurs indécents, ...etc.)
 - Un parc de logement indigne repéré en centre ancien (Corbeil-Essonnes notamment)
-
- Un parc de logement occupé pour moitié par leur propriétaire (52%) pour un quart par des locataires privés (22%) et un quart par des locataires de logements sociaux (25%).
 - Les deux tiers des logements occupés par leurs propriétaires sont des logements individuels. 83% des logements occupés par les locataires privés et 92% des logements sociaux sont des logements individuels. 88% des logements individuels sont ainsi occupés par leurs propriétaires.
 - La propriété occupante accueille principalement des ménages de plus de 40 ans, dont une large part de ménages de 65 ans et +.
 - Un parc de logement globalement plus collectifs qu'individuels surtout dans les communes les plus urbanisées où le collectif est largement majoritaire Carte?



Source : INSEE, Recensements de la population 2021.

Le parc privé

Le parc privé à Grand Paris Sud : volume et poids relatif



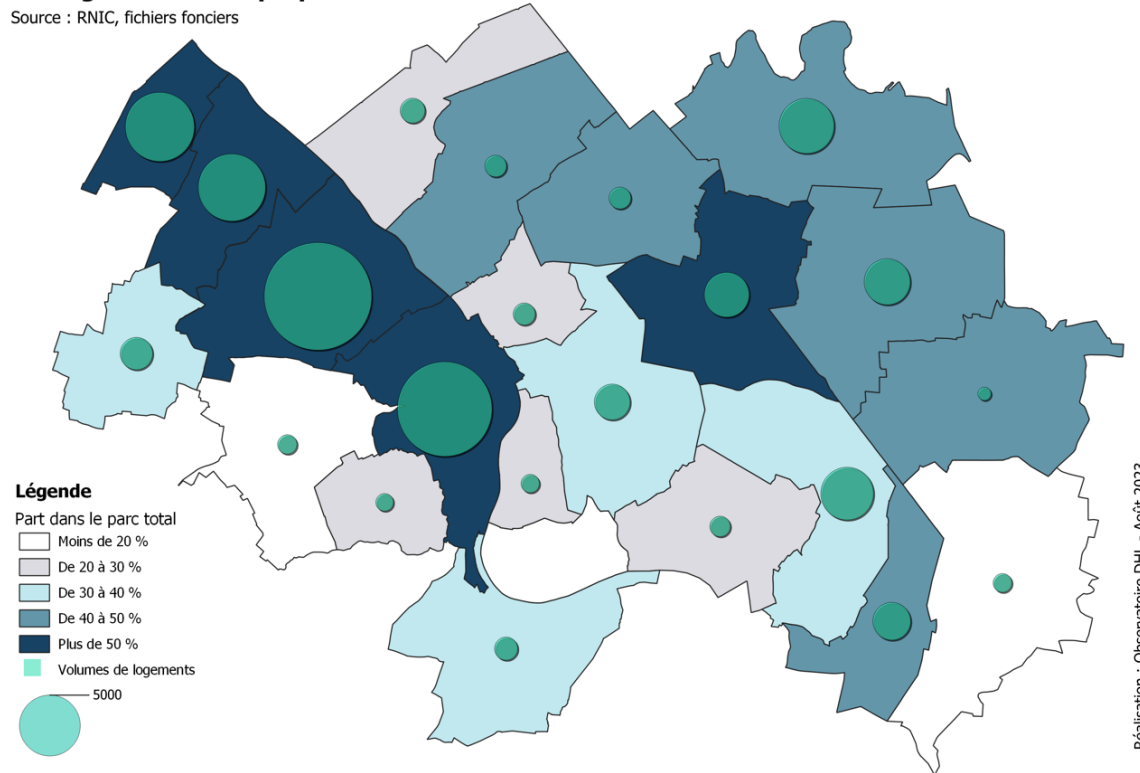
Une spécialisation spatiale des fonctions résidentielles selon les types de logements, les statuts d'occupations et les communes :

- Bien qu'en volume, le parc privé soit principalement situé sur les villes urbaines du territoire, il constitue plus de 80% du parc des résidences principales des communes péri-urbaines.
- Un parc locatif social très concentré sur certaines communes (80% des logements sociaux concentrés sur 7 communes) majoritairement collectif, dont la population est également vieillissante.
- Un parc locatif privé plus diffus, en augmentation, qui accueille une part croissante de ménages en début de parcours résidentiel, mais qui se paupérise fortement.
- 38 % du parc est antérieur à 1975

Les copropriétés

Les logements en copropriété

Source : RNIC, fichiers fonciers



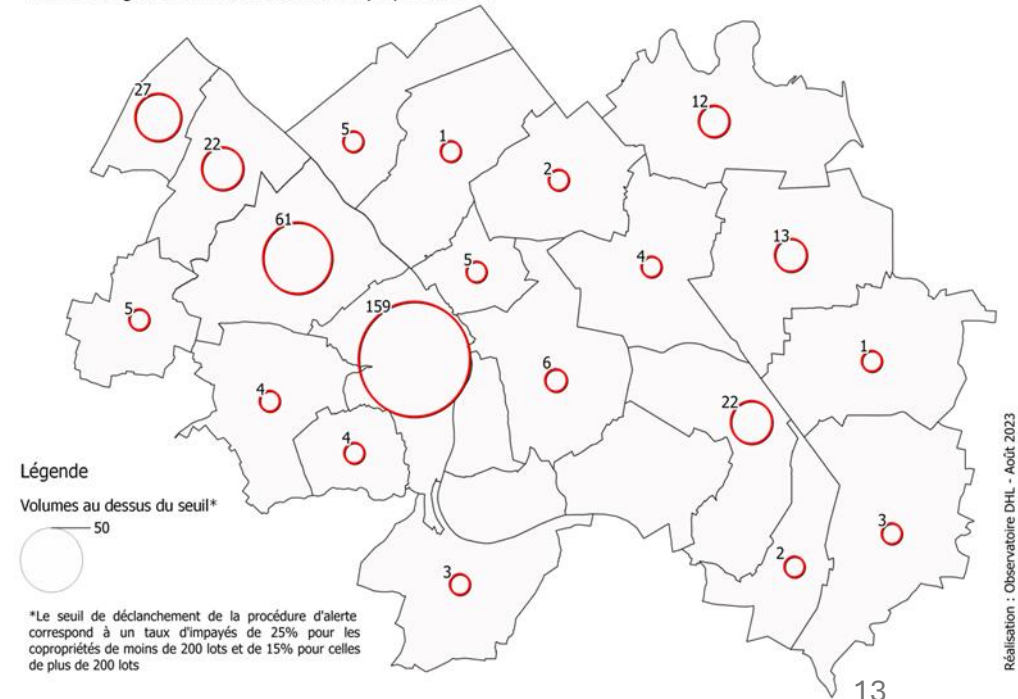
- **26 copropriétés en dispositifs ANAH** : 7 Plans de sauvegarde et 4 OPAH représentant 3 000 logements sur Évry-Courcouronnes, Ris-Orangis et Grigny. 1 OPAH spécifique sur Corbeil-Essonnes à venir, avec un volet copropriété dégradée et renouvellement urbain.
- **1 ORCOD IN sur Grigny 2** (27 copropriétés), 5 000 logements.
- Une recrudescence de marchands de sommeil et un phénomène de division de logements
- Portage de lots : des difficultés dans la mise en œuvre opérationnelle (Evry-Courcouronnes)

Près de 1 900 copropriétés inscrites au registre national d'immatriculation en 2023 (86 310 logements) : les copropriétés de plus de 50 logements représentent près du quart du parc

- 29,4 % des logements (soit, 25 336 logements) construits avant les 1ères réglementations thermiques
- **28% des copropriétés** renseignées au-dessus du seuil de déclenchement de la procédure d'alerte de l'ANAH et concentrées sur l'axe Grigny, Ris-Orangis, Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes

Nombre de copropriétés au dessus du seuil de déclenchement de la "procédure d'alerte"

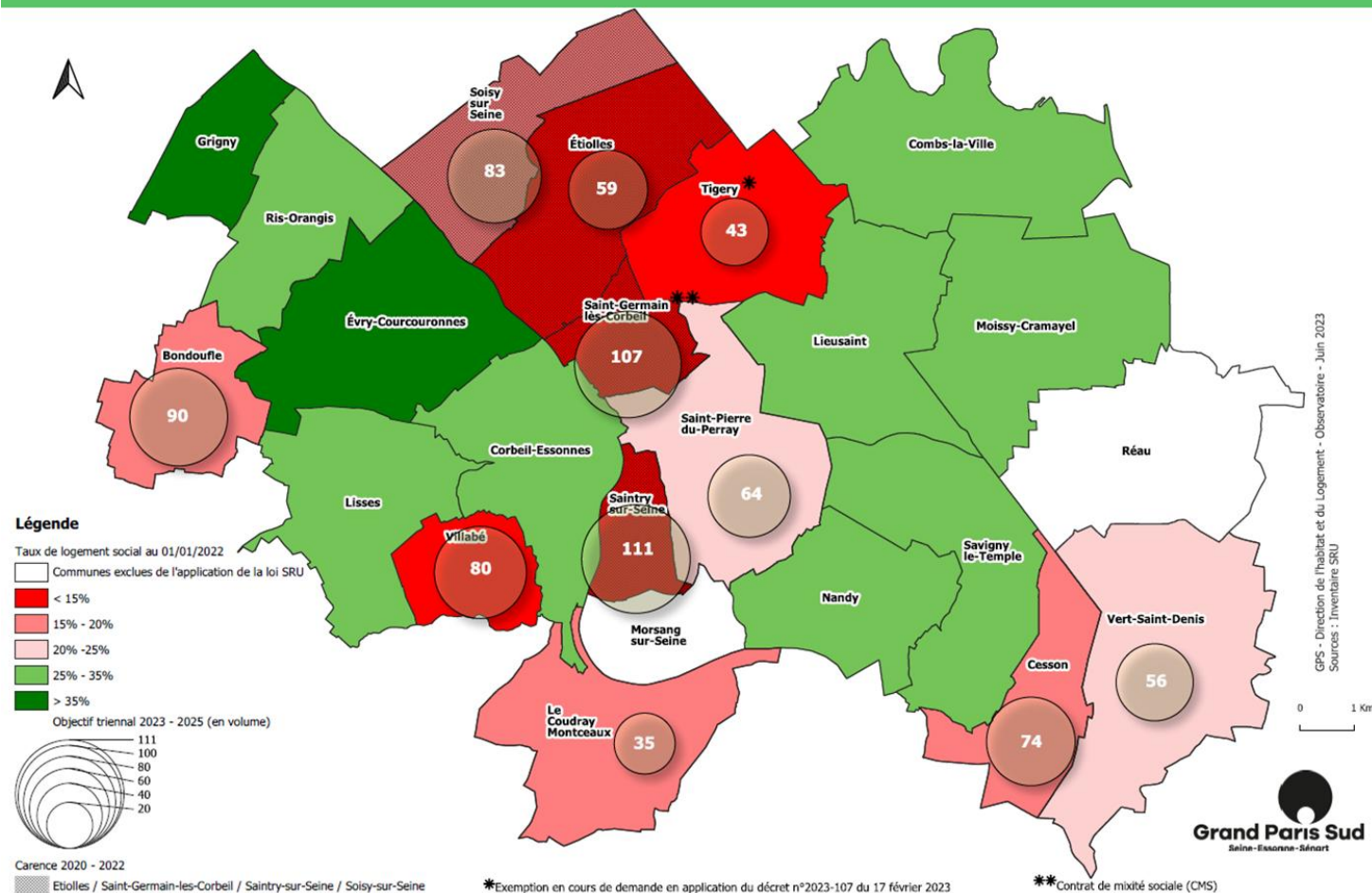
Source : Registre d'immatriculation des copropriétés 2023



Le parc social

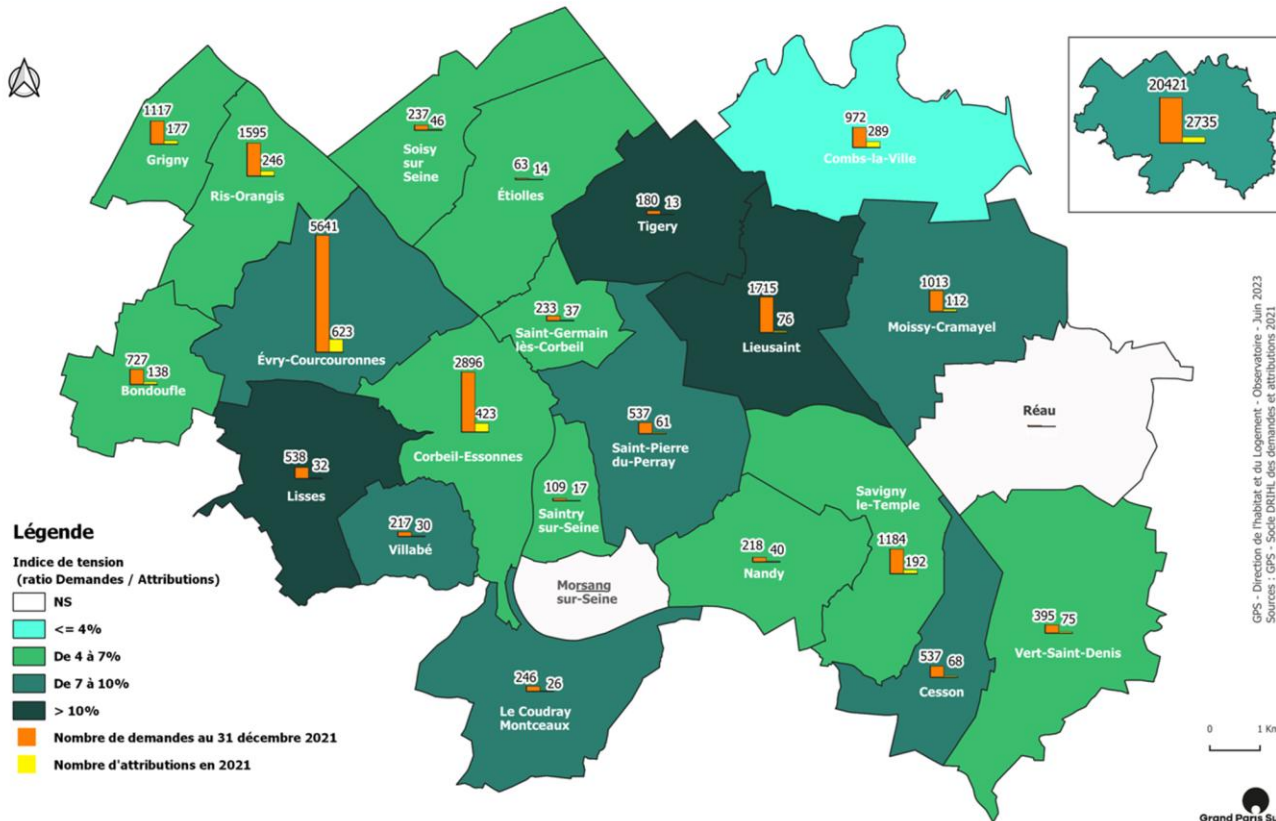
- Plus de 36 000 logements sociaux dont la moitié se situe dans les 19 QPV de l'agglomération.
- 25 bailleurs sociaux, dont 17 gèrent plus de 500 logements (soit 90% du parc).
- La moitié du parc présentent des loyers inférieurs aux plafonds équivalent PLAI soit 6,17€/m2...mais un très faible taux de rotation du parc à très bas loyers hors QPV.
- Un déficit cumulé en logements locatifs sociaux de 2 700 logements (au 1^{er} janvier 2019) sur les 12 communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU.
- 1 300 logements sociaux à construire au titre du rattrapage SRU.
- Environ 2 000 logements sociaux à reconstruire pour compenser les quelques 2 400 logements à démolir dans les 9 PRU : à ce jour, 75% des reconstitutions identifiées (près de 95% sur GPS et 80% hors QPV) (chiffre en cours de consolidation).

Objectif triennal 2023 - 2025 des communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU



Le parc social

DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX EN 2021 : REPARTITION PAR COMMUNES



- Une occupation fragile (36% des locataires HLM en dessous du seuil de pauvreté) et une accentuation de cette fragilisation sur la période récente.
- Si la pression sur le parc social est moins forte qu'à l'échelle de l'Ile-de-France, elle reste quand même importante et a augmenté sur la période récente : 3 000 demandes supplémentaires enregistrées entre 2018 et 2022, pour un total de 22 000 demandeurs de logement
- Un décalage entre la programmation et les plafonds de ressources des ménages : une part importante de la production récente en PLUS (47%), alors que 80% des demandeurs ont des ressources en dessous des plafonds du PLAI ; une **demande plus importante de T1 et surtout de T4**, quasi absents de la programmation neuve à venir.

Le parc de logements spécifiques

Le logement des jeunes

Les étudiants

- Un indice de jeunesse très fort et un vivier potentiel de besoins en logements pour les jeunes du territoire
- Une offre abondante sur le territoire (4700 places en résidences dédiées et généralistes) et répartie en fonction des pôles d'enseignement supérieur (Evry-Courcouronnes et Lieusaint)
- Sur Sénart : une offre probablement suffisante et une interrogation sur la pertinence de la localisation de certaines résidences (desserte et éloignement des pôles universitaires)
- Sur Evry-Courcouronnes : une offre abondante, encore en développement, mais un possible manque de logement très abordable pour les jeunes aux revenus modestes et aux besoins de courts séjours (stages et mobilité...)
- Des niveaux de loyers et services variés répondant a priori à l'ensemble des besoins (de 400€ pour l'offre CROUS à 670€ pour certaines résidences privées)
- Des étudiants en majorité issus du territoire
- Un taux d'occupation satisfaisant des résidences mais pas de listes d'attente
- Un problème d'accès au logement pour les étudiants étrangers (revenus modestes et acceptation des garants étrangers) et des établissements visant une internationalisation des filières.

Les apprentis en alternance

- Des besoins croissants de solutions de logements de moyenne et courte durée pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité (stage, alternance, cursus particuliers...)
- Une rapide augmentation des effectifs des apprentis en alternance, surtout post-bac (actuellement, plus de 2 000 apprentis post-bac et près de 2 000 pré-bac formés dans l'agglomération)
- Diversification des profils (âges, féminisation, niveaux de qualification, rythmes d'alternance, ressources...) et des besoins.
- Un développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'hébergement par les acteurs publics (CROUS), associatifs et privés, qui demeure encore insuffisante.
- Des niveaux de loyers parfois inaccessibles.

Les jeunes travailleurs et précaires

- Des besoins en hébergement temporaire et logements « passerelles » pour des jeunes en mobilité professionnelle, qu'ils soient ou non issus du territoire.
- Présence de ces publics dans plusieurs structures non spécialisées (ARPEJ, ADOMA, Mille et Une Vies Habitat... de type Montempô, pour les plus solvables).

Le parc de logements spécifiques

Les personnes âgées

- Une population plus jeune que les moyennes départementales et régionales mais une tendance au vieillissement.
- Une offre de logements spécifiques majoritairement en EHPAD et plutôt concentrée sur les communes urbaines.
- Une population âgée de plus en plus précaire et une tension sur les hébergements à caractère social.
- Un accroissement de la dépendance : des besoins d'adaptation du parc existant et en dispositifs d'accueil pour personnes dépendantes qui devraient s'accroître à moyen - long termes

Les personnes en situation de handicap

- Un niveau d'équipement correct en structures collectives (673 logements) et localisé pour la moitié sur Evry-Courcouronnes
- Mais des besoins qui restent importants (à affiner) : maisons d'accueil spécialisées, foyers de vie pour personnes vieillissantes, autistes ou souffrant de troubles psychiques
- Une prise en charge encore insuffisante des personnes souffrant de troubles psychiatriques dans le parc ordinaire
- Un faible développement du parc adapté aux différentes formes de handicap.

Le parc de logements spécifiques

Les personnes en grandes difficultés

- Une offre en hébergement très social (5 950 places) relativement variée et une part conséquente de logements en intermédiation locative, mais une offre concentrée sur Corbeil-Essonnes et Évry-Courcouronnes.
- Un besoin de réhabilitation de l'offre d'hébergement, même si le dernier FTM va être démoli (Corbeil-Essonnes).
- Un redéploiement des personnes en grandes difficultés d'IDF vers GPS (70 % des places d'hébergement de GPS) et importance des nuitées d'hôtels financées par l'Etat.
- Des structures toutes occupées à près de 100 % et des files d'attente en matière d'hébergement d'urgence et d'insertion.
- Un déficit de solutions de sortie vers le parc ordinaire : logements d'insertion, pensions de famille, résidences d'accueil.

Les gens du voyage

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de l'Essonne :

- 4 aires d'accueil existantes : Courcouronnes (25 places), Lisses (25 places), Saint-Pierre-du-Perray (20 places) et Grigny (20 places)
- 1 aire de grand passage : Lisses (150 places)
- Le nouveau schéma départemental adopté fin 2018 fixe des besoins complémentaires en terrains familiaux (Bondoufle et Ris-Orangis) et aire de moyen passage (Corbeil-Essonnes) ; le terrain familial de Bondoufle sera livré en 2024.

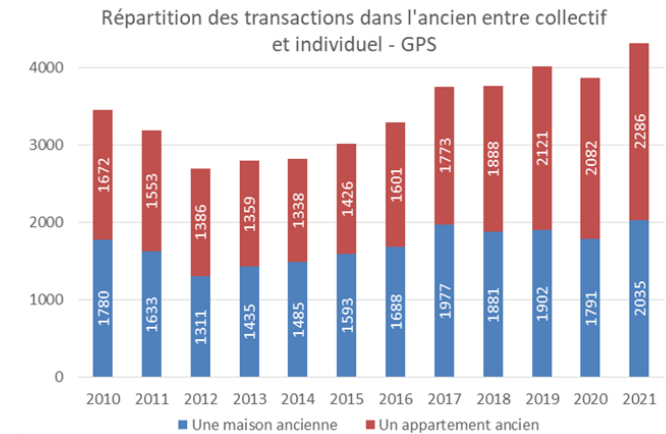
Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Seine-et-Marne :

- 4 aires d'accueil existantes (116 places) : Combs-la-Ville (60 places), de Lieusaint (40 places) et de Savigny-le-Temple (16 places).
 - 1 aire de grand passage : Moissy-Cramayel (150 places)
 - La révision du nouveau schéma a été adoptée en 2020
- Présence de communautés Roms sur le territoire : problème d'insertion global, qui dépasse la compétence des communes.

Les marchés immobiliers

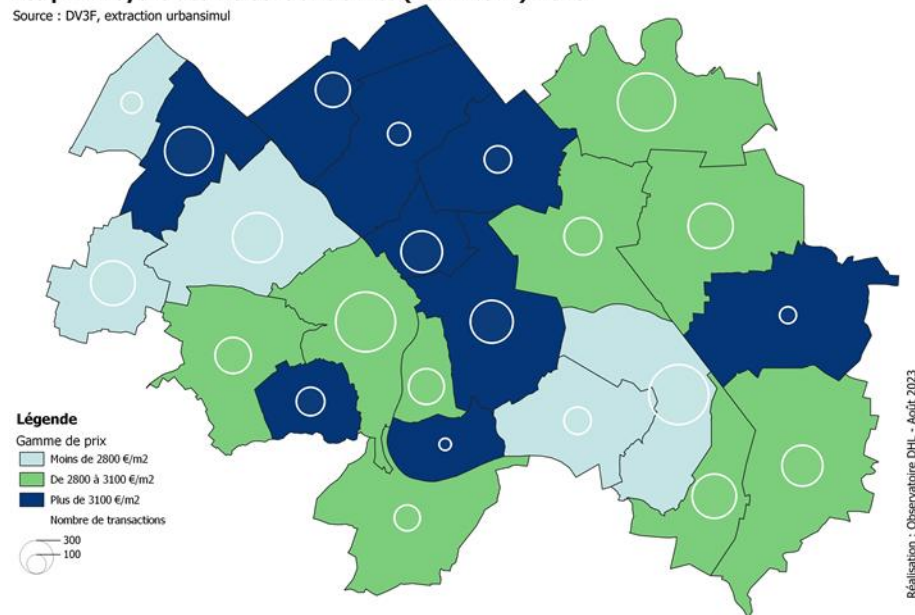
Le marché de l'ancien

- Depuis 2011, un marché de l'ancien qui présente un équilibre durable et stable entre individuel et collectif, en cohérence avec la nature de ce territoire de frange, entre périphérie fortement urbanisée et périurbain moins dense
- Des prix moyens qui varient fortement en fonction des marchés locaux d'appartenance
- Les communes les plus chères présentent des profils périurbains, de meilleure notoriété résidentielle et où l'offre est plus rare donc convoitée



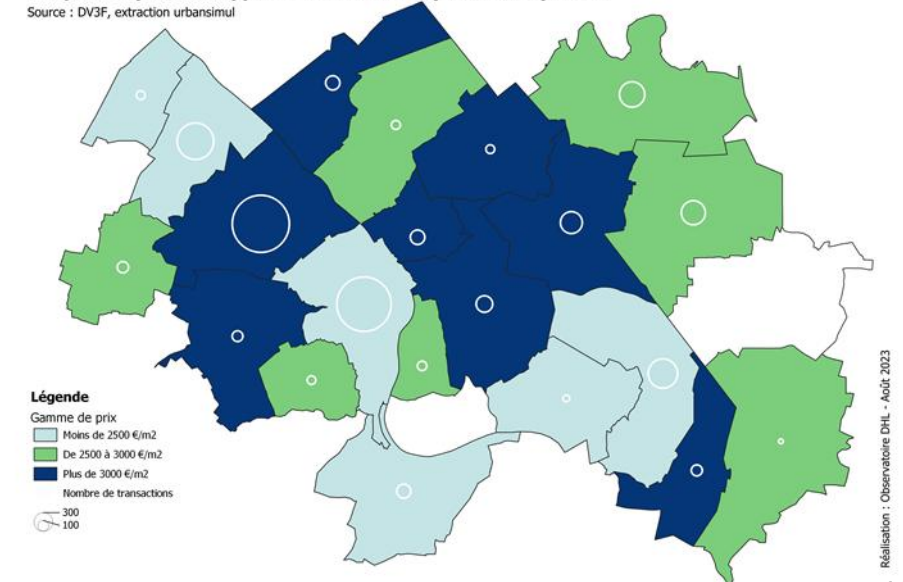
Les prix moyens des maisons anciennes (2017-2021) - GPS

Source : DV3F, extraction urbansimul



Les prix moyens des appartements anciens (2017-2021) - GPS

Source : DV3F, extraction urbansimul



Les marchés immobiliers

Le marché du neuf

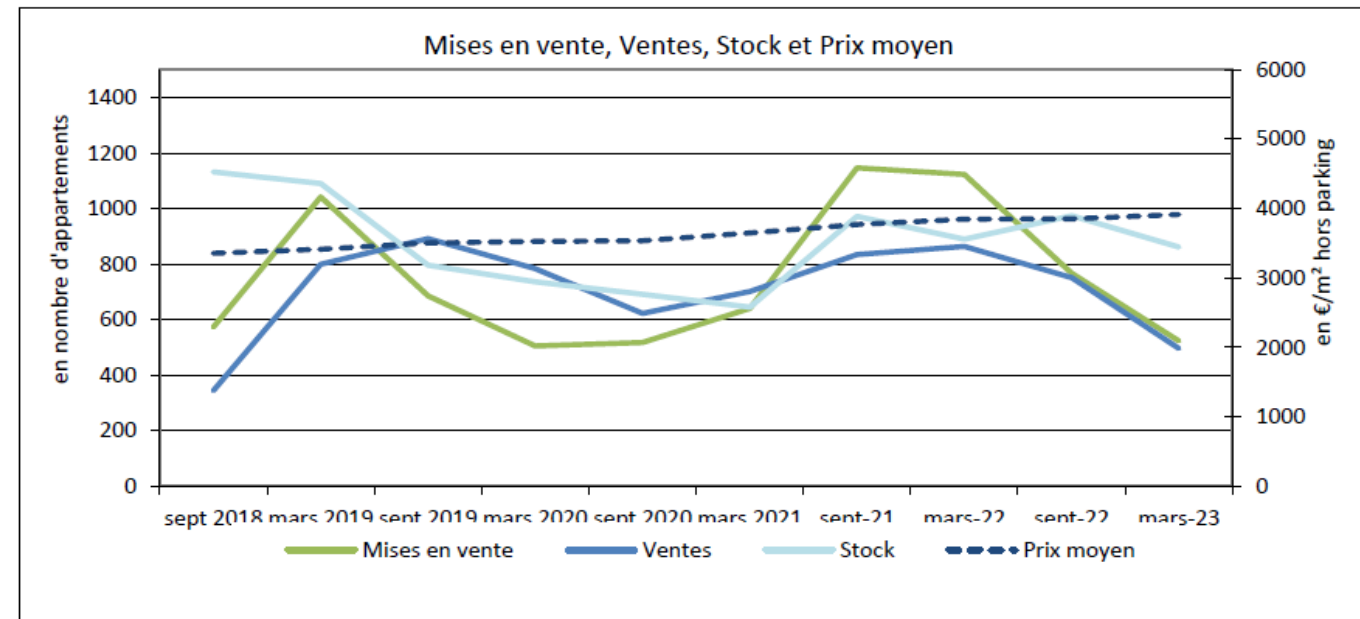
Un marché qui n'est pas épargné par la crise mais qui garde un certain dynamisme

De +/- 1 100 ventes/an entre 2012 et 2017, les ventes stagnent aujourd'hui à +/- 720 annuelles entre 2018 et 2023 (et enregistrent une baisse de 42% entre mars 2022 et 2023)

Cette chute s'assortit d'une légère hausse des prix (3 900 € en moyenne au lieu de 3 400 € en 2018) ainsi que des tentatives de ventes en blocs aux institutionnels, gestionnaires de logement intermédiaires (LLI) pour pallier les défauts de commercialisation.

Un marché porté par le collectif mais dont la part des opérations en TVA réduite baisse

Part des opérations QPV TVA réduite (30% environ en 2022-2023 ?

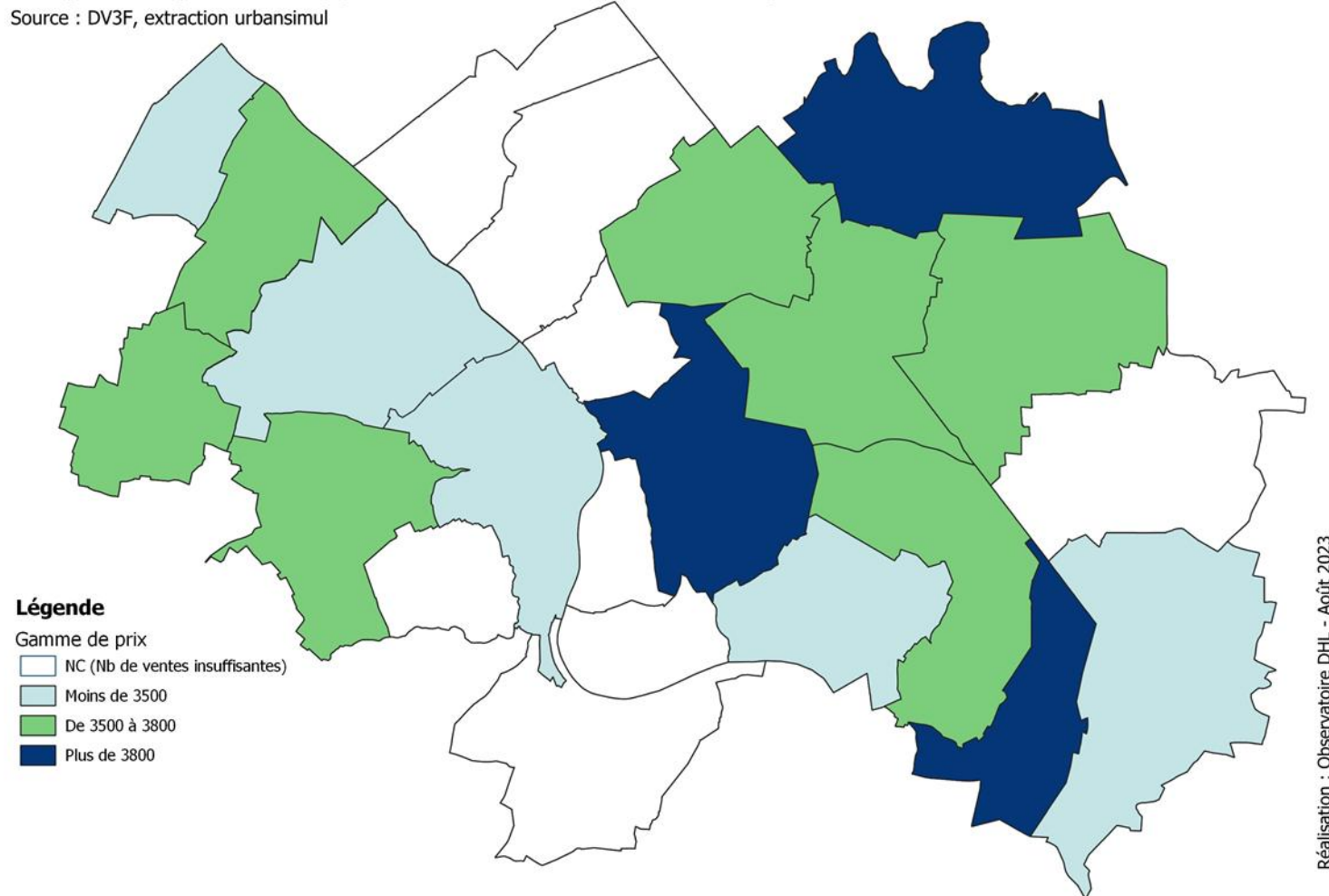


* Les volumes de ventes et de mises en ventes indiqués à chaque période sont ceux des 12 mois précédant cette période

Les marchés immobiliers

Les prix moyens des appartements neufs (2017-2021) - GPS

Source : DV3F, extraction urbansimul



La construction et la programmation de logements

Le bilan

Un **effort de production dans les années récentes qui témoigne de dynamiques contrastées, avec des** livraisons 2016-2022 conformes voire supérieures à l'objectif de l'Etat (2 400 logements/an)

- Une concentration des volumes produits et à produire dans les grands pôles urbains même si certaines communes au profil plus périurbain portent un effort important (meilleure notoriété résidentielle, rattrapage SRU, fonciers aménagés)
- **Des dynamiques de rééquilibrage de l'offre sociale à l'œuvre** : rattrapage SRU dans les communes carencées et limitation de cette offre dans les communes déjà fortement pourvues
- Une offre en diversification (LLI ou accession sociale) qui peine encore à se développer (7% de la production entre 2016 et 2019)
- 56% des livraisons au sein de secteurs aménagés mais une part encore importante dans le diffus (40%). Un faible solde porté par le NPNRU (5%)

La situation aujourd'hui et les prévisions

Entre 2023 et 2030, des volumes prévisionnels de production de logements atteignant **2 000 logements annuels (1 360 logts annuels à horizon 2035)**

Volumes inférieurs à la nouvelle Territorialisation des Objectifs de Logements (TOL) fixés à 2 450 et qui ne semblent pas réalistes dans les conditions actuelles :

- Paupérisation croissante de la population avec un écart de plus en plus important entre les niveaux de ressources de nos habitants ou celles de nos salariés et ceux des autres EPCI franciliens, ou de nos deux départements et région,
- Pièdre qualité de la construction des logements livrés dans plusieurs sites de construction neuve (en ZAC principalement),
- Stagnation, voire un retrait constant des financements publics, dont ceux de l'Etat - malgré une prime à la construction neuve (Contrat de Relance du Logement de 2021) qu'il s'agirait de reproduire,
- Crise du logement à l'échelle nationale, accentuée par l'augmentation des taux d'intérêt, de celle des coûts de construction ou de la baisse constante des engagements de l'Etat favorisant la construction neuve,



Renouvellement urbain

Chiffres clés

- **1** contrat intercommunal en 2024, **4** contrats de ville en 2015
- **18** Quartiers en Politique de la Ville (QPV) en 2024, 19 en 2015
- **6** communes concernées sur 23
- **26%** de la population de GPS réside en QPV en 2024, **25 %** en 2015
- **9** QPV ciblés au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) dont :
 - ↳ **5** d'intérêt national
 - ↳ **4** d'intérêt régional

**Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.*

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2015

La Politique de la Ville est une politique publique qui vise à réduire les écarts de développement qui concernent certains quartiers concentrant un certain nombre de difficultés économiques et sociales, en déployant une méthode transversale pour croiser les différentes politiques publiques et les acteurs.

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, la Politique de la Ville se décline par l'intermédiaire des contrats de ville, qui détaillent un programme d'intervention au bénéfice des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Ces QPV ont été définis par l'Etat selon la méthode du carroyage, permettant de dessiner les périmètres où le revenu médian des habitants était le plus faible.

Cette loi a également introduit d'autres changements à savoir : la notion de quartiers prioritaires, le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et la participation des habitants.

Pour Grand Paris Sud, on compte 4 contrats de Ville signés en 2015, et prorogés jusqu'en décembre 2023, à l'échelle des anciens périmètres, qui réunissent les engagements de tous les partenaires (Etat, Communauté d'Agglomération, Villes, Conseil Départemental, Conseil Régional, Education Nationale, CAF, Caisse des dépôts, bailleurs...) au bénéfice des 19 QPV de l'agglomération.

Ces contrats offrent un cadre qui permet de développer des actions visant l'amélioration des conditions de vie des habitants des QPV en termes d'éducation, de développement social, de culture et d'économie, d'emploi, de santé, de renouvellement urbain... Seules les actions en termes d'aménagement et de renouvellement urbain des QPV au titre du NPNRU sont par ailleurs explicitées dans cette fiche.

C'est une politique publique dont l'animation et le pilotage sont exercés par l'agglomération en collaboration étroite avec les villes.



LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2015 : POPULATION & NIVEAU DE VIE

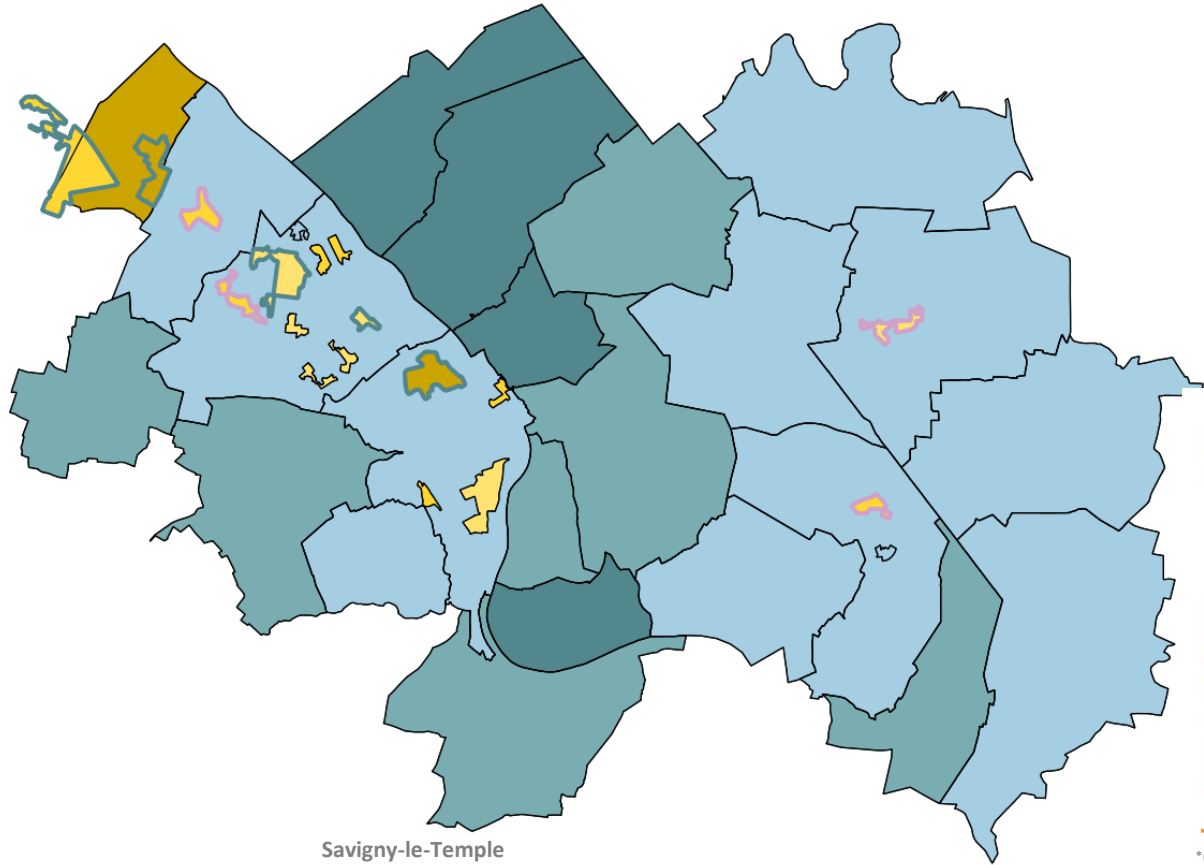
Grigny		
Nom du quartier	Nb d'habitants	Revenu médian (€)
1. Grande Borne / Plateau	10 766	15 010
2. Grigny 2	13 337	13 330

Evry-Courcouronnes		
Nom du quartier	Nb d'habitants	Revenu médian (€)
3. Canal	4 890	15 970
4. Aunettes	2 757	16 170
5. Champs-Élysées	1 428	18 300
6. Champrier du Coq	3 265	15 670
7. Epinettes	2 475	16 970
8. Parc aux Lièvres	2 189	17 110
9. Petit Bourg	1 288	15 550
10. Passages	2 019	16 060
11. Pyramides / Sauvage	12 854	16 270

Corbeil-Essonne		
Nom du quartier	Nb d'habitants	Revenu médian (€)
12. Montconseil	7 068	16 120
13. Nacelle	1 671	15 350
14. Rive droite	1 211	15 380
15. Tarterêts	5 582	14 170

Ris-Orangis		
Nom du quartier	Nb d'habitants	Revenu médian (€)
18. Plateau	5 435	15 720

Moissy-Cramayel		
Nom du quartier	Nb d'habitants	Revenu médian (€)
19. Lugny-Maronniers / Résidence du Parc	3 753	16 740



Revenu disponible médian (an/UC)	
CA Grand Paris Sud	21 280
Seine-et-Marne	24 000
Essonne	24 410
Ile-de-France	24 490

Type de quartier NPRU

- Intérêt national
- Intérêt régional
- Quartiers non NPRU

revenu médian 2020 (qpv_2015)

- Donnée non disponible
- Moins de 10 000 euros
- De 10 001 à 12 000 euros
- De 12 001 à 15 000 euros
- De 15 001 à la moyenne francilienne
- De la moyenne francilienne à 27 000 euros
- Plus de 27 000 euros

Savigny-le-Temple		
Nom du quartier	Nb d'habitants	Revenu médian (€)
16. Centre-Ville / Quartier de l'Europe	3 131	15 910
17. Droits de l'Homme	1 137	18 310

INSEE, RP 2018
INSEE, FILOSOFI, 2020

*(Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2015 : POPULATION

Communes	Population municipale vivant en QPV	Part de la population municipale
Corbeil-Essonnes	15 532	30,5
Evry-Courcouronnes	33 165	49,4
Grigny	24 103	85,3
Moissy-Cramayel	3 753	21
Ris-Orangis	5 435	18,4
Savigny-le-Temple	4 268	14,3
6 communes ayant 1 QPV	86 256	38,5
Grand Paris Sud	86 256	24,5

INSEE, RP 2018

Grand Paris Sud est le 11^{ème} EPCI français comptant le plus grand nombre de personnes vivant en QPV après les métropoles d'Aix Marseille, Lyon et Lille et 7 EPCI Francilien.

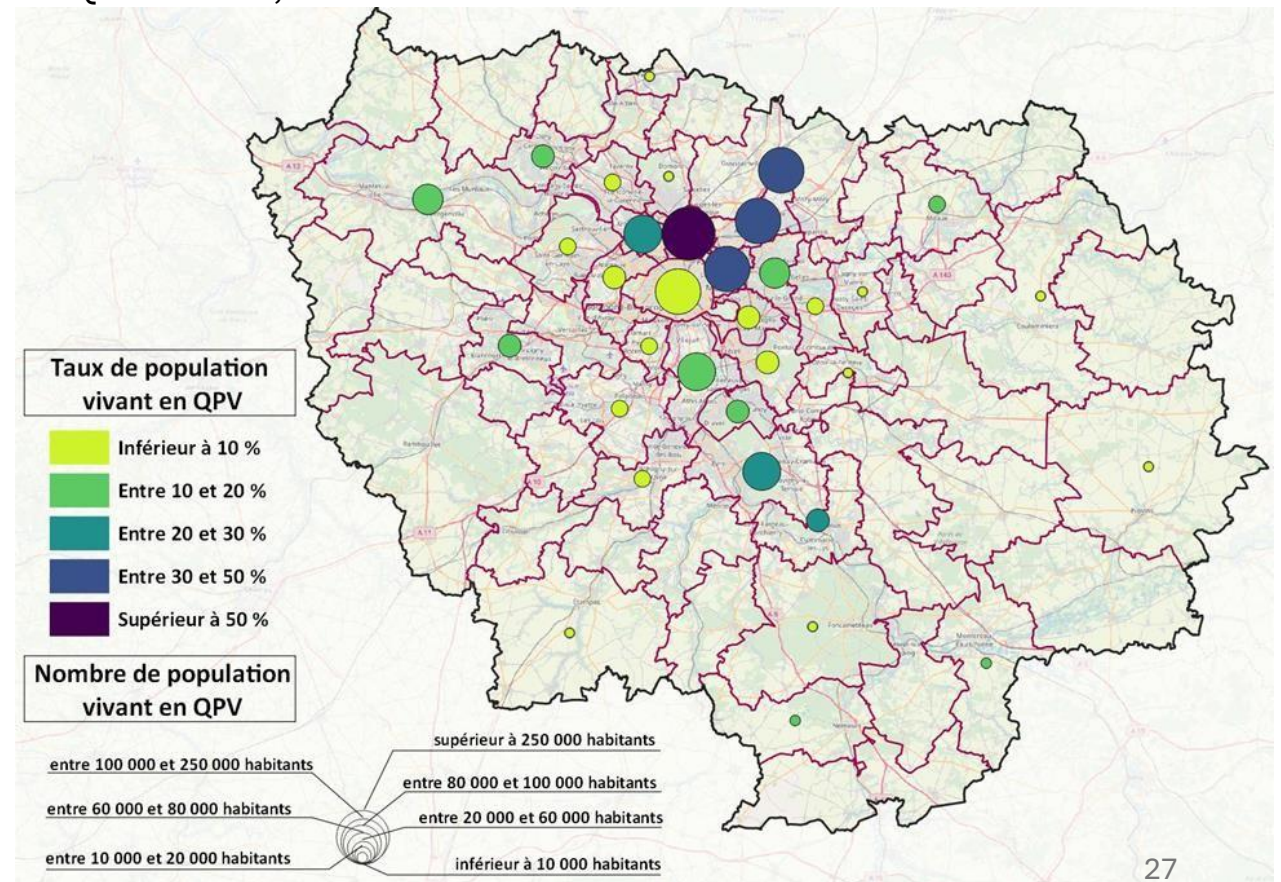
Le nombre de personnes vivant en QPV à Grand Paris Sud est équivalent à celui des EPCI de Melun Val de Seine et de la Métropole de Strasbourg.

En proportion de la population totale des EPCI, Grand Paris Sud est le 5^{ème} EPCI métropolitain comptant le plus de personnes vivant en QPV juste derrière 3 territoires de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Est Ensemble et Terre d'Envol, puis Roissy Pays de France.

La population des QPV de Grand Paris Sud s'élève à 86 256 habitants, soit 24,5% de la population.

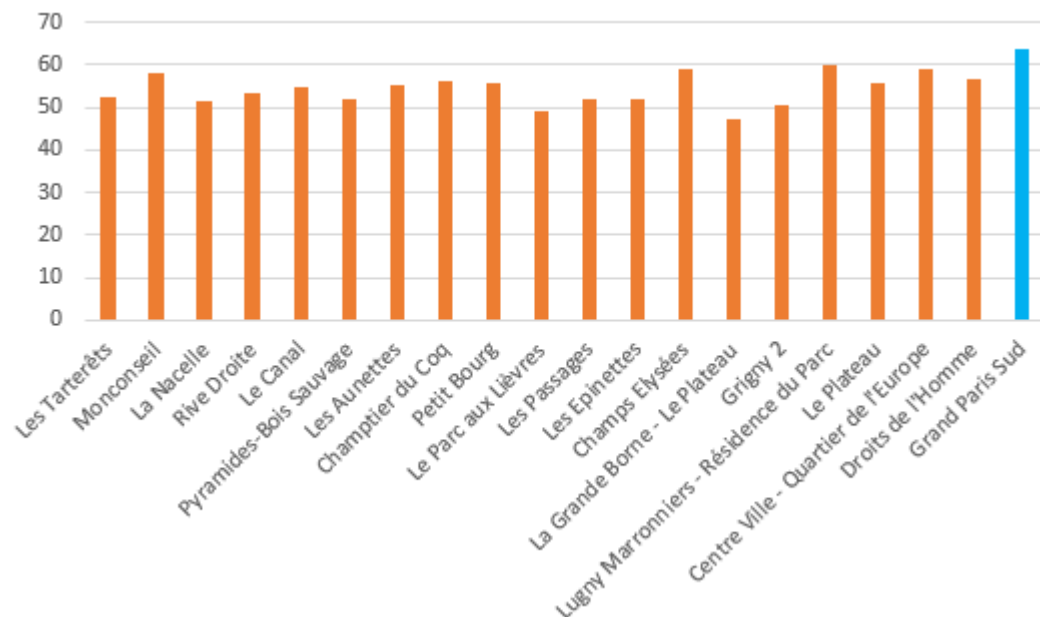
Sur les 6 communes ayant au moins un QPV, 38,5% de la population municipale vit dans un QPV.

La commune de Grigny compte la part de population municipale la plus importante vivant en QPV avec 85,3%



LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2015 EN QUELQUES CHIFFRES

Taux d'emploi des 15-64 ans en 2016 (en %)



INSEE, RP 2016

Le taux d'emploi des 15-64 ans est un peu plus faible dans les QPV qu'à Grand Paris Sud



20% contre 33%

des 15 ans et + ont au moins un bac+2 dans les QPV contre 30% à Grand Paris Sud



58%

des collégiens dans les QPV sont socialement défavorisés contre 32% à Grand Paris Sud



74%

des établissements scolaires des QPV de Grand Paris Sud relèvent de l'éducation prioritaire



22%

des 16-25 ans sont ni en emploi, ni scolarisé dans les QPV contre 17% à Grand Paris Sud

INSEE, Estimations démographiques 2016

Les Quartiers Politique de la Ville en NRPNU

UN NOUVEAU VISAGE POUR LES QUARTIERS



LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN VISE À :

- Améliorer l'offre de logements, l'accès à l'école...
- Remplacer les bâtiments vétustes par des immeubles et des maisons à taille humaine.
- Ouvrir le quartier pour favoriser les échanges.
- Développer les centres d'activité et de commerce ainsi que les équipements publics (crèches, bureaux de poste, pharmacies...).
- Renforcer l'accès à la culture, aux espaces de jeu et de détente, aux transports publics.
- Favoriser l'investissement privé dans les quartiers.

Dans ce contexte, Grand Paris Sud assure un rôle de :

- Construction d'une stratégie intercommunale de l'habitat et du logement ;
- Co-porteur de projet pour chaque NPNRU : garant de la stratégie globale et de sa mise en œuvre ;
- Artisan de la contractualisation avec l'ANRU et les autres financeurs (Région, Département...);
- Animation du partenariat pendant toute la vie du projet ;
- Réalisation des projets : maîtrise d'ouvrage des espaces publics ;
- Suivi des démarches transversales en lien avec les villes : concertation avec les habitants, relogement, GUSP...

le quartier rénové accueillera à terme tous types d'habitants: salariés, jeunes ou retraités...



SELON DES PRINCIPES CLÉS

- Diversifier l'habitat et les équipements dans un même quartier.
- Réintégrer le quartier dans la ville.
- Produire une ville durable et solidaire : qualité environnementale, réduction de la consommation énergétique, diminution des charges des locataires...



Corbeil-Essonnes – Les Tarterêts



5 582 habitants



Part des moins de 25 ans :
42%



Taux de scolarisation des 15-24
ans : 65,7%



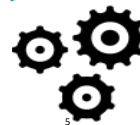
Taux de pauvreté* : 49%

Le quartier des Tarterêts bénéficie d'une triple accessibilité (RER, TCSP et TZEN, réseaux routiers A6 et N7) avec un positionnement idéal entre deux gares du RER D à 80m : Evry Bras de Fer – Génopole /Corbeil-Essonnes. Dans le cadre du PRU, des équipements ont été remis à niveau, de nombreuses démolitions ont permis de dégager un foncier disponible important pour permettre la diversification de l'offre.



• OBJECTIFS :

- Poursuivre la mutation engagée, avec le programme de démolitions engagé par le PNRU qui a porté sur 750 logements sociaux à travers la démolition de 485 logements sociaux et 288 chambres du foyer de travailleurs migrants ;
- Permettre la reconstruction de logements sociaux en petites unités réparties sur plusieurs sites du quartier élargi et sur le bassin d'habitat ;
- Améliorer et diversifier l'offre en logements par des programmes de diversification (accession sociale, locatif, libre, accession privée) ;
- Compléter et renouveler l'offre en équipements et en locaux d'activités pour le quartier ;
- Poursuivre la recomposition de la trame de voirie par l'aménagement et la création de nouvelles voies.



ENJEUX :

- Continuer le désenclavement du quartier et favoriser la mobilité de ses habitants en structurant les connexions aux modes de transports proches du quartier ;
- Augmenter la mixité sociale, en renforçant le parcours résidentiel grâce à une production de logements neufs diversifiés ;
- Poursuivre la structuration des trames vertes et bleues, ainsi que sur le parc Gauguin et le square Aimé Césaire.
- Créer une identité de quartier autour du sport-santé à travers la réhabilitation et la création d'équipements sportifs et de modes de circulation douce.



* Le taux de pauvreté est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie, c'est-à-dire le revenu disponible (après transferts, impôts et prestations sociales) par unité de consommation (UC), est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population.

Evry-Courcouronnes – Le Canal



4 890 habitants



Part des moins de 25 ans :
46%



Taux de scolarisation des 15-24
ans : 63,3%



Taux de pauvreté* : 32%

Le quartier du Canal construit à partir des années 1980 est scindé en trois sous-ensembles. Il a souffert de cette fragmentation et ne dispose pas alors de pôle de centralité unificateur. Cette situation se renforcera début 2012 avec le départ de l'hôpital Louise Michel, situé au nord du quartier. Le quartier du Canal compte alors des ensembles immobiliers appartenant à 12 bailleurs, et 31 copropriétés présentant des signes de fragilité.

Le 1^{er} projet de rénovation urbaine a permis d'amorcer la réunification et la revalorisation du quartier en diminuant cette fragmentation grâce à la création de pôles de centralité structurants : le pôle enfance, la maison de santé et le centre socio-culturel Brel Brassens implanté à proximité de la place de l'Orme Martin. Le PRU a permis une remise à niveau de nombreux patrimoines sociaux, une réelle amélioration de l'offre en équipements et une requalification des espaces publics.

Si le bilan du premier conventionnement apparaît globalement positif et que les améliorations du quartier semblent partagées et appréciées des habitants, une poursuite de l'intervention publique sur le quartier est néanmoins nécessaire.

En effet, ce premier conventionnement a été conçu avec la perspective de projets connexes majeurs : l'urbanisation du secteur de l'ancien hôpital et l'arrivée du TZen en cœur de quartier, qui ont pour autant connu des difficultés et modifications dans leurs mises en œuvre non sans impact sur le PRU



OBJECTIFS :

Achever le changement d'image du quartier à la suite du PNRU

En réhabilitant une partie du parc social ;

En facilitant la gestion du parc social via le projet de remembrement des bailleurs ;

En diversifiant l'offre de logements via le projet de déconventionnement et l'offre nouvelle de logements sur la ZAC LES HORIZONS ;

En aménageant des lieux peu sécurisants comme la place Cocteau ;

En offrant des équipements de qualité pour accueillir tous les publics avec l'amélioration du groupe scolaire Tati, des lieux sportifs.

Composer le « grand » quartier du Canal

Créer et aménager des lieux emblématiques à l'échelle du Grand Canal comme le parc du Bois de mon Cœur et la place Jean Cocteau ;

Affirmer l'Orme à Martin comme la polarité commerciale à l'échelle du « Grand » Canal en requalifiant le linéaire commercial de cette place tout en maintenant les polarités secondaires existantes.

ENJEUX :

- Accompagner la transformation du quartier avec la mise en œuvre opérationnelle de l'écoquartier la ZAC Les HORIZONS et la construction de 1 700 logements ainsi que la mise en service du TZen 4 ;
- La restructuration d'équipements scolaires et du commerce ;
- Le réaménagement des espaces publics pour plus de sécurité et d'aménités.



Evry-Courcouronnes – Le Parc aux Lièvres



2 189 habitants



Part des moins de 25 ans :
44%



Taux de scolarisation des 15-24
ans : 61,4%



Taux de pauvreté* : 29%

Le quartier du Parc aux Lièvres-Bras de Fer est le premier quartier de la ville nouvelle construit dans les années 1960 afin de loger les employés de la Préfecture. Le projet de renouvellement urbain est au cœur d'un projet urbain majeur pour Evry Sud, la ZAC Parc aux lièvres / Bras de Fer. Cette partie de la ville concentre de grandes entreprises et services à la résonance intercommunale voir francilienne et les quelques 10 000 emplois dynamisent son attractivité



OBJECTIFS :

- Désenclaver le quartier en démolissant l'ensemble immobilier du Parc aux Lièvres pour retrouver le sol naturel, en restructurant le réseau viaire et les liaisons douces pour accroître la perméabilité et la lisibilité du tissu urbain ;
- Développer la mixité sociale et améliorer les conditions de l'habitat en démolissant une part significative du parc social, en rénovant le parc social conservé avec une ambition forte de changer l'image architecturale des résidences ainsi que de diminuer les consommations énergétiques et leur empreinte carbone, en construisant une nouvelle offre de logements avec près de 980 logements sur la ZAC et près de 600 logements sur le quartier du Parc aux Lièvres ;
- Améliorer la qualité de l'espace urbain en le réadaptant à l'échelle du piéton, en diminuant la taille des îlots, en valorisant la trame végétale, en réaménageant les espaces publics afin qu'ils soient plus tranquillisants pour les différents usagers ;
- Moderniser les équipements publics du quartier en rassemblant les équipements publics de la dalle au sein de la future maison de services publics facilitant ainsi la transversalité entre les services et l'accompagnement des familles, en adaptant les écoles aux fluctuations du nombre d'élèves pendant la durée de la réalisation de la ZAC, à travers la réhabilitation et l'extension des groupes scolaires de proximité et des accueils de loisirs.



ENJEUX :

- Renforcer l'offre préexistante de transports en commun avec le TZen 4 à la gare du Bras de Fer ;
- Redonner au quartier une échelle humaine par les formes urbaines qui y seront choisies, par la qualité des espaces publics qui y seront aménagés et des équipements.



Evry-Courcouronnes – Les Pyramides / Bois Sauvage



12 854 habitants



Part des moins de 25 ans :
42%



Taux de scolarisation des 15-24
ans : 70,2%



Taux de pauvreté* : 32%

Au cœur de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, les quartiers des Pyramides et de Bois Sauvage ont chacun fait l'objet d'un premier programme de rénovation urbaine amorcé en 2006 et 2010. Aujourd'hui réunis dans un seul périmètre QPV, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain a pour ambition de poursuivre le désenclavement de ce site qui a déjà bénéficié d'un large spectre d'interventions concernant l'habitat (démolitions, résidentialisations et constructions neuves), les équipements publics et les espaces publics. Entre ces deux quartiers à dominante de logements, il subsiste un décalage d'image et donc d'attractivité.

Parmi les premiers quartiers construits de la Ville Nouvelle d'Evry, le quartier des Pyramides se caractérise par un urbanisme de dalle typique des années 1970 et par un patrimoine architectural emblématique (comme le bâtiment Pyramide 14, 257 logements). De plus, le quartier bénéficie d'une proximité directe avec le centre-ville et ses aménités : centre commercial, gare RER, universités... Bois Sauvage apparaît comme un quartier résidentiel, plus confidentiel



ENJEUX / OBJECTIFS :

Le projet urbain du site Pyramides / Bois Sauvage tente de répondre aux grands objectifs de renouvellement urbain et social :

- Désenclaver le quartier pour permettre son ouverture aux autres quartiers environnants et aux axes routiers proches tout en facilitant les liaisons douces ;
- Diversifier le parc immobilier afin de créer une réelle mixité sociale avec des constructions neuves et la poursuite des interventions sur le parc social et privé ;
- Renforcer l'attractivité du site en confortant les centralités existantes autour des équipements et des commerces et en valorisant son patrimoine architectural remarquable ;
- Créer une trame verte à l'échelle du grand territoire, support de la biodiversité et d'usages multiples pour les habitants, concourant ainsi à valoriser l'image du site.



Grigny – Grigny 2, La Grande Borne / Plateau

Grigny 2



13 337 habitants



Part des moins de 25 ans :
46%



Taux de scolarisation des
15-24 ans : 68,2%



Taux de pauvreté : 52%

La Grande Borne - Le Plateau

10 766 habitants

Part des moins de 25 ans :
45,4%

Taux de scolarisation des
15-24 ans : 61,7%

Taux de pauvreté : 41%

Le territoire de Grigny fait l'objet depuis plus d'1 an d'un dispositif exceptionnel de soutien de la part de l'Etat sous la forme d'une feuille de route intitulé « Grigny 2030 ». Le volet urbain de cette feuille de route s'articule autour de 3 dispositifs entièrement imbriqués et indissociables : L'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées – d'Intérêt National (ORCOD-IN) sur Grigny 2 dont le pilote est l'EPFIF. Il intervient après plusieurs plans de sauvegarde qui n'ont pas réussi à stopper la paupérisation et l'endettement massif de la copropriété entraînant des dysfonctionnements et des dégradations importantes.

Le protocole de préfiguration du NPNRU Grigny 2, Grande Borne/Plateau sur Grigny et Viry-Châtillon porté par GPS en co-pilotage avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

L'Opération d'Intérêt National (OIN) aménagement Grigny-Viry en coordination avec GPA et l'EPT sur la Grande Borne et la ZAC Centre-Ville : Grigny bénéficie d'une OIN qui lui est propre « OIN Grigny/Viry ».



ENJEUX :

Dans le cadre du NPNRU, volet urbain de la feuille de route « Grigny 2030 », une étude dite « ensemblière » est lancée sur le territoire par l'agglomération.

Cette étude porte sur un périmètre élargi allant du Plateau sur Viry-Châtillon à Grigny 2 en passant par le quartier de la Grande Borne (Grigny), la ZAC Centre-ville de Grigny et la ZAE des Radars (Grigny).

Elle traite de plusieurs thématiques et vient coordonner l'ensemble des autres études lancées sur le territoire.

Chaque quartier fera l'objet d'une étude de programmation dédiée (Grande Borne, Plateau et Grigny 2) découlant de l'étude ensemblière avec pour objectif d'aboutir à la signature des conventions NPNRU.





OBJECTIFS POUR GRIGNY 2 :

Désenclaver les « morceaux de ville privée » que constituent les ensembles immobiliers Sablons et Tuileries, en proposant un nouveau maillage viaire et un redécoupage foncier.

Secteur des Sablons :

- Mettre en réseau les entités paysagères existantes en valorisant le « parc des Lacs » ;
- Renforcer le désenclavement du quartier Surcouf dans la continuité de l'opération du square Surcouf (quartier le plus dense, 350 logements/ha) ;
- Réaménager l'avenue des Sablons comme entrée du « parc des Lacs », connectée au parvis de la gare dans sa première partie et en même temps comme principal espace public du quartier ;
- Démolir/restructurer des groupes scolaires avec restructuration des franges de la route de Corbeil.

Secteur des tuileries :

- Renouveler et désenclaver le quartier ;
- Recomposer les entrées du quartier et mailler le secteur des Tuileries pour le raccrocher au futur « Cœur de Ville » et accompagner sa mise en îlot ;
- Etablir des connexions avec la ZAC Centre-ville pour conforter le nouveau cœur de ville ;
- Conforter le caractère résidentiel des actuels ensembles immobiliers ;
- Réaménager l'allée des tuileries (place/parvis, écoles, trame paysagère, espaces de jeux, etc...).



OBJECTIFS POUR LA GRANDE BORNE / PLATEAU :

Poursuivre la transformation et la diversification des pôles et secteurs structurants/espaces de mutation forte.

- Sur le secteur du « Damier » élargi, en lien avec la ZAC Centre-ville, le long de la RD 310 avec notamment l'opportunité du TZEN 4 : connecter les deux rives de l'autoroute, constituer une entrée de plateau économique et prolonger l'intensité programmatique du « Cœur de Ville » ;
- Sur le secteur du Méridien/Places Hautes par une intervention visant à la diversification des fonctions et de l'habitat, notamment avec l'opportunité de l'arrivée de la station du Tram 12 Express en créant une façade urbaine et en introduisant une diversité programmatique ;
- Sur le secteur des Patios, par la poursuite de l'opération d'amélioration de l'habitat engagée sur l'ensemble des logements (OPAH) ;
- Sur le secteur Balance/Ellipse élargi par la poursuite des interventions sur un patrimoine qui n'a pas fait l'objet de réhabilitation dans le cadre de l'ANRU 1.



Moissy-Cramayel – Lugny-Marronniers-Résidence du Parc



3 753 habitants



Part des moins de 25 ans :
45%



Taux de scolarisation des
15-24 ans : 64,7%



Taux de pauvreté* : 30%

Le quartier Centre-ville-Lugny-Marronniers présente une fonction de centralité bien identifiée par tous les habitants de Moissy-Cramayel. Néanmoins il connaît aujourd'hui une perte d'attractivité à l'origine d'une stratégie d'évitement de certains usagers, dû notamment à :

- Un sentiment d'insécurité croissant ;
- Des espaces publics peu qualitatifs et qui ne sont plus adaptés aux usages des habitants ;
- Un patrimoine bâti dégradé ;
- Une offre commerciale dense, diversifiée et complémentaire mais qui souffre d'un réel problème de visibilité.

Un rééquilibrage du quartier et une mise en valeur de ses atouts est donc nécessaire.



ENJEUX :

- La diversification de l'habitat (aujourd'hui le quartier concentre 57% de logements sociaux) qui interviendra avec la mutation du foncier libéré par la démolition des 195 logements de la Résidence du Parc ;
- La réorganisation des flux au sein du quartier pour permettre une meilleure accessibilité et des liaisons avec le nouvel Eco-quartier de Chanteloup ;
- La recomposition des espaces publics pour permettre à des espaces aujourd'hui peu qualitatifs de contribuer à l'amélioration de l'attractivité du quartier.



OBJECTIFS :

- Permettre au quartier de retrouver une identité propre ;
- Redimensionner et restructurer qualitativement les espaces publics, créer des continuités végétales et diversifier l'offre de commerces de proximité ;
- Réorganiser le stationnement pour faciliter les usages des habitants ;
- Accueillir une nouvelle offre d'habitat sur le foncier existant identifié et libéré par la démolition de la Résidence du Parc.

Ris-Orangis – Le Plateau



5 435 habitants



Part des moins de 25 ans :
41%



Taux de scolarisation des
15-24 ans : 64,3%



Taux de pauvreté* : 39%

Le quartier du Plateau à Ris-Orangis rassemble des logements locatifs sociaux et plusieurs copropriétés autour d'équipements largement rénovés pendant l'ANRU 1. Ce premier projet a permis la réhabilitation de plus de 134 000 logements locatifs sociaux du patrimoine du bailleur Essonne Habitat. Des espaces publics et des cheminements ont aussi été réaménagés.

Pour réussir le projet sur l'ensemble du quartier, il faut poursuivre et finaliser le programme engagé en redonnant de la vitalité, en façonnant une nouvelle image, en renforçant l'une des deux polarités de Ris-Orangis : la place commerciale du Moulin à Vents.



OBJECTIFS :

- Désenclaver le quartier et améliorer la lisibilité des espaces accueillants le TZen 4 ;
- Renforcer les liaisons piétonnes vers et depuis la place du Moulin à Vents ;
- Recréer une centralité urbaine par la démolition de l'ancien centre commercial et la construction de nouvelles cellules commerciales visibles et attractives ;
- Accompagner le redressement de la copropriété de la Ferme du Temple située à proximité de la place du Moulin à Vents ;
- Permettre la diversification de l'offre de logement en proximité directe avec la place.



ENJEUX :

Au cœur de ces secteurs résidentiels et du quartier de logements pavillonnaires se trouve la Place du Moulin à Vents. L'attractivité de cette place sera renforcée par l'arrivée du TZen 4. C'est pourquoi, le projet de renouvellement urbain s'attache au réaménagement complet de la place et de ses ramifications vers l'ensemble du quartier ainsi que la démolition /reconstruction du centre commercial. Il s'attache ainsi à faire de cette place une véritable centralité à l'échelle du Plateau et de la ville.

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit pleinement dans le PADD adopté en 2015 permettant la construction de logements neufs favorisant la diversification autour des centralités que sont les Docks, à proximité de la Gare du RER D bois l'Epine et de la place du Moulin à Vents sur le Plateau. Il s'inscrit aussi pleinement dans l'objectif communal majeur de réussir la synthèse entre la population des quartiers d'habitat social, dont une partie importante est dans une situation de vulnérabilité sociale et la population de nouveaux quartiers comme l'Eco quartier des Docks.



LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2024

Une nouvelle géographie des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est entrée en vigueur par décret au 1er janvier 2024 en France métropolitaine.

Celle-ci intervient 10 ans après la loi Lamy² qui introduisait de grands changements pour la politique de la ville : une concentration des moyens vers les territoires les plus en difficulté (notion de quartiers prioritaires), la création du contrat de ville piloté à l'échelle intercommunale, la co-construction de la politique de la ville avec les habitants et le lancement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

La révision de cette géographie prioritaire a été établie selon des critères identiques à la précédente. Pour être éligible, le quartier doit être constitué de 1 000 habitants au moins, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, et être caractérisé par un décrochage du revenu de ses ménages par rapport à ceux de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Désormais, 1 362 QPV, contre 1 296 précédemment, sont comptabilisés en France métropolitaine. À Grand Paris Sud, la quasi-totalité des anciens quartiers prioritaires sont impactés par la nouvelle géographie, certains voyant leur périmètre évoluer, d'autres entrants ou sortants du dispositif.

Un contrat de ville élaboré à l'échelle de Grand Paris Sud est en cours de signature.



18 QPV à Grand Paris Sud
au 1^{er} janvier 2024
contre 19 auparavant



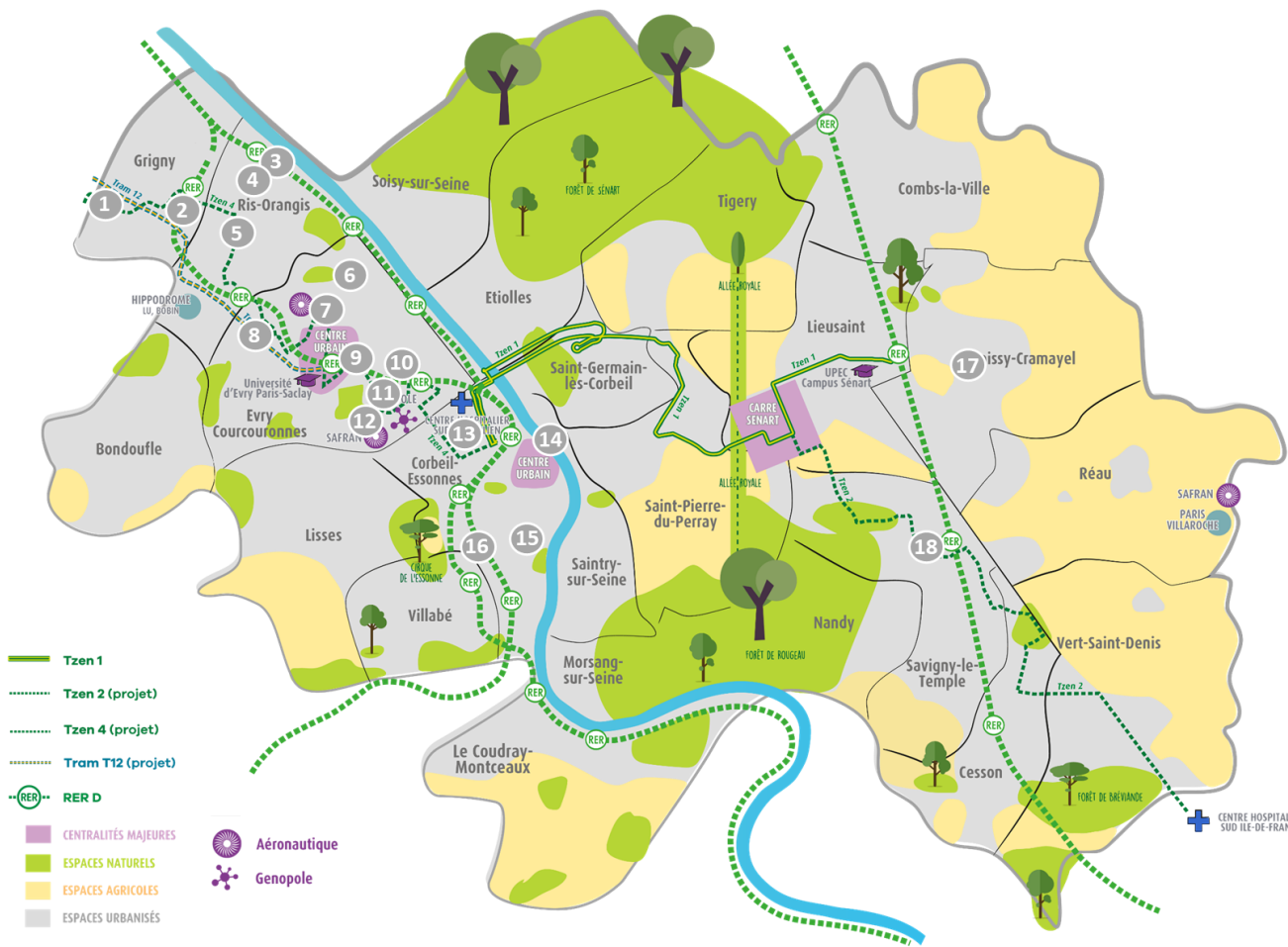
1 QPV sortant
2 QPV entrants
3 QPV fusionnent en 1



92 040 habitants en
QPV à Grand Paris Sud en
2020 contre 86 200
auparavant

INSEE, RP 2020

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2024 : POPULATION & NIVEAU DE VIE



18 QPV
Au 1^{er} janvier 2024
contre 19 auparavant

92 040 HABITANTS EN QPV
25,9 % DE LA POPULATION
à Grand Paris Sud en 2020



+ 5 784 HABITANTS EN QPV
+ 1 % DE LA POPULATION
à Grand Paris Sud
entre les périmètres QPV 2015 et 2024

GRIGNY

	Habitants	Revenu disponible médian
1 La Grande Borne	10 285	14 480 €
2 Grigny 2	13 351	13 690 €

RIS-ORANGIS

3 Gare	1 206	16 270 €
4 La Rénovation	1 126	15 990 €
5 Le Plateau	8 607	Inconnu

ÉVRY-COURCOURONNES

6 Champrier Du Coq – Champs Elysées – Petit Bourg	5 533	16 520 €
7 Pyramides - Bois Sauvage	11 904	16 460 €
8 Le Canal	4 751	16 290 €
9 Les Passages	2 261	16 350 €
10 Le Parc aux Lièvres	2 353	Inconnu
11 Les Épinettes	2 562	16 840 €
12 Les Aunettes	2 887	Inconnu

CORBEIL-ESSONNES

13 Les Tarterêts	5 589	14 410 €
14 Rive Droite	1 120	16 220 €
15 Montconseil	7 157	16 270 €
16 La Nacelle – Papeterie	4 412	16 790 €

MOISSY-CRAMAYEL

17 Lugny Maronniers – Résidence du parc	3 484	17 420 €
--	-------	----------

SAVIGNY-LE-TEMPLE

18 Centre-ville – Quartier de l'Europe	3 452	16 690 €
---	-------	----------

Revenu disponible médian
(an/UC)

CA Grand Paris Sud	21 910
Seine-et-Marne	24 640
Essonne	25 040
Ile-de-France	25 210

Source : INSEE, FILOSOFI 2021

LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2024 : POPULATION

Communes	Population municipale vivant en QPV	Part de la population municipale
Corbeil-Essonnes	18 278	34,9
Evry-Courcouronnes	32 251	48,8
Grigny	23 636	85,7
Moissy-Cramayel	3 484	19,4
Ris-Orangis	10 939	36,9
Savigny-le-Temple	3 452	11,4
6 communes ayant 1 QPV	92 040	41,1
Grand Paris Sud	92 040	25,9

INSEE, RP 2020

Grand Paris Sud est le 10^e EPCI français comptant le plus grand nombre de personnes vivant en QPV après les métropoles d'Aix Marseille, Lyon et Lille et 6 EPCI Francilien.

Le nombre de personnes vivant en QPV à Grand Paris Sud est équivalent à celui des EPT Boucle Nord de Seine et Grand Paris – Grand Est et de la Métropole de Strasbourg.

En proportion de la population totale des EPCI, Grand Paris Sud est le 7^e EPCI métropolitain comptant le plus de personnes vivant en QPV juste derrière 3 territoires de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Est Ensemble et Terre d'Envol, la CA Creil Sud Oise, Roissy Pays de France et la métropole d'Aix-Marseille.

La population des QPV de Grand Paris Sud s'élève à 92 040 habitants, soit 25,9% de la population.

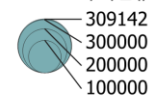
Sur les 6 communes ayant au moins un QPV, 41,1% de la population municipale vit dans un QPV.

La commune de Grigny compte la part de population municipale la plus importante vivant en QPV avec 85,7%.

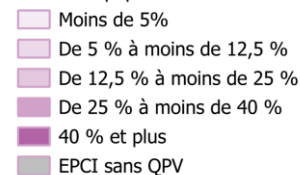
>>> Population des QPV en 2020

population 2020 vivant en qpv par epci

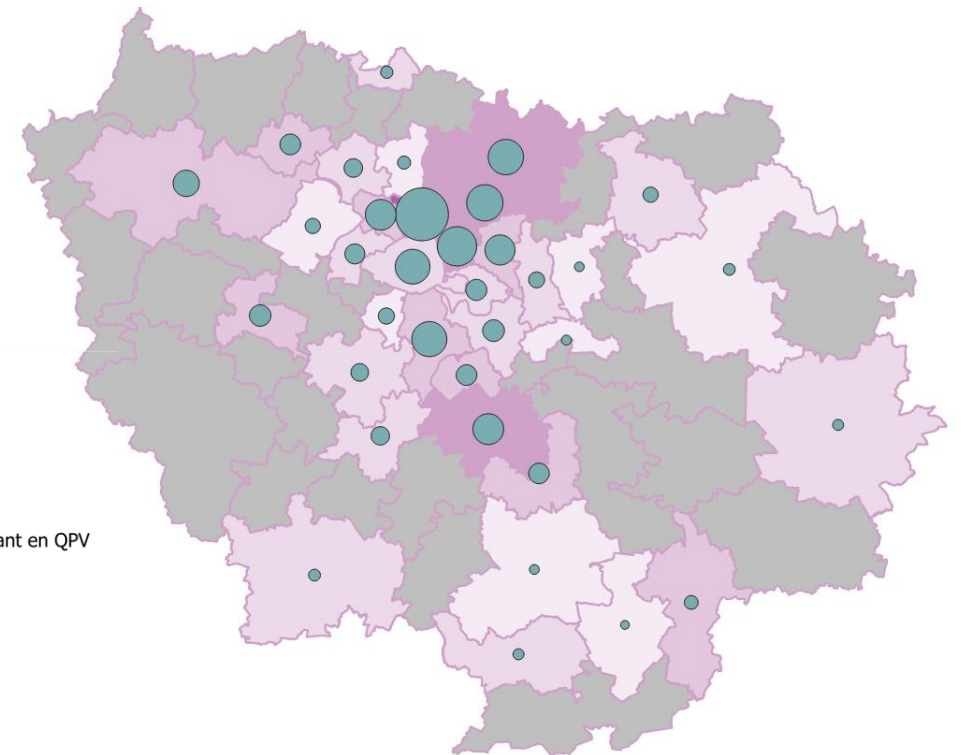
pop_qpv_2020



Part de la population totale de l'EPCI vivant en QPV



INSEE, RP 2020



LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES



29,5 % d'étrangers dans les QPV

17,2 % à Grand Paris Sud



21,9% des 15 ans et + ont au moins un bac+2 dans les QPV

33 % à Grand Paris Sud



42,8 % de moins de 25 ans dans les QPV

37 % à Grand Paris Sud



30,1 % de familles monoparentales dans les QPV

14,3 % à Grand Paris Sud



24,4 % des ménages sur-occupés en QPV

12,8 % à Grand Paris Sud



19,5 % de taux de chômage dans les QPV

12,3 % à Grand Paris Sud.



67,6 % des 15-64 ans sont en activité en QPV

73,7 % à Grand Paris Sud



20,9 % des 16-25 ans sont ni en emploi, ni scolarisés dans les QPV

16,3 % à Grand Paris Sud



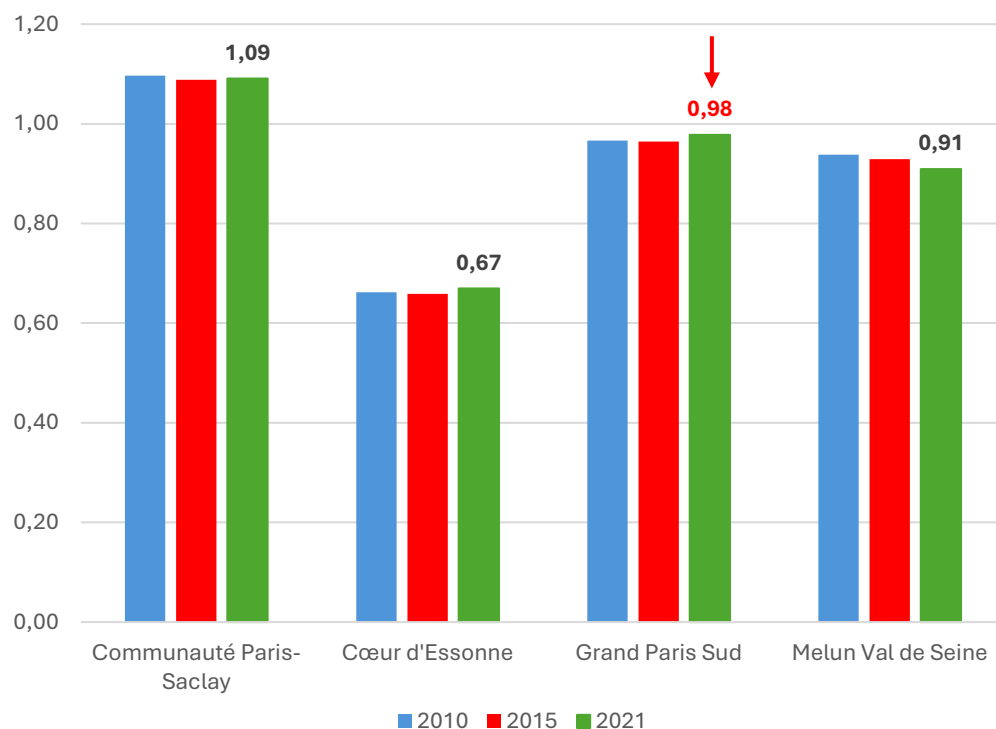
Tissu économique

Chiffres Clés

- **23 804** établissements
- **6** filières d'excellence
- **60** parcs d'activités économiques (PAE)
- **190 ha** de foncier économique disponibles au sein des PAE
- **148 500** emplois
- **24 750** étudiants et apprentis

Emploi total

Comparatif de l'évolution du taux d'emploi
Source: Insee RP (2010-2021)



148 503

Emplois en 2021

23 % emplois GPS en Essonne
9 % emplois GPS en Seine-et-Marne

Paris Saclay : 159 304 emplois

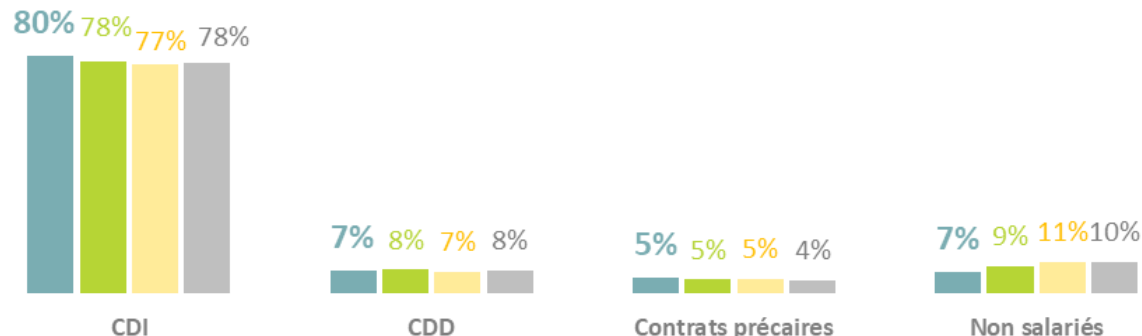
Cœur d'Essonne : 60 563 emplois

Melun Val de seine : 51 685 emplois

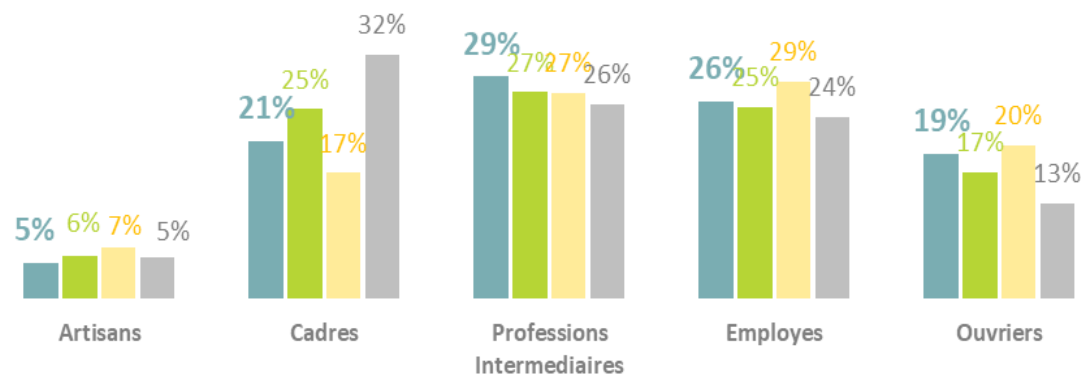
Un pôle d'emploi majeur
à l'échelle de l'Île-de-
France :
3^{ème} polarité francilienne
hors métropole, derrière
Roissy pays de France et
communauté paris
Saclay.

Caractéristiques des emplois

Condition d'emploi des employés



Catégories socio-professionnelles des emplois

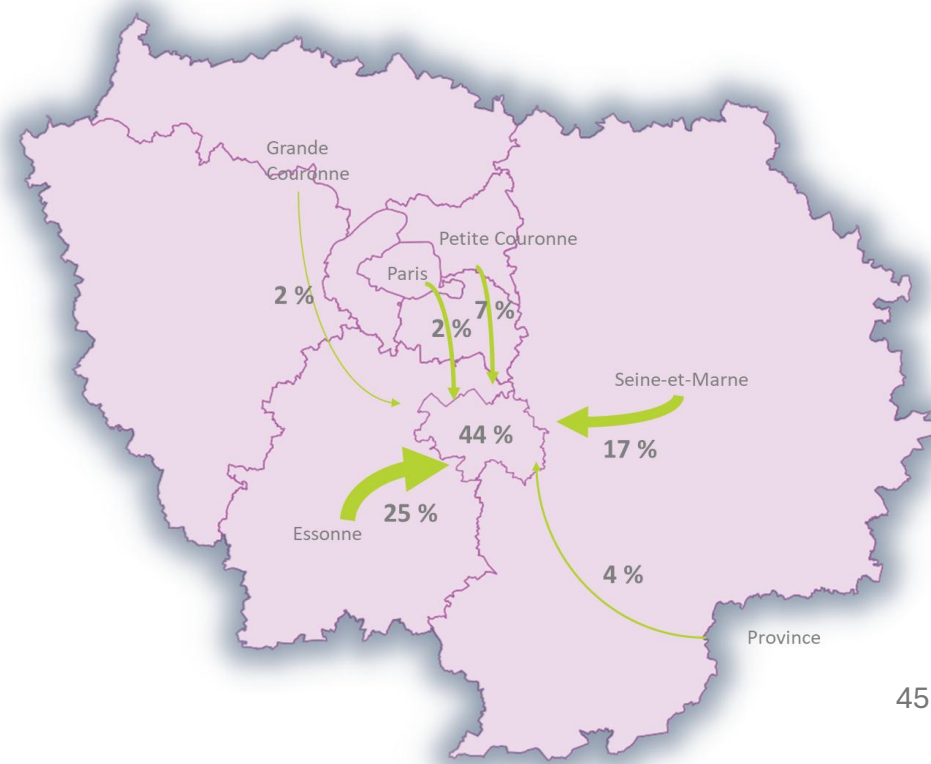


44% des emplois à Grand Paris sont occupés par des habitants du territoire, un quart par des essonnais, puis 16% par des seine-et-marnais.

7% de l'emploi de GPS n'est pas salarié, soit un taux légèrement inférieur à celui constaté en Île-de-France et dans les territoires voisins. Inversement, le taux d'employés en CDI est légèrement supérieur à celui des autres territoires de comparaison.

Grand Paris sud se distingue avec son nombre d'emplois de la catégorie des professions intermédiaires, supérieur aux autres territoires. D'une manière générale, les emplois à l'échelle régionale sont plus qualifiés.

Lieu d'habitation des employés de Grand Paris Sud



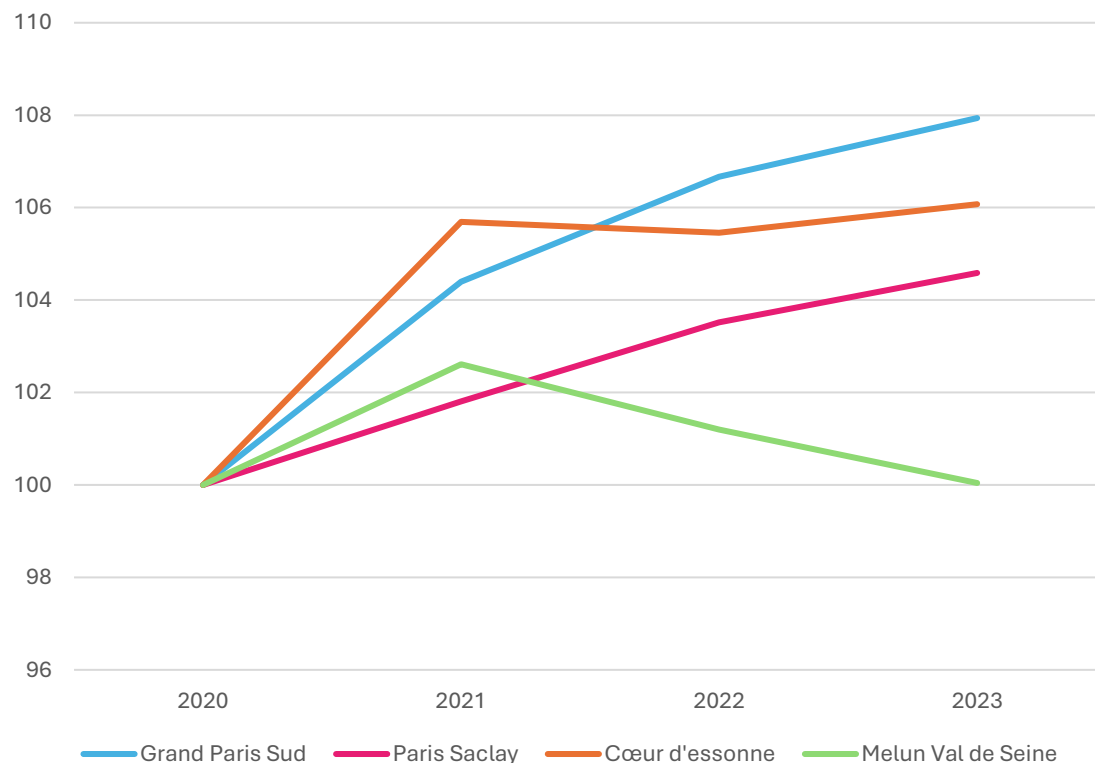
Les emplois par communes et par professions et catégories socioprofessionnelles



Source : INSEE - Recensement général de la population 2021.

Emploi salarié privé 2020-2023

Effectif salariés du secteur privé
Source: Urssaf 2020-2023



136 968

Emplois privés en 2023

Paris Saclay: 145 762 emplois

Cœur d'Essonne: 49 879 emplois

Melun Val de seine : 35 448 emplois

+ 10 073

Emplois créés

entre 2020 et 2023

+ 3 973 Evry-Courcouronnes

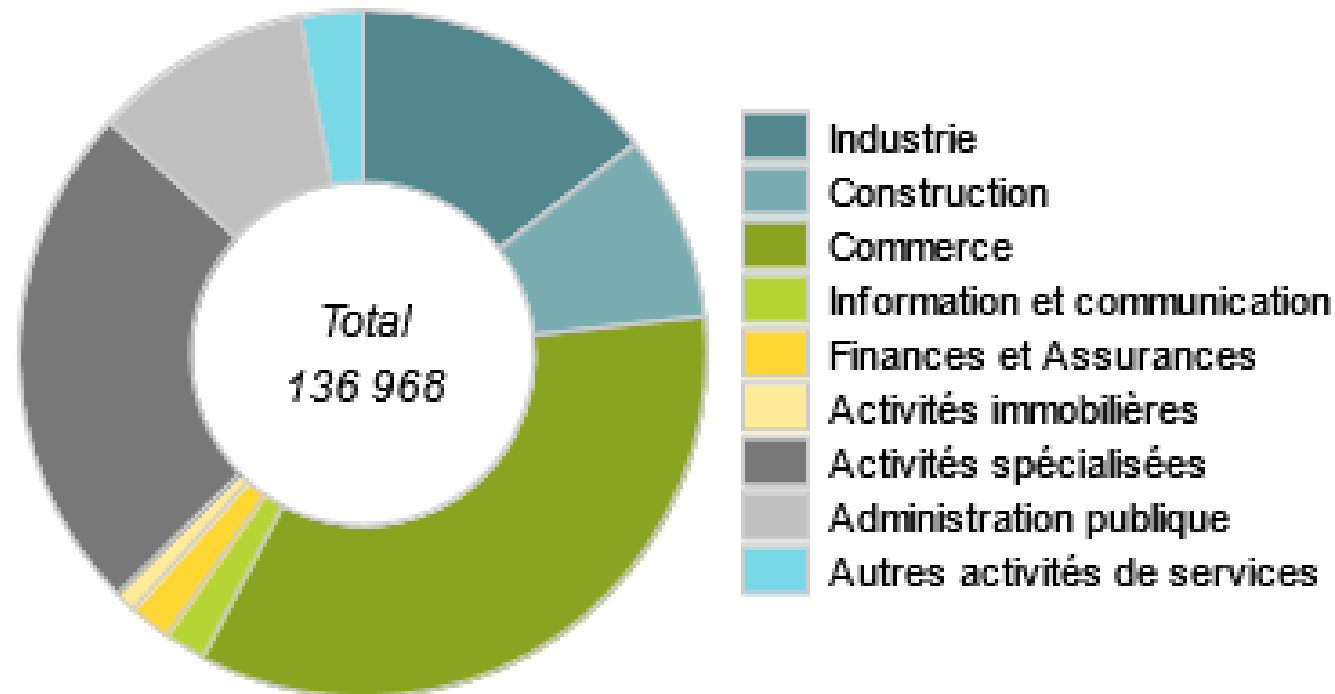
+ 1 440 Réau

+ 704 Moissy-Cramayel



Les caractéristiques du tissu économique

Répartition du nombre de salariés par secteurs d'activité



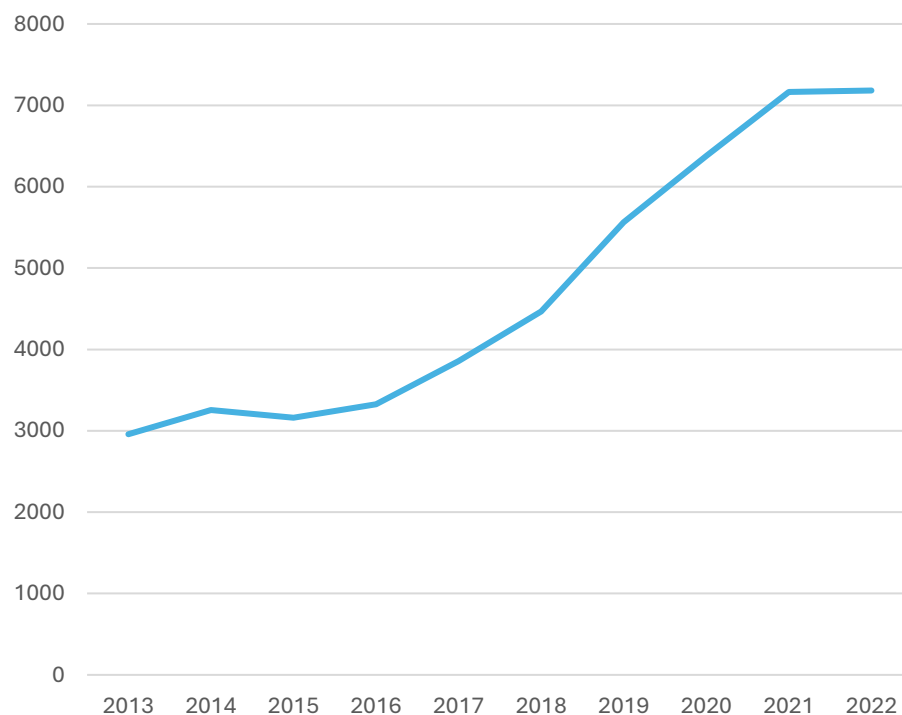
Les implantations significatives

Entreprise	Date	Site	Localisation	Surface	Salariés	Origine
Sodexo	févr-25	Ex-Samada	Parisud, Combs-la-Ville	6 600 m ²	115	Création, usine de transformation de légumes
Blanchisserie de Paris	janv-25	Ex-Bergams	Grigny	7 800 m ²	200	Chilly-Mazarin, extension d'activités
Hellofresh	mai-23	Ex-Toys R'US	La Remise, Lisses	22 000 m ²	650	Création, premier site de production France
Gainerie 91	août-22	Construction neuve, Levant	Levant, Lieusaint	4 500 m ²	45	Montgeron, croissance d'activités, packaging du luxe
Groupe ITM	janv-22	Ex-CA Consumer Finance	Immeuble Bofill, Bois Sauvage, Evry-Courcouronnes	4 000 m ²	200	Vert-le-Grand (91), transfert des services support (finances, RH)
Dark Matters	nov-21	Ex-Procelanosa	Vergers I, Tigery	17 500 m ²	20	Wissous (91), extension des activités, studios de cinéma, innovation (plateau de motion capture)
Le Closet	juil-21	Construction neuve, Ecopole	Ecopole, Moissy-Cramayel	3 400 m ²	175	Nanterre, croissance d'activités, ESS

Dynamique entrepreneuriale

Evolution créations des entreprises GPS

Source: Insee, SIDE 2022



23 804

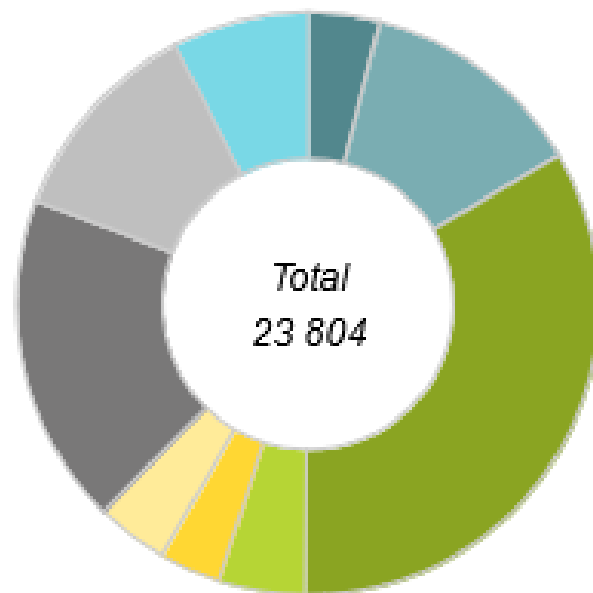
**Établissements
économiques en 2022**

- ❖ 7 182 entreprises créés à GPS en 2022 (+ 61 % depuis 5 ans).
- ❖ Le taux de création d'entreprises de GPS est de (30%) : 26 % en Essonne, 24 % en Seine-et-Marne, et 23 % à l'échelle régionale.

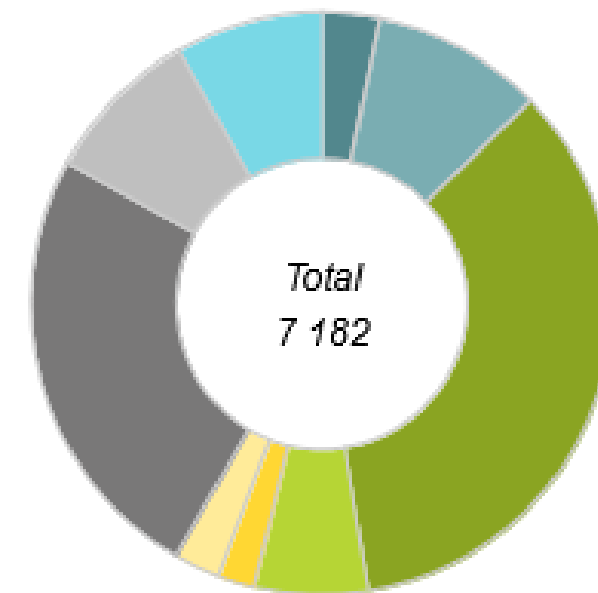
Les caractéristiques du tissu économique

Les établissements de Grand Paris Sud par secteurs d'activité

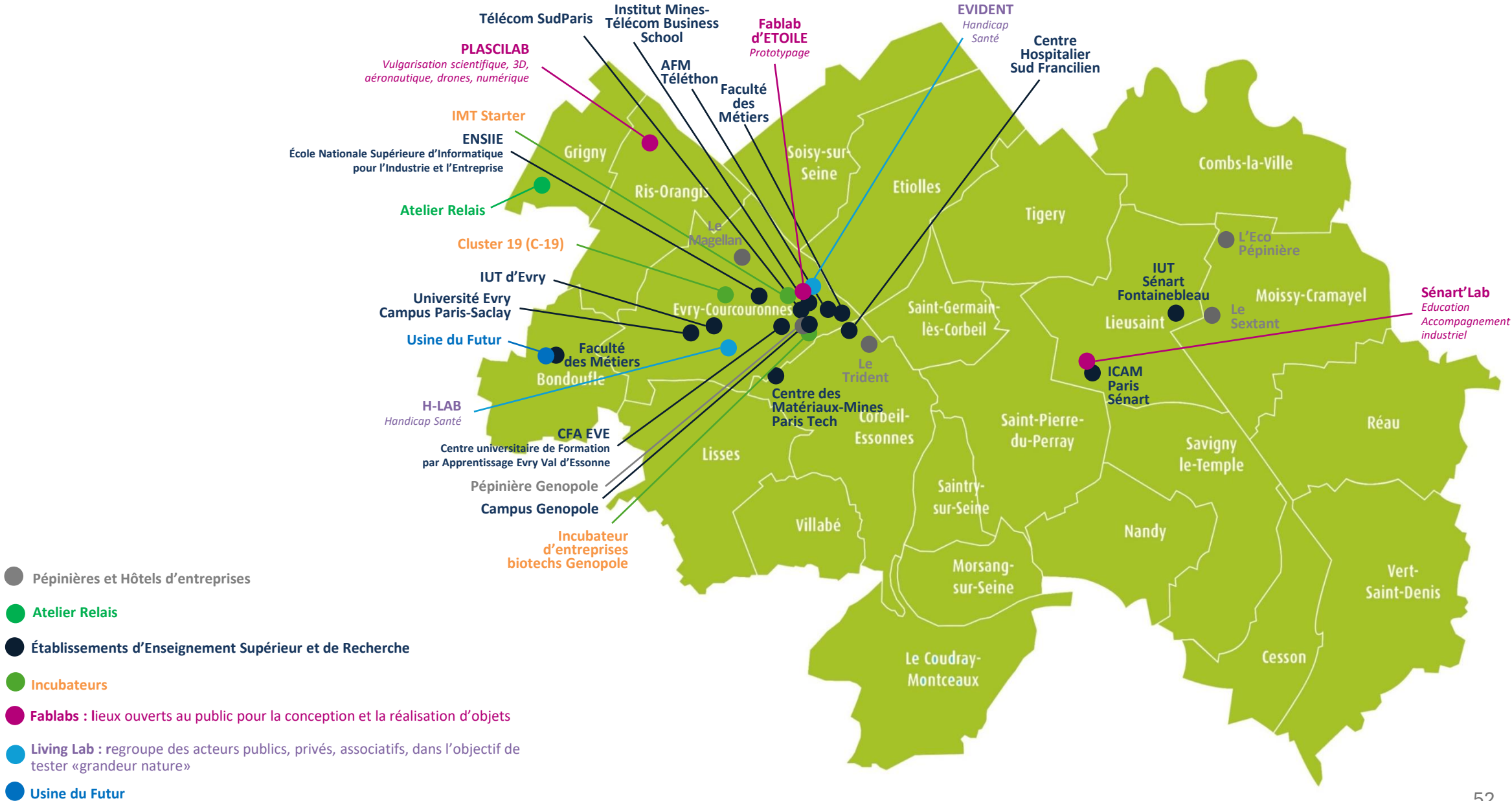
Stock d'établissements au 31/12/2021



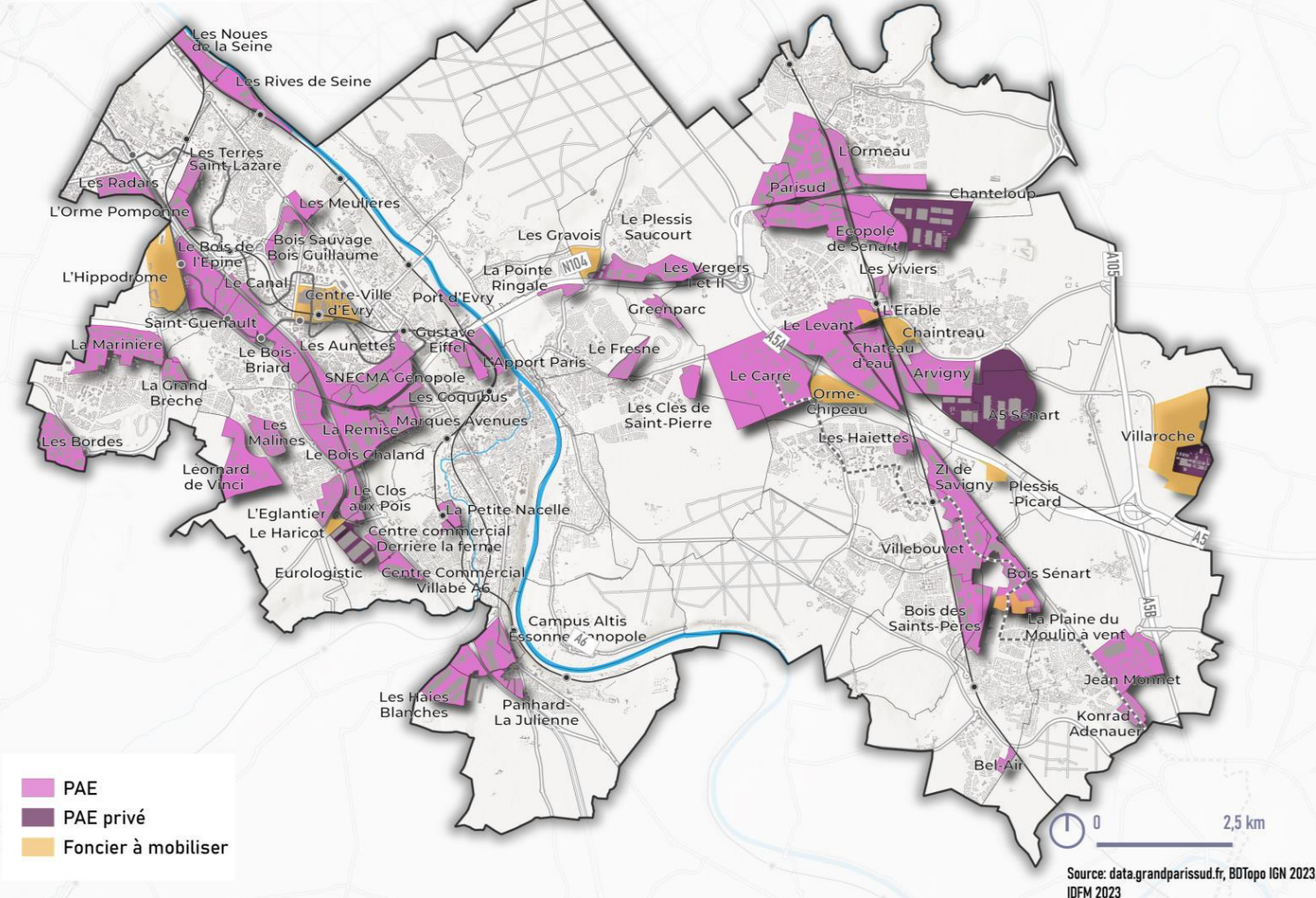
Création d'établissements en 2022



Des lieux d'accueil et d'innovation



Un tissu économique se structurant autour de 60 parcs d'activités économiques (PAE)



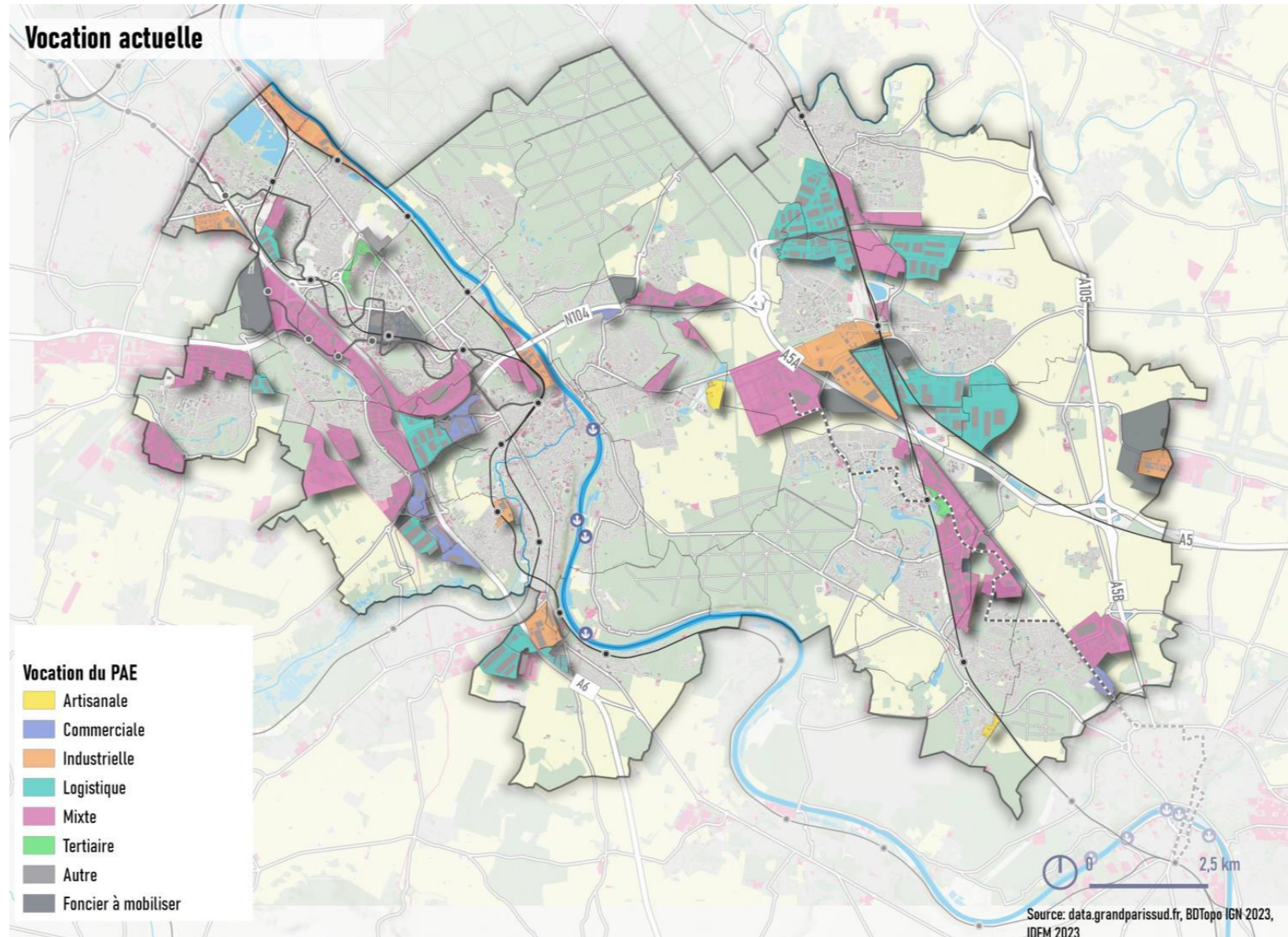
60 PAE correspondant à une surface de **3113 ha** dédiée à de l'activité économique et regroupant près de **72 800 emplois**, soit un ratio moyen de **31 emplois/ha**

60 millions d'euros de recettes fiscales à destination de l'agglomération générées en 2022, soit 25 000 €/ha en moyenne.

Une disponibilité foncière de **190 ha au sein des PAE.**

Un potentiel foncier important en extension, mais qui **ne doit pas faire oublier que dans un contexte de ZAN**, ces sites devront faire l'objet d'une attention particulière en termes d'aménagement et de gouvernance.

Une majorité de PAE à vocation mixte, non structurés autour d'une typologie particulière d'activité



190 hectares de foncier à vocation économique au sein des parcs d'activités

L'agglomération Grand Paris Sud propose près de 190 ha de foncier à vocation économique immédiatement disponible sur ses parcs d'activités. Les principales sont les suivantes :

- 1 Évry-Courcouronnes :**
10,5 ha disponibles au travers de l'ex site CACF (4,6 ha), du site de Thoison sur Genopole (1 ha), du site RCU04 (1,7 ha) et du site des Aunettes (3,2 ha)
- 2 Le Carré Sénart :**
74 ha de foncier disponible sur cette opération urbaine de grande importance qui dispose déjà de nombreux services et équipements
- 3 Le parc d'activités Léonard de Vinci à Lisses :**
7,5 ha disponibles dans un cadre paysager de grande qualité Avec plus particulièrement sur le secteur LEO LAB, 8 lots de 1 600 à 2 600 m² - un lot de 6 010 m² et un autre de 15 185 m² propice au développement d'activités « hi-tech » et « middle-tech »
- 4 PAE du Levant sur Lieusaint :**
7 ha restent à développer pour des activités industrielles et productives
- 5 Le parc d'activités de l'Ecopôle de Sénart (Lieusaint/Moissy-Cramayel/Combs-la-Ville) :**
Ce pôle d'activités est dédié aux entreprises en lien avec la transition environnementale et écologique ainsi qu'aux nouvelles activités de la filière agro-alimentaire avec une disponibilité foncière de **46 ha**
- 6 ZAC du Bois/Saint-Pères à Cesson/Savigny-le-Temple :**
8 ha restent à commercialiser pour de l'activité économique
- 7 PAE La Clé de Saint-Pierre à Saint-Pierre-du-Perray :**
Il accueille des PME/PMI à vocation industrielle, technologique, ou tertiaire. Il reste **1,3 ha** de foncier à développer



Les filières d'excellence



Aéronautique
et aérospatiale



Biotechnologies
& Génomique



Innovation logistique/
E-commerce



Numérique/
Robotique



Sport/Loisirs/
Santé/Bien-être



Eco-activités

Filière Aéronautique & Aérospatiale

GPS : 2^{ème} pôle aéronautique francilien* (après le Bourget)

Membre du Pôle de compétitivité Astech

Présence de Safran Aircraft Engines à Evry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes et Réau.

Il est leader mondial de moteurs civils, militaires et spatiaux.

Présence historique de Arianespace à Evry-Courcouronnes : leader mondial de l'industrie du lancement de satellites.

Mise en place d'un site d'implantation phare en Ile-de-France « **Paris\Villaroche Aeronautics et Technology Park** » pour l'industrie aéronautique et les hautes technologies.

Potentiel foncier économique et un écosystème favorable adapté au développement des entreprises de la filière. Projet immobilier en cours «Usine du futur 4.0»(Elcimai).

Développement de la formation aux métiers de la filière

- **Création en cours d'un campus des métiers et qualifications** pour la filière aéronautique et aérospatiale.
- **Inauguration en 2019 du « training center » de Paris-Villaroche.**
- Présence d'un **CampusFab** dans le cadre du programme d'**Usine du futur**.

*Source : présentation séminaire élus GPS



AÉRONAUTIQUE ET AÉROSPATIALE

1^{er} EMPLOYEUR INDUSTRIEL DU TERRITOIRE
12 386 EMPLOIS - 98 ÉTABLISSEMENTS



Filière Biotechnologies & Génomique : Genopole

Genopole, situé à Evry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes recouvre 115 000 m² répartis sur 4 campus différents et proches.

Des entreprises à la pointe dans leurs domaines respectifs: **YposKesi (extension en cours), Illumina, DeepOR, Vital eCode, I-STEM, Généthon, etc.**

Pour la filière bio production/thérapies innovantes :

L'établissement industriel YPOSKESI (ex : Généthon-Bioprod) qui emploie 170 collaborateurs est l'un des importants centres européens dédié à la production de thérapies géniques et cellulaires pour les maladies rares, le cancer et les cardiopathies.

Pour la filière biotechnologies industrielles : YNSECT et Globalbioenergie qui dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'énergie, participent *via* leur R&D à la dynamique industrielle de la filière.

Projet de développement de figurer parmi le top 10 des clusters mondiaux à l'horizon 2030 en santé, numérique et biotechnologie industrielle

Genopole ambitionne ainsi de changer d'échelle pour atteindre, en 2030, 30 à 35 laboratoires de recherche (2 000 personnes), 200 entreprises (création de plusieurs milliers d'emplois industriels), soit un biocluster d'environ 10 000 personnes, Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) compris.

Accompagnement par GPS du développement Genopole, en particulier dans le suivi des projets immobiliers et des études menées sur l'attractivité du campus, développement de nouvelles filières d'avenir (médecine personnalisée, génomique numérique, thérapies innovantes cellulaire et génique et biotechnologies industrielles).



GENOPOLE

1^{er}

**BIO-CLUSTER
EN GÉNOMIQUE ET
BIOTECHNOLOGIE**

96 ENTREPRISES
16 LABORATOIRES DE RECHERCHE
29 PLATE-FORMES TECHNIQUES
MUTUALISÉES
800 CHERCHEURS
2 500 EMPLOIS DIRECTS
2 000 EMPLOIS INDIRECTS



YPOSKESI

1^{er}

**INDUSTRIEL
PHARMACEUTIQUE
FRANÇAIS DÉDIÉ A LA
PRODUCTION DE
MÉDICAMENTS DE
THÉRAPIES GÉNIQUES**



Filière Innovation logistique/E-commerce

1^{er} pôle francilien d'innovation logistique et de e-commerce

Implantations : Hub logistique de **Zalando** à Moissy-Cramayel, Plateforme logistique de **Sarenza**, site logistique de **Cdiscount** à Réau/Moissy-Cramayel, **UPS** à Evry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes (leader mondial de la messagerie), site logistique de **Leroy Merlin** de 70 000 m² à Réau/Moissy-Cramayel.

Future implantation : Site logistique de **Scadif** de 80 000 m² à Réau/Moissy Cramayel pour 2023

Les grands noms de la logistique sont nombreux à être situés ou à s'installer dans le parc A5-Sénart (Moissy-Cramayel et Réau)

Club d'innovation logistique pour animer le réseau des entreprises de la filière répondre aux problématiques des acteurs de la filière (visée opérationnelle).

Cluster Innovation logistique pour fédérer les compétences des acteurs dans le but d'encourager l'innovation dans la filière (visée prospective).

Membre du pôle de compétitivité Nov@log



Filière Numérique & Robotique

Des entreprises réparties dans les nombreux parcs d'activités :
Léonard de Vinci, Levant, Les Radars, les Bordes, etc.

Des grands groupes : **Fanuc Robotics** à Lisses, **SCC** à Lieusaint (leader français des services informatiques d'infrastructure), **X-Fab** à Corbeil-Essonnes (fabricant français de matériaux semi-conducteurs) et **Melexis** sur le même site que X-fab (développement de puces et de capteurs électroniques principalement pour l'automobile, à partir des matériaux semi-conducteurs fabriqués par X-Fab).

Un pôle d'acteurs de l'enseignement supérieur, recherche et innovation reconnu dans le domaine : **Campus Télécom, ENSIIE** avec le C19 (cluster dédié à l'innovation dans le secteur du numérique et notamment des Jeux vidéos).

C19 : cluster du jeu vidéo et des interactions numériques, créé en 2017

Activités : incubation (partenariat avec IMT Starter), pépinière, R&D, formation, mise à disposition d'une plateforme technologique et de bureaux.

9 entreprises utilisatrices. Objectif de 50 entreprises en 2022.

La «Grande Ecole du numérique» à Evry-Courcouronnes, Grigny et Sénart.

Projet «Racines Carré» de 12 900 m² de bureaux axés sur l'écologie et le numérique, au Carré Sénart, piloté par le promoteur SOPIC.

Projet de data center sur le parc Léonard de Vinci (100 000 m² de locaux) à Lisses.

Membre du pôle de compétitivité Cap Digital



Filière Sport, Loisirs, Santé et Bien-être

Projet urbain et économique durable autour du sport, de la santé, des loisirs et du bien-être sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et Bondoufle :
200 hectares maîtrisés par la puissance publique pour un projet de territoire destiné à créer une économie nouvelle.

Un projet cluster en quatre dimensions :

- **Dimension recherche** : améliorer la performance sportive de haut niveau grâce aux recherches scientifiques
- **Dimension économique** : attirer et faire émerger les entreprises innovantes de la filière
- **Dimension formatrice** : développer un réseau de formation innovante aux métiers du sport
- **Dimension fédératrice** : co-construire le «campus du sport»



Le Cluster Grand Paris Sport est une ambition partagée : faire des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 l'occasion de construire ensemble une nation sportive et de nos territoires, un terrain d'excellence qui conjuguera formation, économie, sport et sciences. Date of creation : 2017



Filière Eco-activités

Plus de **100** entreprises dans les domaines de l'éco-construction, de l'économie circulaire et de l'éco-mobilité (source : Service Relation entreprises GPS-Observatoire économique de GPS - 2018).

L'Écopôle de Sénart (Lieuxaint, Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville), le premier parc d'activités d'Ile-de-France dédié aux éco-entreprises :

34 entreprises installées, 50 ha de surface disponible, une éco-pépinière dédiée aux jeunes créateurs avec un site internet dédié : ecopole-senart.fr.

Adhésion de l'agglomération au réseau du **PEXE*** et **pôle de compétitivité Cap Digital**.

*Réseau national (englobant clusters, pôles de compétitivité, associations professionnelles) de soutien au développement des PME de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Club éco-activités : lieu d'échanges des entreprises de la filière, animé par Grand Paris Sud.

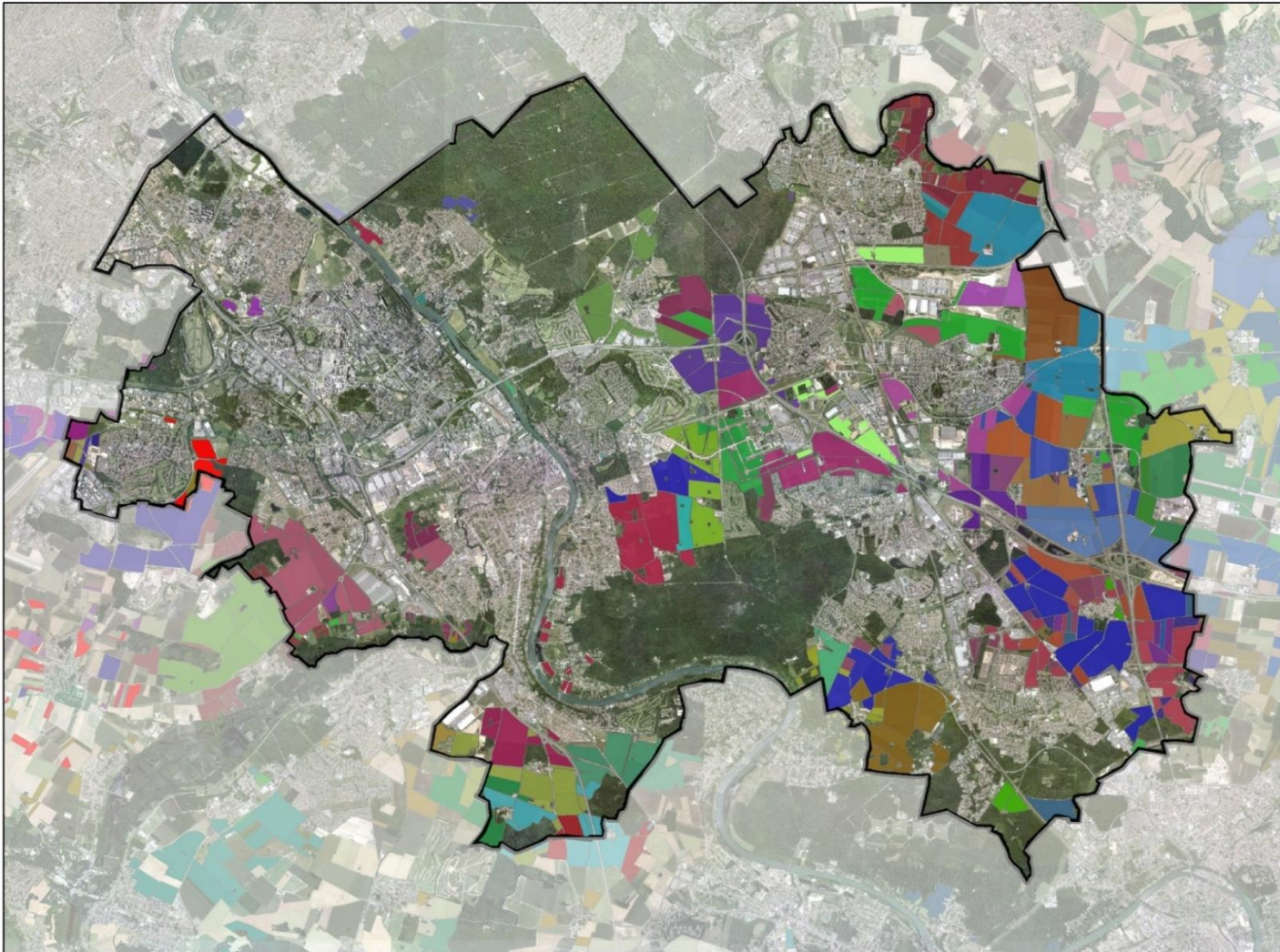
Quelques entreprises sur le territoire : ATF Gaïa, Electric Loading à Lieusaint, Iterria à Evry-Courcouronnes, etc.

+ d'infos sur grandparissud.ecoentreprises-france.fr



L'activité agricole

Les exploitations



62 exploitations sont présentes sur le territoire de Grand Paris Sud. Elles présentent une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de 181 ha, et ont en moyenne, la moitié de leur surface sur le territoire de Grand Paris Sud.

Parmi ces 62 exploitations, 30 ont plus de la moitié de leur surface agricole totale sur le territoire. Ces 30 exploitations représentent 75% de la surface agricole du territoire, soit une SAU globale (dans et hors de GPS) de 4 277 ha (dont 3 881 ha dans le périmètre de la CA Grand Paris Sud).

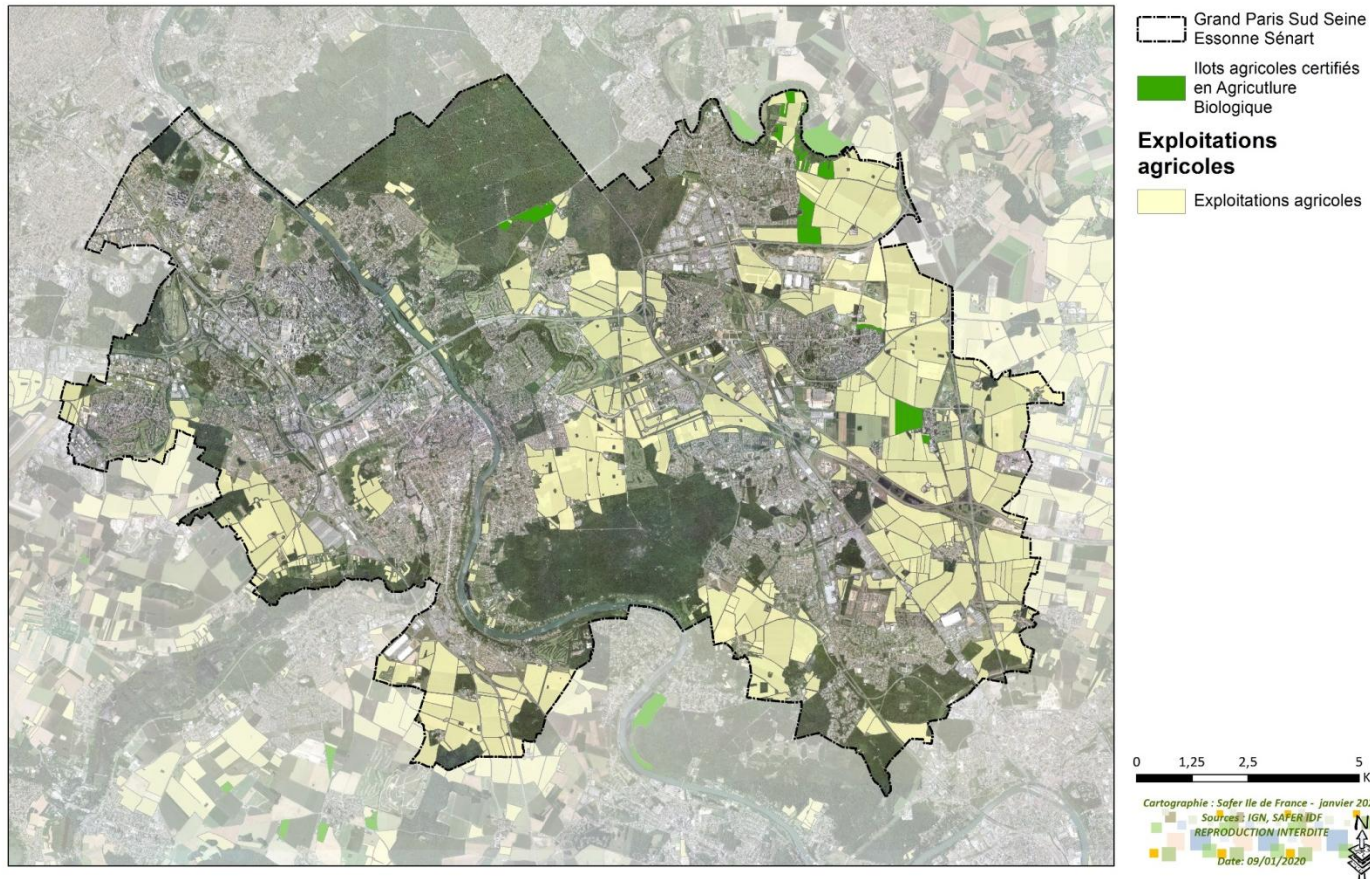


La multifonctionnalité des exploitations du territoire

La plupart des exploitants se disent attentifs à « raisonner » leurs pratiques agricoles : au-delà des éléments imposés (mise en place de bandes enherbées, gel d'une partie de l'assolement), nombre d'entre eux ont conservé ou mis en place des techniques visant à favoriser la biodiversité (maintien ou réhabilitation de haies, bosquets, mares...), économiser de l'énergie (travaux du sol simplifiés notamment) ou encore diminuer l'utilisation d'intrants (équipement en matériel de précision, utilisation de compost, multiplication des rotations...). Ils sont appuyés dans ces démarches par les conseillers de la chambre d'agriculture ou des partenaires économiques (techniciens des coopératives).

Par ailleurs :

- Deux pratiquent l'agriculture biologique, il s'agit d'exploitations de grandes cultures ;
- Un exploitant a développé un potager bio en marge de la cueillette ;
- Une exploitation développe des pratiques de conservation raisonnée des pommes de terre (pomme de terre non gazées).



Les exploitations agricoles en AB représentent 3% des exploitations agricoles ayant au moins un îlot de culture au sein du territoire. Les surfaces certifiées en agriculture biologique totalisent quant à elles une surface de 143 ha sur tout le territoire, soit 2,5% de la SAU.

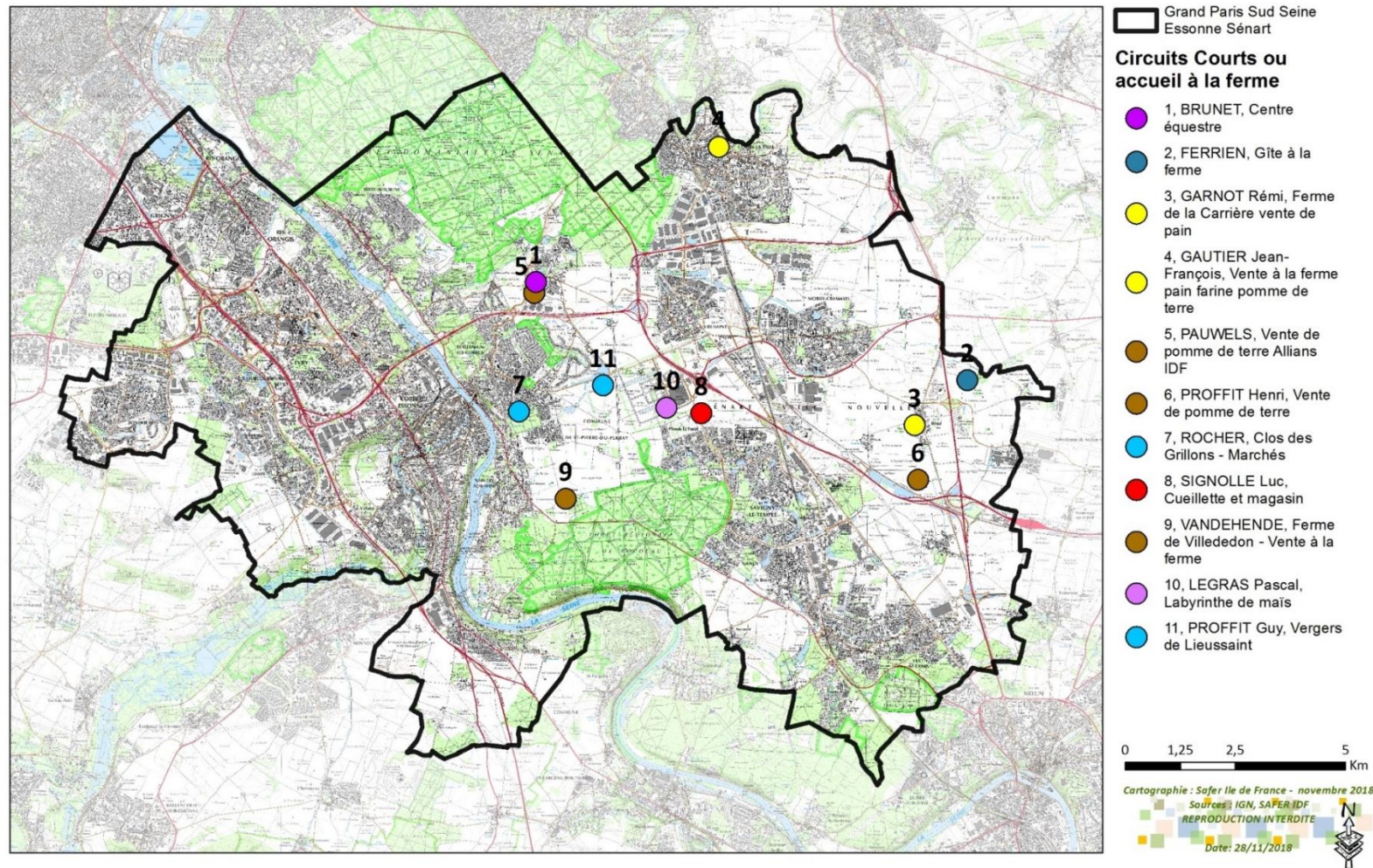
Par comparaison, en Île-de-France, à fin 2017, 15 081 ha sont cultivés en bio, soit près de 2,7% de la surface agricole utile francilienne (moyenne nationale 6,5%) et les fermes biologiques représentent 6,2% des exploitations agricoles franciliennes (moyenne nationale 8%).

Si une majorité des nouveaux habitants sont étrangers au monde agricole et à son fonctionnement, l'intérêt pour l'activité agricole existe et se manifeste par le succès remporté par les exploitations nouant des liens avec le public.

Il s'agit notamment des systèmes de commercialisation en « circuits courts », que l'on définit comme une vente directement du producteur au consommateur, ou n'impliquant qu'un seul intermédiaire.

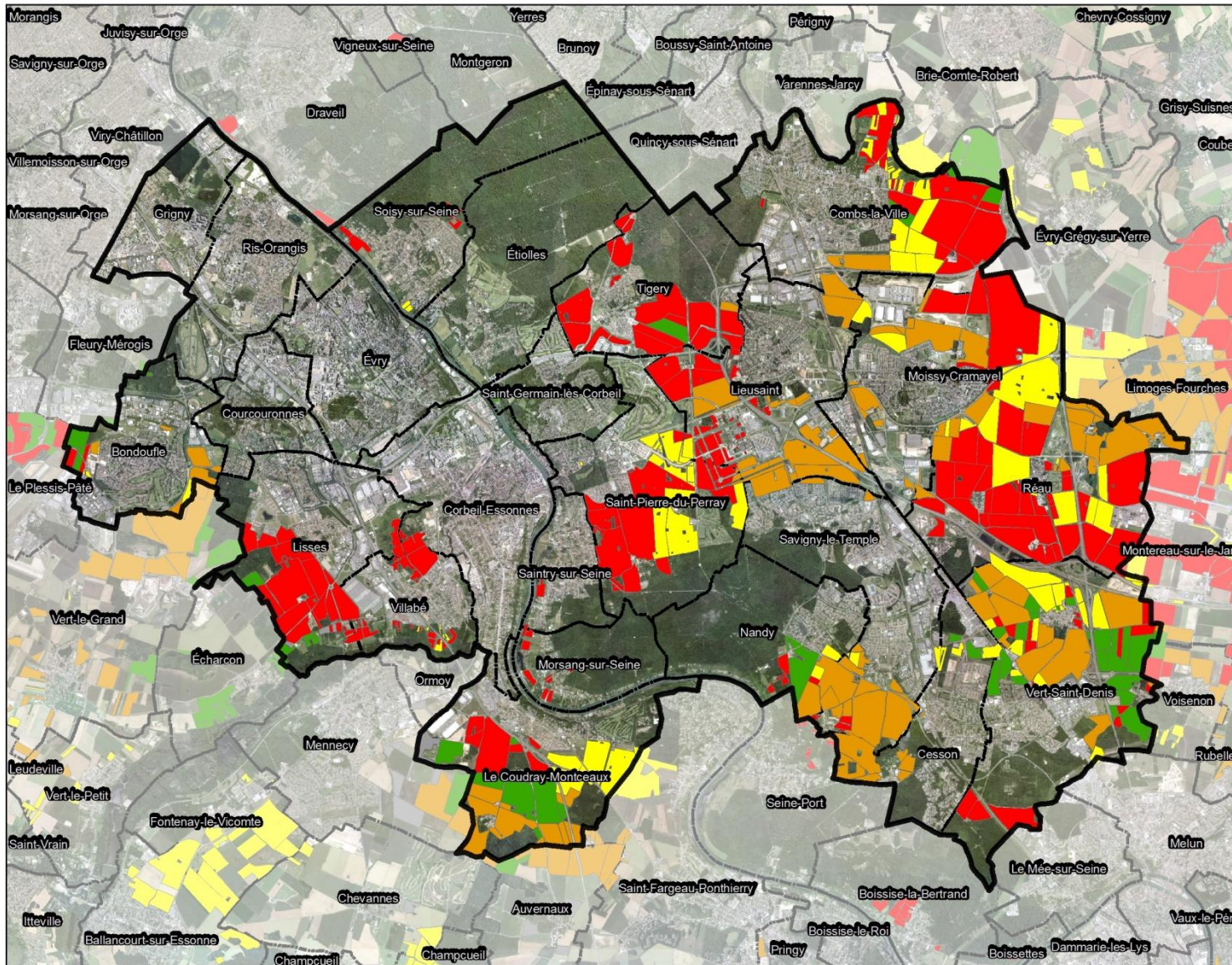
Ainsi, malgré une orientation générale vers des productions s'y prêtant relativement peu, huit exploitants du territoire pratiquent une commercialisation de leurs produits en circuits courts (principalement vente directe), une proportion supérieure aux 14% d'exploitations commercialisant des produits en circuit court sur l'ensemble du département Seine-et-Marne. Il est ainsi possible d'acheter farine, pain, pommes de terre, légumes, auprès de producteurs engagés dans des filières de proximité. Du foin, de la paille et du bois sont également commercialisés directement sur plusieurs exploitations du territoire.

Trois exploitations accueillent du public sur leur ferme (cueillette, activités pédagogique ou gîte), et une exploitation s'est orientée vers la création d'un centre équestre.



Les points de vente locaux et accueil du public à la ferme dans diverses formes sont recensés sur la carte ci-contre (en jaune les ventes de pain, en marron les ventes de pomme de terre, en bleu les magasins diversifiés, en rouge la cueillette).

L'emploi agricole



Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart

Classe d'âge du chef
d'exploitation



La part importante d'exploitants dans les classes d'âge les plus élevées soulève une interrogation quant à leur succession. Parmi les chefs d'exploitation proche de l'âge de la retraite, nombre ne souhaite pas transmettre leur exploitation à leurs enfants, soit parce qu'elle ne dispose pas d'une superficie suffisante, soit parce que les perspectives actuelles de l'économie agricole combinées à des conditions de travail difficile en périurbain, ne constituent pas pour eux un avenir souhaitable pour leurs enfants. Une grande majorité des chefs d'exploitations sont par ailleurs eux-mêmes issus d'une famille d'agriculteur, dont ils ont repris l'outil de travail lors de leur installation.

0 1,25 2,5 5 Km

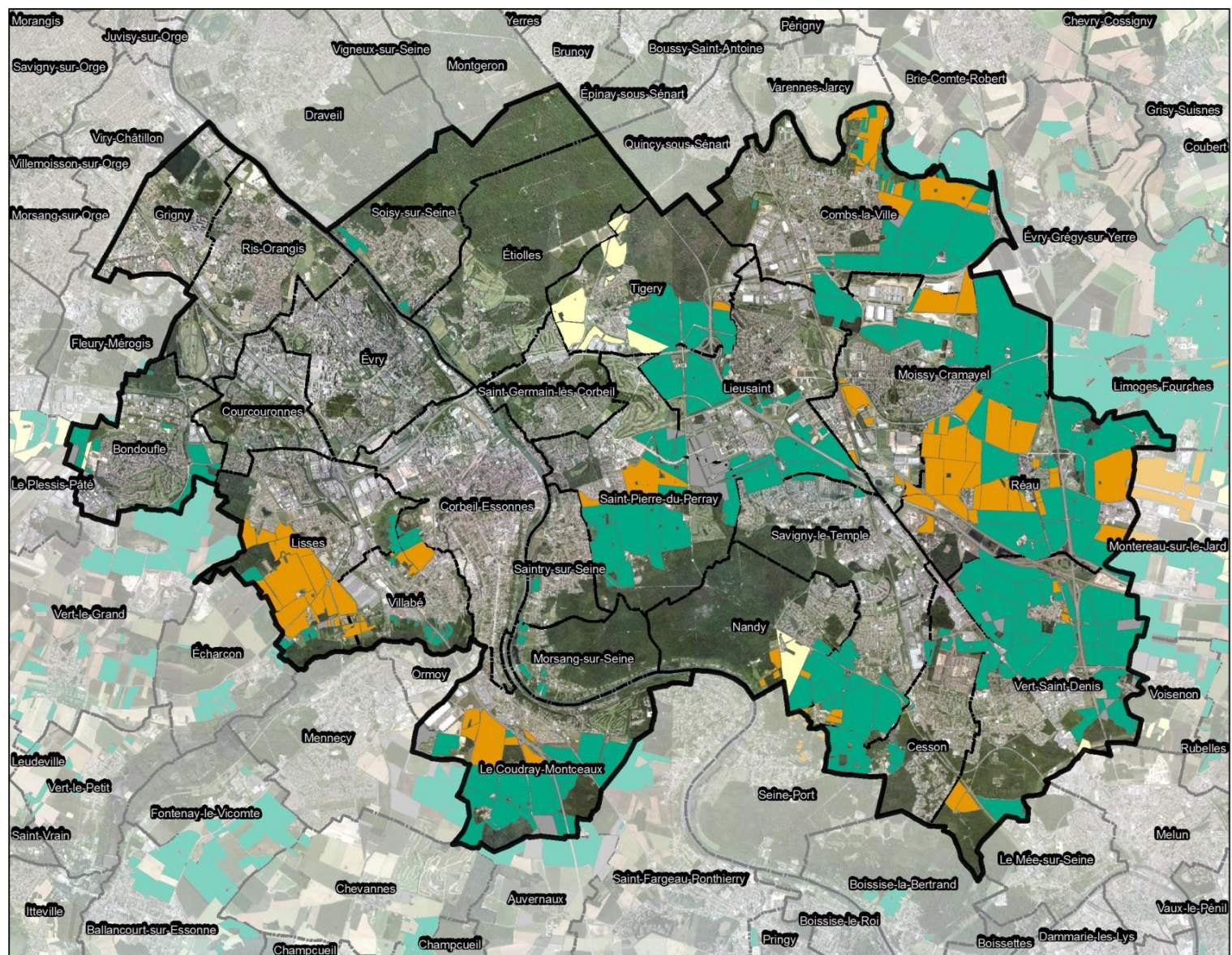
Cartographie : Safer Ile de France - novembre 2011.

Sources : IGN, SAFER IDF

REPRODUCTION INTERDITE

Date: 28/11/2018





Grand Paris Sud Seine
Essonne Sénart

Travaux agricoles de l'exploitation fait en prestation par un ETA

- Non
- Oui
- Oui, en partie
- nc

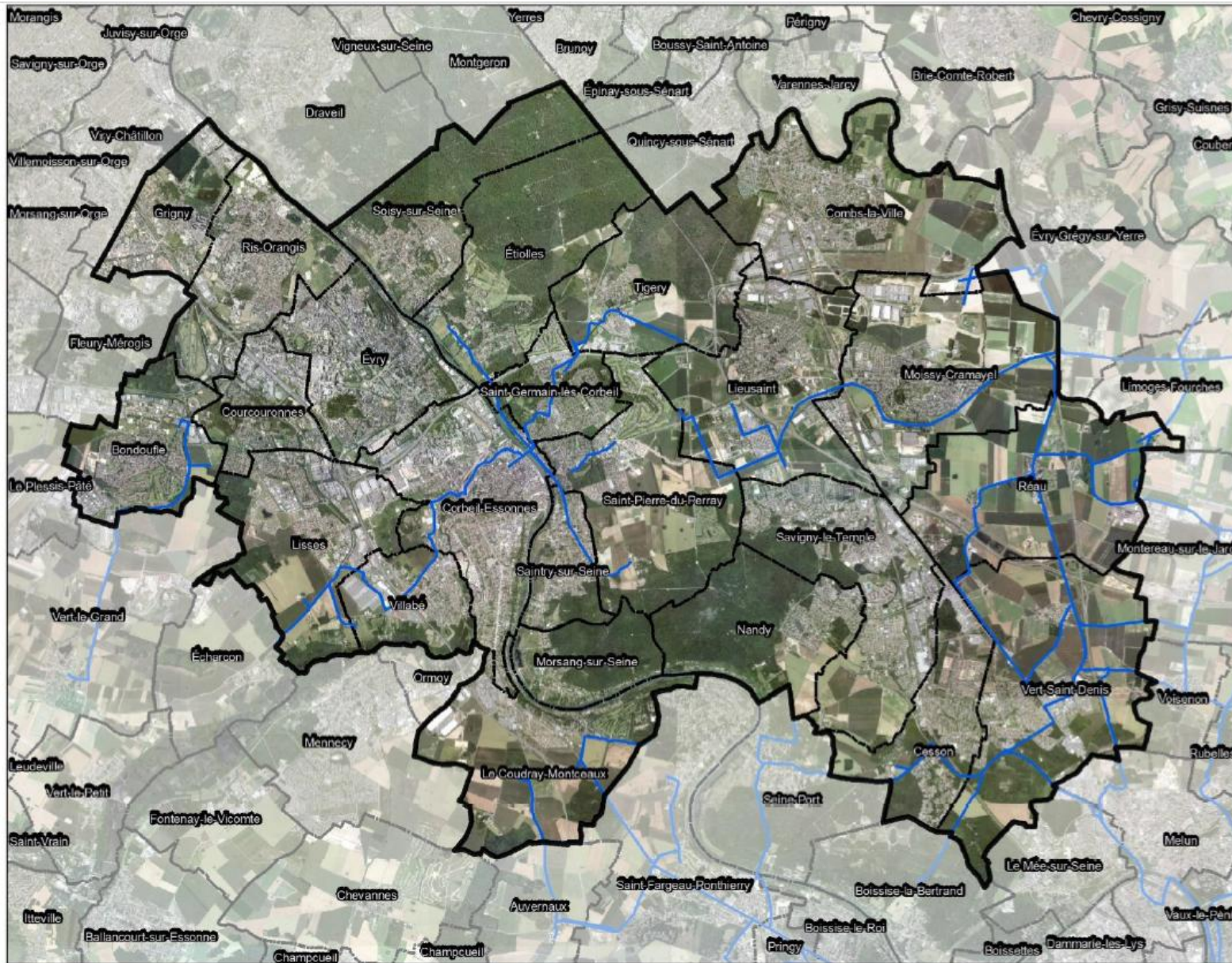
Une particularité du territoire est le fort phénomène d'externalisation du travail agricole : 13 exploitations (soit 21% des exploitations présentes sur le territoire) confient ainsi l'ensemble de ce travail à une entreprise de travaux agricoles (ETA) – souvent un agriculteur voisin se chargeant d'effectuer les travaux agricoles à la suite de ceux réalisés sur leurs propres parcelles. Il s'agit d'exploitants relativement âgés (60% d'entre eux ont plus de 60 ans, et la moyenne d'âge dans ce groupe est de 65 ans), et/ou dont l'exploitation est de taille relativement modeste (moins d'une centaine d'hectares pour les deux tiers de ces exploitants, qui possèdent en moyenne 98 ha de SAU).

Ces exploitations externalisant le travail représentent 23% des surfaces agricoles de Grand Paris Sud. Ce sont 40% des exploitations qui disposent de plus de la moitié de leur SAU sur le territoire.



Cartographie : Safer Ile de France - novembre 2018
Sources : IGN, SAFER IDF
REPRODUCTION INTERDITE
Date: 28/11/2018

Les circulations agricoles



 Grand Paris Sud Seine
 Essonne Sénart
 Circulations agricoles

La question des circulations fait partie intégrante de la fonctionnalité des exploitations agricoles : il est nécessaire, pour l'exploitant, de pouvoir se rendre de ses bâtiments d'exploitation à ses parcelles, et de pouvoir circuler vers ou depuis les différents partenaires économiques (livraison de la récolte directement au silo par l'agriculteur, ou passage de camions qui viennent collecter la production au niveau de l'exploitation). En situation périurbaine, cette question se pose de manière particulièrement cruciale : la circulation importante peut augmenter les temps de déplacement et leur dangerosité, et des aménagements peuvent d'autre part gêner la circulation de véhicules larges (ronds-points serrés, chicanes, « mobilier urbain »...).

La carte ci-contre présente la localisation des principales circulations utilisées par les exploitants agricoles.

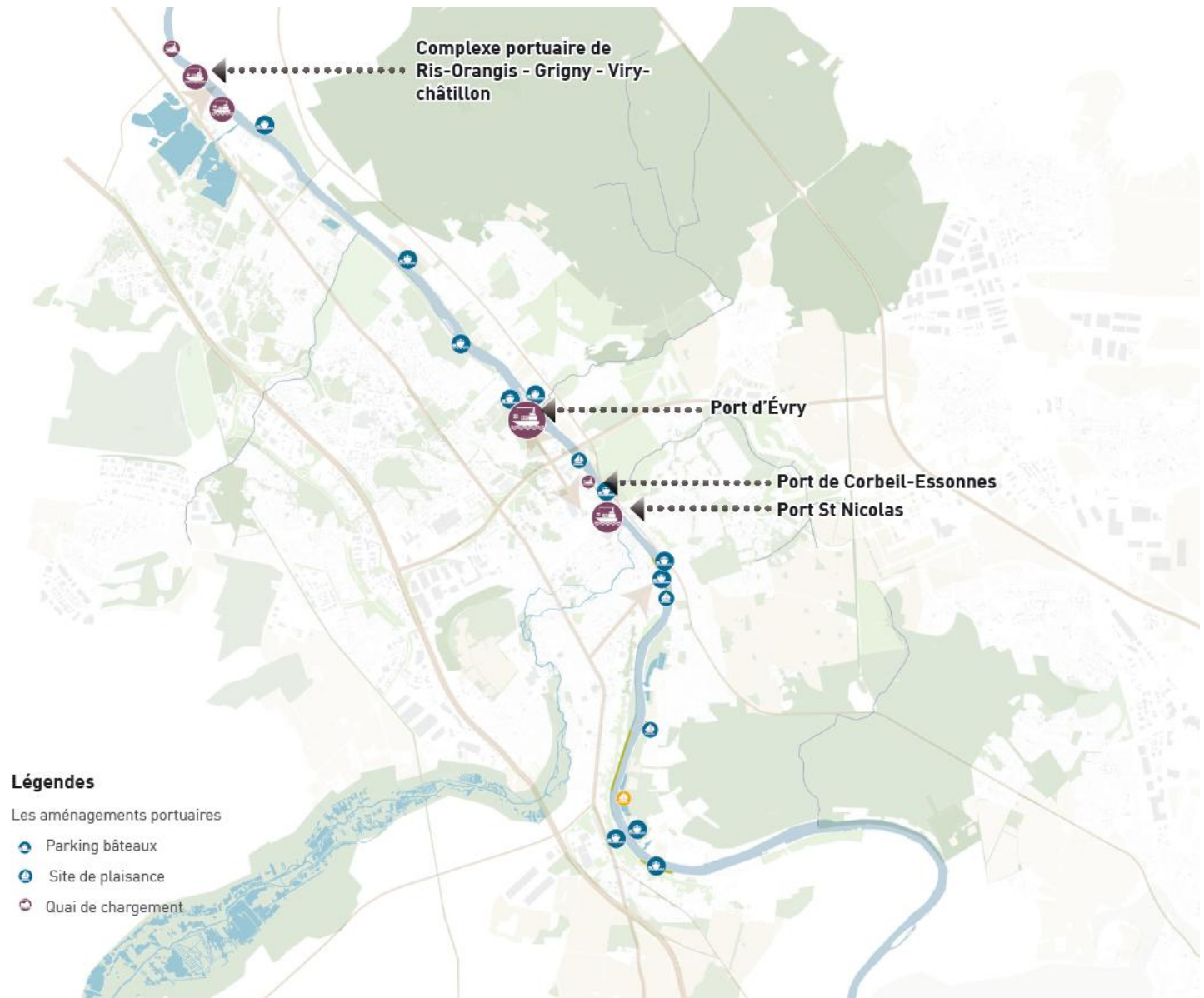


L'activité portuaire

La dynamique des ports de Grand Paris Sud, est influencée par le transport de matériaux très lourds. Ils disposent de routes départementales balisées et adaptées aux convois exceptionnels.

C'est un formidable carrefour pour l'acheminement de masse.

Néanmoins, le développement est contenu à GPS en raison de l'activité de la plateforme multimodale de Montereau-Fault-Yonne et Bonneuil-sur-Marne. Les ports de GPS sont également dans un environnement contraint : des accès routiers limités, des zones d'habitats proches, de faibles potentiels d'extension, ou des contraintes environnementales (terrains pollués, prises d'eau potable, ...).



Grigny :

Le port a réalisé un peu plus de 152 000 tonnes en 2017, à près de 100% de produits agricoles. Il s'agit d'une zone d'industries assez lourdes avec stockage de céréales et d'hydrocarbures. Il existe un PPRT dont le zonage impacte un secteur assez large dont une station RER. Il y aurait un potentiel de développement en améliorant les accès routiers, mais cela accroîtrait les risques dans le PPRT, ce qui n'est pas souhaitable.

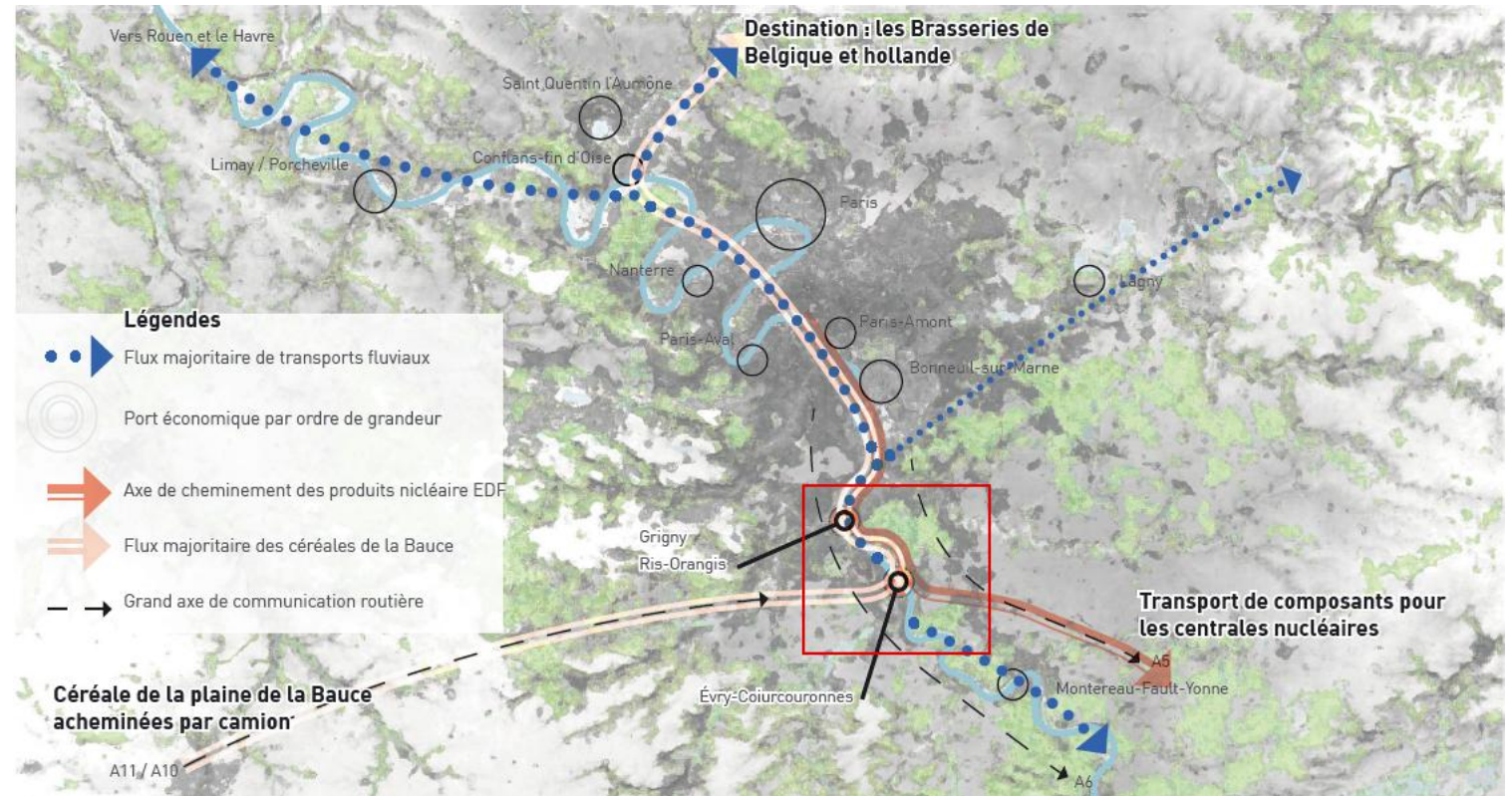
Corbeil-Essonnes :

Port De Paris est le gestionnaire de la quasi-totalité des berges qui comprennent deux ports. Au port principal de Corbeil-Essonnes (à l'amont), le trafic 2017 s'élevait à 258 000 tonnes. Il s'agissait majoritairement de produits agricoles et de produits du BTP. Un peu à l'aval, au port de Corbeil Apport Paris, le trafic en 2017 s'établissait à 64 625 tonnes, à 100% en produits agricoles. En arrière de ce dernier, on note une vaste zone d'activité, dont le foncier est privé. Le linéaire de berges est largement tourné vers le transport, même si les accès terrestres sont parfois limités.

Le port sert de relais à un grand céréalier dont les silos principaux sont à Étampes et qui transfère sur ce port les produits à destination des zones du nord de l'Europe (Belgique, Pays-Bas...). En revanche, l'industriel (sidérurgiste) présent sur le site décharge sur Évry, où les infrastructures sont plus adaptées à la nature de leurs produits.

Évry :

C'est un port qui fonctionne bien (du point de vue du trafic fluvial) et sur lequel un projet de rénovation et de réaménagement est en cours (4,6 ha). En 2017, il a réalisé près de 300 000 tonnes, principalement en produits métallurgiques pour plus de 200 kt. Les produits du BTP viennent en seconde position avec près de 88 kt. Pour améliorer sa desserte, la route a été déplacée. Les terrains sont occupés par une centrale à béton, le terminal conteneur (il n'y a plus de navette fluviale régulière en 2018) et une entreprise de sidérurgie qui y fait transiter ses bobines d'acier. C'est un port actuellement sous employé. Le développement du trafic via le terminal conteneur avait bien commencé, mais la chute des prix du pétrole a fait qu'il n'est plus concurrentiel par rapport à la route. La desserte peut être directe et sans rupture de charge depuis Gennevilliers, mais la hauteur des ponts en traversée de Paris nécessite de limiter la hauteur des conteneurs chargés, ce qui limite les capacités d'emport et donc augmente le coût du transport..



La formation

Les établissements d'enseignement supérieur

Grand Paris Sud est pôle d'enseignement supérieur et de recherche de référence en Île-de-France **et ce faisant, un acteur du développement économique métropolitain**. Il concentre en effet 14 établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui participent, pour la très grande majorité d'entre eux, à la construction de l'université-cible, du cluster Paris-Saclay et de l'Institut polytechnique de Paris, au titre de membres ou membres fondateurs.

Le territoire compte ainsi :

- **2 Universités**, avec leur I.U.T ;
- **4 Grandes Ecoles** (1 business school, 3 Ecoles d'ingénieurs), dont 2 de l'Institut Mines Telecom ;
- **1 Centre de recherche**, labellisé Institut Carnot, aussi le plus important des 18 Centres de recherche de Mines ParisTech ;
- **le Genopole**, 1e biocluster français de renommée mondiale et site le plus structuré en France pour la biologie de synthèse dont les enjeux économiques sont considérables ;
- **l'AFM Genethon** où les premières cartes du génome humain au monde ont été réalisées ;
- **1 Centre hospitalier** en voie d'universitarisation, avec plus de 1000 lits, coordinateur de 4 Instituts de formation aux métiers de la santé, d'une école d'infirmières.

A cette force, s'ajoutent :

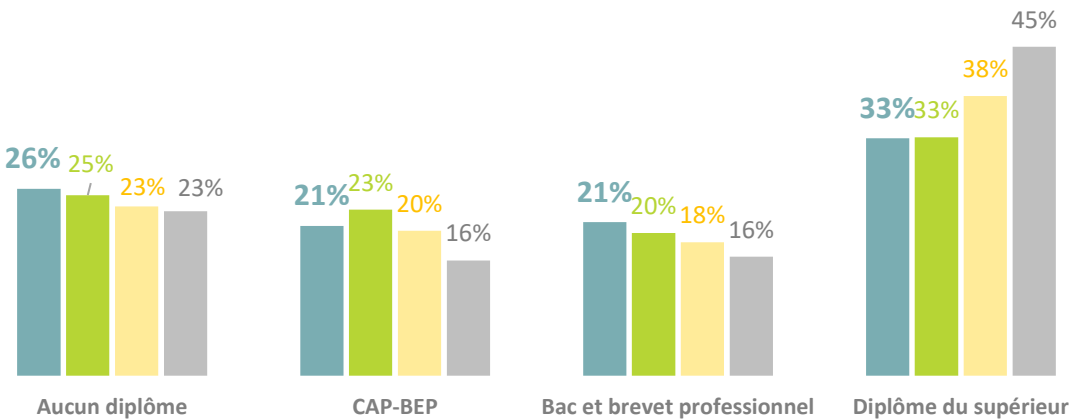
- **4 classes préparatoires aux Grandes Ecoles** (scientifique, littéraire, arts) ;
- 1 Centre de formation universitaire par apprentissage, **le CFA** d'Evry Val d'Essonne, parmi les meilleurs CFA hors les murs d'Ile-de-France, 3ème plus gros CFA d'Ile-de-France en nombre d'apprentis post-bac ;
- 1 Centre de formation par apprentissage (infra et post-bac), la FDME, le plus important CFA d'Ile-de-France ;
- Plusieurs **établissements d'enseignement secondaire** avec **des sections BTS** ;
- Plusieurs écoles spécialisées, des **instituts de formation et centres de formation professionnelle** infra/post-bac ;
- **1 Pôle des sciences de l'ingénieur** à Sénart qui, après des collaborations exemplaires avec l'IUT de Sénart-Fontainebleau (site de Sénart), a noué de nouvelles coopérations avec des établissements du campus évryen.

Le territoire est également fort de plus d'une trentaine de laboratoires académiques et unités mixtes de recherche d'envergure nationale et internationale en lien avec les filières stratégiques de GPS, auxquels s'ajoutent des départements et instituts de recherche de rang mondial, et près d'une trentaine de plateformes scientifiques et technologiques de pointes ouvertes aux entreprises.



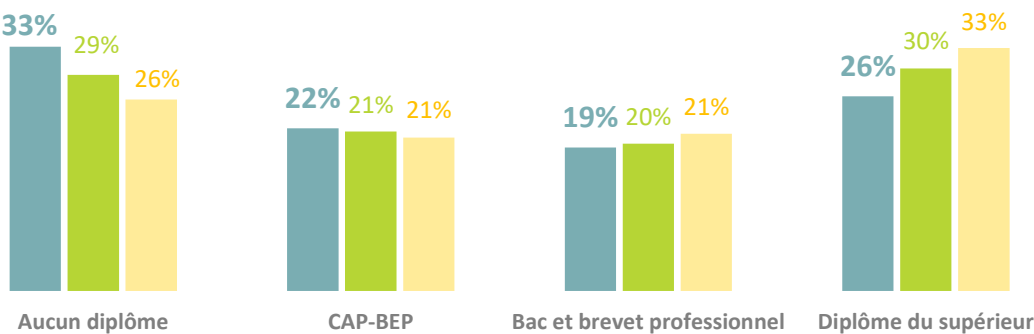
Niveau de formation de la population

Diplôme obtenu le plus élevé chez les 15 ans et plus, non scolarisé



Un habitant sur deux sorti du système scolaire a, a minima, obtenu le baccalauréat (54%).
C'est 7 points de moins que les franciliens (61 %). Le taux de personnes sans diplôme est légèrement supérieur à Grand Paris Sud.

Evolution du niveau de diplôme à GPS depuis 2007



Depuis 2007, le niveau de diplôme des habitants de Grand Paris Sud évolue sensiblement faisant passer de 25% à 31% les diplômés du supérieur.



Diagnostic commercial

Préambule – La méthodologie du DAACL

Le caractère stratégique du DAACL et sa capacité à planifier les évolutions des espaces marchands à l'échelle du territoire rendent nécessaire, voire impératif, sa construction en étroite collaboration avec les 23 communes du territoire de Grand Paris Sud. Il est en effet primordial que le document final s'inscrive en cohérence avec les projets du territoire dans sa globalité et, dans la mesure du possible, de chaque commune, par la connaissance des objectifs et développements futurs au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud, tant du secteur commercial que des autres fonctions urbaines qui interagissent étroitement avec les activités marchandes (logements, loisirs, restauration, santé, développement économique). Le DAACL a donc vocation à s'inscrire dans la continuité des objectifs et stratégies des communes, tout en respectant l'esprit du texte et ses propres objectifs (limiter la dissolution des espaces marchands, le diffus, la consommation foncière, favoriser la vitalité des centralités).

Dans cette optique, la construction du DAACL s'est structurée autour de plusieurs moments clés : d'une part, il était crucial d'organiser des temps de travail, de réflexion et d'échange collectifs pour harmoniser les informations, confronter les points de vue. Ces moments de rencontres ont également été des occasions de constater la grande diversité des communes du territoire et donc la nécessité de créer des règles souples pour s'adapter aux caractéristiques du territoire. Des temps d'échanges individuels ont également été organisés à différents moments de la réalisation du DAACL pour recueillir au mieux les projets et ambitions de chaque commune et de chaque acteur du territoire, et préciser certains aspects du document, notamment sur des cas particuliers ou particulièrement structurants du territoire.

Le premier rendez-vous qui a amorcé la démarche de production du DAACL a été le Séminaire d'introduction proposé le 4 octobre 2022. Des élus et techniciens de 12 communes du territoire ont été réunis pour échanger sur le document, sa portée, ses objectifs, sa construction et ses limites.

Lors de la première phase de l'étude, une série de onze entretiens a été menée avec des acteurs économiques du territoire, des gestionnaires d'équipements commerciaux particulièrement structurants, des techniciens de certaines communes très rayonnantes, des institutions partenaires. L'objectif de ces rencontres individuelles en phase de diagnostic était notamment de comprendre les logiques d'activités, les perceptions, les dynamiques en cours et le positionnement de chaque acteur, à la fois vis-à-vis de son propre territoire et vis-à-vis des autres acteurs locaux. De même, ces premières rencontres nous ont permis de mesurer les conditions indispensables à la bonne tenue des activités marchandes et économiques structurantes du territoire, afin de permettre aux opérateurs de continuer leur activité, sans geler la dynamique du territoire par la création de règles illogiques.

La construction plus détaillée des règles d'implantations a été structurée par deux ateliers de travail qui ont déterminé les préconisations selon leur importance et les types d'espaces auxquels elles s'appliquent. Un premier atelier a eu lieu à la fin du mois de novembre 2022 : il a réuni des techniciens et élus du territoire qui ont pu travailler en quatre groupes à définir les enjeux qu'ils percevaient pour chaque type d'espace (périphérie, centralité, diffus) et selon des cas particuliers (friches, rues à forte concentration de vacance, commerces de rond-point, petit centre-commercial, ...). D'après ces premiers éléments, les grandes orientations réglementaires ont été classées, selon leur intérêt et par type d'espace.

Ce premier atelier a permis de mieux comprendre les perceptions des acteurs du territoire et les grandes orientations à donner au DAACL. Il a ainsi préparé le second atelier, qui a réuni 35 élus et techniciens au mois de mars 2023. Cet atelier a été l'occasion de définir de manière plus précise la déclinaison des objectifs par type d'espace en règles à inclure dans le document. Les règles finales intégrées au DAACL sont issues de la synthèse des documents auxquels ces échanges ont abouti.

Finalement, une dernière phase d'entretiens individuels par commune a été organisée avec des maires, des élus en charge du commerce, de l'urbanisme, et / ou des techniciens dans le but de préciser les périmètres d'application des règles prédéfinies dans les phases précédentes de production du DAACL. Ces entretiens ont été une nouvelle occasion de préciser les ambitions, projets et stratégies des communes et de traduire ces intentions dans un document stratégique à l'échelle de l'EPCI.

Les différentes séquences de travail et de concertation menées avec les acteurs économiques, institutionnels et politiques du territoire ont par ailleurs été nuancées et enrichies d'états des lieux objectifs lors de la phase de diagnostic. Des relevés commerciaux, visites de terrain, qualifications des espaces marchands et non marchands ont fourni la base de données qui a abouti à la production du DAACL.



Premier atelier de travail sur les enjeux et règles par espaces



Restitution et synthèse du premier atelier (mars 2023)

I) Analyse de l'armature commerciale

A. Explication de la construction de l'armature

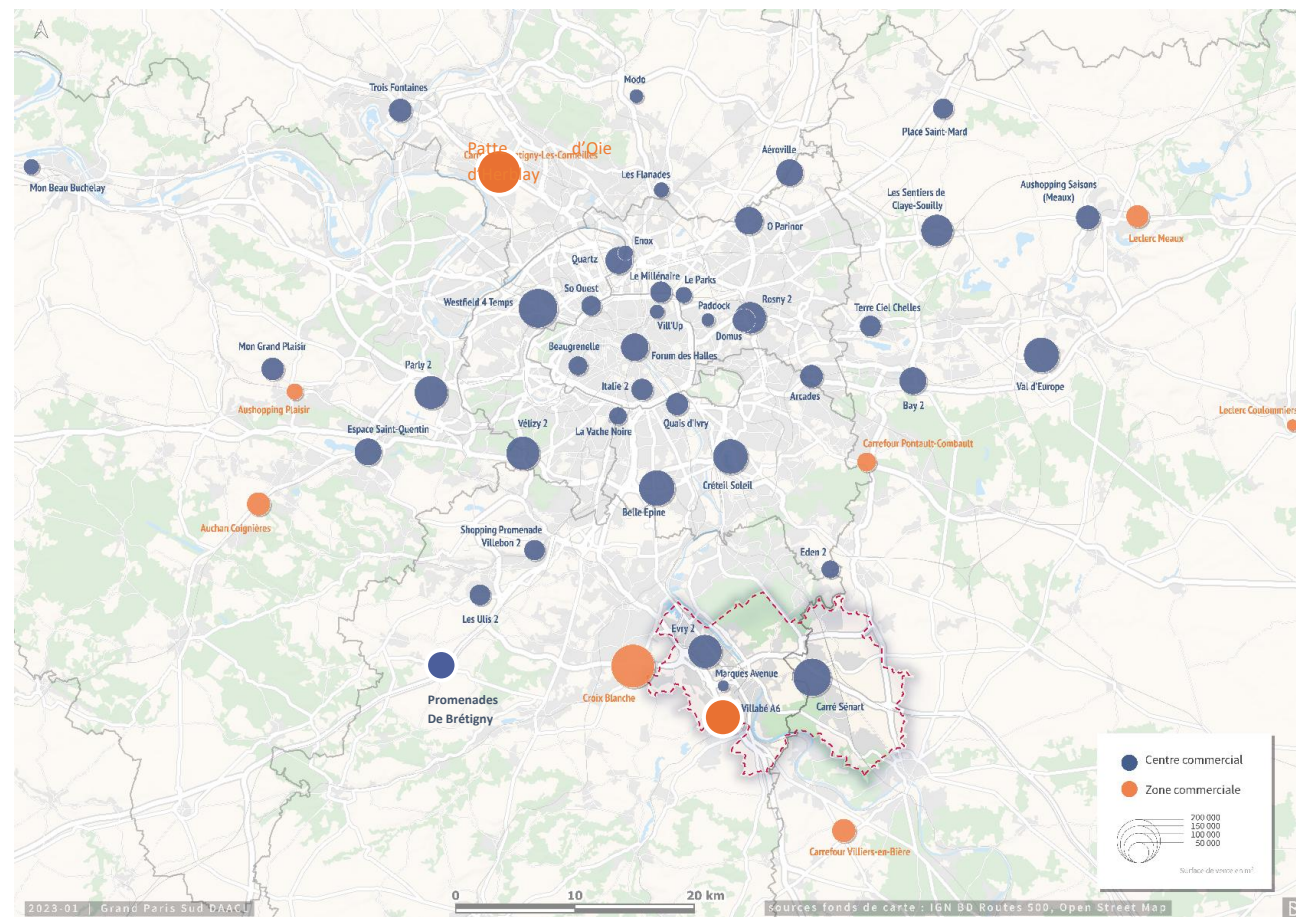
Grand Paris Sud dans l'armature commerciale d'Île de France

La carte localise les centres commerciaux et zones commerciales structurantes de la région et les « hiérarchise » en fonction de leurs superficies en m². Conclusion : l'armature francilienne s'organise autour de grands centres commerciaux qui encadrent un cœur parisien « hors catégorie » au niveau de la puissance marchande, porté par ses lieux emblématiques (les champs Elysées, le quartier Haussmann et le Marais en tête de proue, non représentés ici).

Les centres-commerciaux régionaux (les Jumbos) sont les maillons structurants de l'armature francilienne : Les 4 Temps, Vélizy, Belle Epine, Créteil Soleil, Rosny 2, Paris Nord / Aéroville et le dernier venu Quartz dessinent la dorsale de proche banlieue de pôles régionaux. En grande Couronne, les pôles de Cergy, de Plaisir, les Promenades de Brétigny, Val d'Europe, Claye Souilly forment une deuxième dorsale puissante, dans laquelle s'insèrent Evry 2 et Carré Sénart.

A l'interface entre petite et grande couronne, le territoire de Grand Paris Sud, avec Carré Sénart, Evry 2, Marques Avenue et Ikéa, occupe une place stratégique : à la fois porte d'entrée Sud de la Métropole, il répond aussi aux besoins d'un bassin de clients qui dépasse largement les frontières de l'agglomération, grâce à la variété et la diversité de l'offre présente mais aussi la présence d'enseignes et de concepts « exclusifs ».

L'armature commerciale francilienne : la domination des centres commerciaux



Armature commerciale de Grand Paris Sud

Grand Paris Sud concentre de nombreux espaces dédiés au grand commerce, sous des formats de centres-commerciaux ou de zones commerciales, et des polarités de cœur de ville plus faibles. Cette situation est « classique » de l’Île de France, où les développements marchands se sont en grande partie structurés autour de lieux dédiés aux commerces, positionnés de manière stratégique (sur les axes de flux routiers ou au niveau de Hub de transports) sur des formats monofonctionnels, en particulier les centres-commerciaux et galeries marchandes.

Ainsi, certaines communes densément peuplées ou concentrant de nombreux équipements ont des polarités commerciales sous développées. Le développement marchand du territoire s’est construit autour de bassin de consommation plus large, ce qui explique des décalages parfois importants entre la densité démographique et la fonction urbaine de certaines communes et leurs densités marchandes.

La communauté d’agglomération est aussi maillée de grandes et moyennes surfaces alimentaires, souvent intégrées dans des pôles commerciaux constitués (dont elles peuvent être les locomotives), et ponctuellement implantées de manière diffuse sur le territoire.

Les pôles composant l’armature commerciale du territoire sont classés selon une échelle de rayonnement qui croise à la fois des critères de surface et de type d’offre. Les échelons sont les suivants :

- **Régional** : surface supérieure à 100 000 m² GLA, offre peu répandue à exceptionnelle sur le territoire
- **Départemental ou structurant** : surface supérieure à 50 000 m² GLA, offre de destination en grande majorité
- **Intercommunal** : surface supérieure à 10 000 m² GLA et offre de type grande proximité (peut inclure une offre de destination mais en proportion minoritaire)
- **Local** : surface et offre non caractéristiques : essentiellement des pôles de proximité à grande proximité.

B. Le grand commerce

Le **grand commerce** désigne les magasins qui ne contiennent pas, ou de manière minoritaire, de produits du quotidien. Ce grand commerce peut mobiliser des trajets importants, supérieurs parfois à 30 minutes en voiture, sur une fréquence d'achats d'une fois par semaine à une fois par mois. Les polarités qui concentrent une offre de grand commerce rayonnent à une échelle étendue et jouent un rôle structurant dans l'organisation commerciale du territoire. Si la plupart de ces pôles sont « généralistes », c'est-à-dire qu'ils ne présentent pas de spécialisation forte, le territoire compte aussi des polarités dites « thématiques » caractérisées par une spécialisation, ici dans l'Outlet (Marques Avenue) ou dans l'équipement de la Maison (IKEA).

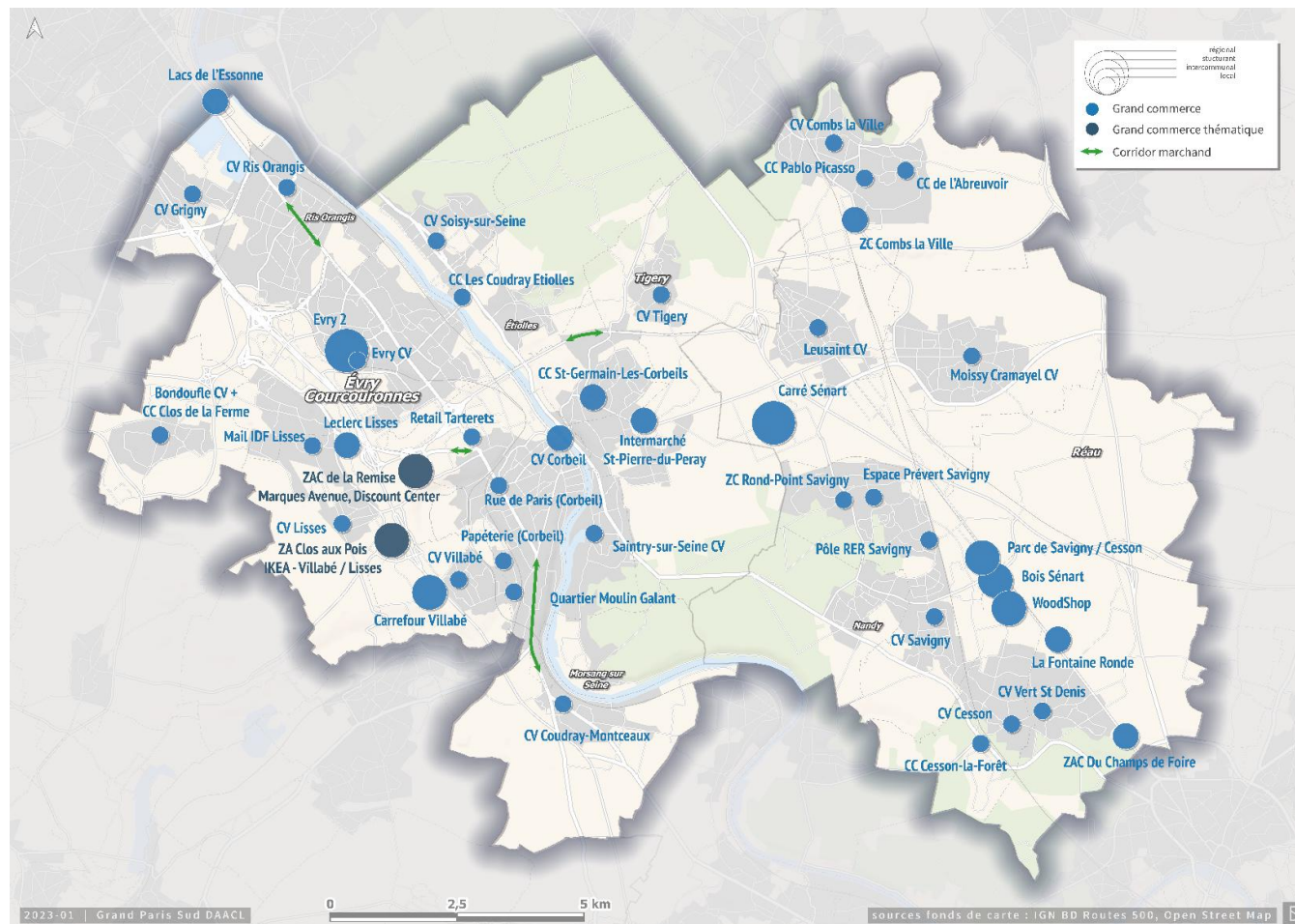
On compte aujourd'hui plus de 30 pôles de grand commerce sur le territoire, qui ne s'organisent pas selon un maillage régulier, mais plutôt suivant des logiques de concentration en bordure d'axes structurants. On trouve également les formats de grand commerce dans des espaces plus diffus formant des corridors marchands, ainsi que dans des zones mixtes (zones d'activité, zones économiques).

Analyse dynamique des polarités de grand commerce du territoire

On recense plusieurs projets récents ou futurs d'extensions de polarités de grand commerce :

- l'extension de 10 000 m² d'Evry 2 qui devient le SPOT,
- les 30 000 m² supplémentaires du centre Carré Sénart en 2018,
- le projet d'extension de Woodshop de 6 000 m².

Ces projets témoignent d'un fléchage des développements au sein de sites déjà existants : la dynamique est plutôt celle d'une concentration pour former des pôles forts qu'une multiplication de petits pôles moins rayonnants. Les extensions programmées ou souhaitées proposent des programmations mixtes, sur des formats hybrides entre centre-commercial et Retail Park.

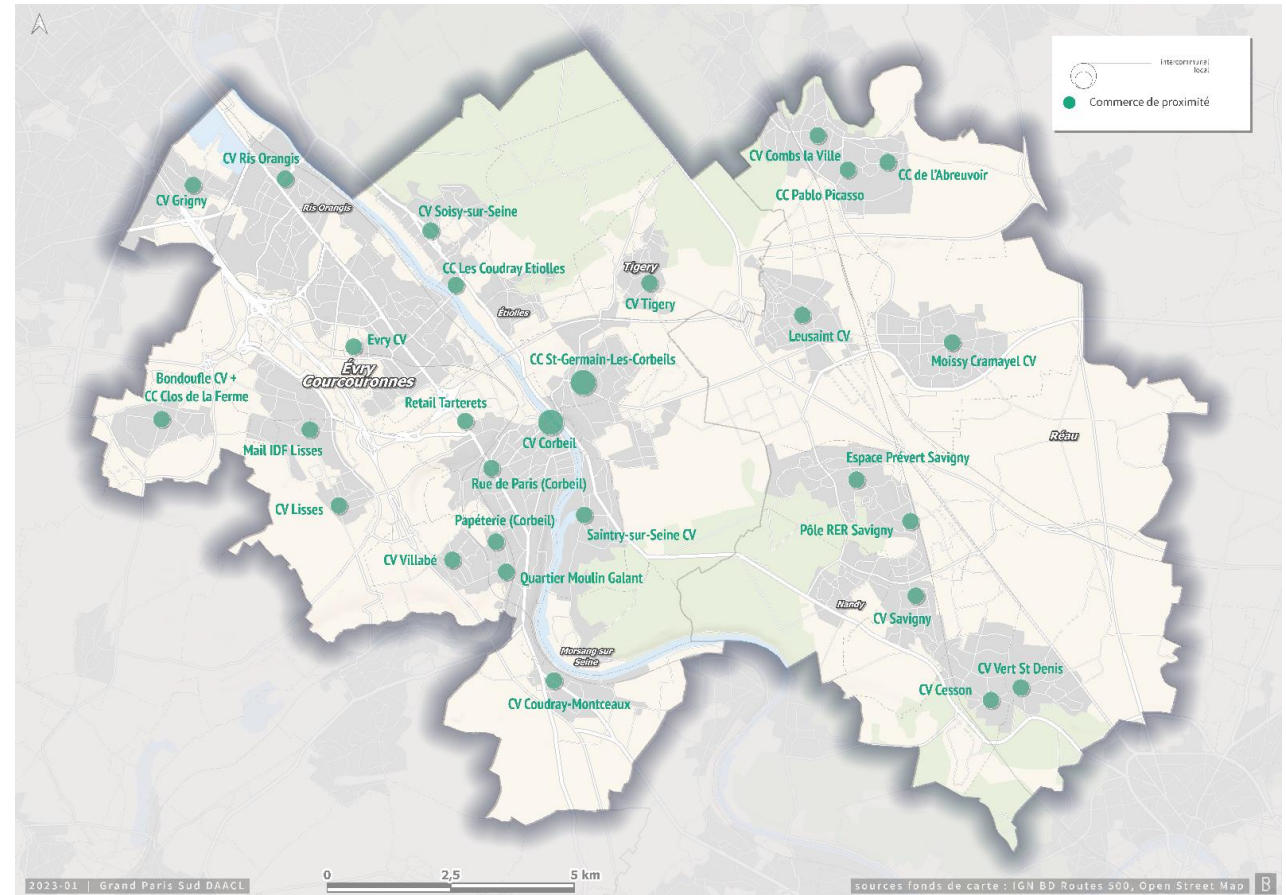


C. Pôles de proximité

Les polarités qui proposent une offre de proximité ont un maillage plus régulier sur le territoire que le grand commerce, en raison notamment d'aires de chalandises plus réduites : leur rayonnement ne dépasse pas l'échelle intercommunale et la plupart ont des zones de chalandise communales. En moyenne, sur tout le territoire on compte **une cellule de centralité pour 498 habitants**. D'un point de vue géographique, on note une répartition de l'offre qui permet d'assurer aux habitants de du territoire un accès rapide à la proximité. Avec deux bémols cependant :

- Le territoire ne bénéficie pas d'un centre-ville historique dynamique, Corbeil Essonnes étant marqué par d'importantes difficultés en matière de commerces, malgré de beaux atouts (halle de marché notamment),
- Certaines communes possèdent une offre de centralité faible, qui peut obliger les habitants à des déplacements plus importants pour des achats quotidiens,

La dynamique des polarités de proximité s'est récemment relancée, on recense des projets importants dans le futur proche qui renforcent essentiellement des pôles déjà existants et plus denses que la moyenne (à Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny notamment). Les petites polarités commerciales en tissu urbain mais hors des centres-villes historiques se développent aussi (à Savigny, Le Coudray-Montceaux) : globalement une reconstitution des cellules de pieds d'immeubles et cœur de ville semble commencer à s'opérer pour redensifier les centralités urbaines.

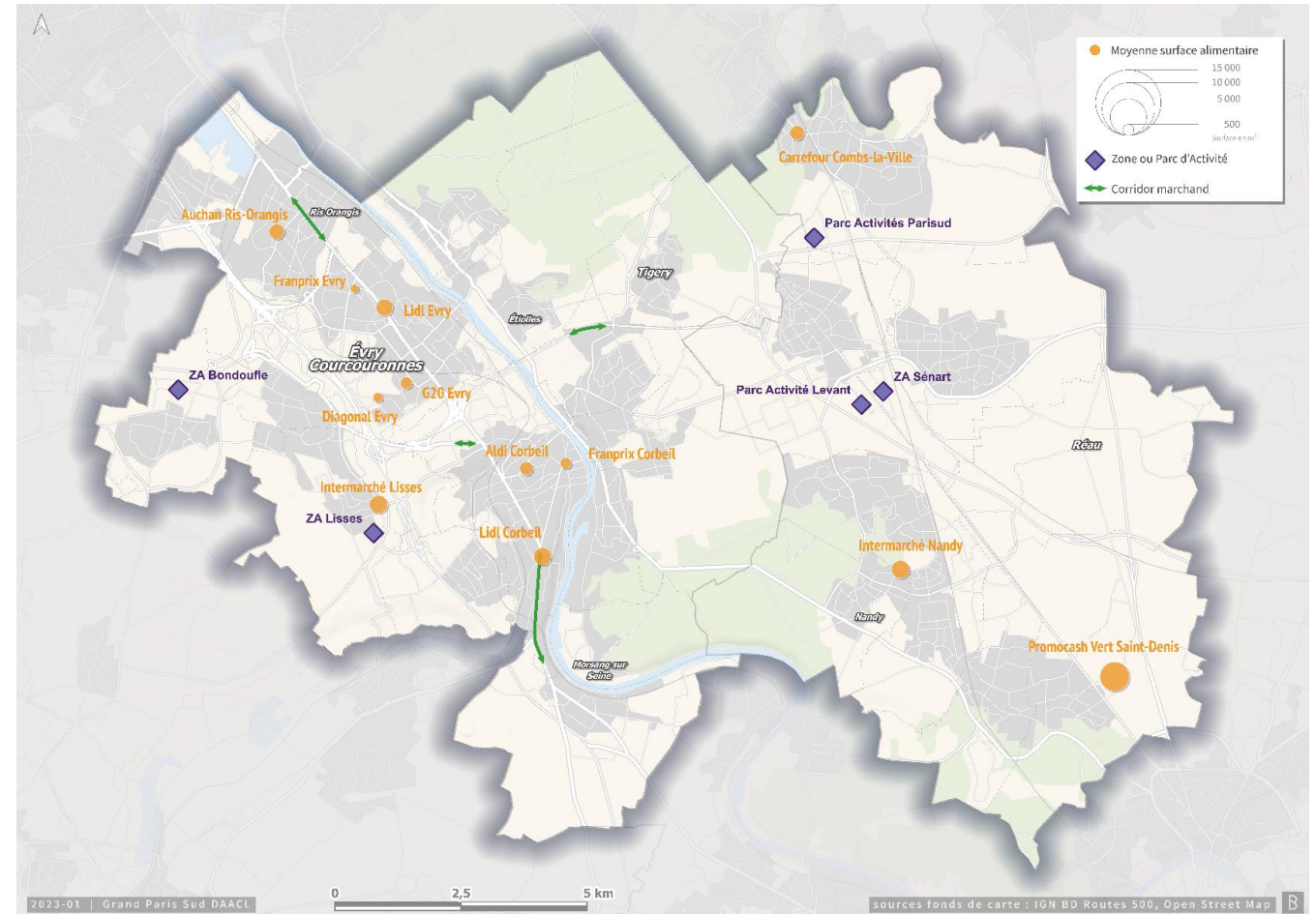


D. Offres diffuses

L'offre diffuse désigne les cellules commerciales isolées ou ne formant pas de polarités définies. Sur le territoire, elles sont en grande majorité des surfaces alimentaires si elles sont isolées, et au contraire des cellules non-alimentaires lorsqu'elles se constituent en corridors marchands (dans ce cas de figure, on retrouve également fréquemment des offres de restauration). La multiplication de cellules commerciales diffuses présente plusieurs contraintes en termes d'organisation du territoire sur lesquelles nous revenons au point IV.D. La contention du nombre de cellules concernées et de leur surface est donc un enjeu important de la stratégie d'aménagement commercial de Grand Paris Sud : actuellement, presque un tiers (32 %) des cellules alimentaires sont implantées de manière diffuse. Elles ne représentent toutefois que 11 % de la surface totale d'offre alimentaire de grande surface : on trouve donc des formats plus réduits que la moyenne qui ne sont particulièrement structurant dans les pratiques de consommation.

En revanche, au total **4,2 km** de corridors commerciaux suivent des axes de transport majeurs, c'est-à-dire 5,8 % de la longueur des voies rapides qui peuvent accueillir ce type de format (hors autoroutes et trame verte).

L'offre diffuse, si elle n'est pas négligeable, n'est pas excessivement développée : cela s'explique également par les nombreuses zones commerciales que compte le territoire et qui offrent une réponse en termes de format aux opérateurs qui se positionnent dans ces espaces.

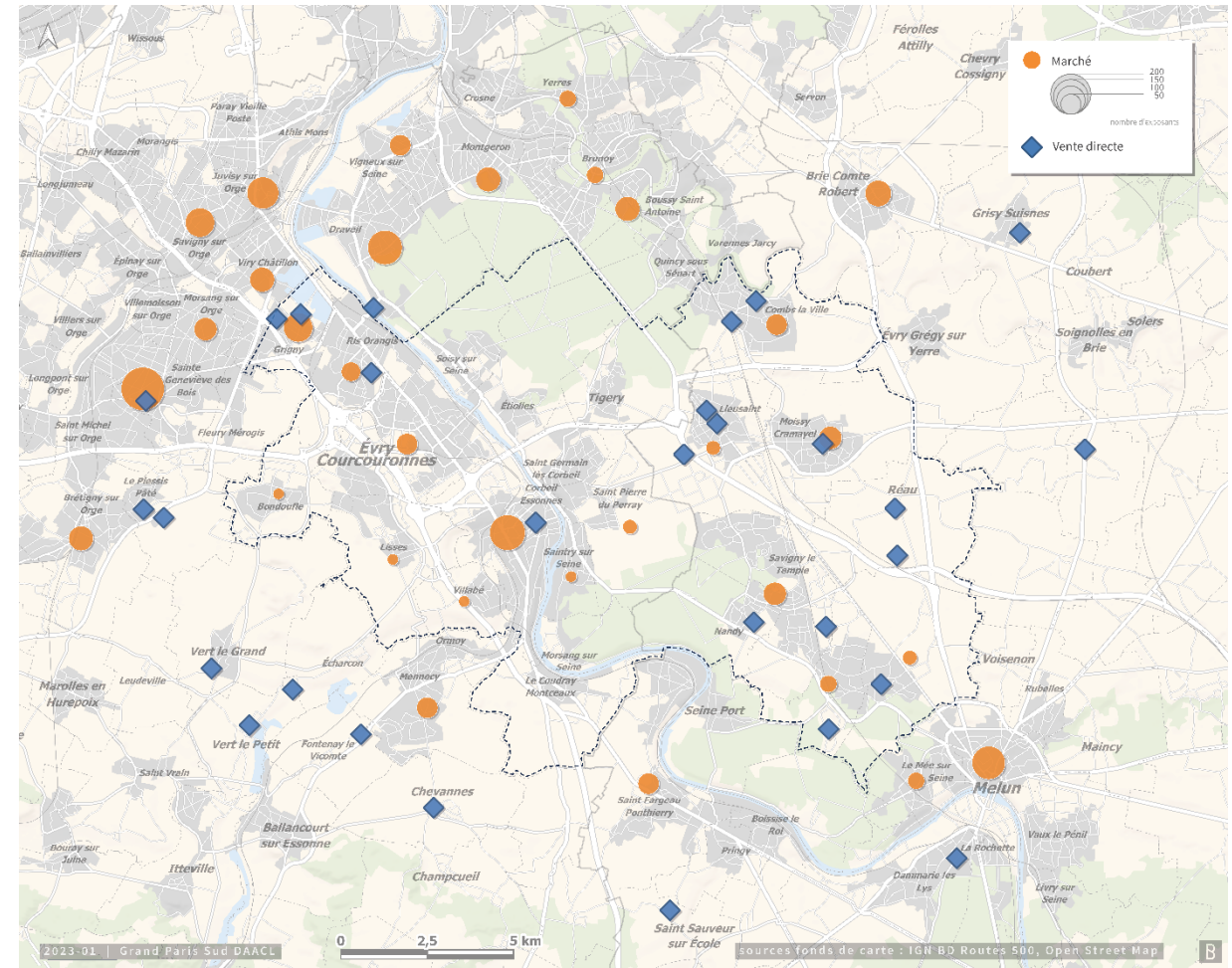


E. Offre non sédentaire

L'offre de marché sur le territoire est essentiellement composée de petits marchés, à l'exception du marché de Corbeil-Essonnes qui a un rayonnement plus important. Aux frontières du territoire, on retrouve d'autres marchés structurants, notamment à Sainte-Geneviève-des-Bois et Melun. Les effets de densité affectent la répartition de l'offre non sédentaire, puisqu'on observe davantage de marchés alimentaires à l'Ouest du territoire, tandis que l'Est a un maillage de ventes directes plus important.

La densité de marchés de Grand Paris Sud est faible par rapport aux standards nationaux et régionaux : en moyenne, on compte en France 19,9 marchés pour 100 000 habitants, et 10,2 marchés en Île-de-France. Ici, 15 marchés sont recensés, ce qui correspond à une densité de 4,2 marchés pour 100 000 habitants dans la CA de Grand Paris Sud. Pour atteindre la moyenne francilienne (la région la moins dotée du territoire), il faudrait compter 36 marchés ; en prenant en compte les projections démographiques à horizon 2035, 42 marchés seraient nécessaires au total.

L'offre non-sédentaire, notamment de marchés alimentaires, correspond à des enjeux d'animation des centres urbains et de qualité de vie pour les habitants du territoire. Ces formats marchands peuvent favoriser l'accès à des produits alimentaires qualitatifs et se substituer à des commerces de bouches qui n'ont pas le potentiel nécessaire pour s'installer de manière pérenne (boucherie, poissonnerie, traiteur). C'est également un des leviers de promotion d'une consommation plus locale. Il faut néanmoins nuancer son influence sur les pratiques de consommation : les marchés ont principalement une fonction de relai, mais ne constituent pas l'espace principal de consommation sur le territoire. L'étude de consommation menée en 2021 (voir RENVOI) nous apprend que 2 % de la population de GPS s'approvisionne principalement dans des marchés.

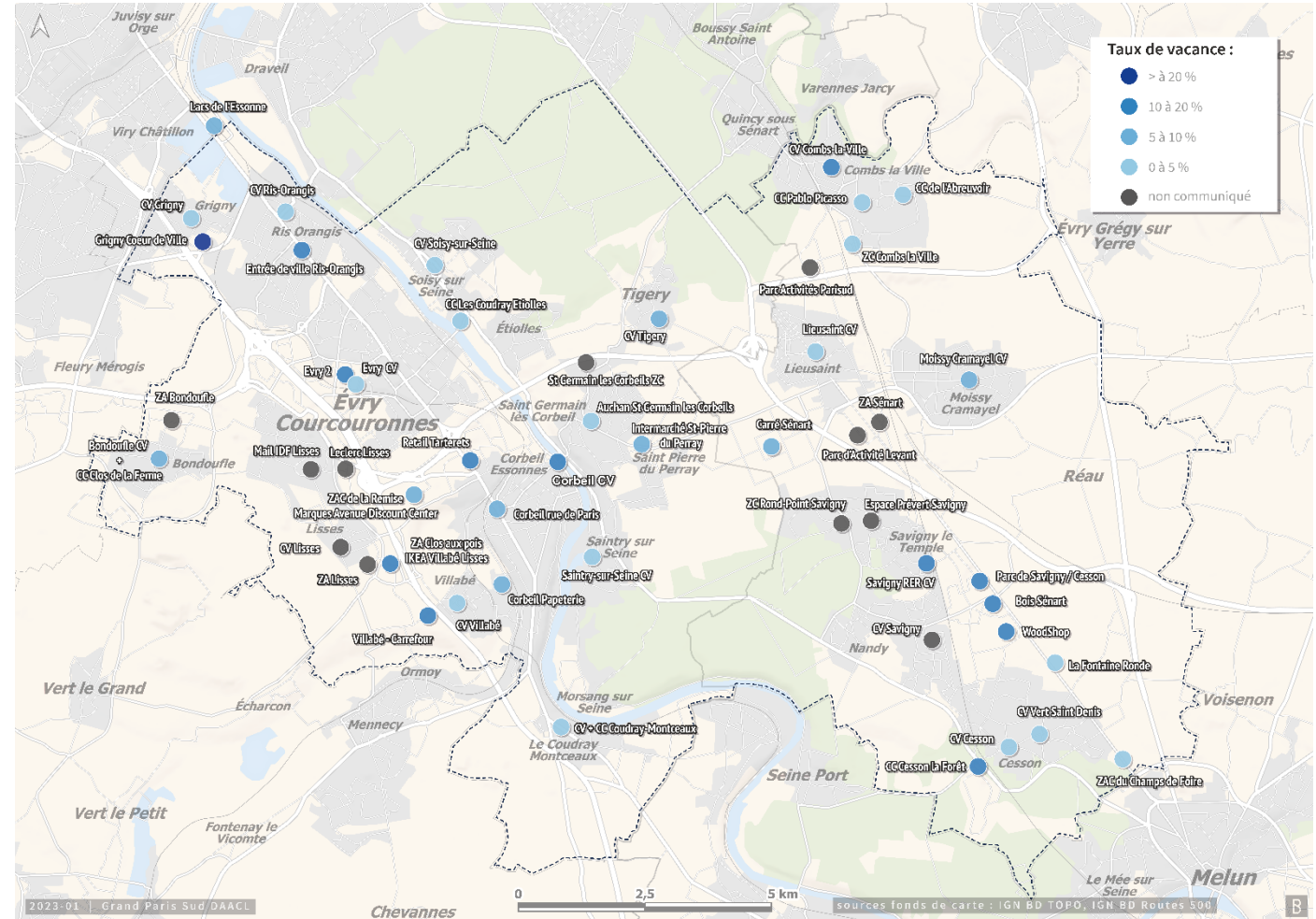


F. Vacance commerciale

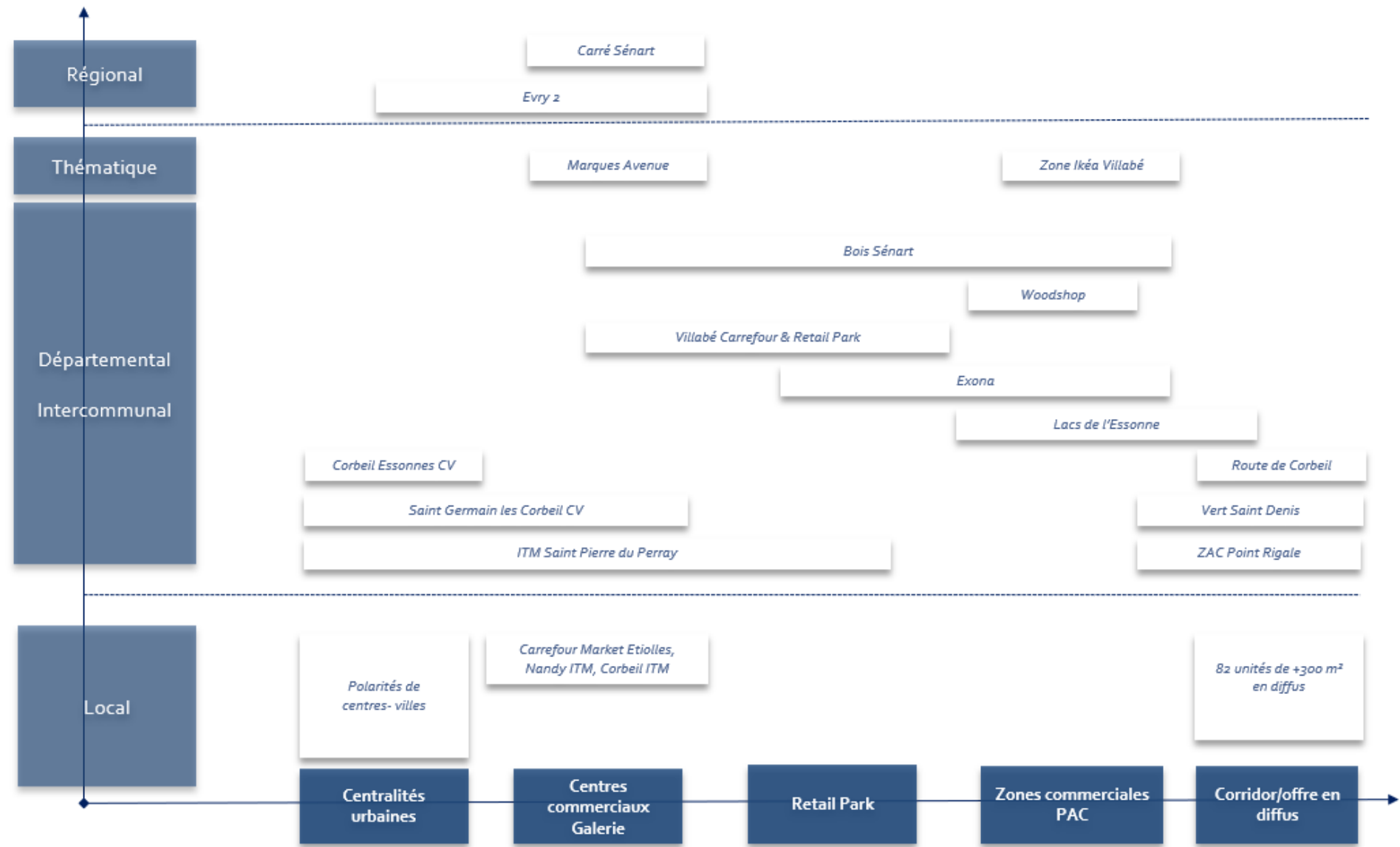
La vacance commerciale est un enjeu important pour la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, bien qu'il s'inscrive de manière hétérogène sur le territoire. En moyenne, 7,4 % des cellules sont vacantes : ce chiffre ne doit toutefois pas faire oublier les grandes disparités qui existent entre les espaces (11,4 % de vacance dans les grands centres-commerciaux et les zones commerciales, 4,7 % dans les polarités de cœur de ville) et les extrêmes atteints dans certaines polarités : 15,2 % dans le pôle Woodshop – Bois Sénart de Cesson et Savigny le Temple, 20 % à Evry 2, 28,8 % dans centre Carrefour de Villabé.

Si des taux de vacance frictionnels de l'ordre de 5 % sont considérés comme sains, une vacance commerciale dépassant 10 % des cellules commerciales peut être vue comme préoccupante.

L'appréciation de la vacance peut également dépendre des espaces et formats concernés : les pieds d'immeubles en cœur de ville offrent de nombreuses possibilités de reconversion et peuvent s'inscrire dans des politiques de reconquête plus large ; les formats de périphérie, plus importants et marqués par une architecture standardisée, présentent plus de contraintes, ainsi que les locaux inscrits dans le diffus. L'émergence de friches commerciales (en périphérie du centre Carrefour de Villabé, par exemple) dépasse ainsi le sujet de la vacance et requiert l'emploi d'outils et de modes d'action plus lourds.



G. Conclusion



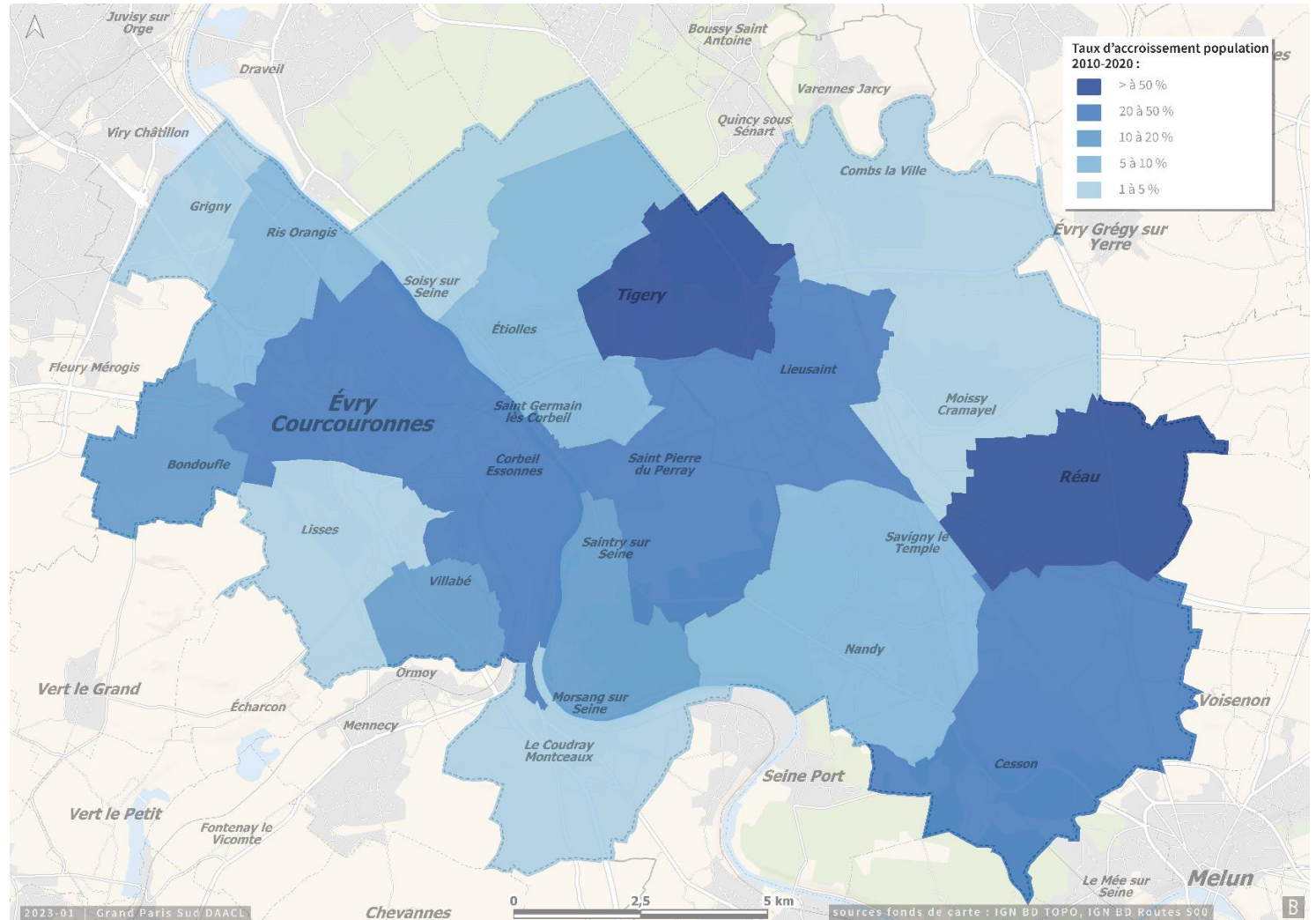
II) La demande

La prise en compte des évolutions démographiques du territoire est capitale pour définir les évolutions possibles et nécessaires de l'offre commerciale.

A. Le territoire et ses dynamiques démographiques

Grand Paris Sud a une croissance démographique importante, qui s'identifie particulièrement bien à l'échelle de l'Île-de-France : cette croissance est plus intense dans les espaces déjà les plus densément peuplés. Bien qu'elle résulte dans certaines communes de flux à la fois migratoires et naturels, en moyenne sur la totalité de l'EPCI la croissance est tenue par le solde naturel, ce qui implique un renouvellement démographique et un contreponds vis-à-vis du vieillissement global attendu.

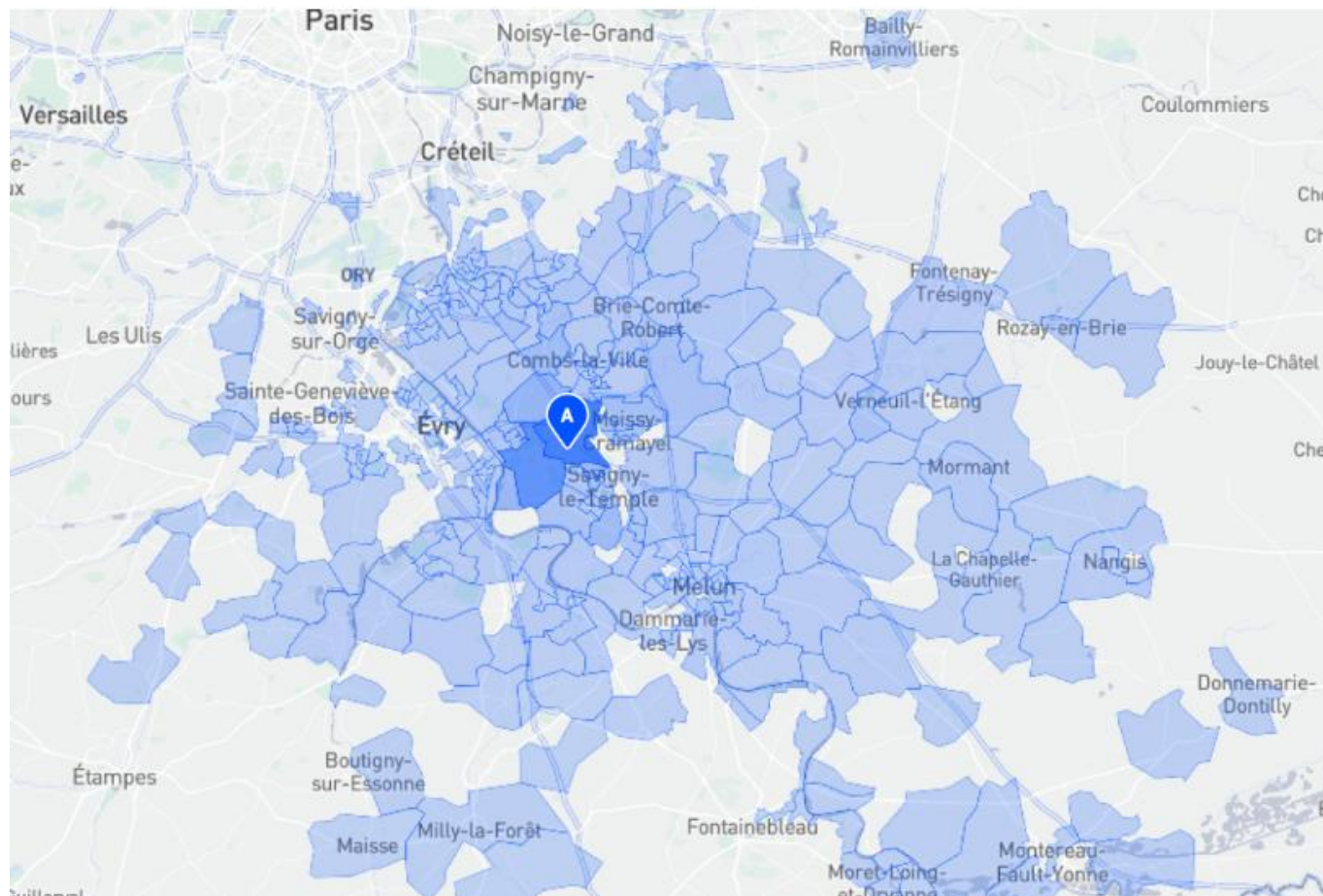
La croissance démographique peut également se lire dans la construction : entre 2015 et 2019, 5,2 logements ont été commencés pour mille habitants dans la communauté d'agglomération ; la moyenne française est de 4,7 logements pour mille habitants, et la moyenne francilienne de 5,1.



B. Un territoire qui rayonne au-delà de ses frontières administratives

Compte tenu de la densité de l'équipement commercial de la communauté d'agglomération, il est nécessaire de prendre en compte son rayonnement total, qui couvre un bassin de vie bien plus étendu que les frontières de GPS. Ce rayonnement est notamment entraîné par les pôles d'influence régionale qui attirent des flux importants : ici, l'aire de chalandise réelle du centre-commercial Carré Sénart mesurée à partir des flux de population qui le fréquentent montre une aire d'influence presque deux fois plus étendue que la surface de Grand Paris Sud.

Cette carte, réalisée à partir des données MYTRAFFIC, permet ainsi de bien lire un niveau de rayonnement régional du pôle de Carré Sénart, bénéficiant notamment d'une zone large sur l'Ouest de la Région, et dans une moindre mesure sur le territoire de Cœur d'Essonne.



C. Tendances de consommation

1. Tendances générales en France

Tendances de consommation

La consommation des Français en volume a diminué au cours de l'année 2022 (-5,2 % entre novembre 2021 et novembre 2022) : cette baisse a été plus prononcée sur le secteur alimentaire (-7 %) que dans celui de l'habillement (-1,2 %) ou de l'équipement du logement (-3 %) par exemple. En 2021, près de 80 % des Français ont aussi acheté et/ou vendu un produit d'occasion : sans que cette donnée ne soit une variable d'explication de la baisse de consommation, il est nécessaire de garder à l'esprit que des baisses globales de volumes peuvent aussi signaler des changements de modes de consommation.

De manière générale, il est de plus en plus courant en France de se tourner vers de nouveaux modes d'achats : la livraison, la seconde main et la consommation dite responsable s'affirment.

Consommation responsable

A l'échelle nationale un mouvement vers une consommation plus responsable s'affirme et s'accroît : 83% des sondés souhaitent consommer de manière plus responsable concernant les produits alimentaires, 76% concernant les équipements informatiques et consoles de jeux, 77% concernant l'habillement. Cependant des écarts subsistent entre les intentions et les consommations réelles, plus marqués sur les gros achats (équipements informatiques : 36 points d'écarts, électroménager et hi-fi : 33 points d'écarts, jouets et jeux : 33 points d'écarts) que sur les achats du quotidien : seulement 7 points d'écarts entre les intentions de consommation responsables et la consommation réelle pour les produits alimentaires, 19 points pour les produits d'entretiens. Les espaces de consommation du quotidien et de proximité seront donc les plus concernés par ces glissements de consommation, alors que les espaces périphériques et le commerce digital, lieux privilégiés des plus gros achats, restent encore très modérément touchés par les nouvelles pratiques d'achat.

Produits concernés	Sondés souhaitant consommer « plus responsable »	Sondés consommant déjà « responsable »
Alimentaire	83 %	76 %
Informatique et consoles de jeux	76 %	40 %
Jouets et jeux	72 %	39 %
Contrat d'énergie	77 %	48 %
Equipements sportifs	67 %	38 %
Transport, tourisme, voyage	71 %	42 %
Maison, ameublement	70 %	42 %
Assurance	67 %	40 %
Entretien	82 %	63 %
Repas, restauration, traiteur	74 %	54 %
Hygiène et beauté	80 %	60 %
Bricolage, jardinage	70 %	48 %
Bijoux, maroquinerie, accessoires	62 %	38 %
Pharmacie, parapharmacie, optique	73 %	49 %
Habillement	77 %	53 %
Finance	66 %	41 %

<https://www.afrc.org/wp-content/uploads/barometre-tendances-conso-2021-wavestone.pdf#page=26&zoom=90,-193,842> (rapport 2021)

Tant quantitativement que qualitativement, les achats du quotidien et de proximité présentent donc davantage de potentiel de mutabilité vis-à-vis des évolutions de consommation : pour s’y adapter, les offres doivent donc adopter des modèles souples. Les achats plus exceptionnels et relevant davantage du grand commerce connaissent une évolution plus rigide et adoptent moins rapidement les nouvelles pratiques commerciales.

2. A partir de l’enquête en ligne

L’enquête en ligne **menée en 2022** sur les habitudes d’achats des habitants de Grand Paris Sud met en lumière des tendances lourdes de consommation, notamment concernant les lieux d’achat privilégiés.

Achats de proximité

Les achats de proximité sont principalement réalisés hors des centres-villes, notamment pour des raisons d’accessibilité et de distance au lieu d’habitation. Les lieux d’achats de proximité sont peu choisis en raison de l’ambiance, ou de la qualité des commerces, il semble que les déterminants de ce choix relèvent davantage de la simplicité d’organisation. Ce type d’achat est encore majoritairement réalisé en voiture (70 % des répondants) mais également à pied pour 19 % des habitants de Grand Paris Sud, et en transport en commun pour 8 % d’entre eux.

Les achats de proximité, du quotidien, sont réalisés par 79 % des habitants de Grand Paris Sud dans des centres commerciaux (ils sont 65 % à considérer les centres commerciaux comme leur lieu principal de consommation pour ce type d’achat), pour 32 % dans le centre-ville de leur commune (le lieu principal pour 14 % des sondés) et pour 31 % dans une zone commerciale. On observe de très nets écarts entre la consommation dans sa commune d’habitation et une commune voisine : les centres-villes ne sont pas pratiqués comme des lieux de destination ou des espaces marchands rayonnants. Une très faible proportion des sondés (2 %) a recours à des modes d’approvisionnement moins conventionnels (drive, marché, vente directe), ces pratiques de consommation ne sont pas courantes sur le territoire.

La distance est le premier argument pour choisir son lieu principal d’achat de proximité : (47 % des sondés le choisissent parce qu’ils habitent près de ce lieu), suivie par les enjeux d’accessibilité (stationner facilement pour 42 % et accéder facilement pour 37 % des répondants) et la diversité des commerces pour 32 % des sondés. Les zones commerciales sont choisies en premier lieu pour la facilité du stationnement, et en seconde intention pour la diversité de leurs commerces.

Les tendances générales sont encore plus prononcées concernant les centres-villes : 75 % de ceux qui les ont choisis comme lieux principaux d’achats l’ont fait parce qu’ils habitaient à proximité, 45 % parce que l’accès était aisé. Au contraire, les centres-villes sont peu choisis en raison de la qualité de leurs commerces (seulement 13 % des répondants justifient leur choix ainsi) ou pour l’atmosphère et l’ambiance du lieu (8 % des réponses). Les raisons principales de refus de consommer dans les centralités pour les achats de proximités sont le manque de diversité des commerces pour 52 % des répondants, le stationnement difficile, la faible qualité des commerces (42 % des réponses) et l’ambiance (22 %). La question du prix des achats en centre-ville est également évoquée mais avec une fréquence bien moindre que les arguments précédents.

Les achats alimentaires sont réalisés dans des hypermarchés (surfaces alimentaires de plus de 2 500 m²) pour 59 % des sondés, dans des supermarchés pour 46 % et dans des magasins de proximité pour 22 %. On compte 10 hypermarchés au sein du territoire, tous intégrés dans des pôles commerciaux denses et certains intégrés dans un tissu urbain de centre-ville (l'Intermarché de Corbeil, le Carrefour d'Evry 2, l'Intermarché de Saint-Pierre-du-Perray), la proportion d'achats alimentaires réalisés dans des espaces diffus est donc contenue.

Les achats non alimentaires ou « de grand commerce »

Les achats alimentaires sont réalisés en centres ou zones commerciales de manière très majoritaire, avec une préférence largement partagée pour le centre Carré Sénart. Les motivations du choix du lieu d'achat de ce type de produit sont plus diverses : la diversité des commerces l'argument qui est le plus généralement utilisé, de même que la proximité du lieu d'habitation et la facilité de stationnement et/ou d'accès. Ce type d'achat est en effet réalisé en grande majorité (79 %) en voiture, pour 11 % des répondants en transport en commun et à pied pour 8 % d'entre eux.

Les achats non alimentaires sont presque exclusivement réalisés hors des centres-villes : 2 % des sondés les réalisent dans le centre-ville d'Evry-Courcouronnes, moins d'1 % à Corbeil-Essonnes. Les raisons les plus invoquées sont le manque de diversité pour 66 % des répondants, la faible qualité de l'offre pour 47 % et les difficultés de stationnement (37 %). D'ailleurs les principales propositions d'améliorations pour les centres-villes concernent la diversité des commerces (76 % des répondants), davantage de stationnement pour 44 % d'entre eux, et l'amélioration de la qualité des espaces publics pour 29 % des sondés.

Le centre-commercial de Carré Sénart est le plus cité pour ce type d'achats (62 % des répondants, et le lieu principal pour 38 % des sondés), devant les achats sur internet (37 %, le lieu principal d'achat de 18 % des sondés), l'ensemble Bois Sénart et Woodshop (25 %), la zone commerciale de Croix Blanche (20 %), Marques Avenue (18 %) et le centre-commercial Evry 2 (17 %). Les seuls achats réalisés davantage sur internet qu'au centre-commercial de Carré Sénart sont les achats d'électroménager ou d'équipement de la maison. Les motivations du choix du lieu principal de consommation sont plus diversifiées que pour les achats de proximité : Carré Sénart est principalement choisi pour sa proximité du lieu d'habitation et la diversité de ses commerces, Marques Avenue pour la facilité de stationnement (52 % des réponses) et la diversité de ses commerces, Woodshop-Bois Sénart pour les possibilités de stationnement et la l'accessibilité, puis la proximité. Evry 2 est principalement choisi pour la diversité de ses commerces et la proximité du lieu de vie (60 % et 59 %) et la facilité d'accès.

D. Les dynamiques à venir

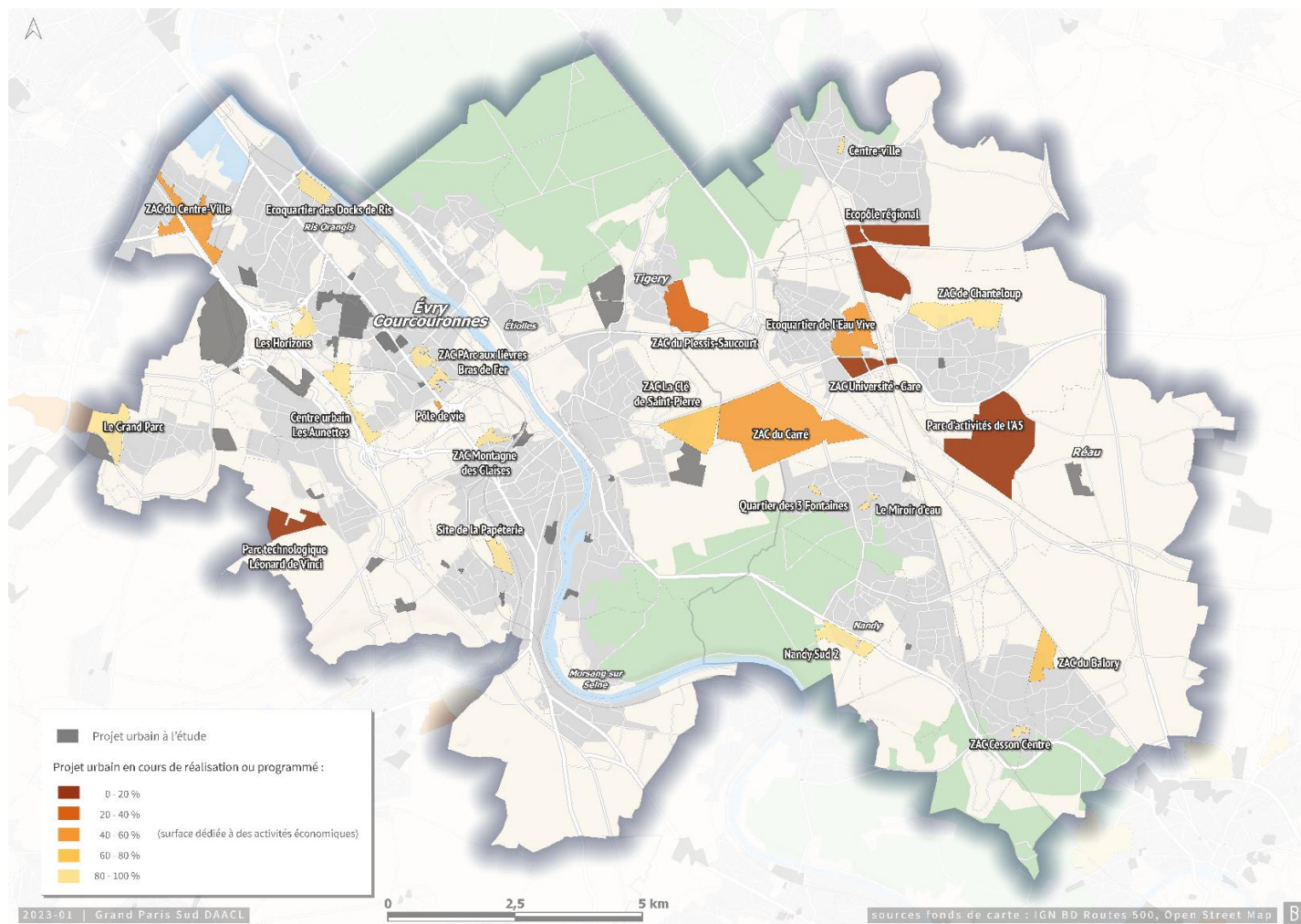
1. Projets urbains en gestation

Les principaux projets urbains du territoire sont situés sur des espaces déjà denses, en tissu urbain déjà constitué : un certain nombre des opérations en centralités sont d'ailleurs des requalifications. Ces opérations semblent s'inscrire dans les dynamiques de densification des espaces déjà les plus habités ; bien que certaines opérations soient mixtes, globalement on observe encore une majorité de projets non-marchands ou à grande majorité marchandes (peu d'entre-deux).

2. Projections démographiques

Les projections de l'Observatoire Territorial de Grand Paris Sud du SCOT prévoient 417 000 habitants dans la communauté d'agglomération en 2035, c'est-à-dire 59 000 habitants supplémentaires par rapport aux populations légales de 2020, en comptant sur une production de 2 100 nouveaux logements par an.

L'anticipation d'une augmentation de 16,55 % de la population à horizon 2035 correspond à une croissance annuelle moyenne de 1,4 % : une telle croissance permettrait non seulement de maintenir, mais d'intensifier le rythme actuel (environ 0,8 % par an).

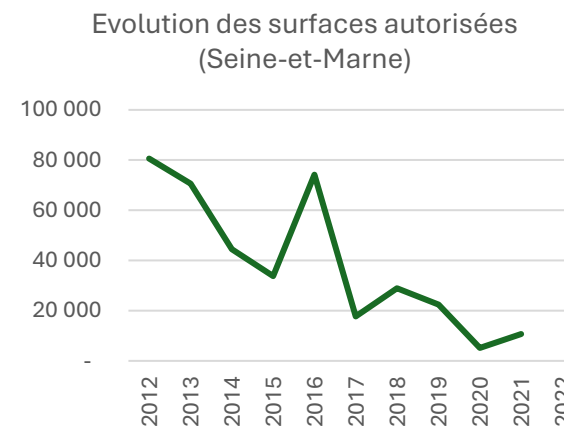
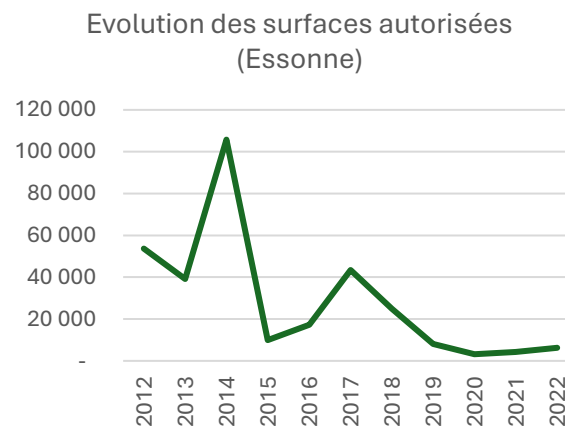
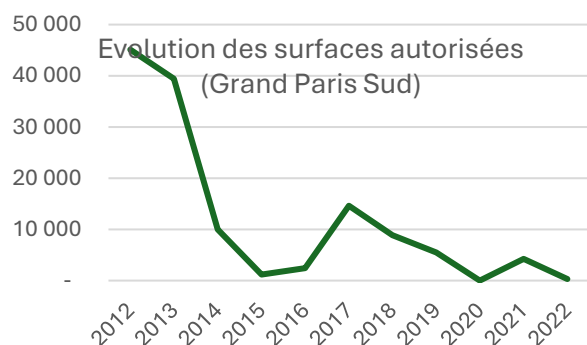


III) Analyse de l'armature commerciale

A. Explication de la construction de l'armature

Les surfaces commerciales autorisées en CDAC et CNAC sont en nette diminution depuis 2012, encore plus fortement au sein de Grand Paris Sud que dans l'Essonne et la Seine-et-Marne : 86 % de la surface totale autorisée dans l'EPCI depuis 2012 (131 000 m²) ont été autorisées entre 2012 et 2017.

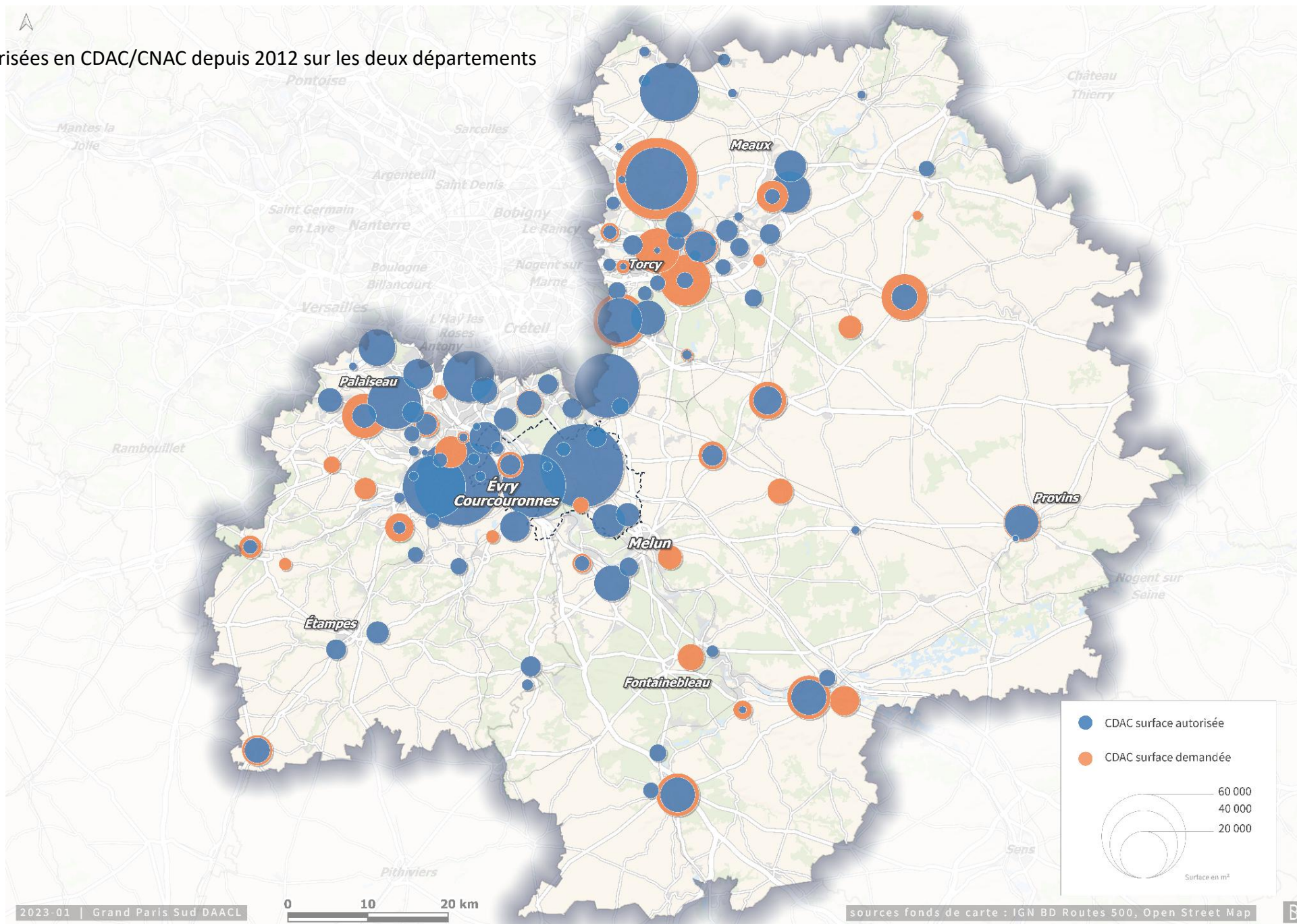
On remarque également une évolution très claire des localisations des projets autorisés : récemment, nous assistons à une concentration des projets dans le tissu urbain de cœur de ville, avec 15 % des surfaces autorisées qui y étaient situées entre 2012 et 2017, et 77 % de surfaces en centralité depuis 2018. Depuis 2019, aucune surface commerciale n'a été autorisée dans des zones périphériques, et les extensions de surfaces de centres-commerciaux ont considérablement diminué.



Néanmoins, à ce jour, peu de projets de requalification de friches et de restructuration ont été autorisés : ils ne représentent que 2,4 % des surfaces autorisées depuis 2012 dans les deux départements.

Si Grand Paris Sud se distingue en contenant les surfaces autorisées et en favorisant la localisation des surfaces commerciales en centralité, nous observons également un décalage dans les offres autorisées. En effet, depuis 2012, 26 % des surfaces autorisées sont dédiées à une offre alimentaire (55 % en Seine-et-Marne et 39 % en Essonne).

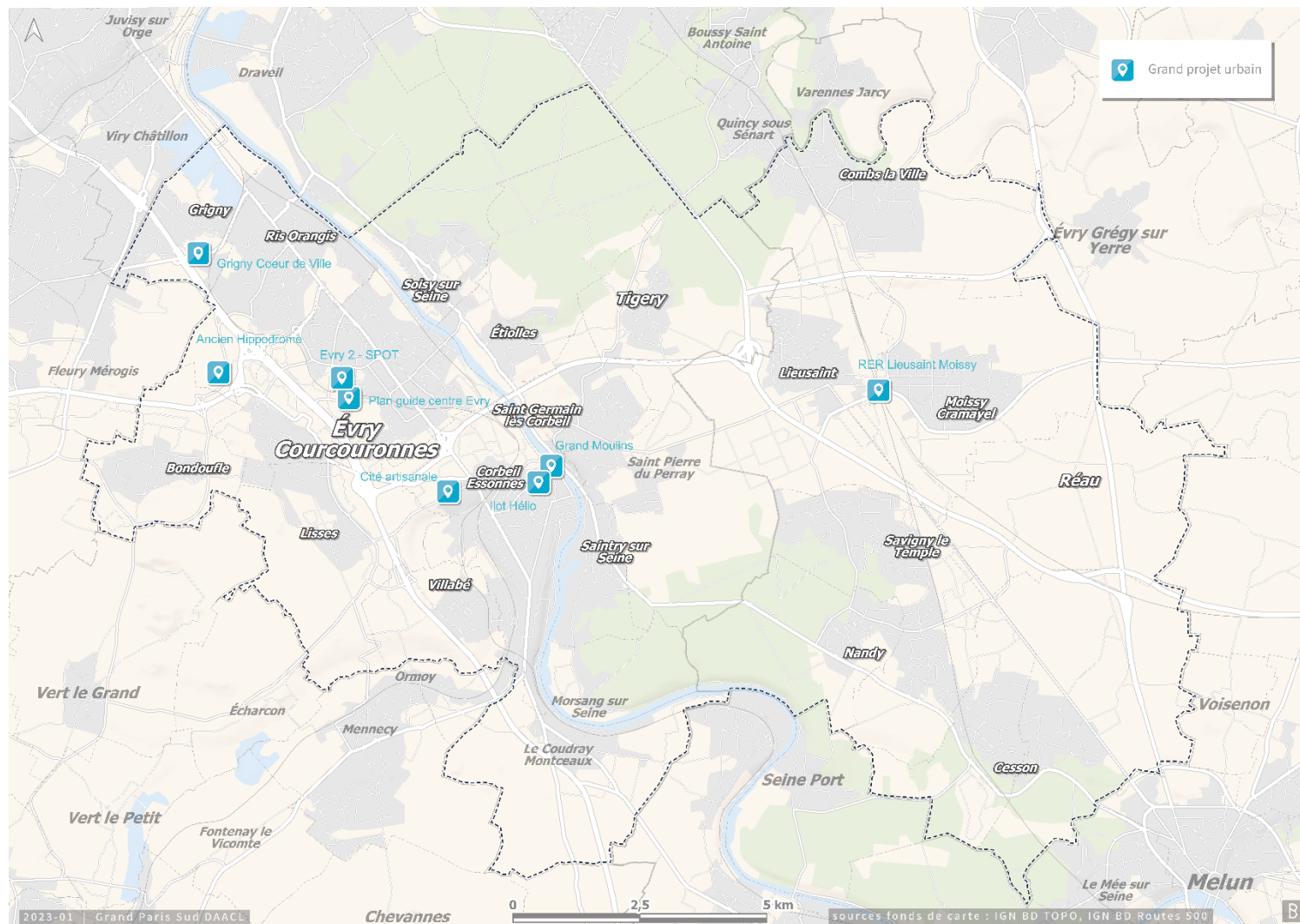
Carte des surfaces autorisées en CDAC/CNAC depuis 2012 sur les deux départements



B. Projets marchands et réflexion en cours

Les projets commerciaux ou portant une dimension commerciale importante sont principalement situés sur les espaces déjà densément équipés : on observe donc **un renforcement de la tendance à la polarisation de l'armature commerciale**, en amplifiant les secteurs déjà constitués et en opérant un retour vers les centralités.

L'autre tendance majeure qui émerge est celle de la mixité fonctionnelle des projets, même à dominante marchande : le développement de surfaces commerciales s'inscrit désormais dans le cadre de projets mixtes et en cohérence avec les autres fonctions économiques et urbaines.



IV) Analyse de l'armature commerciale

A. Centralité, pieds d'immeubles

1. Compacité

La compacité est très bonne en pieds d'immeubles, même en cas de local 'diffus' ou non intégré à un pôle, puisqu'ils restent intégrés à un ensemble urbain. Bien que commerce de centralité ne veuille pas nécessairement dire commerce de pieds d'immeuble (les Grands Moulins de Corbeil-Essonnes, Evry 2 par exemple), ces formats conservent une bonne compacité en étant intégrés aux tissus urbains de cœur de ville. Ce type de format se prête par ailleurs particulièrement à la mixité fonctionnelle, qui est importante dans les projets récents du territoire et constitue mais plus faible dans l'existant.

2. Qualité des espaces et des aménagements

La qualité des centralités commerciales est très variable à l'échelle du territoire mais globalement les attentes sont homogènes : lisibilité des circuits, animation, espaces verts et générosité des espaces réservés aux usagers (terrasses, lieux de circulation). Dans les types de lieux très marqués par la mixité fonctionnelle, il est difficile de traiter l'aménagement comme étant proprement lié à la dimension commerciale : ainsi, les centralités qui peuvent être très minérales, faiblement traitées du point de vue paysager ne le sont pas particulièrement en raison de leur caractère marchand.

L'organisation marchande du territoire étant fortement tournée vers les grands axes routiers, certaines polarités de cœur de ville peuvent être localisées et organisées le long de ces axes (à Ris-Orangis, certaines polarités de Corbeil-Essonnes). Cette localisation particulière impose des aménagements propres qui peuvent être en décalage par rapport aux attentes d'une polarité de centre-ville.

Dans d'autres types de centralités, et notamment dans les plus petites communes, les circuits marchands peuvent manquer de lisibilité : les quelques cellules commerciales ne forment pas toujours un linéaire défini et ne créent donc pas de centralité identifiée.

3. Qualité du bâti

La qualité du bâti varie mais est globalement correcte : il est toutefois difficile d'intervenir sur cette dimension en raison de l'atomisation des propriétaires (en comparaison à des centres-commerciaux où un unique interlocuteur peut être identifié). Il est donc souvent difficile d'imposer un traitement homogène des cellules, mais leur qualité dépendant souvent du dynamisme de la centralité dans laquelle elles sont implantées, on observe un certain équilibre au sein même des polarités.

4. Durabilité

Le format de cœur de tissu de centralité est particulièrement durable : son intégration dans le tissu urbain dense favorise les mobilités douces, limite les déperditions thermiques et permet de mutualiser les activités consommatrices en ressources naturelles (logistique groupée, moins de micro-déplacement motorisés). La reconversion des locaux durablement vacants est également plus aisée à envisager, en raison de la diversité des fonctions qui peuvent s'y installer.

B. Grands centres commerciaux

1. Compacité

La compacité des grands centres commerciaux est moyenne : ils sont presque exclusivement localisés en dehors des tissus urbains constitués mais n'impliquent pas de micro-déplacement motorisés en leur sein. Il y a donc une compacité plutôt bonne des boutiques à l'intérieur, mais une intégration à l'environnement urbain plutôt mauvaise dans la majorité des cas.

2. Qualité des espaces et des aménagements

Les espaces extérieurs sont souvent très minéraux et essentiellement traités pour accueillir du stationnement. Toutefois, la qualité de l'espace marchand faisant partie des critères d'attractivité, l'attention portée à cette dimension est de plus en plus importante.

3. Qualité du bâti

La qualité du bâti est très variable : alors que certains sont récents et entretenus, on trouve sur le territoire des exemples plus dégradés. Si les espaces intérieurs sont généralement maintenus en bon état, l'extérieur semble être le premier critère à être affecté par d'éventuels manques de traitement ou d'investissements.

4. Durabilité

La question de la durabilité s'incarne principalement dans l'intégration du centre-commercial dans son environnement urbain. La majorité des centres-commerciaux sont situés en périphérie des zones habitées, et si certaines zones développent des fonctions plus mixtes (comme celle de Carré Sénart par exemple, globalement la question de la durabilité des modes de déplacements induits par l'isolement, de la perte d'énergie se pose pour la plupart des grands centres-commerciaux.

C. Zones commerciales

1. Compacité

Les zones commerciales sont peu compactes, bien qu'elles concentrent des cellules commerciales au même endroit : les espaces entre les différents locaux sont souvent très importants, et elles favorisent fortement les microcirculations motorisées entre les différents commerces.

2. Qualité des espaces et des aménagements

La qualité des espaces est globalement moyenne : mêmes aménagées, les zones commerciales sont faiblement animées car leur circuit est particulièrement détendu. Alors qu'elles semblent être des espaces propices à l'homogénéisation des façades, on trouve également des affichages parfois dépareillés et des espaces mal traités, même si globalement il semble qu'une amélioration du traitement paysager s'opère.

3. Qualité du bâti

Le bâti caractéristique des zones commerciales est standardisé et donc souvent mal intégré dans son environnement, peut poser des questions d'isolations thermiques voir de qualité générale.

4. Durabilité

Les zones commerciales ne sont pas considérées comme des espaces marchands durables : elles impliquent des déplacements motorisés individuels et peuvent faire émerger des friches en cas de vacance durable. Leur reconversion est toutefois envisageable, de même que l'implantation d'activités non-marchandes qui apporte une mixité fonctionnelle plus importante : ces possibilités de mutation ne pourront toutefois pas se passer de requalifications et de traitements thermiques importants.

D. Locaux diffus

1. Compacité

La compacité est inexistante, les locaux sont très espacés et comptent généralement un espace de stationnement par cellule. L'absence de densité implique l'absence de mixité fonctionnelle, donc l'impossibilité d'intégrer ces espaces dans d'autres déplacements ou d'autres usagers et ainsi de grouper les déplacements motorisés au sein d'un même itinéraire.

Les cellules sont généralement de grande voir très grande taille.

2. Qualité des espaces et des aménagements

Les espaces sont en majorité mal traités : aucun gros investissement d'aménagement ne peut être réalisé pour des cellules éparées, les aménagements sont donc pensés uniquement pour le commerce en place et non pour construire un espace de vie ou de rencontre. Les commerces de flux ont souvent des affichages voyants, de grandes tailles, mal intégrés dans le paysage et peu ou pas réglementés. Dans une approche sensible, les cellules diffuses sont souvent désagréables à l'usage : en proximité immédiate de voies rapides ou de ronds-points, avec des espaces peu esthétiques.

3. Qualité du bâti

Les cellules diffuses sont souvent reproduites et standardisées, elles sont donc peu adaptées et intégrées à leurs environnements. Leur isolement empêche également la création d'ensemble cohérents et de qualité : souvent ces formats sont peu qualitatifs et peu traités.

4. Durabilité

Les cellules diffuses ne sont pas un modèle durable : leur manque de compacité engendre des pertes importantes d'énergie et de chaleur. Elles sont aussi propices à l'apparition de friches difficiles à traiter : de grandes tailles et présentant un traitement de faible qualité, elles ne sont pas identifiées comme des espaces privilégiés de réimplantation de commerce et ne peuvent pas être reconverties en logements en raison de l'absence d'aménités et de services publics.

V) Analyse de l'armature logistique

A. L'armature logistique commerciale du territoire

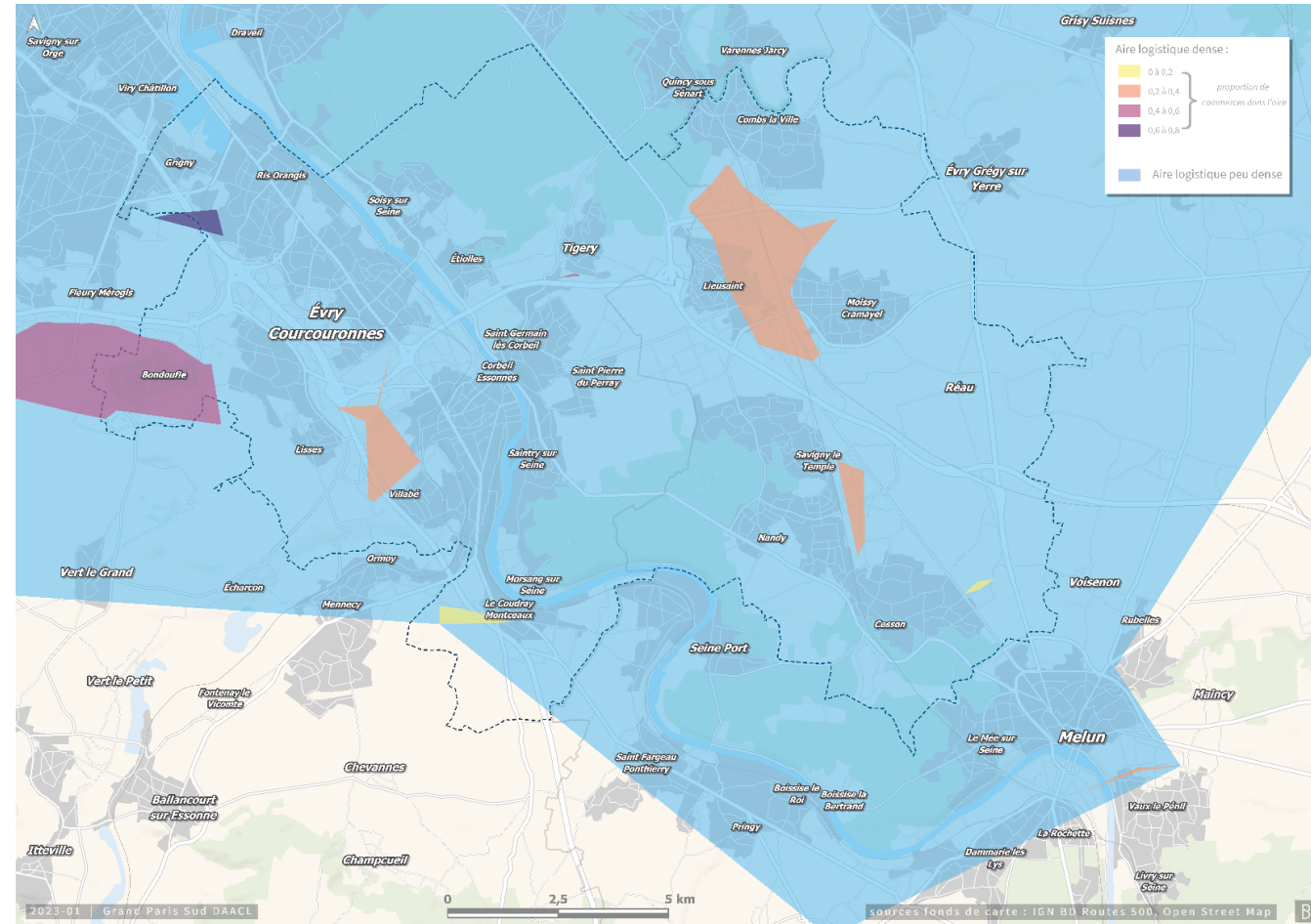
Entrepôts logistiques

Au sein des aires logistiques denses du territoire de Grand Paris Sud, on recense 1 836 000 m² de surfaces d'entrepôts logistiques, dont environ un tiers (539 000 m²) dédiés au commerce. Le secteur est structuré par des acteurs influents (Prologis : 750 000 m² de parcs logistiques sur le territoire), mais également par des plus petits opérateurs et des entrepôts exploités en propre par des opérateurs économiques. L'organisation des activités logistiques sur le territoire est donc contrainte par la multiplicité des interlocuteurs et des modèles qui y exercent.

A l'échelle de la France métropolitaine on retrouve les mêmes proportions (environ 31 % des surfaces logistiques dédiées au commerce), et 35 % en Île-de-France (donc très légèrement sous-représenté sur le territoire de Grand Paris Sud).

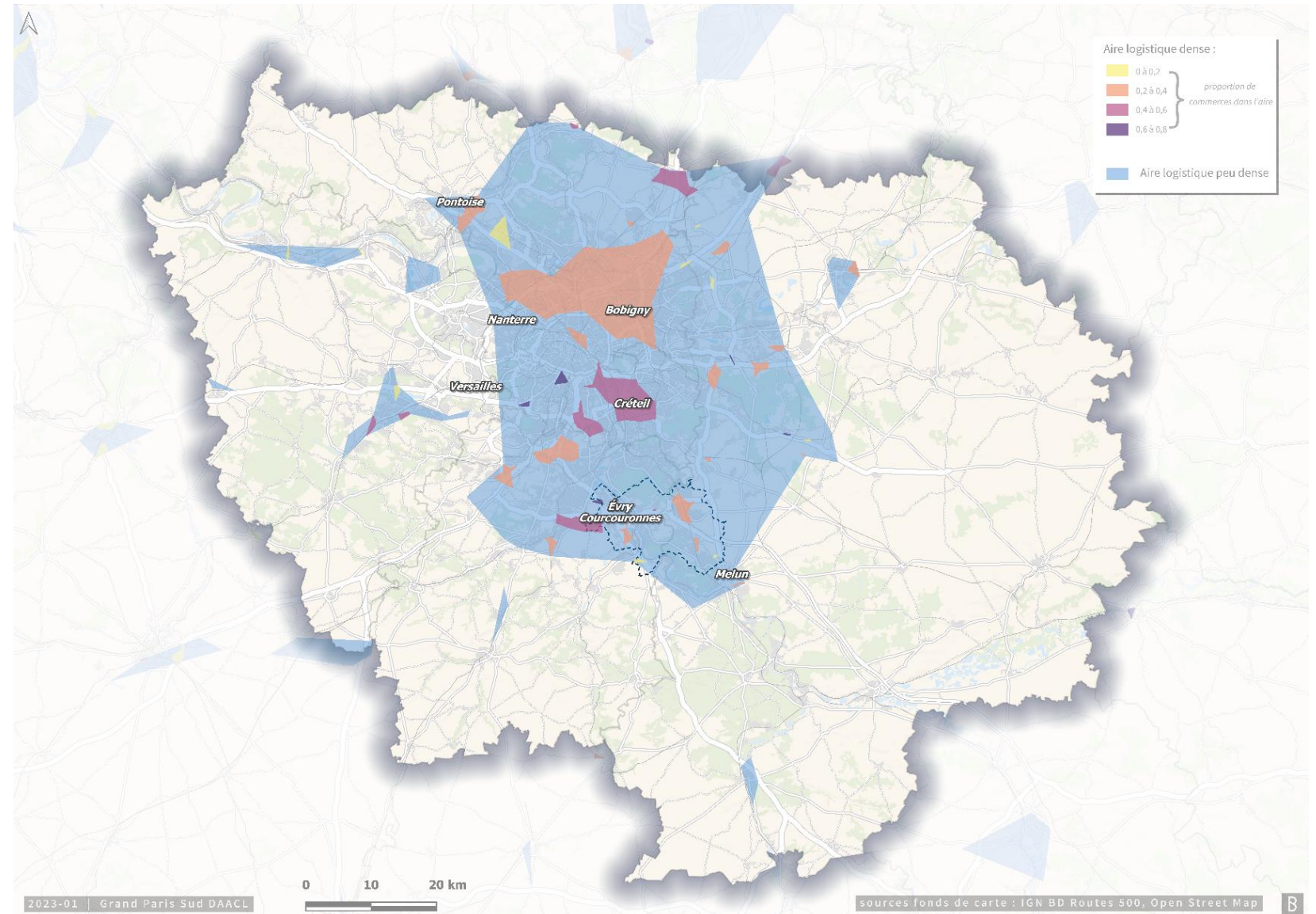
Développement des dark stores et dark kitchens

Les activités logistiques de plus petits formats (les dark stores, dark kitchen), qui ont un impact foncier bien plus négligeable mais un effet plus important sur l'animation des centralités, sont très peu implantées sur le territoire. Il est important d'avoir conscience de leur existence, notamment lors de la rédaction des documents réglementaires, mais les recompositions récentes du secteur (baisses très importantes du nombre de nouveaux locaux ouverts, trois acteurs majeurs du quick commerce en 2022 alors que dix étaient actifs sur le marché en 2021) ne font pas craindre un développement actif sur le secteur de Grand Paris Sud.



A. Le territoire dans la chaîne logistique régionale

Grand Paris Sud concentre un grand nombre d'aires logistiques denses, ce qui en fait un des principaux pôles de grande couronne. Le territoire a une fonction logistique évidente, en concentrant 17,9 % des surfaces d'entrepôts d'Île-de-France mais seulement 1,8 % de la surface totale du territoire. Il n'est toutefois pas un territoire de logistique particulièrement commerciale : les activités les plus représentées sont le transport et l'entreposage. Cette proportion importante peut s'expliquer par la position de territoire d'entrée dans l'aire logistique dense du Grand Paris : en tant qu'aire d'entrée ou de transit, elle est particulièrement indiquée pour des activités de transport et stockage.

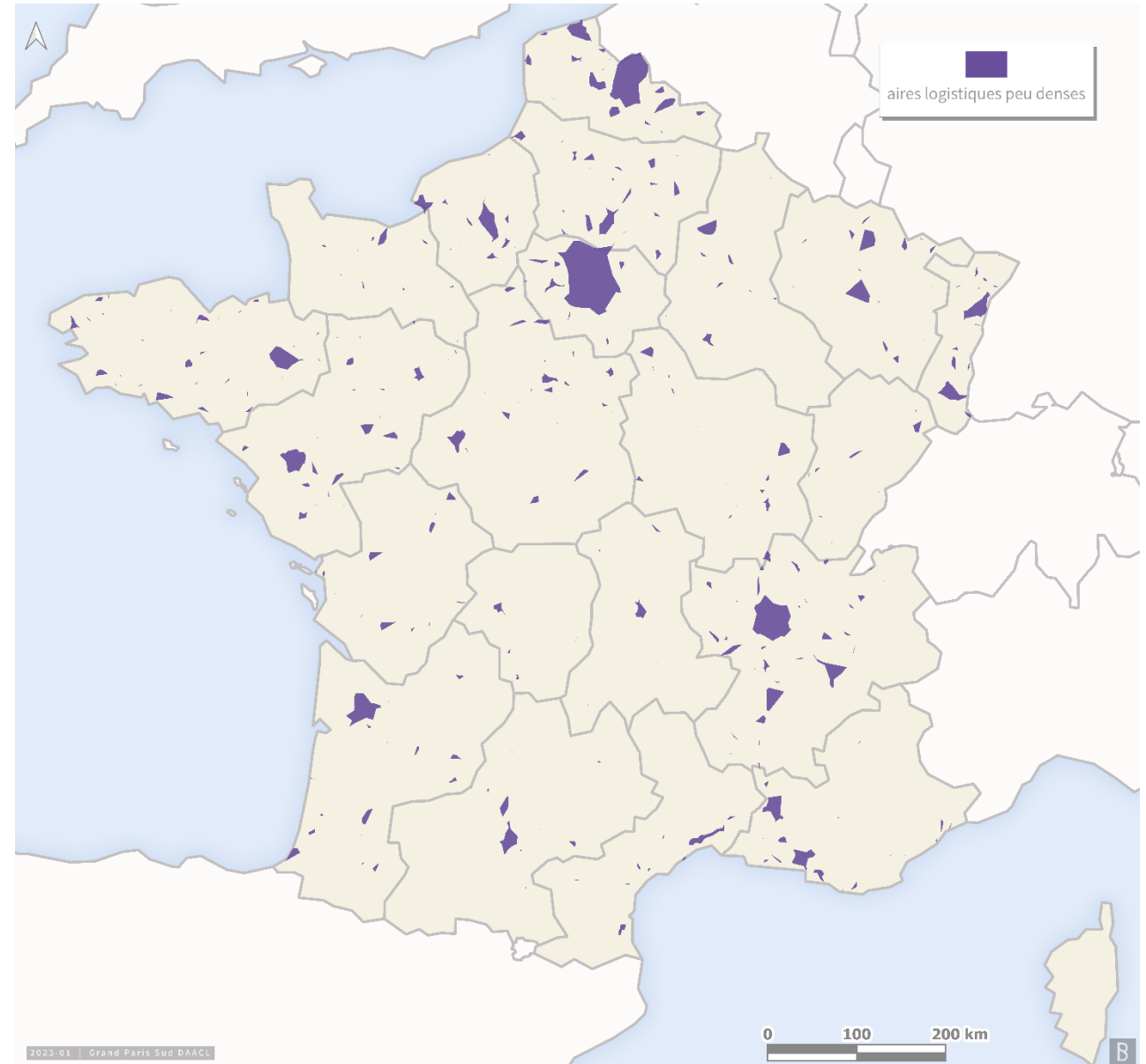


A. L'action réglementaire sur la logistique

Le DAACL peut permettre d'encadrer la logistique de proximité en centralité urbaine et les constructions logistiques commerciales, il est donc compétent sur une partie des entrepôts logistiques du territoire mais pas sur la majorité.

Il est toutefois nécessaire de mentionner les actions possibles pour organiser le secteur logistique du territoire, et notamment :

- La planification, qui contraint fortement les acteurs mais leur offre la possibilité de se développer dans le cadre prévu par les documents réglementaires.
- Les actions partenariales et chartes logistiques, qui permettent de rencontrer la diversité des acteurs et opérateurs qui exercent dans l'EPCI, mais peut être difficile à mettre en place compte tenu de la diversité des interlocuteurs.



VI) Perspectives

A. Perspective de volume

Le calcul de volume cible à produire prend en compte les estimations de population de l'Observatoire Territorial de Grand Paris Sud, qui sont elles-mêmes dépendantes de la production de logement sur le territoire. Des variations majeures du rythme de production de logements doivent amener à reconsidérer les valeurs suivantes.

Le calcul des volumes supplémentaires rendus possibles par l'ajout de nouvelles populations consiste à définir le nombre de nouveaux ménages dans l'EPCI (on compte ici 2,6 habitants par ménages), puis à estimer le surplus de consommation en multipliant le nombre de nouveaux ménages par les consommations moyennes d'un ménage français par secteurs marchands.

Ces potentiels de consommation moyens par ménages sont ensuite divisés par les rendements par secteur : on obtient ainsi les surfaces commerciales supplémentaires qui peuvent être ouvertes ou mises en activité à horizon 2035.

Ces calculs théoriques amènent aux conclusions suivantes :

- 59.000 nouveaux habitants d'ici 2035,
- Une équivalence en m² alimentaires supplémentaires de 20.000 m²,
- Une équivalence en m² non-alimentaires de 30.000 m².

Cela représente au global 50.000 m² de surfaces de vente théoriques supplémentaires.

B. Quels types d'activité

Cette logique de croissance des m² proportionnelle à la croissance démographique est à fortement nuancer. Dans un contexte national de contraction de nombreux formats commerciaux, il est aujourd'hui risqué de fixer des seuils « cibles » pour le territoire. Il s'agit par contre d'un élément de cadrage sur les seuils maximum de développement du territoire.

L'enjeu quantitatif de « volumes » de m² est à remplacer et insérer dans une vision plus qualitative de ces développements : où et comment développer ces nouveaux m² commerciaux ?

C. Conditions de création : quels m² veut-on créer ?

Le second atelier mené avec les élus et techniciens de la communauté d'agglomération a permis de dégager certains principes en matière d'aménagement commercial.

Les enjeux vus comme prioritaires sont ceux qui ont le plus fait consensus : la qualité écologique des projets, le retour des offres de destination en centralité et non plus en périphérie, la mixité en centralités urbaines, notamment entre commerce et habitat, la protection d'une offre de qualité et du quotidien dans les centralités, la contention des développements de restauration en périphérie et la contention de tout développement dans le diffus. Enfin, la nécessité d'envisager des reconversions et changements d'usages pour les locaux vacants a été soulevée : il n'est pas nécessaire de conserver la fonction commerciale de locaux durablement vides.

Les surfaces à produire et autoriser devront donc être situées en centralités (en priorité), et permettre de recréer la diversité commerciale qui doit y exister. Elles devront aussi être traitées afin de correspondre aux objectifs écologiques du territoire, notamment en périphérie (où on évitera les développements d'offre de restauration).

VII) Conclusion

Le territoire de Grand Paris Sud possède une armature commerciale variée et puissante, marquée par des pôles de rayonnement régional et départemental dotés de zones de chalandise beaucoup plus larges que les limites de l'intercommunalité.

Cette armature, structurée notamment autour des centres commerciaux et zones commerciales, fait face aujourd'hui à plusieurs défis :

- La vacance marchande y est parfois forte et s'est déployée sur des formats très différents, en pieds d'immeubles, au sein des centres-commerciaux, mais aussi dans les zones commerciales,
- La dispersion du commerce reste limitée mais les développement « diffus », notamment le long des axes routiers, affaiblissent la lisibilité et la qualité globale de l'armature,
- L'insertion urbaine et paysagère de l'offre reste très hétérogène. Qu'il s'agisse des centralités, des centres-commerciaux ou des zones commerciales, d'importantes problématiques de qualité de la commercialité sont à noter : signalétique sauvage, accès peu sécurisés, aménagements piétons parfois lacunaires.

Cette photographie critique n'est pas suffisante pour comprendre ce territoire particulièrement dynamique, qui a su impulser plusieurs transitions depuis 2019 et la signature de la Charte de la Porte Sud du Grand Paris :

- Une diminution forte (par 4) des projets autorisés en CDAC depuis 2017, par rapport au rythme recensé entre 2012 et 2017,
- La mise en place de projets de requalification de centralités, notamment sur Corbeil Essonnes et Evry, et des projets en gestation, notamment sur le cœur de ville de Grigny,
- Le développement d'opérations de restructuration, avec notamment Woodshop, qui ont permis le recyclage de fonciers commerciaux existants,

La dynamique est aussi résidentielle : Grand Paris Sud est un territoire attractif, marqué par une croissance démographique forte et donc des croissances localisées des besoins. Sur un territoire déjà densément structuré en matière de polarités commerciales, marqué par une vacance parfois forte, l'enjeu principal est des quinze prochaines années est bien d'accompagner cette croissance démographique.

Sur la base de calculs théoriques, cette croissance démographique permettrait de déployer 50.000 nouveaux m² d'ici 2035, dont 20.000 m² en alimentaire. Mais ce seuil reste un cadrage maximaliste et l'enjeu est ailleurs : déterminer où et comment devront se déployer les nouveaux m².

C'est à la fois l'opportunité de renforcer les centralités du territoire mais aussi les espaces déjà existants marqués par une vacance commerciale forte.



Fiche
thématique

Transports et mobilités

Chiffres clés

- **17** gares RER sur la ligne D
- **10** gares routières majeures
- **2** transporteurs bus principaux (+ 80 lignes) :
- **27** kilomètres de site propre
- **1 000** points d'arrêt environ
- **5** millions d'euros annuels consacrés au fonctionnement des réseaux de bus du territoire
- **350** kilomètres d'aménagements cyclables
- **12** parcs de stationnement vélos sécurisés
- **10** parcs relais
- **3** aires de covoiturage
- Plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public

**Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.*

Principaux motifs et données sur les déplacements

Mobilité des résidents un jour de semaine

Répartition des ménages selon l'équipement voiture

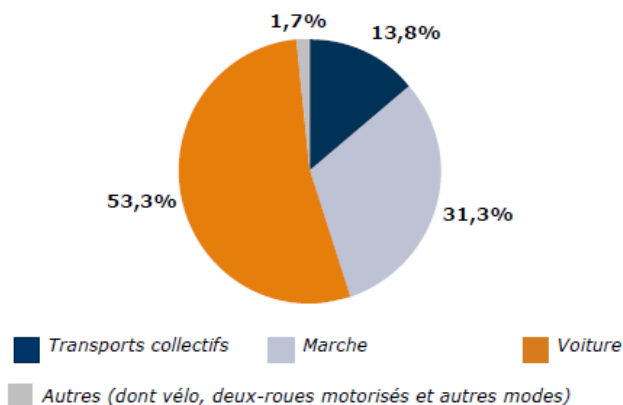
Pas de voitures	21%
Une voiture	48%
Deux voitures ou plus	31%

Source : INSEE - Recensement général de la population 2021.

Répartition des personnes de 5 ans et plus selon l'abonnement aux transports en communs

Non abonnés	71%
Navigo	17%
Imagine R	7%
Autres abonnements	5%

Mode des déplacements des résidents

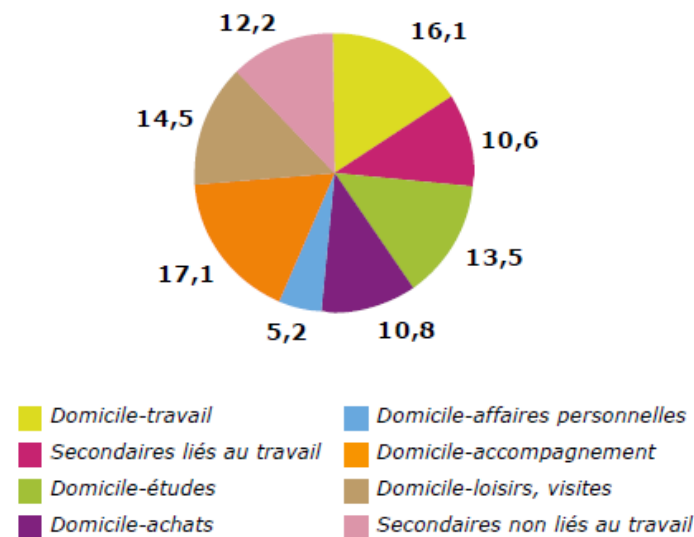


Source : EGT 2010-STIF-OMNIL-DRIEA.

Ensemble des déplacements des résidents (y compris en-dehors du territoire)

Portée et durée par mode des déplacements internes à l'Île-de-France	Portée moyenne en kilomètres	Durée moyenne en minutes
Transports collectifs	14,2	57
Marche	0,4	12
Voiture	5,9	19

Motifs des déplacements



Source : EGT 2010-STIF-OMNIL-DRIEA.

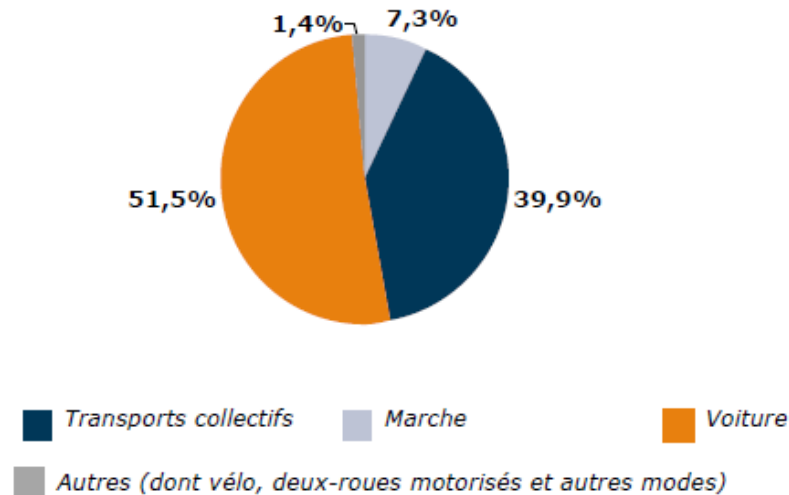
Déplacements en lien avec le territoire un jour de semaine

Déplacements en lien avec le territoire

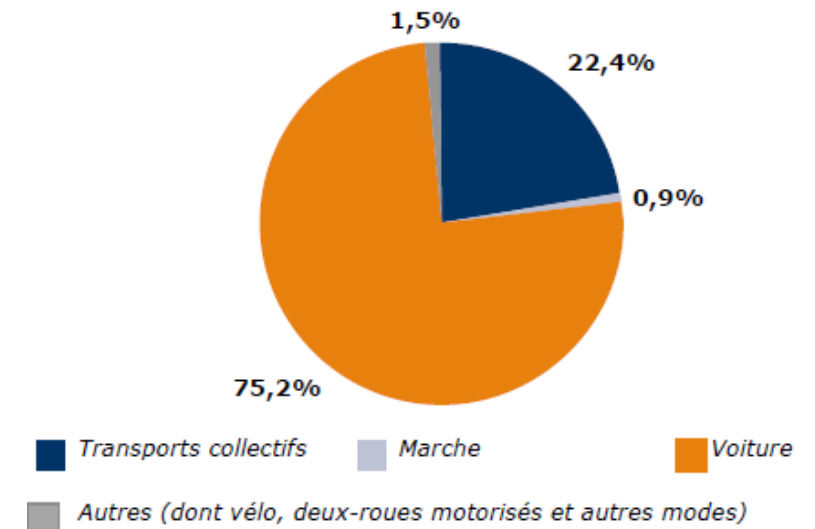
Internes au territoire 860 000 dont 92% réalisés par les résidents

Echanges avec l'extérieur 559 000 dont 45% réalisés par les résidents

Mode des déplacements internes



Mode des déplacements d'échange



Ensemble en lien avec le territoire

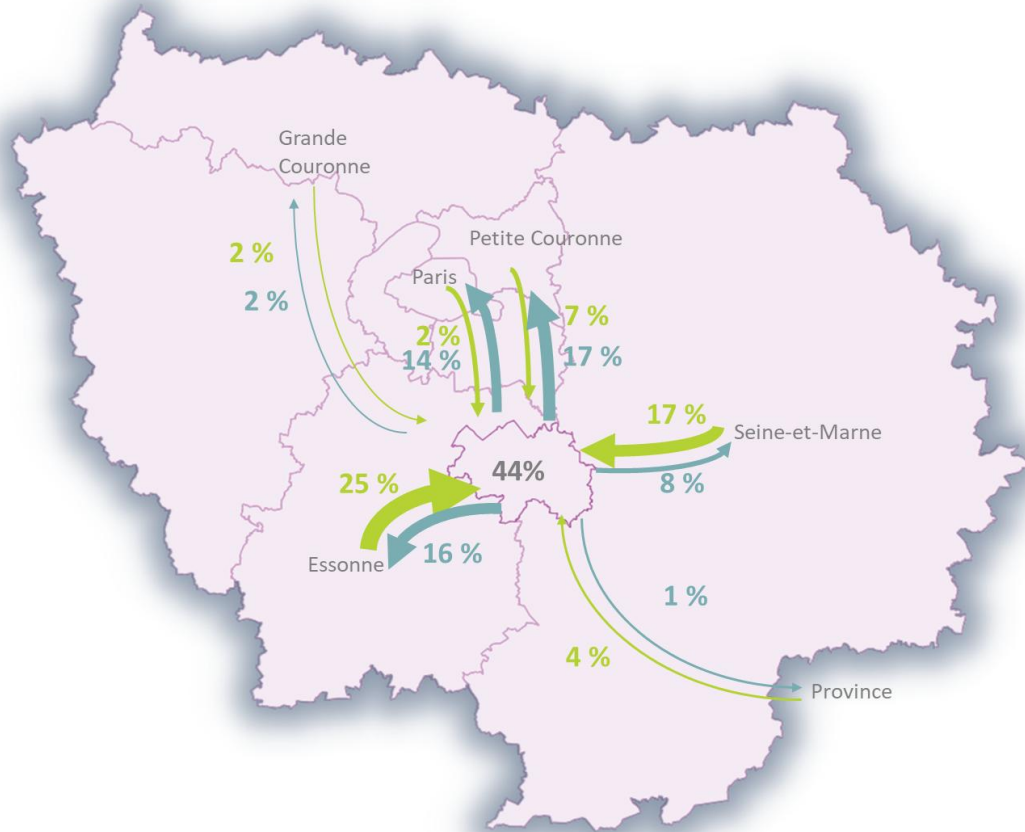
Portée et durée par mode des déplacements internes à l'Île-de-France

	Portée moyenne en kilomètres	Durée moyenne en minutes
Transports collectifs	16,5	62
Marche	0,4	12
Voiture	8,4	23

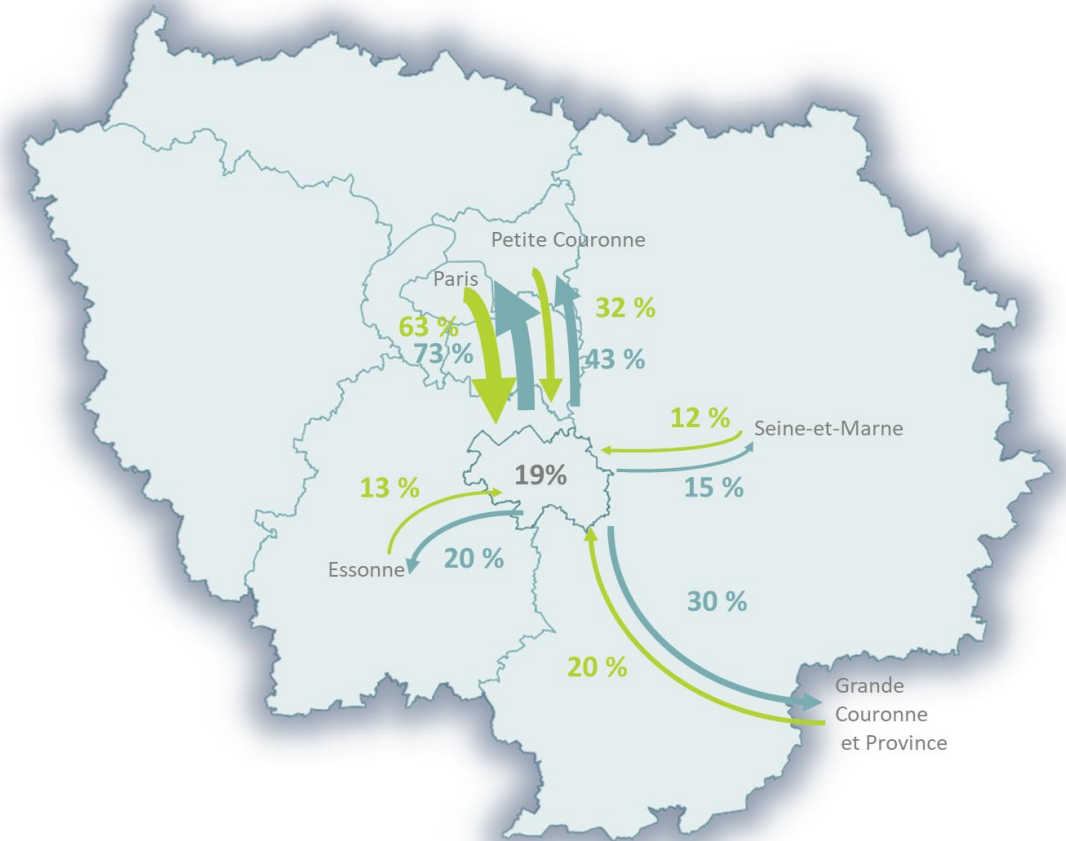


Les déplacements domicile-travail

Le nombre d'actifs en déplacements domicile-travail



Le taux d'utilisation du transport collectif dans les déplacements domicile-travail



Caractéristiques des principaux déplacements domicile-travail

Les entrants

- 83 300 employés
- 45% viennent de l'Essonne (hors GPS), 29% de Seine-et-Marne
- Principales origines : Melun Val de Seine, Cœur d'Essonne, Val d'Essonne, Grand Orly Seine Bièvre, Val d'Yerres, val de Seine
- Surtout des professions intermédiaires et des employés



Les sédentaires

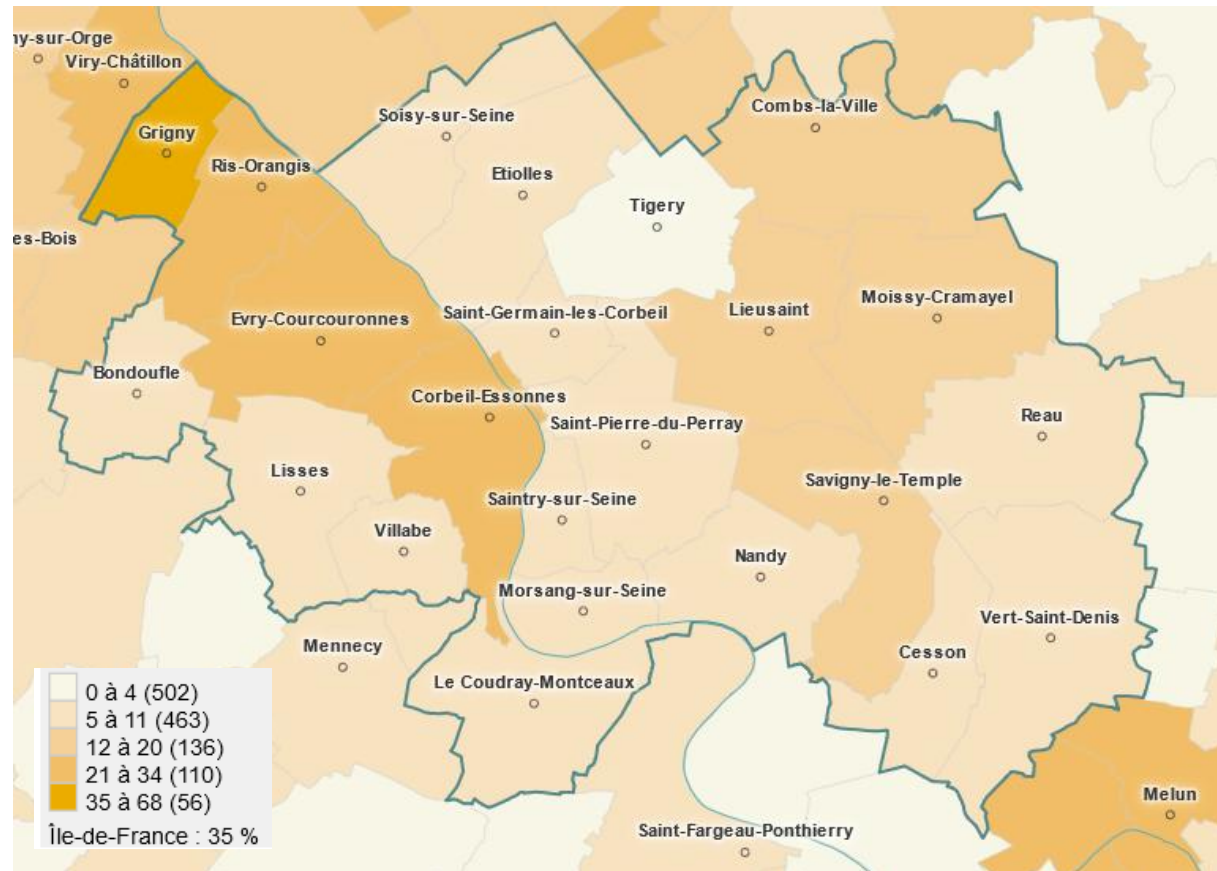
- 65 350 actifs habitent et travaillent à Grand Paris Sud soit 43% des actifs
- Toutes les communes de Grand Paris Sud font partie des communes franciliennes les plus « sédentaires »
- 2 polarités d'emplois (« Evry/Corbeil-Essonnes » et « Lieusaint/Moissy -Cramayel»)
- **La Seine franchie de la rive droite vers Evry**
- Des employés à 33% et des professions intermédiaires à 27%
- L'utilisation de la voiture à 64%, des transports en commun à 19% et des modes doux à 17%

Les sortants

- 88 000 actifs
- Travaillent à Paris : 1 actif sur 4
- 3 pôles d'emploi principaux : Paris (VIII, XII, XIII, XVème arrdt), Orly/Rungis et Melun
- Les pôles d'emploi de moindre importance : Massy, Créteil, Brétigny-sur-Orge;
- L'utilisation de la voiture à 77% vers la Seine-et-Marne à 84% vers l'Essonne
- L'utilisation des transports en commun à 73% vers Paris et 43% vers la petite couronne.



Possession des véhicules par les ménages

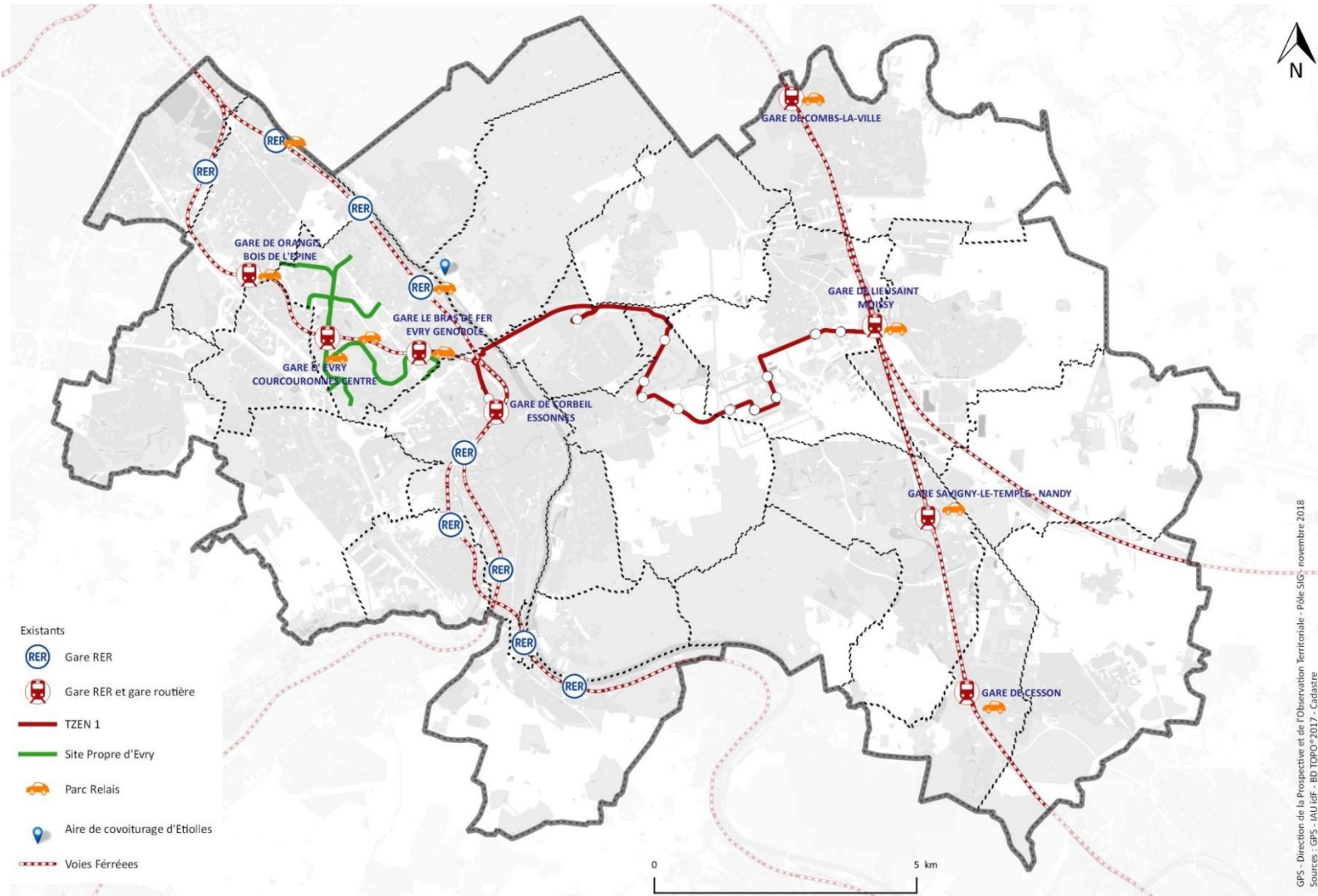


Les taux de motorisation au sein de GPS :

- Très faibles le long de la branche rive gauche du RERD, surtout à Grigny et Evry
- Forts au sein des communes non directement desservies par le RER D

Les infrastructures structurantes dédiées aux transports et à la mobilité sur le territoire

Les réseaux de transports en commun



Le territoire compte 17 gares desservies par la ligne du RER D.

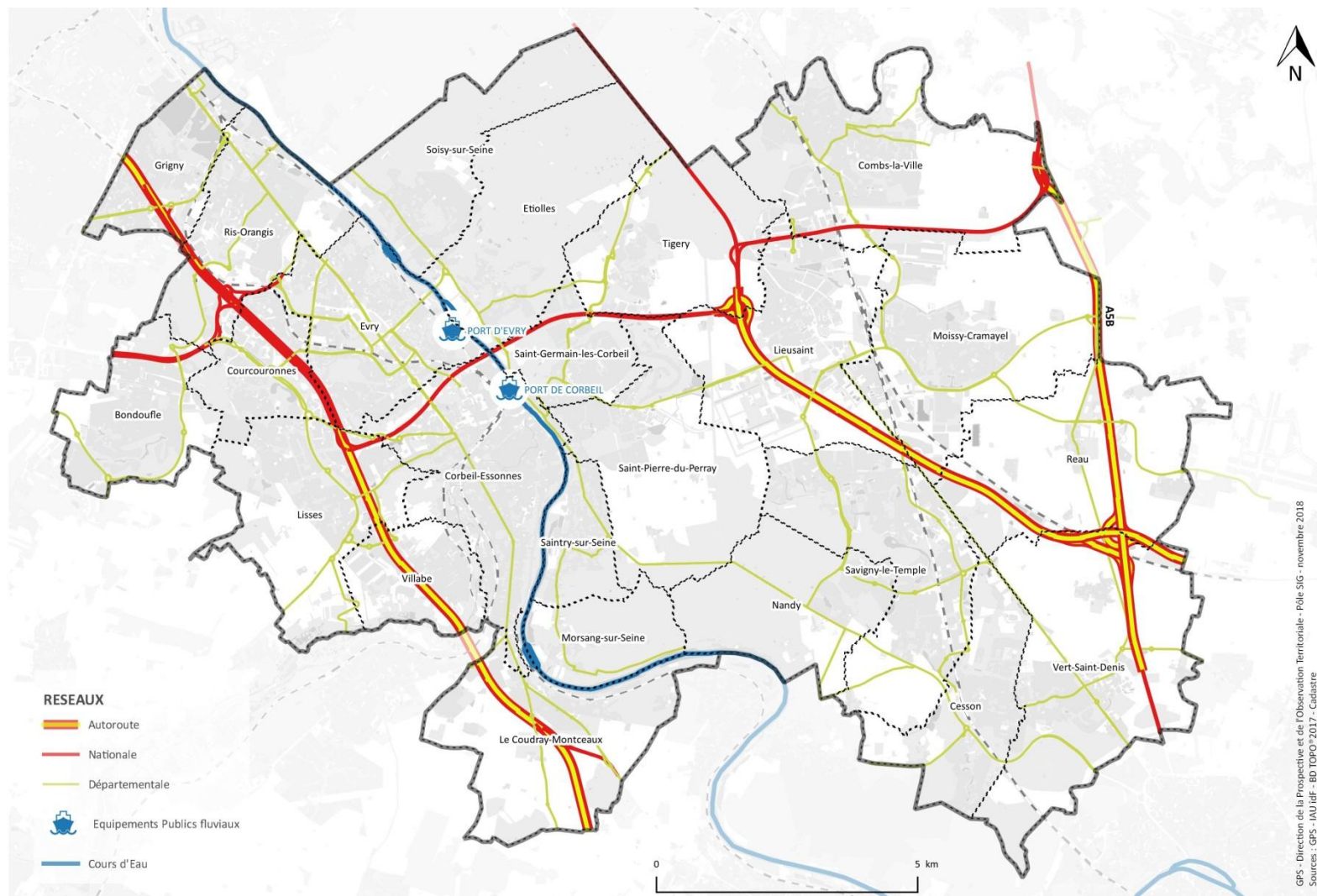
8 gares routières à Ris-Orangis, Evry, Corbeil-Essonnes, Combs-la-Ville, Lieusaint, Savigny-le-Temple et Cesson.

14 parcs relais

1 ligne de TZen qui permet de relier les gares des communes de Lieusaint et de Corbeil-Essonnes via Saint-Pierre-du-Perray et Saint-Germain-Lès-Corbeil.

1 aire de covoiturage à Etiolles

Les réseaux de transports routiers et fluviaux



Le territoire est traversé dans sa partie Essonnoise par l'autoroute A6 qui permet aux automobilistes du territoire de rejoindre Paris. Il en est de même pour la RN7 qui relie directement le territoire au pôle d'Orly-Rungis.

La partie Seine-et-Marnaise, elle, est traversée par l'autoroute A5 qui permet de desservir Carré Sénart à Langres.

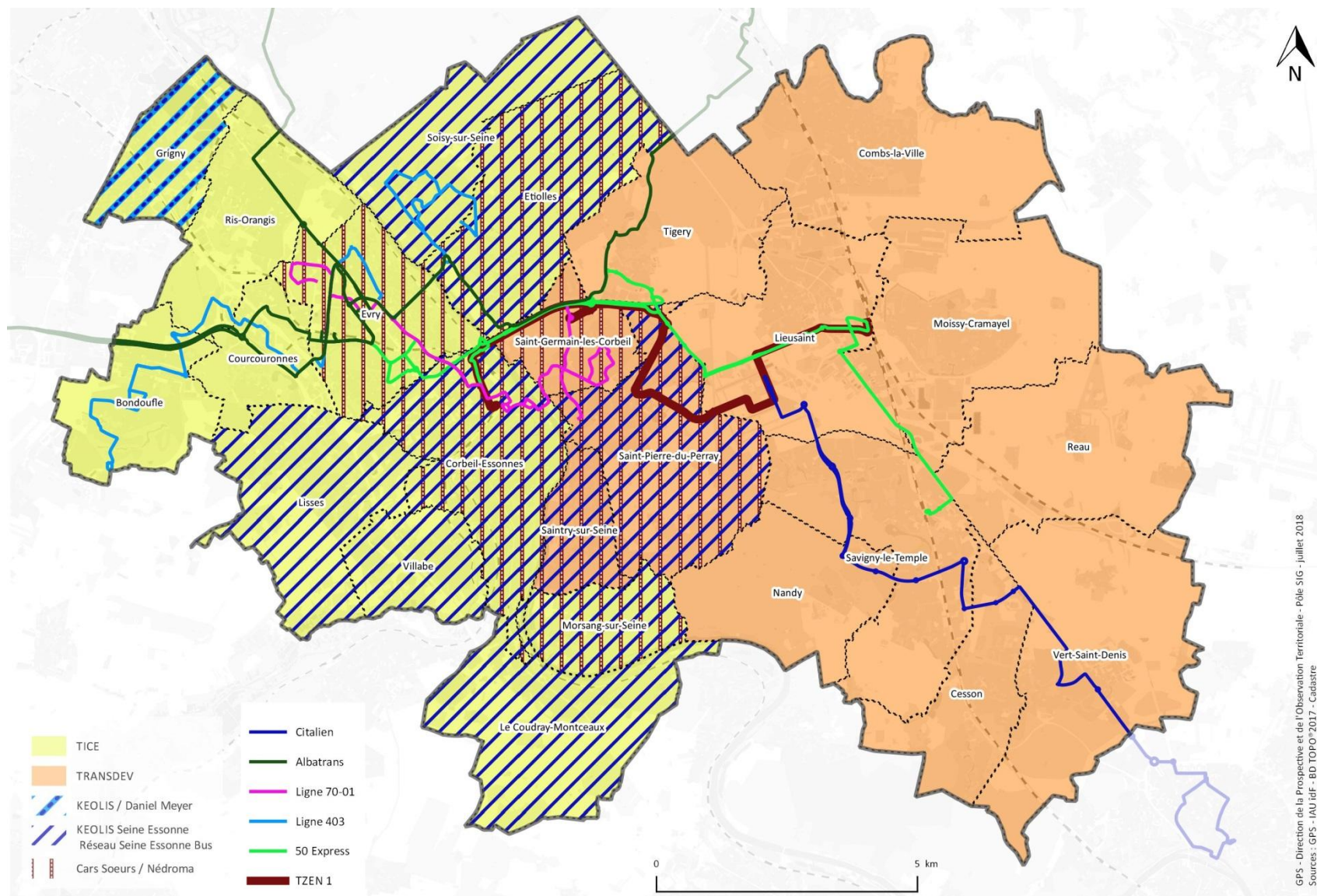
Enfin le territoire est traversé d'Est en Ouest par la Francilienne (RN 104) qui est une voie express permettant de contourner Paris à une distance d'environ 25 kilomètres du centre de la capitale.

Au-delà de ces axes routiers, Grand Paris Sud est riche d'un trafic fluvial. Le port d'Evry dispose d'une bonne desserte multimodale avec des équipements importants. Plusieurs lignes fluviales régulières de transport de conteneurs touchent Evry au départ du Havre.

Ainsi, le terminal d'Evry permet une desserte directe en transport combiné fluvial/route notamment des grandes plateformes logistiques du Sud-Est de la région parisienne.

Le port de Corbeil-Essonnes est le plus grand port céréalier d'Île de France. Il permet d'accueillir 600 000 tonnes de céréales par an. L'infrastructure permet d'accueillir des bateaux allant jusqu'à 1.350 tonnes. Une passerelle enjambant la route qui relie la Francilienne de Corbeil-Essonnes, assure le transbordement des céréales directement dans les péniches.

Une desserte fine assurée par plusieurs réseaux de bus

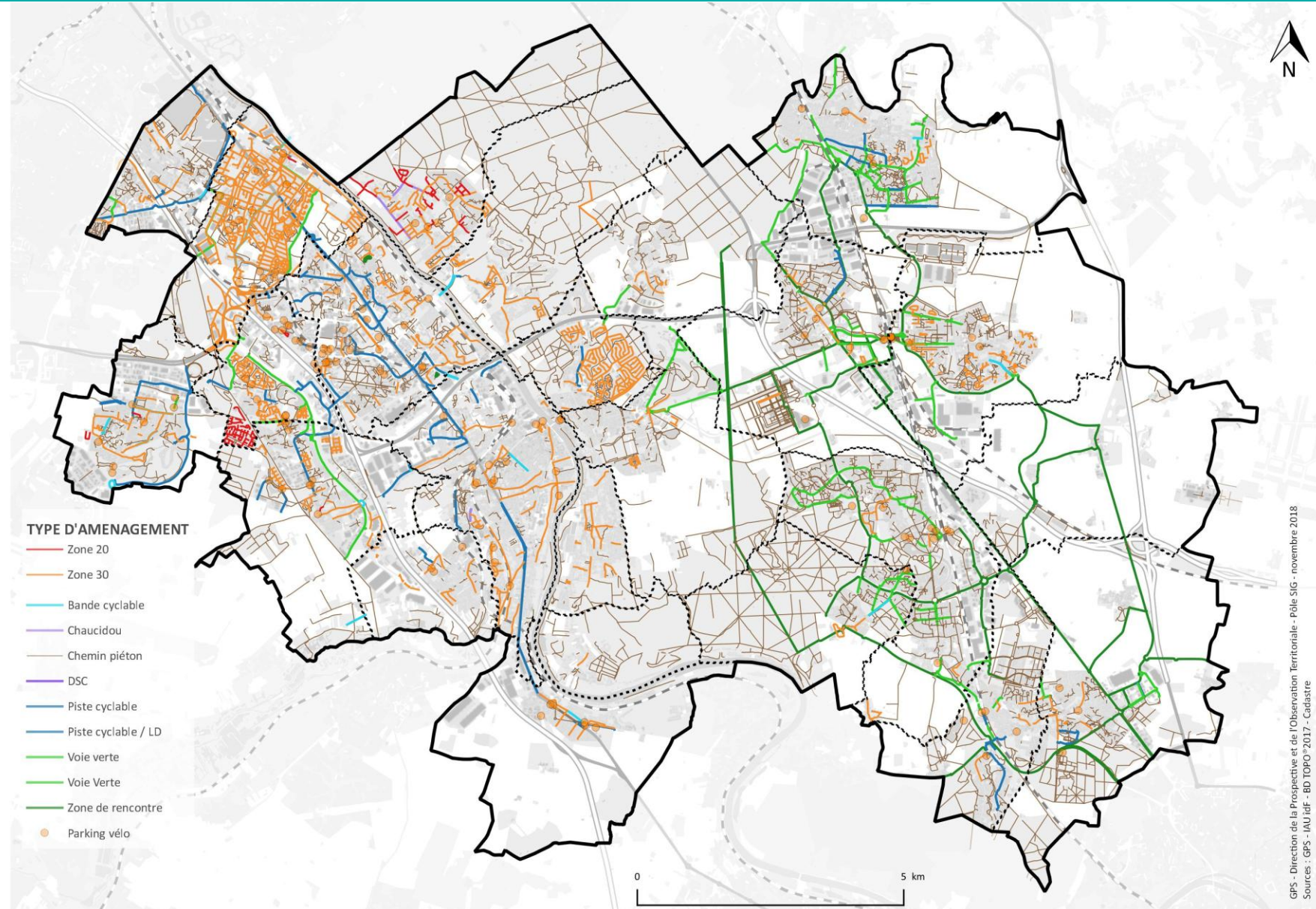


Il existe deux grands bassins de déplacements locaux sur le territoire de Grand Paris Sud, l'un centré sur la partie Sénartaise en lien avec Melun, l'autre, sur le secteur Centre Essonne, en lien avec Juvisy-sur-Orge et Breteigny-sur-Orge. Plusieurs lignes assurent une connexion entre ces deux périmètres à l'image du TZen 1, du 50 Express et plus marginalement des lignes 403 ou 7001.

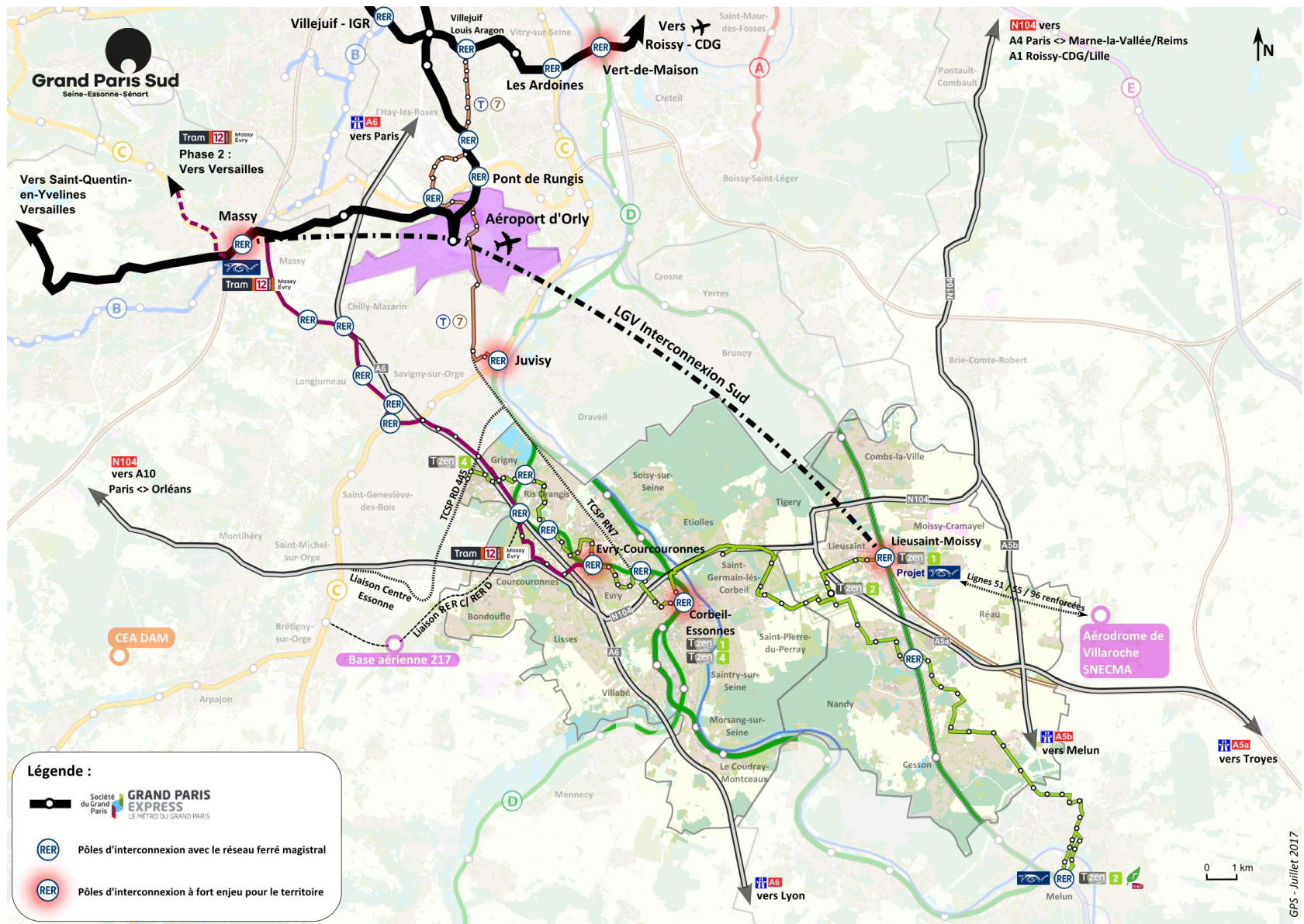
On retrouve 5 exploitants principaux opérant plus de 80 lignes de bus sur le territoire.

La qualité de desserte est régulièrement renforcée tant par la création ou la modification d'itinéraires que par des renforcements de fréquence et d'amplitude de passage (+ 10% d'offre sur le réseau Sénart Bus à l'été 2018 par exemple).

A l'échelle locale et intercommunale, un réseau de liaisons cyclables important dont il convient d'améliorer le maillage



Des grands projets en cours



Le Tram T12

Mise en service le 10 décembre 2023, le Tram T12 relie la gare de **Massy-Palaiseau** à la gare d'**Évry-Courcouronnes** en passant par Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis et Courcouronnes. Il permettra d'améliorer le maillage du réseau de transports en commun entre les RER B, C et D, les trains et TGV transitant par la gare de Massy-Palaiseau, les lignes de bus à haut niveau de service et la ligne de Transilien N à Versailles Chantier.

Ainsi, le **Tram T12** permet d'aller de **Massy à Évry** en 40 minutes environ, sans correspondance, avec une fréquence de 10 min en heures de pointe et de 15 min en heures creuses avec une amplitude horaire de 5h à 00h30. Il desservira 16 stations, dont 5 à **Grand Paris Sud** : Ferme Neuve (Grigny), Bois de Saint-Eutrope (Ris-Orangis), Traité de Rome, Bois Briard et Evry-Courcouronnes centre pour le Terminus (Evry-Courcouronnes). Le Tram T12 roulera sur les voies ferrées actuelles de Massy à Épinay, en remplacement du train-RER C, et sur de nouvelles voies entre Épinay et Évry.

On attend sur la ligne 40 000 voyageurs par jour et 5 000 en heure de pointe le matin dans les deux sens. La ligne sera exploitée par des rames circulant en unité double d'une capacité unitaire de 250 places.



Le TZen 4

Le TZen 4 transportera chaque jour sur 14 km de voie réservée, plus de 47 000 voyageurs et permettra de nombreuses correspondances avec le RER D, le T Zen 1 et le Tram T12 mais également avec de nombreuses lignes de bus du secteur. Il reliera **Viry-Châtillon** (la Treille) à **Corbeil-Essonnes** (gare RER) en passant par Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes et Evry. Il desservira 30 stations avec une fréquence de 6 minutes en heures de pointe et 8 à 10 min en heures creuses avec une amplitude horaire de 5h à 1h du matin. Il s'agira du premier bus bi-articulé électrique de 24 mètres exploité en Ile-de-France. Sa mise en service est espérée pour fin 2024.

Le TZen 2

Le TZen 2 transportera chaque jour sur 17 km plus de 27 000 voyageurs et reliera **Carré Sénart à Melun** en passant par 26 stations dont Lieusaint, Savigny-le-Temple, Cesson, Vert-Saint-Denis.

Il permettra ainsi des correspondances en gares de Savigny-le-Temple/Nandy et de Melun avec le RER D et la ligne R du Transilien mais également avec les nombreuses lignes des réseaux Sénart Bus et Mélibus, favorisant ainsi la pratique de l'intermodalité. Une correspondance sera également possible avec le T Zen 1 sur le Carré Sénart.

27 000 voyageurs par jour sont attendus sur la ligne qui circulera de 5h à minuit. Un objectif de mise en service sur tout son tracé en 2030.



Le réseau cyclable aujourd'hui



Il existe aujourd'hui environ 350 km d'aménagements cyclables sur le territoire constitués de pistes, de bandes, de zones 30 ou encore de voies vertes. Des liaisons structurantes sont en cours de constitution dans le sens Nord/Sud sur la RN7 et dans la forêt de Sénart. Néanmoins, le maillage reste à compléter. C'est l'un des objectifs du Plan Vélo adopté le 25 juin 2019 par le Conseil Communautaire. Il va permettre notamment de compléter les liaisons structurantes Est/Ouest, constituer des continuités avec les agglomérations limitrophes mais aussi de sécuriser certains carrefours. Le Plan Vélo propose une stratégie déployée pour 6 ans et encourage les déplacements des cyclistes au quotidien.

Pour ce faire, Grand Paris Sud et ses partenaires travaillent à l'amélioration de la performance du réseau cyclable (maillage, lisibilité, sécurité), à l'amélioration de l'offre de stationnement vélo, au développement des services à destination des cyclistes et à la promotion du réseau cyclable.

Le stationnement



Aujourd'hui, Grand Paris Sud a une capacité de stationnement vélo estimée à 2 000 places. A titre de comparaison, la seule ville de Savigny-le-Temple dispose de 4 000 places de stationnement public motorisé (hors résidence). Aussi, 2/3 des gares du territoire ne sont pas équipées de parkings vélos fermés et sécurisés malgré l'existence d'une douzaine de consignes sécurisées.

Jalonnement et services

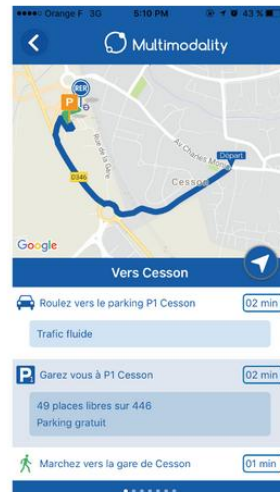


Malgré des réalisations récentes, le territoire souffre d'un déficit de jalonnement faute d'un réseau cyclable continu.

L'offre de services aux cyclistes est également à développer et à promouvoir (vélo-école, atelier conseils pour l'entretien et la réparation des vélos, service de location de vélos à assistance électrique, atelier de marquage...).

Un environnement en mouvement

Emergence des nouvelles mobilités, de nouveaux acteurs, des nouvelles technologies



Une révolution est en cours, née du développement du numérique et de sa démocratisation en situation de mobilité via l'usage des smartphones. Grand Paris Sud tient à utiliser ces nouvelles technologies afin de faciliter les déplacements de ses usagers.

D'ailleurs, des services et des informations facilitant les déplacements à la portée de tous grâce aux progrès nés de la généralisation de la géolocalisation et la multiplication des capteurs, ont déjà été mis en place tels que l'information-voyageurs, le guidage collaboratif, la disponibilité en temps réel de places de stationnement (ParkingMap) etc.

On peut également noter l'émergence de nouveaux services ou leur développement en dehors des cadres institutionnels et du giron des exploitants traditionnels due au développement de l'économie du partage, collaborative ou participative (covoiturage, location de particulier à particulier, recours aux VTC...)

La desserte de l'axe Seine

Les transports en commun

En rive gauche, le RER D se divise en deux lignes :

La « ligne de la vallée », en direction de Melun, qui longe la Seine, et dont les gares sont situées à proximité immédiate des berges.

La « ligne du plateau », en direction de Malesherbes, qui dessert les principales polarités du territoire (centre de Grigny, ZA du Bois de l'Épine, centre administratif et économique d'Évry, Bras de Fer...)

Les gares de la vallée sont des portes d'entrées sur le territoire trop discrètes. Venir en RER en passant par la Gare de Ris-Orangis est l'une des plus belles façons de découvrir la Seine. Depuis les trains, les vues sont tournées sur le fleuve et offrent une position d'observation unique dans la vallée.

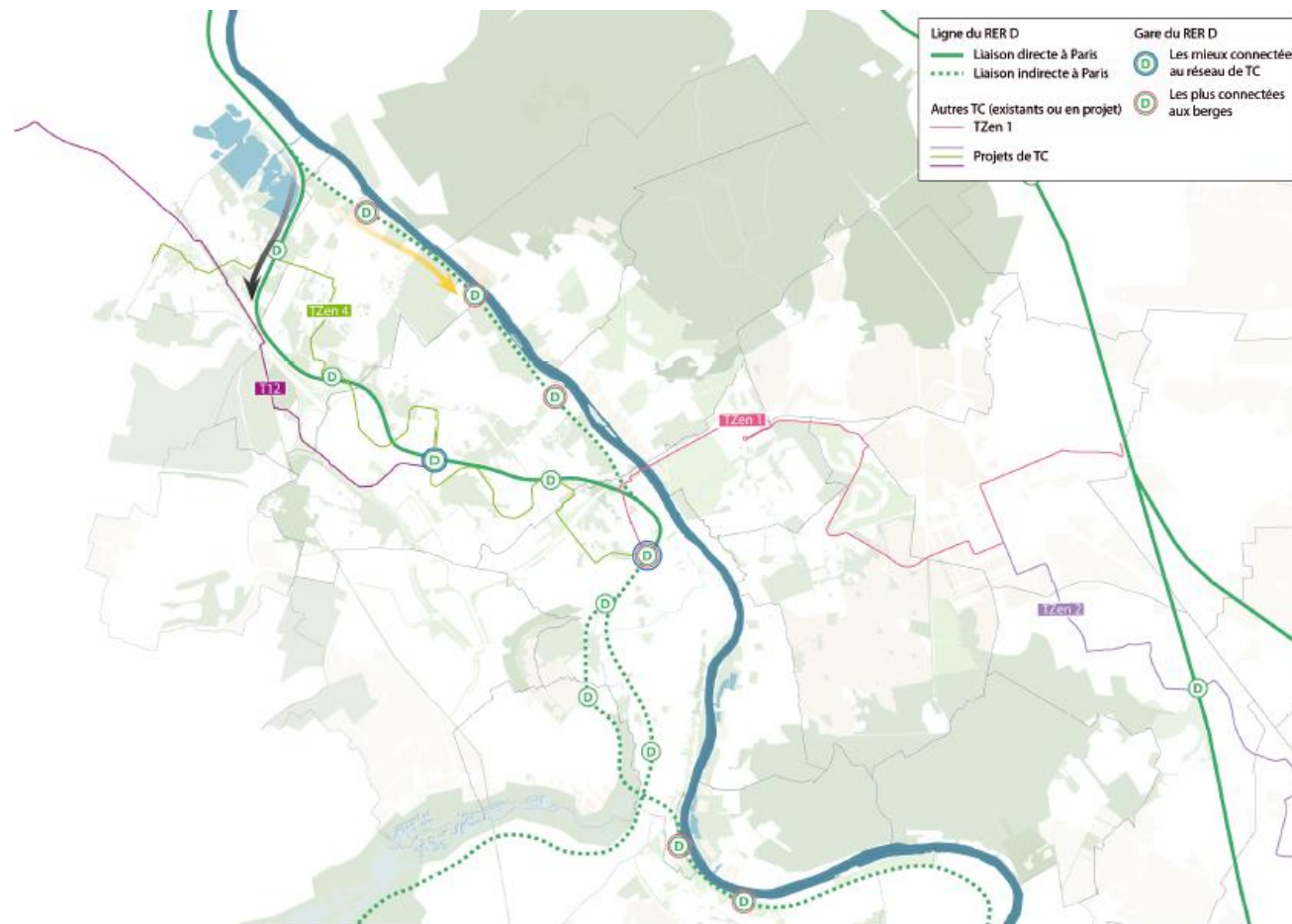
Malheureusement, depuis les gares, le fleuve n'est plus visible.

Comme à la gare de Grand-Bourg, la potentielle entrée directe sur la berge de Seine depuis le RER D n'est pas valorisée ni même signalée.

Réciproquement, nous ne percevons pas les gares depuis la Seine. Il ne reste dans le paysage que la lourde infrastructure ferroviaire qui semble inaccessible, agissant comme une fracture dans le territoire.

Le rapport à la ligne de chemin de fer est parfois contraignant.

Véritables murs, ils fragmentent les paysages et rendent plus difficiles les liens entre les plateaux et la Seine. Pourtant, des tunnels, des passages à niveaux et des chemins de traverse existent mais ils sont peu identifiés et peu engageants.



Le réseau routier

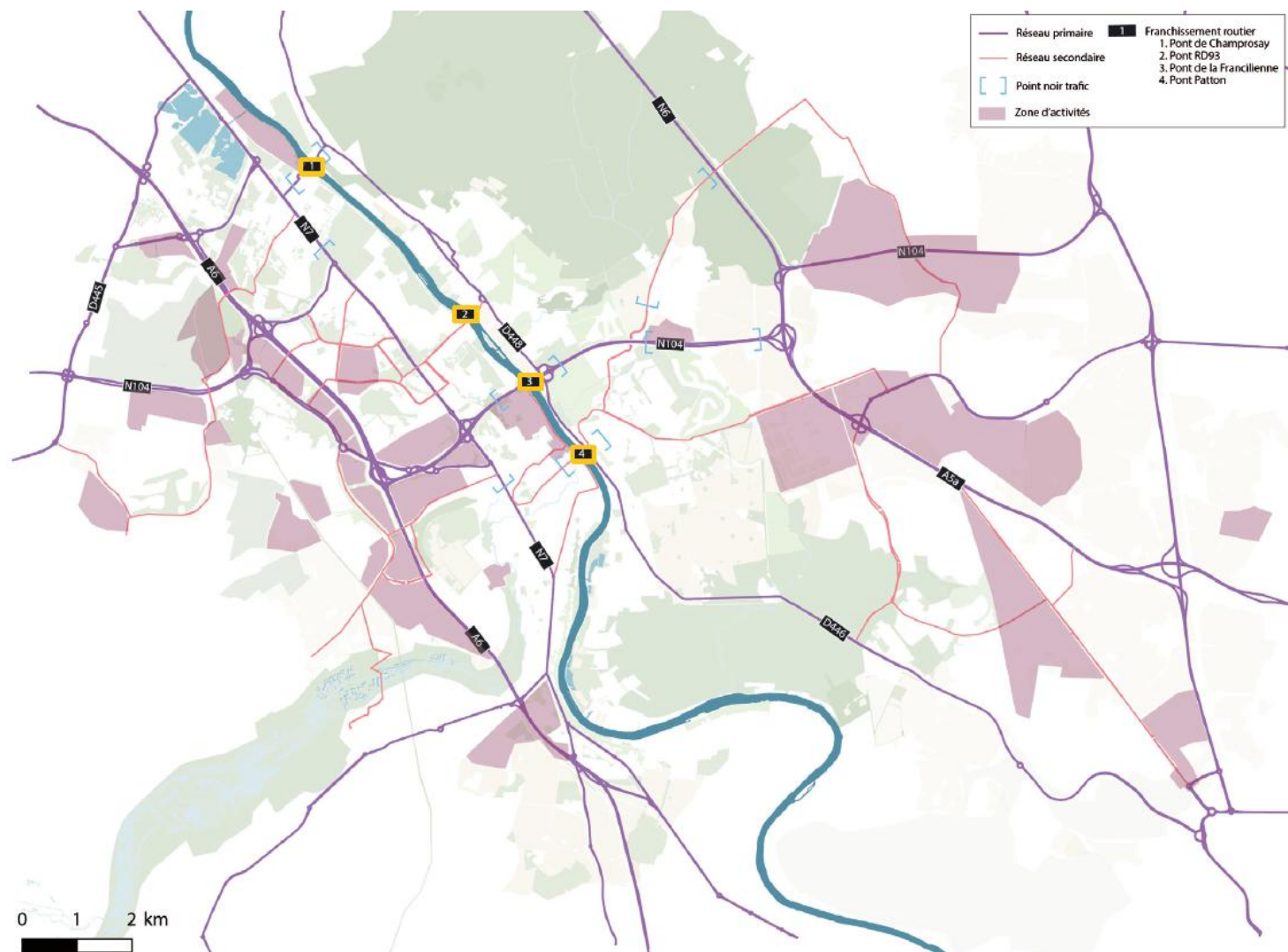
La desserte routière du territoire est particulièrement riche en grandes infrastructures : A6, A5, N6, N7 et N104. Ces axes, et en particulier les nationales, concentrent par ailleurs de nombreuses zones d'activité.

Ce réseau primaire est complété d'un réseau secondaire (départementales et voies de grands gabarits), particulièrement riche en rive gauche sur le plateau, et historiquement lié à l'urbanisation de la ville nouvelle d'Évry.

4 points de franchissements routiers existent sur la Seine, dont un n'est accessible qu'aux véhicules motorisés (pont de la francilienne (4 sur la carte)).

Cette suprématie des impératifs routiers sur l'échelle locale se fait ressentir de deux façons sur le territoire des berges :

- Sur le partage de l'espace et la sécurisation des flux doux lors des séquences plus urbaines : par exemple, malgré le réaménagement de la voirie et l'inclusion d'une bande cyclable entre la N104 et le pont de Corbeil-Essonnes, la sortie de la nationale et la forte fréquentation des poids lourds continuent de rendre cette section peu sécurisante pour les modes actifs.
- Sur les autres sections de partage de voirie entre les véhicules et les modes doux (rives jardinées par exemple) : le trafic étant moins dense, le sentiment d'insécurité est plus faible même si des indications de voies partagées ou des pistes cyclables permettraient de mieux organiser le partage des voies.

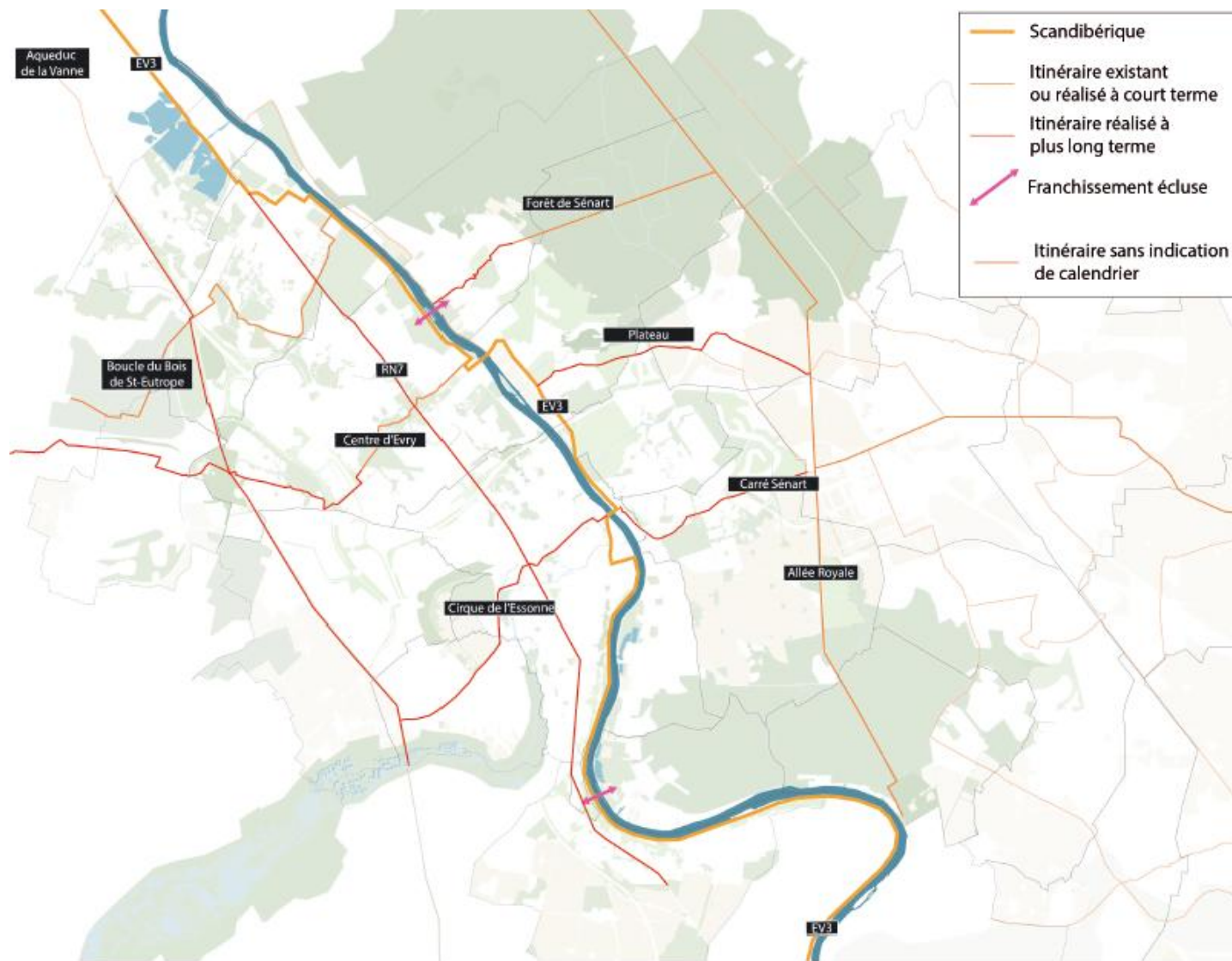


Les modes doux

Le plan vélo s'articule autour de 3 axes longitudinaux : la Scandibérique (berges de Seine), l'Allée royale (et son prolongement dans la forêt de Sénart) et l'Aqueduc de la Vanne.

Cette trame cyclable offre un triple intérêt :

- La Scandibérique devient la colonne vertébrale du réseau, en s'appuyant sur le lit majeur de la Seine,
- Les deux autres axes (aqueduc et allée royale) offrent des itinéraires complémentaires sur le plateau, qui permettent d'envisager des principes de boucles à grande échelle tout en favorisant le déplacement du plus grand nombre à l'échelle locale.
- Les itinéraires transversaux permettent un rabattement vers la Seine, en inscrivant les berges dans leur épaisseur et en reliant les principaux points d'intérêt du territoire. Ils répondent à la fois à des enjeux touristiques, de loisirs, que ceux fonctionnels (liaisons pendulaires).



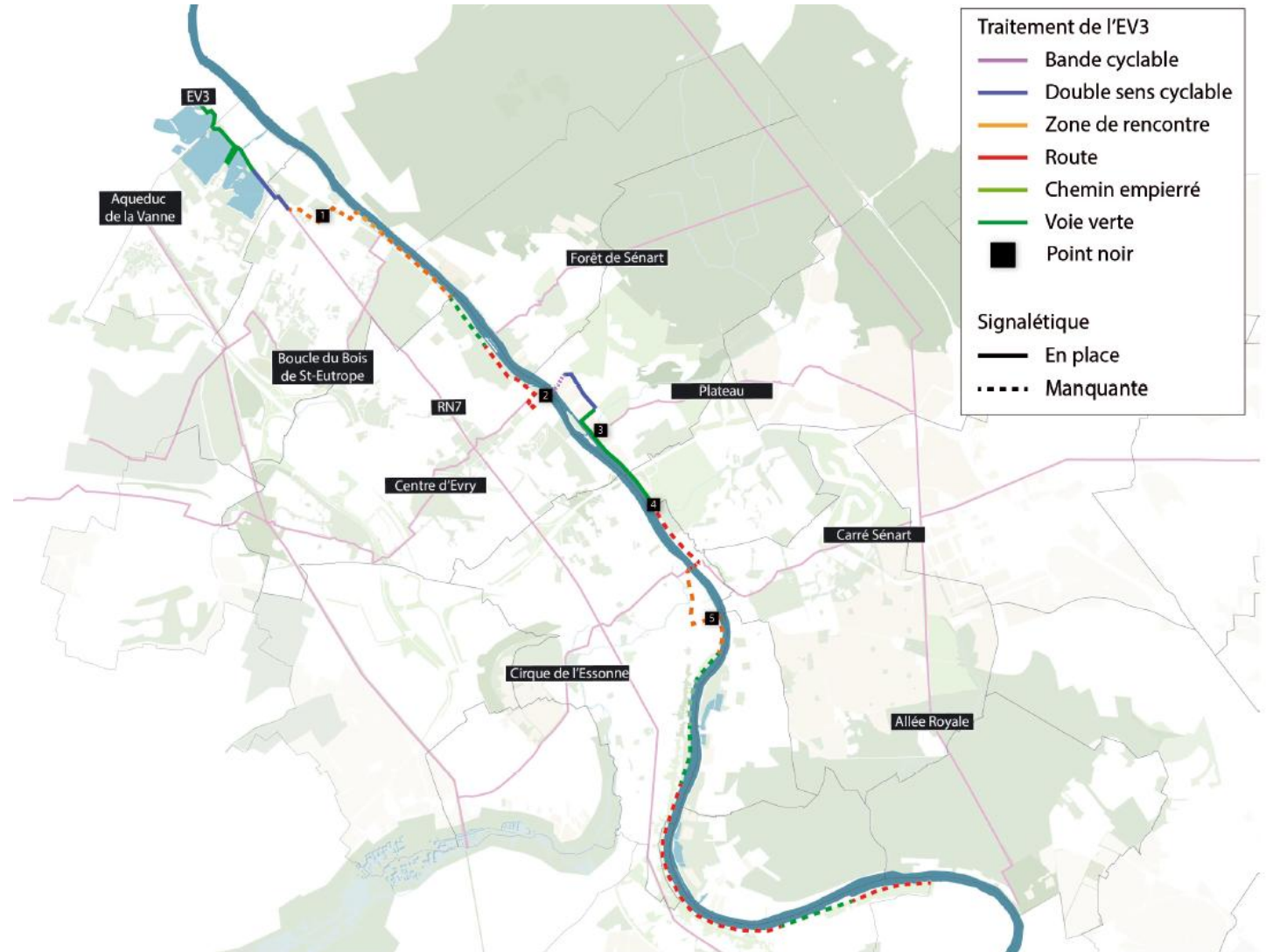
Zoom sur la Scandibérique :

Sur la majeure partie du territoire de Grand Paris Sud, la Scandibérique est tracée en rive gauche.

Entre le pont d'Évry et le pont de Corbeil-Essonnes, les emprises industrielles en rive gauche imposent un tracé en rive droite, en particulier le long de la RD 448.

D'une façon générale :

- À terme, l'itinéraire devrait bénéficier d'aménagement dédié sur la quasi-totalité de son tracé. Ce n'est aujourd'hui pas le cas, et certains passages ne sont pas sécurisés (voir points noirs).
- Le jalonnement n'est pas présent sur la majeure partie de l'itinéraire. À noter que le plan de jalonnement est en cours.
- Le tracé est destiné avant tout aux touristes et aux activités de loisirs. Il n'est pas forcément adapté aux liaisons utilitaires, en particulier au niveau de l'itinéraire provisoire des Lacs de l'Essonne.





Patrimoine - Tourisme

Chiffres clés

Patrimoine

- **22** bâtiments ou ensembles protégés au titre des Monuments Historiques (MH)
- **121** objets mobiliers protégés MH (51 classés, 70 inscrits)
- **4** ensembles label Patrimoine 20^{ème} siècle (projet label architecture contemporaine remarquable pour une quinzaine d'ensembles urbains à Evry en voie de finalisation)
- **6** label Patrimoine d'intérêt régional (1 ferme, 1 bâtiment industriel, 1 domaine de chasse et son parc de sculptures contemporaines, 1 église, 1 château, 1 œuvre d'art public)
- **1** « Grand site Archéologique »
- Plus de **200** opérations de fouilles depuis 25 ans
- **2** sites classés, **1** site inscrit
- **1** musée de France (fermé), **4** musées associatifs ou d'entreprise
- **1** collection musée de France gérée par l'agglomération

Tourisme

- **1** Office de Tourisme communautaire
- Plus de **2000 établissements** du secteur du tourisme, des loisirs et de l'événementiel d'affaires installés sur le territoire représentant au moins **3700 emplois**
- **723 000** nuitées effectuées sur le territoire
- **Plus de 2 500 chambres** chez 52 hébergeurs marchands
- environ **100 000 visiteurs** par an à la **Cathédrale** de la Résurrection à Evry-Courcouronnes
- **1 véloroute européenne**, la Scandibérique, traverse le territoire en longeant la Seine

Le patrimoine

Un territoire d'histoire

Une occupation humaine du territoire de l'agglomération Grand Paris Sud ancienne et continue. Le site magdalénien, majeur pour l'archéologie nationale, d'Etiolles en témoigne. De nombreux vestiges archéologiques de cette occupation ancienne, notamment le long de la Seine, ont été conservés, certains se trouvent aujourd'hui dans des collections nationales. De plus, le plateau de Sénart est particulièrement bien connu, objet avec la construction de la ville nouvelle de Sénart, de très nombreuses et vastes opérations en archéologie préventive.

Une économie rurale également très ancienne marquée par la grande culture. Elle est illustrée par la présence de grandes fermes isolées ou d'entrée de bourg aux origines très lointaines comme la ferme du Coulevrain à Savigny-le-Temple, de domaines nobles (Villepècle à Lieusaint, Beaurepaire à Lisses) et de bourgs ruraux organisés le plus souvent autour de leur église (11 d'entre elles sont protégées MH) avec, parfois conservé, le petit patrimoine vernaculaire attaché à ces villages anciens : maisons rurales avec courrées, bricoles, lavoirs, puits, etc..

Une villégiature noble ancienne (châteaux, maisons-fortes, demeures de plaisance avec leurs parcs et jardins, pavillons de chasse, faisandrie), de plateau comme de vallée, est bien présente du fait de la proximité de la capitale, desservie par le fleuve et la route royale Paris-Fontainebleau, puis au milieu du XIX^e siècle par le train, du fait également de la présence de grands massifs forestiers propices aux chasses royales et nobles (notamment en forêt de Sénart) puis bourgeoises (à Rougeau, par exemple, avec les Elby).

Un développement industriel précoce et remarquable autour de Corbeil-Essonnes et sur l'axe Seine.

Les riches terres de Brie et du Hurepoix et la présence de la Seine ont joué un rôle considérable dans l'approvisionnement de Paris. La ville royale de Corbeil, ville-pont, devint un pôle de production important, avec ses moulins attestés dès le IX^e siècle et le développement précoce d'une proto-industrie à l'époque moderne (étoffes avec Oberkampf, poudres, ateliers mécaniques, papier, farine), puis d'une industrie dont il reste encore quelques témoignages à préserver. Le plus remarquable d'entre eux étant le site des Grands Moulins de Corbeil. La proximité de la capitale a contribué à faire de ce territoire un terrain d'expérimentation et d'innovation aussi bien en matière d'agriculture (drainage, mécanisation, transformation) que d'industrie (agro-alimentaire, extraction, papeterie, chemins de fer, aéronautique) ou d'urbanisme (grands ensembles, villes nouvelles).

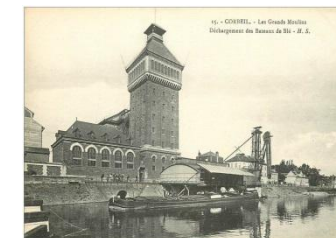
L'aéronautique imprègne toujours l'EPCI avec l'usine Safran à Évry-Corbeil et le musée aéronautique et spatial Safran à Réau qui constitue un pôle de culture scientifique et technique important sur le territoire. Plus récemment, le territoire s'est positionné sur les recherches génétiques avec la création du Génopole à Évry.



Représentation du site Magdalénien d'Etiolles



Carte postale ancienne de la ferme de Villepècle à Lieusaint



Carte postale ancienne des Grands Moulins de Corbeil-Essonnes



Musée aéronautique et spatial Safran à Réau 125

Un territoire en forte mutation depuis 60 ans avec 2 villes nouvelles proposant des formes architecturales et urbaines remarquables

Créées par le Schéma Départemental de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région Parisienne de 1965 : nouveaux logements, services, équipements et emplois sont ainsi relocalisés dans ces nouvelles agglomérations qu'il faut relier à Paris (autoroute, RER). Cette urbanisation s'est accompagnée inévitablement d'une altération importante des tissus urbains et ruraux anciens (destruction en nombre de maisons, fermes anciennes, châteaux, usines ; parcs et jardins lotis ; terres cultivées remplacées par des constructions) et d'une transformation (et fragmentation) majeure du paysage du territoire.

Laboratoires d'urbanisme et d'architecture, les deux villes nouvelles participent à l'histoire de l'architecture française. L'architecture contemporaine de certains édifices religieux témoigne de cette dynamique. Citons la cathédrale de la Résurrection à Évry, conçue par Mario Botta, seule cathédrale construite au cours du XX^{ème} siècle en France métropolitaine, ou la pagode Khan Anh, plus grande pagode d'Europe. Cette dynamique se retrouve dans la conception d'ensembles d'habitat collectif remarquables comme les quartiers des Pyramides à Evry-Courcouronnes ou de la Grande Borne à Grigny, conçue par Émile Aillaud, et tous deux labellisés architecture contemporaine remarquable. Il faudrait y ajouter le Carré Sénart, projet urbain singulier dont le dessin est en partie né de la lecture de traces viaires et parcellaires antiques, mis à jour par l'archéologie.

L'agglomération a été et reste également territoire de création avec une forte empreinte de l'art dans l'espace public (plus d'une centaine d'œuvres) liée à la construction des villes nouvelles mais également, dans ces années 1970, au dynamisme de la jeune sculpture contemporaine qui tint son deuxième symposium en forêt de Sénart, créant un parc de sculptures unique sur le territoire français. Le festival Wall Street Art qui se déroule aujourd'hui sur plusieurs communes et permet à des artistes d'art urbain de composer des fresques monumentales est en continuité avec cette histoire de l'art dans la ville initiée il y a 50 ans.



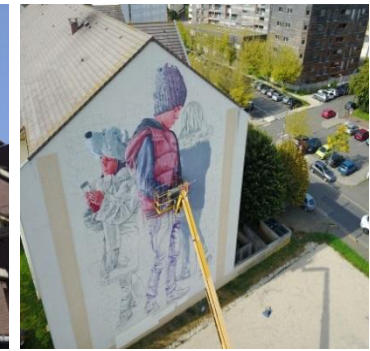
Cathédrale de la Résurrection à Evry



Pagode Khan Anh à Evry



Quartier des Pyramides à Evry



Follow the leader à Savigny-le-Temple



Quartier de la Grande Borne à Grigny



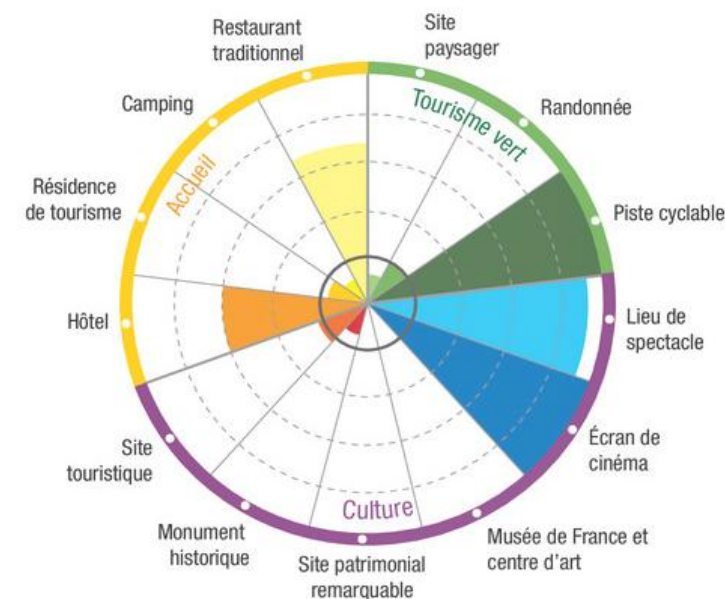
Carré Sénart à Lieusaint



Sculpture de la Faisandrie d'Etiolles

Un patrimoine fragile : méconnu, peu accessible et peu valorisé

- Pas d'inventaire du patrimoine non protégé (en projet).
- Des sites majeurs mais dont les usages très variés n'intègrent pas ou peu une dimension culturelle et patrimoniale.
- Aucun site patrimonial ouvert de manière permanente et proposant, également de manière permanente, un circuit de visite.
- Les musées du territoire sont peu accessibles, très fragilisés.
- Peu de sensibilité à la préservation et à la conservation du patrimoine. Il est souvent menacé notamment dans les zones de forte pression foncière.
- 5 communes /23 ont des personnels ou services dédiés complètement ou partiellement à des missions de conservation du patrimoine et de mémoire (Grigny, Evry, Corbeil, Lieusaint, Combs-la-Ville).



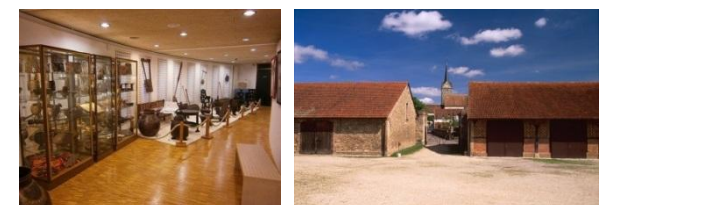
— Moyenne des EPCI de grande couronne
Lorsque le score dépasse la moyenne, l'EPCI est mieux doté que la moyenne des EPCI de grande couronne ; lorsque le score est en-dessous, il est moins bien doté.
Ex. : lorsque le curseur est sur le 2^e échelon, l'intercommunalité est deux fois plus dotée que les autres EPCI de grande couronne, trois fois plus lorsqu'il est sur le 3^e, etc.

Graphique EPCI Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, extrait de l'Atlas culturel de la grande couronne, publié en juin 2018 par l'IAU.

Ce graphique montre qu'en matière de patrimoine, musée, centre d'art, monuments historiques, le territoire est largement en dessous de la moyenne des EPCI de grande Couronne.



Eglise Saint-Jean-de-l'Île ; Château de Nandy ; Cathédrale d'Evry ; Grands Moulins de Corbeil ; Faisanderie d'Etiolles ; Site archéologique d'Etiolles



Musée Paul Delouvrier ; Ancien Ecomusée de Savigny-le-Temple ; Maison d'Ecole de Pouilly-le-Fort ; Maison du citoyen et des combattants à Combs-la-Ville

Le label « **Patrimoine d'intérêt régional** » est décerné aux bâtiments ou ensembles non protégés au titre des Monuments historiques présentant un intérêt patrimonial avéré et représentatif à l'échelle de l'Île-de-France. 185 labels ont été décernés en Île-de-France.



Ancienne station de pompage des papeteries d'Essonne à Corbeil-Essonnes ; Ferme de Varâtre à Lieusaint



Eglise de Morsang-sur-Seine ; Eglise de Vert-Saint-Denis, Borne à fleur de Lys n°19 et 21

La protection au titre des **Monuments Historiques** (classement ou inscription) est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, évaluée en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité sont notamment prises en compte. Plus de 46 000 immeubles, plus de 300 000 objets mobiliers ont été protégés par classement ou inscription.

L'Appellation « **Musée de France** » a été créée par la loi du 4 janvier 2002. Elle est accordée à « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Plus de 1200 musées ont reçu cette appellation.



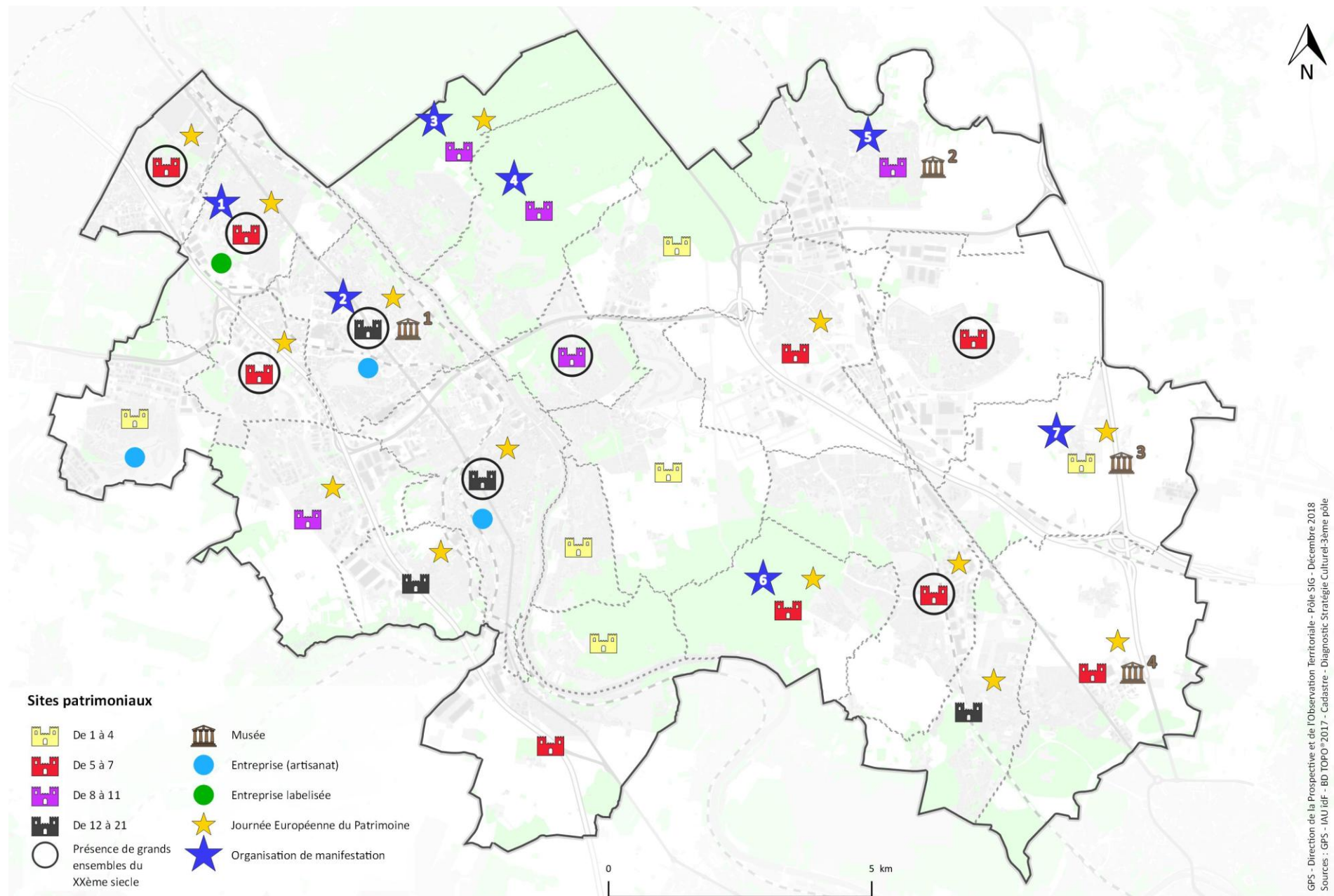
Objets de la collection de l'ancien écomusée de Savigny-le-Temple



La Grande Borne à Grigny ; Mosquée et centre culturel islamique d'Evry

Le label « **Architecture contemporaine remarquable** » est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, non protégés au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. À ce jour, près de 1 400 labels ont été attribués.

Carte des sites patrimoniaux



Manifestation :

Journée National de l'Architecture
Nuit des Musées
Art'smod-Salon des artisans créateurs
Journées Nationales de l'Archéologie
Salon des Collectionneurs
Marché d'Art et Artisanat d'Art
Journées Nationales de l'Archéologie

Musée :

1. Musée Paul Delouvrier
2. Maison du citoyen et du Combattant
3. Musée Safran
4. La Maison d'école de Pouilly-le-Fort

Le recensement du patrimoine de l'agglomération est en cours d'élaboration par le service Patrimoine et Tourisme. Il comprendra plusieurs centaines d'occurrences. Cette première carte propose de voir la répartition d'une centaine de sites et édifices déjà repérés (protégés, labellisés, non protégés). Un travail cartographique reste à conduire pour mettre en évidence l'accessibilité et l'existence d'une offre patrimoniale.

Protection au titre des Monuments Historiques

Appellation	Commune	Protection
Ancienne église Saint-Jean-de-l'Ile (commanderie Saint-Jean)	Corbeil-Essonnes	classé
Chateau	Nandy	classé
Eglise ou Cathédrale Saint-Spire	Corbeil-Essonnes	classé
Eglise Saint-Etienne	Corbeil-Essonnes	classé
Eglise Saint-Vincent-Saint-Germain	Saint-Germain-lès-Corbeil	classé
Ancienne chaufferie centrale du quartier des Tarterêts	Corbeil-Essonnes	inscrit
Borne à fleur de lys n° 21	Corbeil-Essonnes	inscrit
Bornes à fleur de lys n° 19 et 20	Evry-Courcouronnes	inscrit
Château de Cramayel (ancien)	Moissy-Cramayel	inscrit
Château de Trousseau	Ris-Orangis	inscrit
Église Saint-Étienne	Le Coudray-Montceaux	inscrit
Eglise Saint-Martin	Etiolles	inscrit
Église Saint-Germain-Saint-Vincent	Lisses	inscrit
Église Notre-Dame-de-L'assomption	Moissy-Cramayel	inscrit
Eglise Saint-Léger	Nandy	inscrit
Église Saint-Germain	Morsang-sur-Seine	inscrit
Eglise Saint-Germain	Savigny-le-Temple	inscrit
Eglise Saint-Julien	Réau	inscrit
Eglise Saint-Pierre	Vert-Saint-Denis	inscrit
Escalier dit de la Belle Gabrielle	Le Coudray-Montceaux	inscrit
Tour élévatrice des Grands Moulins de Corbeil	Corbeil-Essonnes	inscrit
Marché couvert	Corbeil-Essonnes	inscrit
Domaine du château de Lot	Ris-Orangis	inscrit

Musées

Appellation	Commune
Maison d'Ecole de Pouilly-le-Fort	Vert-Saint-Denis
Musée Safran	Réau
Musée Paul Delouvrier	Evry-Courcouronnes
Collection "Musée de France" de l'ancien écomusée de Savigny-le-Temple	Lieusaint

Label Architecture contemporaine remarquable

Appellation	Commune
Lycée François Truffaut	Bondoufle
Ensemble de La Grande Borne	Grigny
Immeuble H1 de La Butte Creuse	Evry-Courcouronnes
École Jacques Cartier	Evry-Courcouronnes
Groupe scolaire Georges Lapierre et bibliothèque des Aunettes	Evry-Courcouronnes
Patinoire François Le Comte	Evry-Courcouronnes
Grand ensemble-les Pyramides	Evry-Courcouronnes
Mosquée	Evry-Courcouronnes
Centre Artisanal	Evry-Courcouronnes
Groupe Scolaire des Champs-Élysées	Evry-Courcouronnes
Maisons du square Edouard Moreau	Evry-Courcouronnes
Ensemble du centre-ville (cathédrale, hôtel de ville, place des Droits de l'Homme et du Citoyen, Chambre de Commerce et d'Industrie)	Evry-Courcouronnes
Gare	Evry-Courcouronnes
Maisons de la rue Henri Rochefort	Evry-Courcouronnes
Ensemble Cité administrative (Préfecture, Conseil départemental, Palais de Justice)	Evry-Courcouronnes
Ensemble de logements dits "Champs-Élysées"	Evry-Courcouronnes
Ensemble Villa Charles Delescluze dit "Les Glycines"	Evry-Courcouronnes

Label d'intérêt régional

Appellation	Commune
Ancienne station de pompage des Papeteries Darblay - Port des Bas Vignons	Corbeil-Essonnes
Ferme de Varâtre	Lieusaint
Faisanderie de Sénart et parc de sculptures	Etiolles
Domaine de la Grange - la Prévôté	Savigny-le-Temple
Chalet belvédère du parc du pavillon royal	Nandy
Moulin Hutteau	Corbeil-Essonnes
Eglise Saint-Vincent	Combs-la-Ville
La Dame du Lac	Evry-Courcouronnes
Le Déambulateur	Evry-Courcouronnes

Appellation	Protection	Commune
Eglise ou Cathédrale Saint-Spire	Monument Historique Classé	Corbeil-Essonnes
Eglise Saint-Etienne	Monument Historique Classé	Corbeil-Essonnes
Château	Monument Historique Classé	Nandy
Ancienne église Saint-Jean-de-l'Île ou Saint-Jean-en-l'Isle	Monument Historique Classé	Corbeil-Essonnes
Ancienne chaufferie centrale du quartier des Hauts-Tarterêts	Monument Historique Inscrit	Corbeil-Essonnes
Borne à fleur de lys n° 21	Monument Historique Inscrit	Corbeil-Essonnes
Marché couvert	Monument Historique Inscrit	Corbeil-Essonnes
Grands Moulins de Corbeil	Monument Historique Inscrit	Corbeil-Essonnes
Eglise Saint-Etienne	Monument Historique Inscrit	Le Coudray-Montceaux
Escalier dit de la Belle Gabrielle et la parcelle 354	Monument Historique Inscrit	Le Coudray-Montceaux
Bornes à fleur de lys n° 19 et 20	Monument Historique Inscrit	Courcouronnes
Eglise Saint-Martin	Monument Historique Inscrit	Etiolles
Eglise Saint-Germain	Monument Historique Inscrit	Lisses
Notre-Dame-de-l'Assomption	Monument Historique Inscrit	Moissy-Cramayel
Château de Cramayel	Monument Historique Inscrit	Moissy-Cramayel
Eglise Saint-Léger	Monument Historique Inscrit	Nandy
Eglise Saint-Julien	Monument Historique Inscrit	Réau
Château de Trousseau	Monument Historique Inscrit	Ris-Orangis
Eglise Saint-Germain	Monument Historique Inscrit	Savigny-le-Temple
Eglise Saint-Germain-de-Paris	Monument Historique Inscrit	Morsang-sur-Seine
Eglise Saint-Pierre	Monument Historique Inscrit	Vert-Saint-Denis



Eglise Saint-Etienne à Corbeil-Essonnes



Château de Trousseau à Ris-Orangis



Eglise Saint-Germain à Savigny-le-Temple



Eglise Saint-Vincent à Combs-la-Ville

Appellation	Label	Commune
Mosquée et centre culturel islamique d'Evry	Label Architecture contemporaine remarquable	Courcouronnes
Cathédrale de la Résurrection	Label Architecture contemporaine remarquable	Evry
Grand ensemble dit Les Pyramides	Label Architecture contemporaine remarquable	Evry
Grand ensemble de la Grande Borne	Label Architecture contemporaine remarquable	Grigny
Site archéologique	Label Grand Site archéologique	Etiolles
Ancienne station de pompage des papeteries d'Essonne	Label Patrimoine d'intérêt régional	Corbeil-Essonnes
Ferme Varâtre	Label Patrimoine d'intérêt régional	Lieusaint
Faisanderie de la forêt de Sénart	Label Patrimoine d'intérêt régional	Etiolles
Eglise Saint-Vincent	Label Patrimoine d'intérêt régional	Combs-la-Ville

Musée	Commune
Maison d'école de Pouilly-le-Fort	Vert-Saint-Denis
Maison du combattant et du citoyen	Combs-la-Ville
Musée Safran	Réau
Musée Paul Delouvrier	Evry
Collections ethnologiques de l'ancien écomusée de Savigny-le-Temple	Lieusaint



Musée Safran à Réau

Le patrimoine naturel



Forêt de Sénart



Fouilles Loury



Rives de la Seine au
Coudray Montceaux



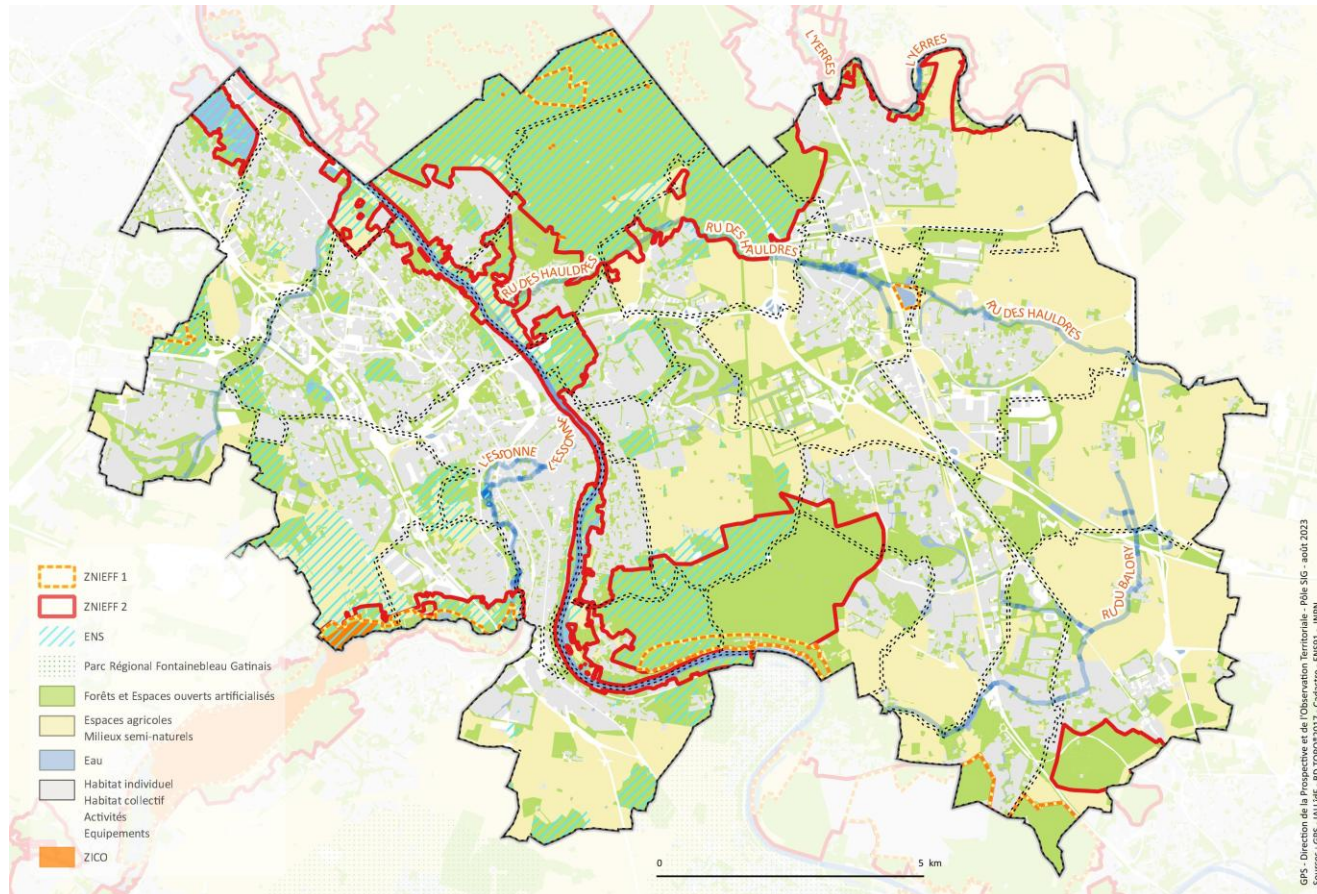
Allée Royale



Domaine Montauger



Forêt de Rougeau



Grand Paris Sud est riche d'un patrimoine paysager et naturel important et varié, véritable atout du territoire.

A la fois, espace conservatoire de la biodiversité, d'activité de production ou économique (la forêt ; la Seine), espace récréatif et de loisirs ou encore de protection, ce patrimoine est multifonction. Plusieurs dispositifs en permettent la connaissance et la préservation : ENS, sites inscrits ou classés, ZNIEFF.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

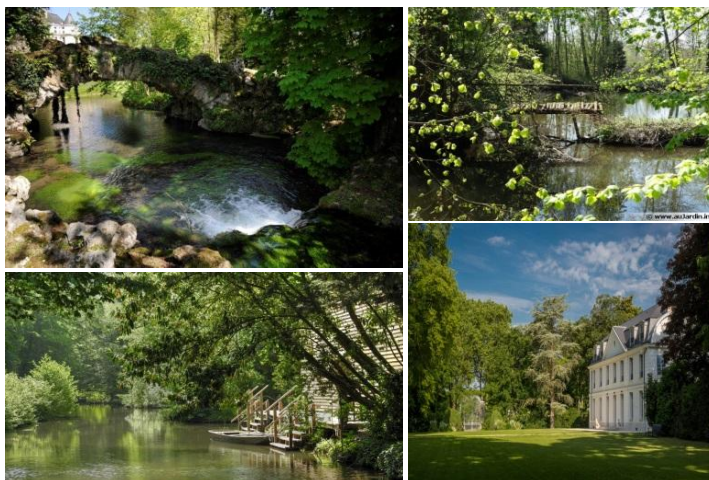


Le cirque de l'Essonne

Il s'étend sur les communes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé.

Le cirque de l'Essonne est un relief en amphithéâtre d'une superficie de 134 hectares sculpté par un ancien méandre de la rivière Essonne. Il est à la fois un espace naturel fragile, par ses coteaux arborés ou ses boisements, et un lieu dédié à de multiples activités à l'instar de l'agriculture ou d'autres pratiques plus discrètes telles que l'apiculture et des « jardins spontanés ».

De nombreux ENS sont présents sur le territoire de GPS et participent à sa qualité paysagère mais certains ont également une vocation d'accueil du public et peuvent être un levier touristique majeur à l'image des massifs forestiers de Rougeau et de Sénart.



Le Clos de Montauger

Joutant le Domaine de Montauger, le Clos de Montauger s'étend sur 5 hectares de zones humides le long de l'Essonne. Ensermé par 2 bras de la rivière, il se compose d'une succession de digues boisées laissées par les tourbiers. Aménagé pour la promenade, ce site est également ouvert à la pratique de la pêche.



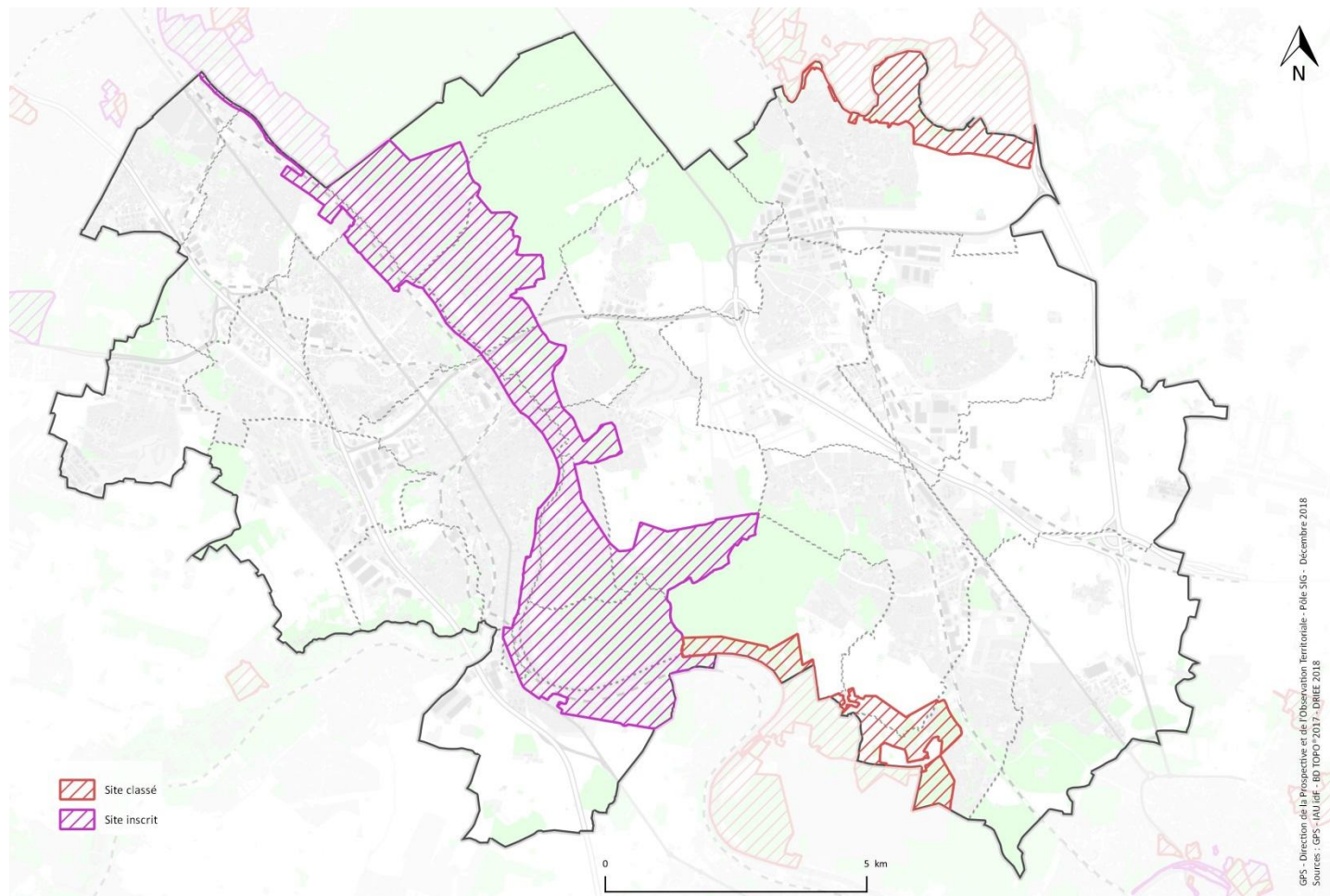
Les canardières

Situé en rive droite d'une boucle de la Seine, cet ENS concerne les communes de Morsang-sur-Seine et Saintry-sur-Seine. Des connexions boisées le relient au massif de Rougeau. D'anciennes extractions de matériaux alluvionnaires ont donné naissance à de petits plans d'eau. Le GR traverse le site.



Le domaine des Coudrays et des Hauldres, vallon des Hauldres

Cet ENS concerne la commune de Tigery. Prenant sa source en forêt de Sénart, le ru des Hauldres constitue une coulée verte en s'écoulant au travers du parc du même nom à Etolles, puis en traversant la forêt de Sénart à Tigery avant de rejoindre la Seine. Un GR traverse l'ENS à Tigery.



Outres des ENS, le territoire de Grand Paris Sud, compte parmi son patrimoine naturel, un site inscrit et deux sites classés.

Les sites inscrits et classés ont pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. L'inscription constitue la reconnaissance de la qualité d'un site, justifiant une surveillance de son évolution par la consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Le classement offre une protection renforcée, interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site. Les sites classés et les sites inscrits sont protégés au titre des articles L.341-1 et suivants, R.341-1 et suivants du code de l'environnement.

Deux sites classés sur le critère « pittoresque », c'est à dire pour la qualité des paysages et des éléments qui le composent :

- *la Vallée de l'Yerres* (Yerres aval Seine-et-Marne) - Ensemble formé par la vallée de l'Yerres aval et ses abords sur le territoire de la commune de Combs-la-Ville et classée le 13/09/2005. Ce site est en continuité sur les communes de Brie-Comte-Robert et Evry-Grégy-sur-Yerres en périphérie du SCoT ;
- les *Boucles de la Seine et vallon du Ru de Balory*, classé le 15/12/1994, se situent sur le territoire des communes de Cesson, Nandy et Savigny-le-Temple. Ce site est en continuité sur la commune de Seine-Port en périphérie du SCoT.

Le site inscrit « *Rives de Seine* » s'étend sur 11 communes de Grand Paris Sud. Protégé par arrêté du 19 août 1976 puis modifié par arrêté du 26 juin 1985 pour son caractère « pittoresque » dans le but de le protéger de la pression urbaine. Une étude de ce site inscrit est en voie de finalisation sous le pilotage de la DRIEE afin de réaliser un bilan et de faire évoluer certains dispositifs de protection au besoin.

Le paysage

Le paysage constitue le cadre de vie des habitants, leur environnement quotidien. Il ne s'agit pas d'une photographie à l'instant « t », d'une image figée : le paysage est en perpétuelle évolution, au gré des dynamiques sociales et urbaines.

Le paysage est également l'expression d'une relation dynamique entre le territoire et la perception qu'on en a. La réalité objective, qui correspond à « la partie de territoire » et qui préexiste au regard susceptible de l'embrasser, est filtrée à travers les codes culturels et sociaux de l'observateur.

La notion de paysage relève ainsi de plusieurs réalités :

- **Le paysage objectif** qui constitue le côté factuel du paysage, « l'espace concret ». Il s'agit des constituantes physiques et des motifs facilement appréhendables. Il comprend aussi bien les composantes physiques et naturelles - le relief, la présence de végétation, la présence de l'eau, la géologie, etc., - que les modifications et aménagements de l'homme dans ce paysage, - les activités agricoles et forestières, l'habitat, le réseau viaire, etc.
- **Le paysage vécu** qui renvoie à des champs aussi variés que les perceptions, sentiments et images portées par les différentes catégories de populations (sentiment d'appartenance, etc.) mais aussi à des représentations issues de disciplines artistiques faisant largement usage du paysage (littérature et peinture principalement).

Une diversité de paysages qui crée la richesse du territoire de Grand Paris Sud.

Préserver les ambiances naturelles liées et à la vallée emblématique de la Seine (patrimoine bâti, forêts alluviales, boisements de coteaux, etc.)

- Ménager des sans pour autant rompre les réseaux de végétation et préserver les
- Favoriser par les piétons et cyclistes, tout en veillant à conserver des zones de tranquillité pour la faune et la flore
- Maintenir et mettre en valeur les
- Prévoir un particulier du bâti dans l'axe de la Seine,
- Veiller à : maîtriser l'urbanisation en position de crête notamment, et l'étalement urbain dans la vallée
- Mettre en scène et valoriser ,
- Apporter un soin particulier aux dans les secteurs de vallées.

Le plateau agricole de Chevannes

L'ensemble agricole essonnien est composé en majorité de cultures céréalières, ainsi que de quelques pépinières.

Menacés et morcelés, ces paysages agricoles apparaissent aujourd'hui dévalorisés par leurs limites urbaines de faible qualité. Ils n'ont pas fait l'objet d'actions tangibles de valorisations paysagères et sont découpés par les nombreuses infrastructures routières, rarement plantées, qui les morcellent.

Le plateau agricole de Chevannes est assez plat aux cotes 78 et 80 dans le secteur du Coudray-Montceaux. Il offre un paysage de cultures intensives à dominante céréalière, sur des terres de bons rendements. Ponctuellement on observe un bâti fermier ancien de bonne qualité architecturale. Le plateau de Chevannes, au voisinage de l'A6, est marqué par la présence de lignes électriques H.T. de l'entrée Sud de Paris.



Le Coudray-Montceaux : berme herbeuse et chemin agricole



Le Coudray-Montceaux : ferme de Sainte Radegonde

Le paysage agricole de Sénart

Ce vaste plateau agricole délimité par la vallée de la Seine et par la vallée de l'Yerres au nord, laisse un immense territoire ouvert et horizontal, marqué notamment par l'urbanisation en mutation de l'ex-ville nouvelle de Sénart. Les nombreuses infrastructures et zones d'activités accentuent le morcèlement du plateau et isolent par endroit les zones agricoles.

Les surfaces de terres cultivées sont encore nombreuses et offrent un ciel immense, la présence du vent et une ligne d'horizon sur laquelle se détachent avec netteté les silhouettes des verticalités (bosquets, silhouettes des villes, clochers des églises, châteaux d'eau). Des motifs remarquables se distinguent par leur ampleur (Sneema) ou par leur valeur patrimoniale (grandes fermes à cour carrée). Les modestes rus (de Pouilly, de Balory, etc.) qui traversent le plateau, sont associés à des boisements ou des prairies sèches. Ils ne constituent pas d'événements notables de ce paysage, n'échancrant que légèrement le plateau. Les fermes et villages ont, dans ce paysage sans relief, investi les moindres formes de buttes et d'éperons, et s'abritent généralement au creux des vallées ou vallons.

L'urbanisation est aujourd'hui un élément déterminant dans la modification de la perception du paysage. Du fait de la platitude du relief, les espaces urbains sont particulièrement visibles en tout point du plateau.

Sénart s'est développée sur le plateau agricole. Constituée des tissus urbains de plusieurs communes, il est aujourd'hui en pleine mutation. Les cœurs des villages historiques cohabitent avec des zones pavillonnaires ou d'activités. Celles-ci occupent une place grandissante au détriment des espaces agricoles. La pression foncière importante a engendré un rapport conflictuel entre les espaces urbains et les espaces agricoles du plateau.

De grandes infrastructures rectilignes (autoroutes A5 et A105, N104, N6, routes départementales, etc.) traversent ce paysage de terres cultivées et contribuent à son morcèlement.

Ambiances

Ce paysage ouvert donne une importance visuelle à tout élément vertical (fermes isolées, pylônes électriques, etc.). Cependant, il implique également un phénomène de covisibilité important entre les espaces construits et les espaces naturels. Le manque, voire l'absence de transition, entre les espaces bâtis et les espaces agricoles ouverts marquent fortement le paysage de cette entité paysagère. La plupart du temps, les friches constituent le premier plan des fronts bâtis. Les ambiances de plateau tendent ainsi à disparaître et nécessitent une cohérence d'ensemble.



Combs-la-Ville



Moissy-Cramayel



Nandy

Les boucles de l'Yerres

Les boucles de l'Yerres drainent notamment le plateau de Sénart. La vallée est bien dessinée par le relief et trace un chemin en alternance à travers les bois et les coteaux ruraux. A Combs-la-Ville, la vallée est secrète, et ne communique pas avec le bourg.

Ambiances

Les berges sont difficilement accessibles et l'Yerres reste donc peu perceptible au parcours de la vallée au sein de Combs-la-Ville, régulièrement masquée par les boisements (ripisylves) qui l'accompagnent. La vallée offre une ambiance confidentielle et un aspect très verdoyant notamment grâce à ses ripisylves assez développées.

Le long de la rue de l'Yerres, les berges ont été privatisées par les jardins privés, ce qui soustrait encore une fois la rivière à la vue des passants.



L'Yerres à Combs-la-Ville, une vallée intime

Les boucles de la Seine et ses coteaux urbanisés

Les méandres de la Seine sont profondément creusés dans le plateau. La Seine constitue une coupure naturelle importante sur le territoire. Les reliefs s'animent en fonction des coteaux en pente douce et boisés. Ces derniers sont gagnés par l'urbanisation récente, qui occupe une place grandissante créant un paysage « éparpillé » de zone pavillonnaires.

Ambiances

La largeur du fleuve et sa lumière sont renforcées par les arbres très présents sur les berges et à l'horizon. Les routes et les chemins soulignent la structure des reliefs. Des jeux de miroir entre la végétation et ses reflets sont permis par l'omniprésence de l'eau.



Saintry-sur-Seine : coteaux depuis la Seine



Morsang-sur-Seine



Etiolles : île aux Pavours



Le Coudray-Montceaux : le coteau



Corbeil-Essonnes :
coteau en bord de Seine

Les paysages forestiers

De vastes forêts ponctuent le paysage monotone de plateau agricole et constituent de véritables poumons verts dans le territoire.

La Forêt de Bréviande

Elle s'étend sur les communes de Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis, Cesson, Seine-Port, le Mée-sur-Seine, Boissise-la-Bertrand et Boissettes. Les chênes constituent la toile de fond des peuplements, mais les châtaigniers, bouleaux, tilleuls, charmes ainsi qu'une quinzaine d'autres essences y sont bien représentés. Cet espace a bénéficié d'un aménagement pour le public, elle comprend un arboretum regroupant 174 espèces végétales. Un important linéaire de la forêt est en contact avec l'urbanisation.

Ambiances

Les ambiances changent au gré des peuplements. Les chênes montrent leurs troncs élancés et dans des infinis jeux de lumière. L'ambiance est calme, apaisée, et change au gré des peuplements.



La Forêt de Rougeau

Elle s'étend sur les communes de Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Nandy et Savigny-le-Temple.

La forêt présente une succession d'allées rectilignes. Ainsi l'Allée Bourette relie l'Allée Royale qui joint la forêt de Sénart à celle de Rougeau, et se poursuit jusqu'au domaine du Pavillon Royal, au Sud de la Forêt. Site historique classé, ce domaine, dont il ne reste aujourd'hui que les jardins, propose un aménagement paysager original et riche, issu du XVIIIème et du XIXème siècle. Aulnes, Peupliers grisard, trembles peuplent l'espace. Quelques châtaigniers, frênes et résineux habitent également le bois. Beaucoup de mares sont recensées dans cette forêt. La partie Nord de la forêt est la plus fréquentée et la plus aménagée. Le sud y est plus calme, plus naturel. Un important linéaire de la forêt est en contact avec l'urbanisation.

Ambiances

Les ambiances changent à l'occasion des clairières, mares forestières, rus ou dénivelés, qui agrémentent le parcours. Les jeux de lumières, le bruit des feuillages participent également à ces ambiances forestières de qualité.



La Forêt de Sénart

Localisée au Nord du territoire, elle s'étend sur les communes de Combs-la-ville, Lieusaint, Tigery, Saint-Germain-lès-Corbeil, Etolles et Soisy-sur-Seine. D'abord considérée comme une forêt sacrée du druidisme, elle devint par la suite l'un des terrains de chasse privilégié des rois de France. Ils réalisèrent par ailleurs des grands travaux d'aménagement pour faciliter cette pratique. Aujourd'hui, les principales essences sont le chêne, dont certains sont plusieurs fois centenaires, le châtaignier, le charme, le bouleau, le pin sylvestre et autres résineux. Un important linéaire de la forêt est en contact avec l'urbanisation.

Ambiances

Les vues s'ouvrent à l'occasion de l'axe lumineux d'une allée. Les troncs élancés des chênes et les ports gracieux des pins, plus ponctuels, rythment la découverte de la forêt.



Pavillon de chasse de la Faisanderie



1. Allée lumineuse, Forêt de Sénart
2. Forêt de Sénart, Tigery

La Forêt de Saint-Eutrope

Localisée au Nord-Est du territoire, elle s'étend sur les communes de Bondoufle, Ris-Orangis et Fleury-Mérogis et constitue un véritable poumon vert pour les riverains. Les boisements, relativement jeunes, couvrent la majeure partie du site. Le massif est ponctué de nombreuses mares et abrite une intéressante diversité d'oiseaux. Mais c'est sans conteste le joyau qu'il abrite en son sein qui fait toute sa singularité : la Plaine d'Escadieu, une exceptionnelle clairière de 36 ha ouverte sur un horizon boisé continu, sans aucune vue sur l'espace urbain.



Le tourisme

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « promotion du tourisme », Grand Paris Sud s'inscrit dans une démarche de développement touristique sur l'ensemble de son territoire en élaborant et en mettant en œuvre un schéma communautaire de développement du tourisme et des loisirs. Celui-ci a pour objectif de connaître et mettre en valeur ses nombreux atouts, d'identifier des besoins et des potentiels, de développer un programme d'action pluriannuel afin d'y répondre.

L'agglomération, comme la plupart des territoires périurbains franciliens, ne répond pas au schéma classique des destinations touristiques. L'économie touristique est principalement tournée vers le tourisme d'affaires : hébergements, restauration, réunions professionnelles et activités incentives. C'est pourquoi la nouvelle politique touristique s'intéressera à ce secteur pour l'accompagner dans sa structuration et optimiser ainsi les retombées économiques. Le tourisme d'agrément est plus limité à ce jour et est porté par les nombreuses possibilités d'activités de loisirs indoor et outdoor. Le territoire possède un fort potentiel sur ce volet loisirs qui mérite d'être révélé et développé pour répondre au mieux aux besoins de loisirs et de découverte du territoire des 356 000 habitants et de leurs proches et des franciliens à la recherche d'une offre de loisirs proche de chez eux à la journée ou au week-end.

Le Tourisme d'affaires

Par tourisme d'affaires, on désigne l'ensemble des activités économiques liées à des déplacements individuels ou en groupe à but professionnel. Le territoire de Grand Paris Sud est essentiellement concerné par les déplacements des voyageurs d'affaires, l'organisation de réunions et événements dans les salles de réunion louées pour l'occasion mais également par la tenue d'activités incentives et de team-building.

C'est un secteur fortement concurrentiel, notamment en région parisienne, qui fait appel à de nombreux prestataires : lieux d'événements, hôtels, transports, agences événementielles, restaurants, traiteurs, sites de loisirs, etc.

Développer le tourisme d'affaires est un enjeu pour les hébergeurs afin d'optimiser le remplissage de leur établissement en semaine et également pour les sites de loisirs et culturels car les clientèles affaires représentent une opportunité de diversification et de recettes complémentaires.

L'ouverture des Arènes en 2024 pourvoira au besoin du territoire en matière d'équipement structurant dédié à l'accueil de grands événements professionnels comme les congrès.



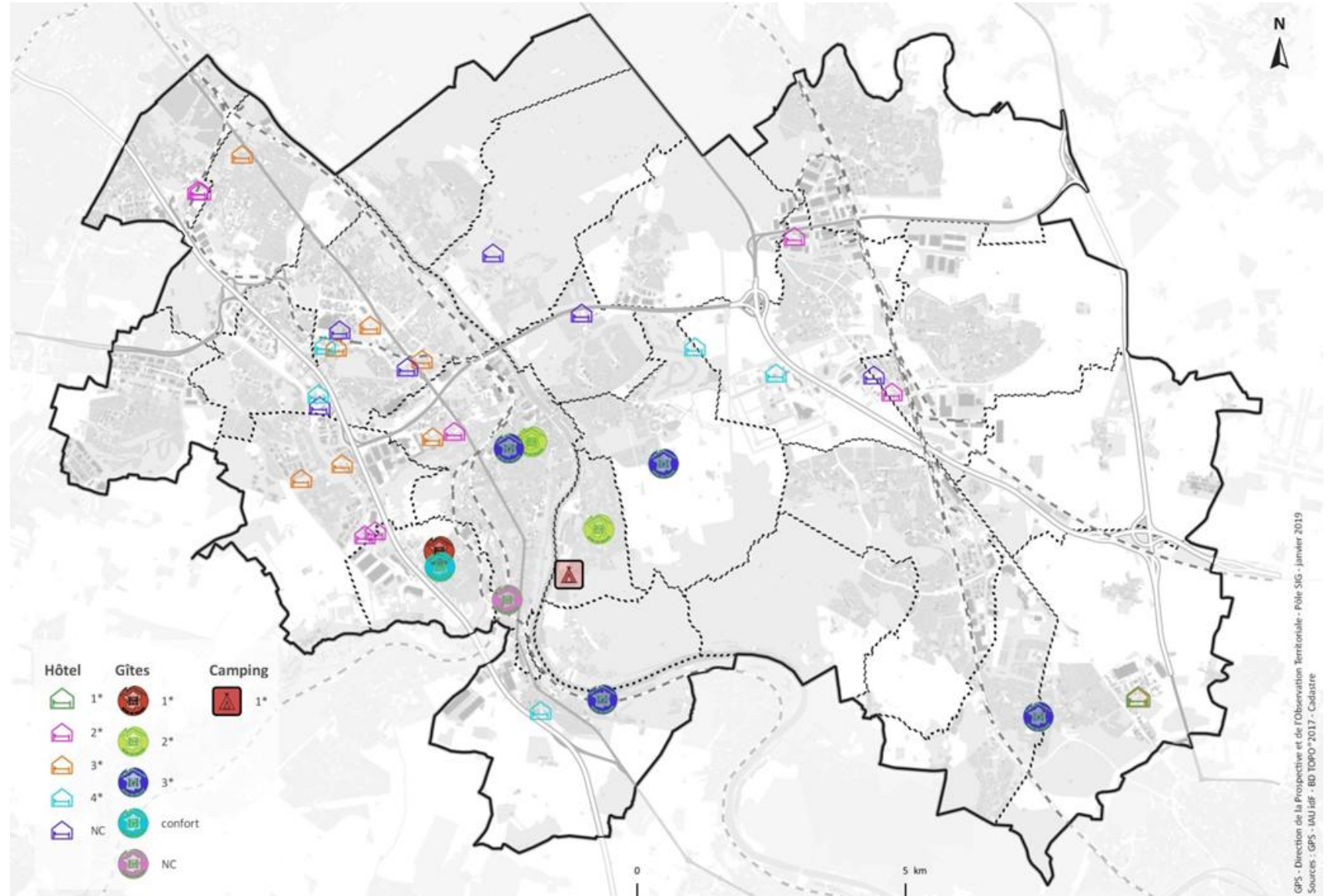
Salle de réunion, Mercure Demeure de Campagne Parc du Coudray, Le Coudray-Montceaux

Les hébergements

Le territoire de Grand Paris Sud comptabilise près de 10 000 lits touristiques dont près de 48% de lits non marchands ce qui est bien inférieure au 77% de moyenne nationale (chiffres 2019).

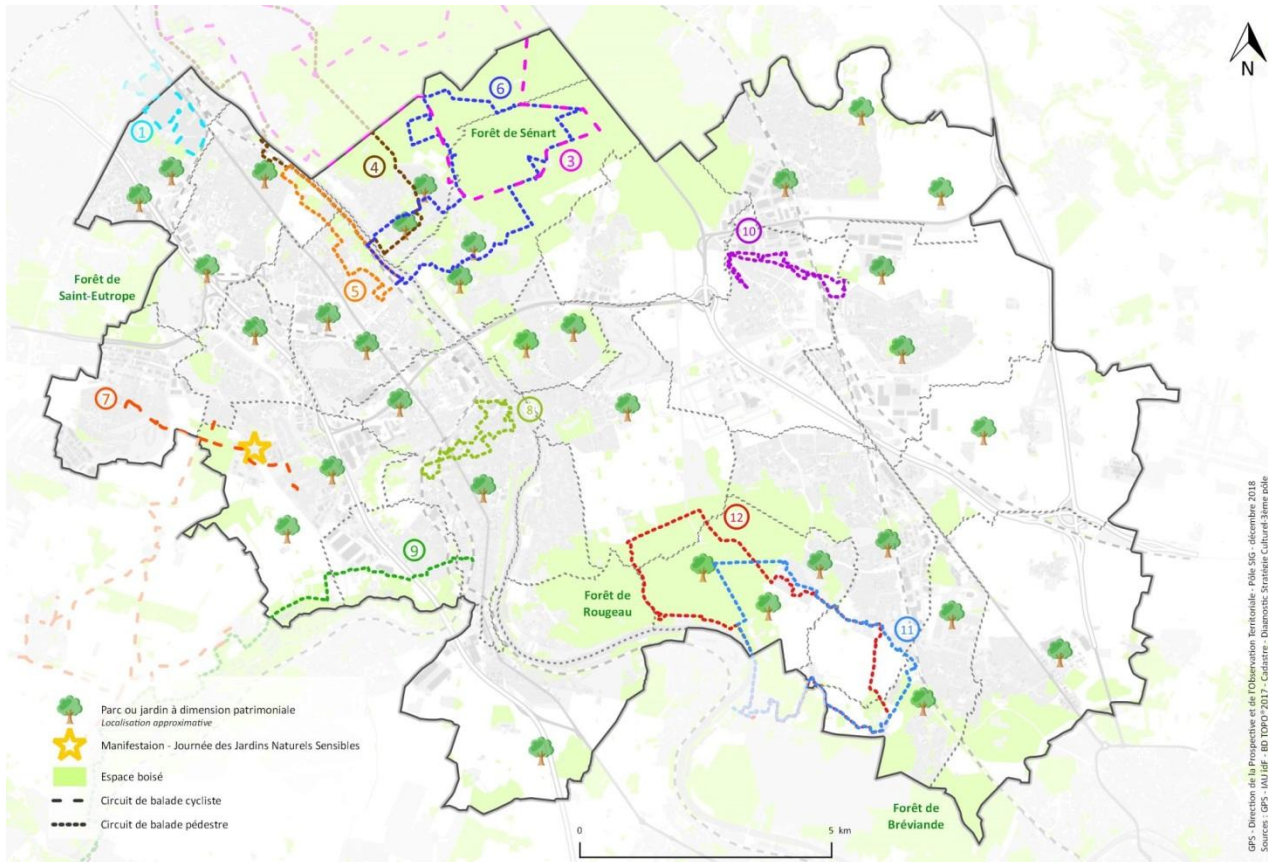
L'hébergement marchand représente ainsi la majeure partie de l'économie touristique du territoire. Plus de 723 000 nuitées ont été comptabilisées en 2022 sur le territoire. Elles sont effectuées principalement dans les hôtels et de résidences de tourisme. Il est à noter que l'offre hôtelière est principalement de chaine et sous enseigne. Les clientèles affaires sont les principaux clients des hébergements marchands et ce en raison du dynamique tissu économique local (formation, rendez-vous d'affaires ...) et des projets du Grand Paris (long séjour ouvrier).

Le territoire ne comptabilise pas d'hébergement collectif ou de groupe et, avec moins de 60 lits, l'offre en meublés et chambres d'hôtes est très faible (chiffres 2019).



Les activités de loisirs et de tourisme

Les modes de déplacements doux sont privilégiés pour aller à la découverte des richesses de l'agglomération. Les berges de la Seine, fil conducteur de Grand Paris Sud, accueillent la Scandibérique, véloroute européenne reliant la Norvège à l'Espagne. Les berges et la Seine constituent ainsi une remarquable porte d'entrée touristique sur notre territoire qu'il convient de rendre attrayante et de doter de services utiles aux plaisanciers et cyclotouristes.



Quelques circuits de balade :

1- Les lacs de Viry-Chatillon et de Grigny : « ancienne carrière, les lacs de Viry-Chatillon et de Grigny sont aujourd’hui classés en espace naturels sensibles et zone naturelle d’intérêt écologique faunistique et floristique (...) ». (Circuit de la CA des Lacs de l’Essonne)

2- La croisée des chemins : balade urbaine visant la réappropriation de la ville par ses habitants, organisée par la Compagnie La Constellation

3- La forêt de Sénart : « forêt sacré du druidisme, elle fût très tôt convoitée par les rois de France. L'histoire raconte que Louis XV y rencontra celle qui allait devenir la Marquise de Pompadour lors d'une chasse royale ». (Circuit du CODEP91)

4- D'Étiolles au Port aux Cerises par les bords de Seine : « (...) Descente de la Seine jusqu'à la base de loisirs en passant par le lac des docks et l'éco-quartier de Ris-Orangis (...) » (Circuit Visorando)

5- En bord de Seine : « A deux pas de la ville nouvelle coule la Seine, fleuve mythique garant de la biodiversité », Randonnez ! En Essonne (circuit du CDRP91)

6- Arbres remarquables des chasses royales de Sénart : « Certains de ces arbres ont probablement vu passer les équipages des chasses royales ! (...) » (Circuit Visorando)

7- Le circuit des fermes du centre Essonne : « Ce parcours pédagogique est jalonné de panneaux ‘des champs’, ‘des fermes’ et ‘des villes’ afin de découvrir l’agriculture, le patrimoine bâti et naturel (...) ». (Circuit de l’APPACE en partenariat avec le CDRP91)

8- Balade à Corbeil-Essonnes : le long de la rivière Essonne (Circuit de l'office du tourisme Seine Essonne)

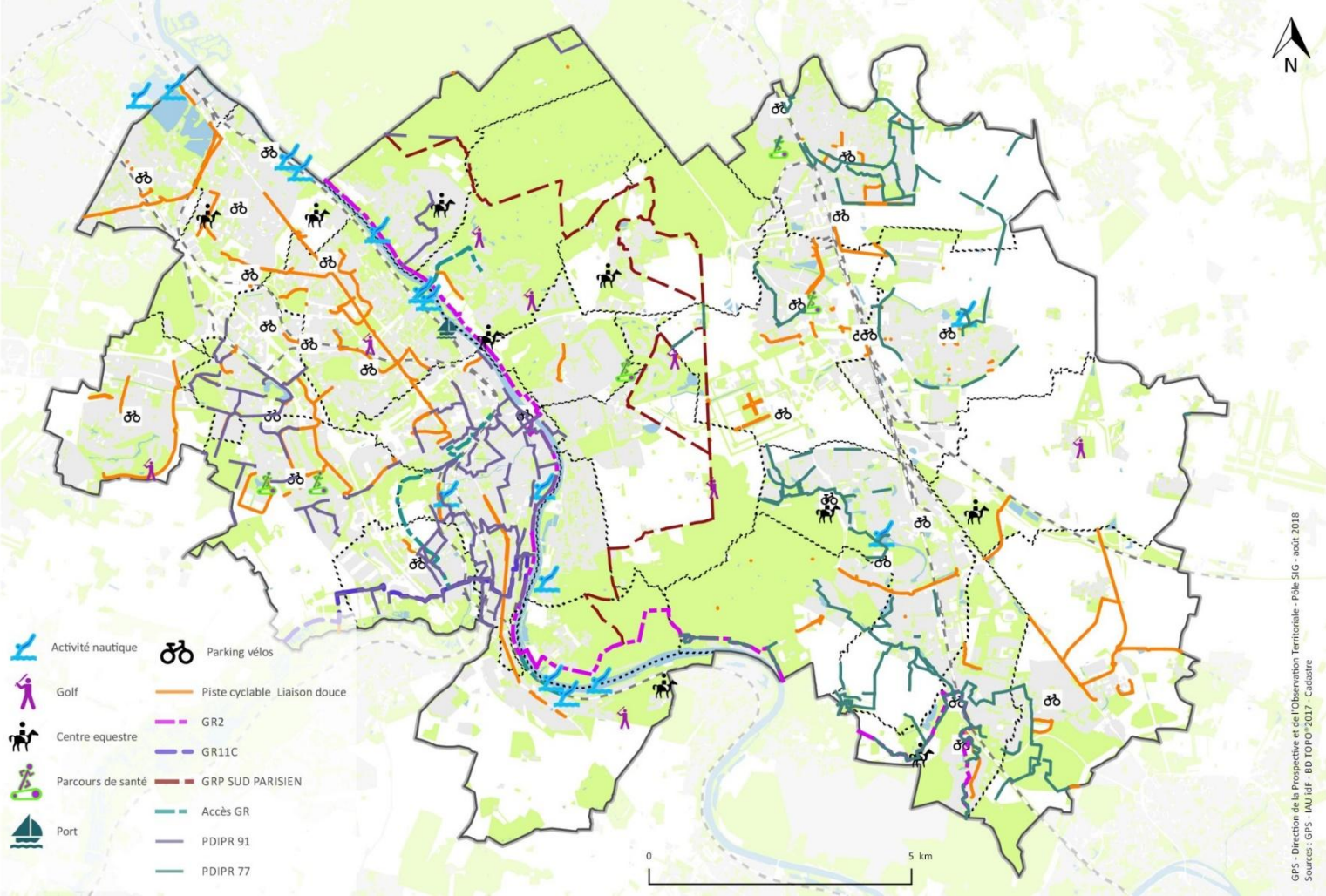
9- Basse vallée de l'Esnonne et le Marais : balade à travers les étangs qui jalonnent l'Esnonne le long du GR11c en passant par le château de Saussay. (Randogps.net)

10- Lieusaint : le tour des lacs. (Circuit de Rando Pas à Pas sur wikiloc.com)

11- Villégiatures royales et villages Briards : « Au bord des étangs, dans la forêt de Rougeau ou dans les prés et pâturages du ru de Balory, une promenade rafraichissante ». (Randon^o19 du comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne)

12- La forêt de Rougeau : « Boucle de 20km à partir de Nandy à effectuer de préférence en période hivernale afin de pouvoir profiter du passage en balcon au-dessus de la Seine. » (Circuit Visorando)

Que ce soit en plein air ou en indoor, l'offre d'activités sportives et de loisirs est très diversifiée sur le territoire de l'agglomération : kayak, centres équestres, escapes game, bowling, escalade, parcs de loisirs dédiés aux enfants, trampoline park, accrobranches, laser games, sans oublier les 6 golfs.



Garden Golf de Sénart à Saint-Pierre-du-Perray



Golf de Soisy-sur-Seine



Cercle de voile de Morsang-sur-Seine



Kayak sur les Lacs de l'Essonne



Escape game à Lieusaint



Bowling à Bondoufle



Trampoline park à Evry-Courcouronnes



Accrobranche à Cesson

L'animation

L'animation du territoire est essentielle pour mettre en valeur les atouts de Grand Paris Sud et les faire connaître de manière festive et sportive ou artistique auprès des habitants et des visiteurs. La marque Sortir à Grand Paris fédère les acteurs des offres loisirs, culture et sports pour une information au plus près des habitants et usagers. Les événements du territoire sont relayés sur les outils de la marque. Ainsi, Air Legend Paris-Villaroche, les journées européennes du patrimoine, la fête de la Science, le Lamano festival, le festival photo L'œil urbain, le semi-marathon, et la Sénartaise sont autant de temps forts qui ponctuent l'année et participent à l'attractivité de l'agglomération.

Le 10 km et semi-marathon de Grand Paris Sud

Véritable référence sur le territoire pendant 20 ans, le célèbre marathon de Grand Paris Sud a évolué en 2022. Ce sont désormais trois formats de course auxquels peuvent participer l'ensemble des habitants de l'Agglomération : un semi-marathon, un 10 km et plusieurs courses enfant.



La Sénartaise

Cette course exclusivement féminine, propose un parcours de 6 km, à faire en courant ou en marchant. 50 % des droits d'inscription sont reversés au comité seine-et-marnais de la Ligue contre le cancer. Course exclusivement féminine, la Sénartaise propose un parcours de 6 km, à faire en courant ou en marchant.

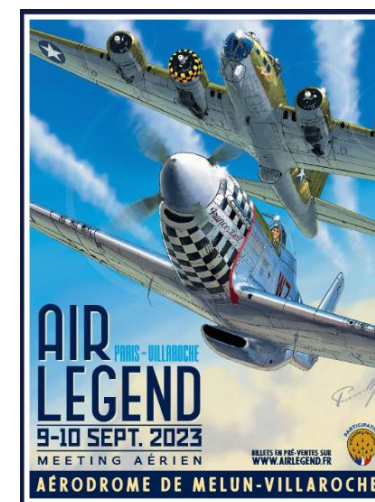


Air Legend Paris-Villaroche

Le spectacle aérien Air Legend et ses 40 000 spectateurs en 2019 Air Legend est désormais un événement incontournable qui se déroule chaque deuxième week-end de septembre, sur l'aérodrome de Melun-Villaroche.

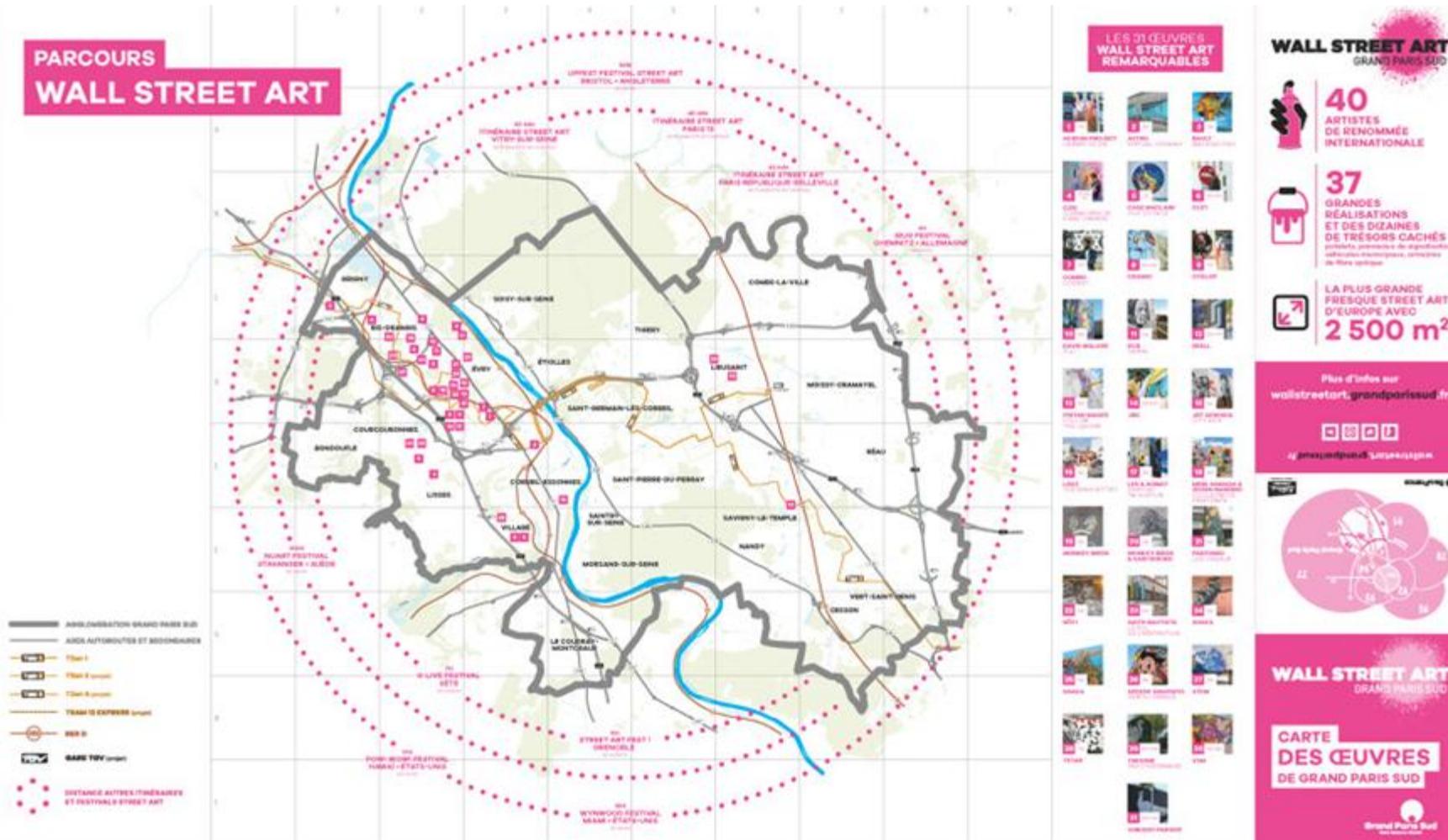
L'agglomération est partenaire depuis 2019 de cet événement considéré par ses organisateurs comme l'un des plus grands meetings aériens en Europe.

Le public peut voir voler plus d'une centaine d'avions, rarement ou jamais vus en France et profiter d'un village d'exposants, de boutiques, de la gastronomie, de reconstitutions historiques, de simulateurs de vol et de nombreuses animations pour petits et grands.



Le festival Wall Street Art

Le festival Wall Street Art, projet unique en son genre, accueille des street artistes du monde entier depuis 2015. Il permet de faire de la grande couronne sud d'Ile-de-France un territoire de référence dans le domaine du street art. Embellir les façades, donner à voir du beau, de la couleur, favoriser les échanges entre les artistes et les habitants, telle est l'ambition de cet évènement.



Street Art à Lieusaint



Street Art à Courcouronnes



Street Art à Evry et Lisses



Street Art à Ris-Orangis

Enjeux et perspectives

- Co construire avec les communes et acteurs du territoire la candidature et obtenir le **label « Villes et Pays d'art et d'Histoire »**. Préfigurer le futur **centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine**, outil d'appropriation de l'histoire du territoire et de compréhension de son développement actuel et futur.
- **Inventorier** les patrimoines de l'agglomération pour les faire connaître, les préserver.
- **Animer** les lieux de patrimoine tout au long de l'année
- Suivre et évaluer les actions du premier **schéma de développement du tourisme et des loisirs (2021-2026)**
- Travailler avec l'office de Tourisme, les directions de GPS et les partenaires (Etat, communes, Région, départements, structures part.) à **faire émerger une offre patrimoniale et touristique permanente et de qualité** selon les 3 identités du territoire : rurale et forestière, fluviale et fluvestre entre paysage naturel et industrie, urbaine et créative.
- **Trouver une solution pérenne de conservation de la collection Musée de France** (8 000 objets liés à l'histoire rurale du territoire et à sa mutation en villes)

Les principaux projets Patrimoine 2022

- La candidature au Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)
- L'animation et la valorisation du Patrimoine
- Le projet de valorisation des Grands Moulins de Corbeil via un outil numérique de réalité augmentée
- Le traitement préventif et relance du récolement décennal (2016-2026) des [collections](#) Musée de France



A découvrir : la collection « Histoire de voir »
<https://vimeo.com/348838366>
<https://www.youtube.com/watch?v=WK-hFREuzcQ>



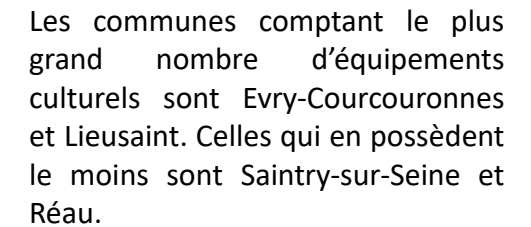
Culture

Chiffres clés

- **187** équipements culturels
Dont
 - **22%** de livres-lecture publique
 - **4%** d'arts visuels
 - **11 %** de spectacles vivants
 - **23%** d'éducation artistique et culturelle
- **261** porteurs de projets

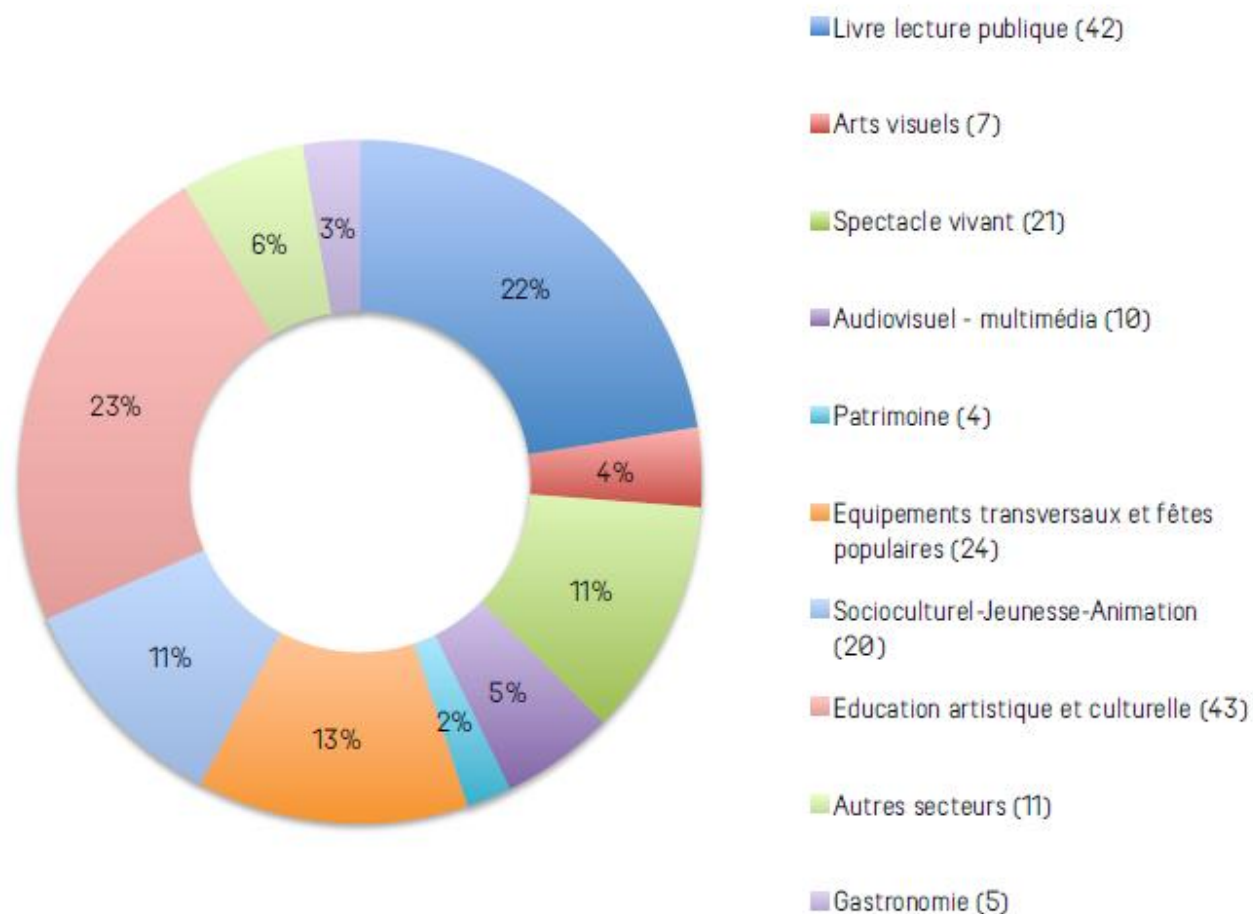
Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.

La répartition par commune



Au total, 187 équipements sont comptabilisés.

La répartition par champs*



187 équipements ont été identifiés.

Les catégories les plus représentées :

- Livre – Lecture publique (22%)
- Éducation artistique et culturelle (23%).

Les catégories les moins représentées :

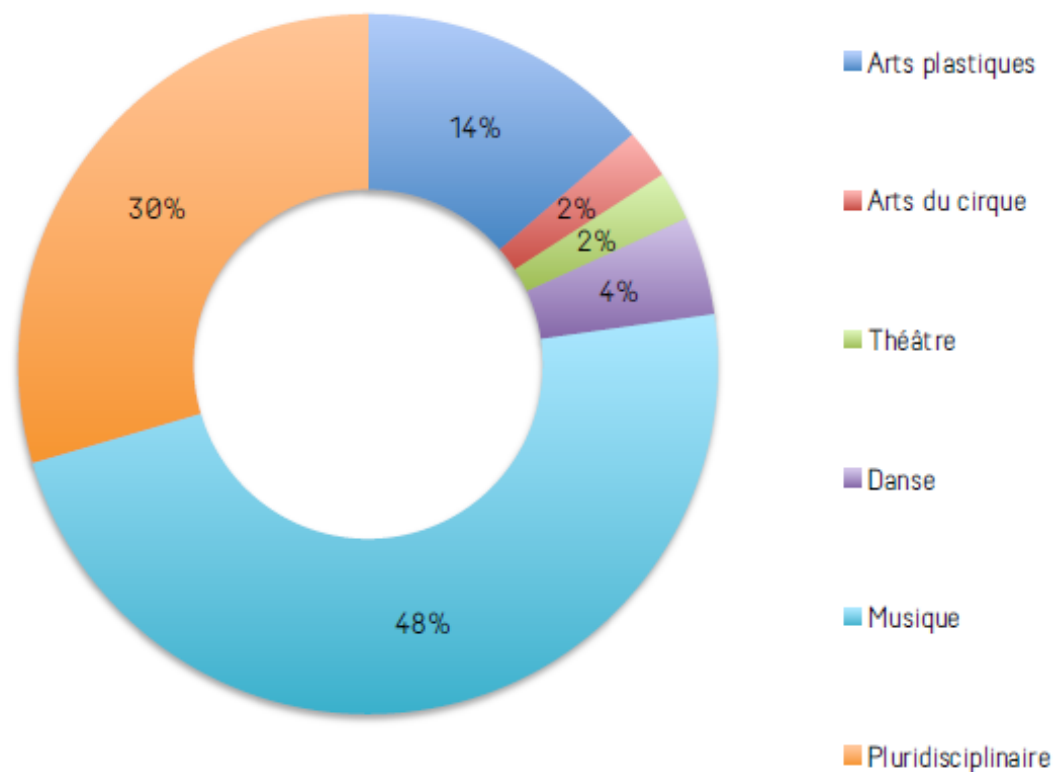
- Arts visuels (3%)
- Gastronomie (3%)
- Patrimoine (les musées) (2%).

**Répartition inspirée de la nomenclature établie par le Ministère de la Culture pour faciliter la comparaison avec des analyses équivalentes.
Les champs supplémentaires (hors champs artistiques) ont été ajoutés dans la mesure où ils représentent des opportunités de croisement.*

***Autres secteurs : environnement, développement durable, innovation, mécénat, développement économique*

Focus sur l'enseignement artistique

Il existe sur le territoire 43 équipements d'enseignements artistiques



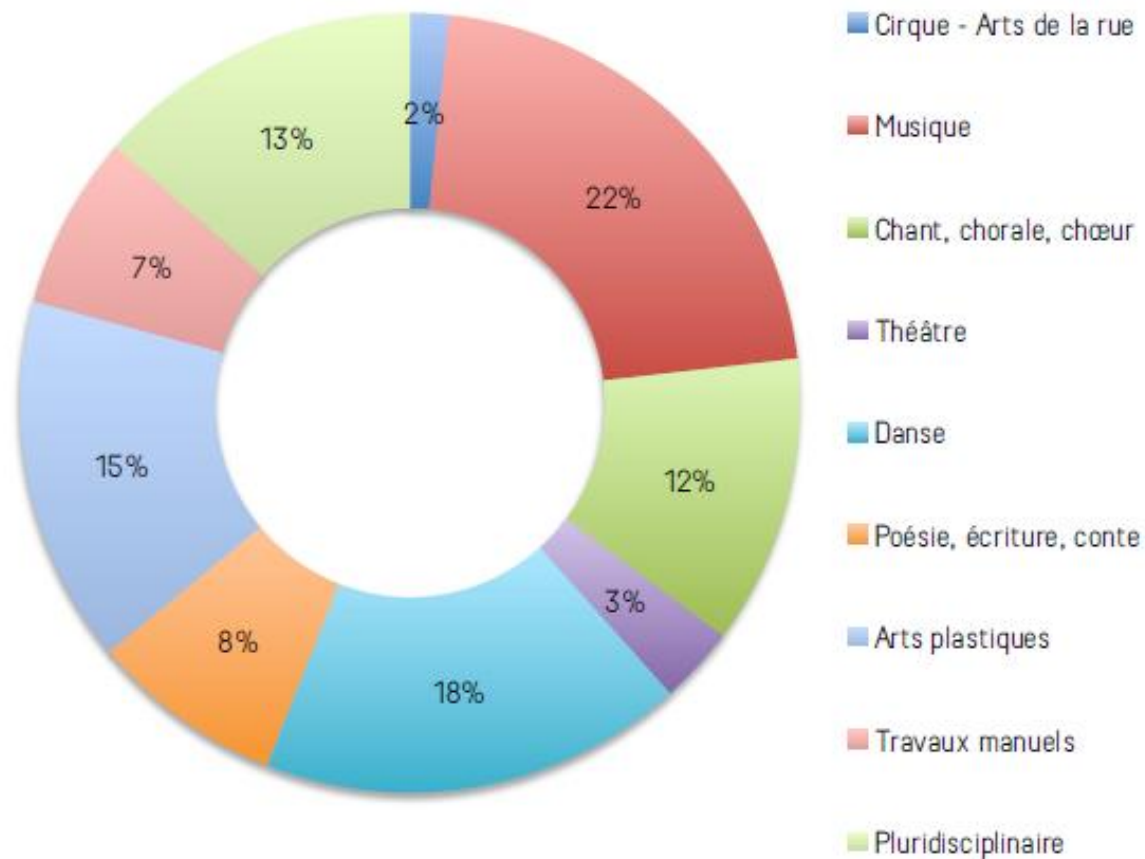
Les enseignements artistiques sont portés par des équipements publics et par un fort réseau associatif.

Disciplines les plus représentées dans les équipements :

- Pratiques musicales (48%)
- Pluridisciplinaire (30%).

Disciplines les moins représentées dans les équipements :

- Cirque (2%)
- Théâtre (2%).



Champs artistiques les plus représentés parmi les équipements et porteurs de projets :

- Musique et Chant (34%)
- Pratiques artistiques en Spectacle vivant (hors pluridisciplinaire) (57%).

Champ artistique le moins représenté parmi les équipements et porteurs de projets : Cirque (2%)

L'analyse par champs artistiques et culturels

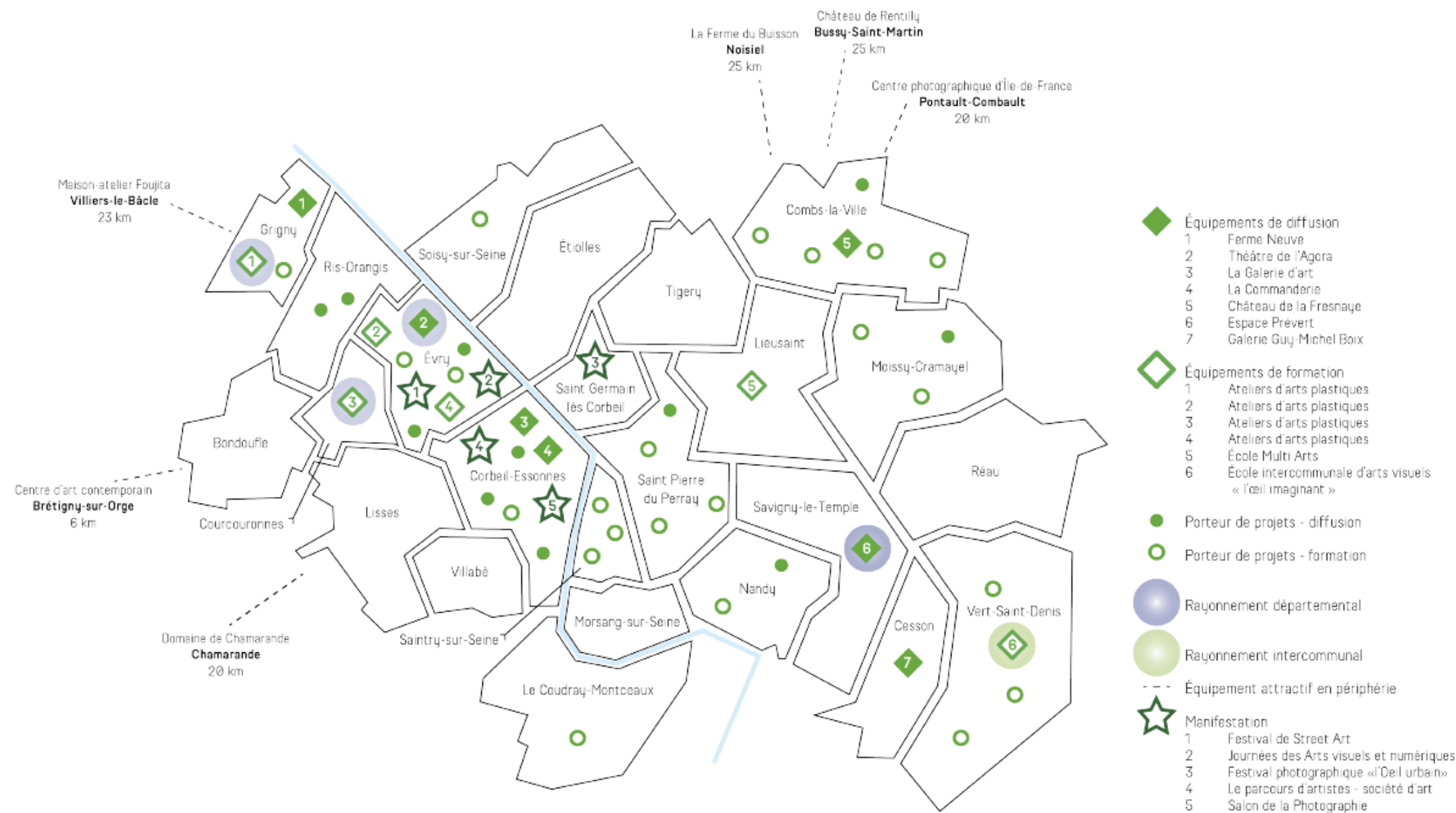
Les arts visuels

Les arts visuels comprennent l'art contemporain, la photographie, l'ensemble des arts plastiques (dessin, peinture, photo, création graphique ...) et des travaux pratiques (vitrail, reliure, peinture sur bois...).

Le territoire compte :

- 3 écoles d'arts plastiques dont 1 départementale et 1 intercommunale
- 6 espaces d'exposition
- La biennale d'arts numériques de Siana (7^{ème} édition en 2019)
- 8 équipements
- Le Festival Wall Street Art festival de street Art depuis 2015
- 300 œuvres au Fond Départementale d'Art Contemporain (FDAC)
- 700 élèves au Service des Arts Visuels





Livres-Lecture publique-presse

Le territoire compte :

- 1 bibliothèque départementale
- 13 ludothèques
- 30 médiathèques
- 35 espaces de vente de livres dont 13 librairies en cours de labélisation
- 550 évènements tous au long de l'année dans les bibliothèques
- 250 000 documents disponibles à la BDE





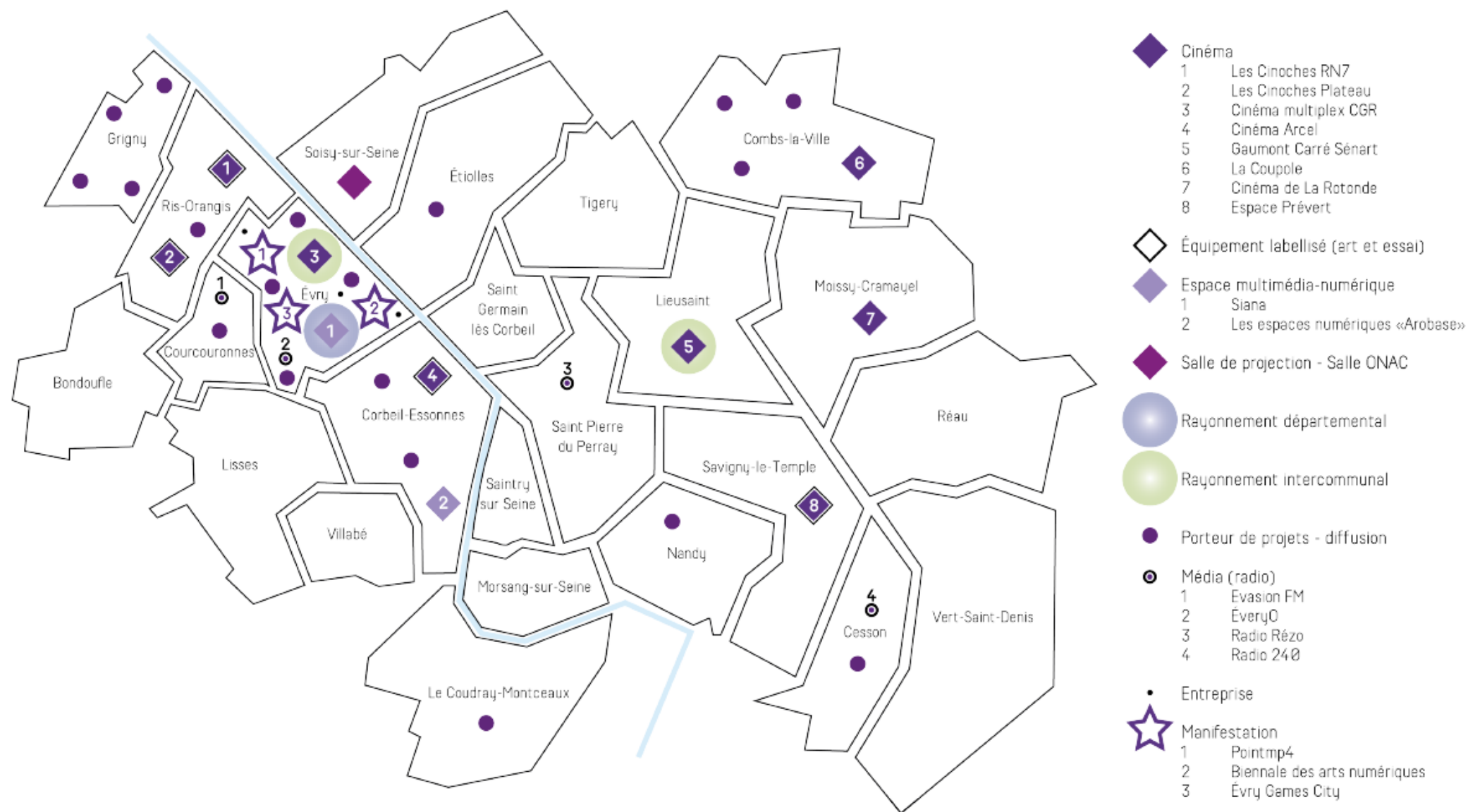
Audiovisuel - multimédia

L'audiovisuel et le multimédia comprennent les cinémas, les multiplex, les pôles numérique-multimédia, les radios, les productions audiovisuelles, les nouvelles technologies

Le territoire compte :

- 2 multiplex
- 8 cinémas dont 4 cinémas labellisés Art et Essai,
→ Le Gaumont le plus grand d'Île-de-France
- 4 radios dont 1 radio à rayonnement départemental
- 8080 fauteuils de cinéma





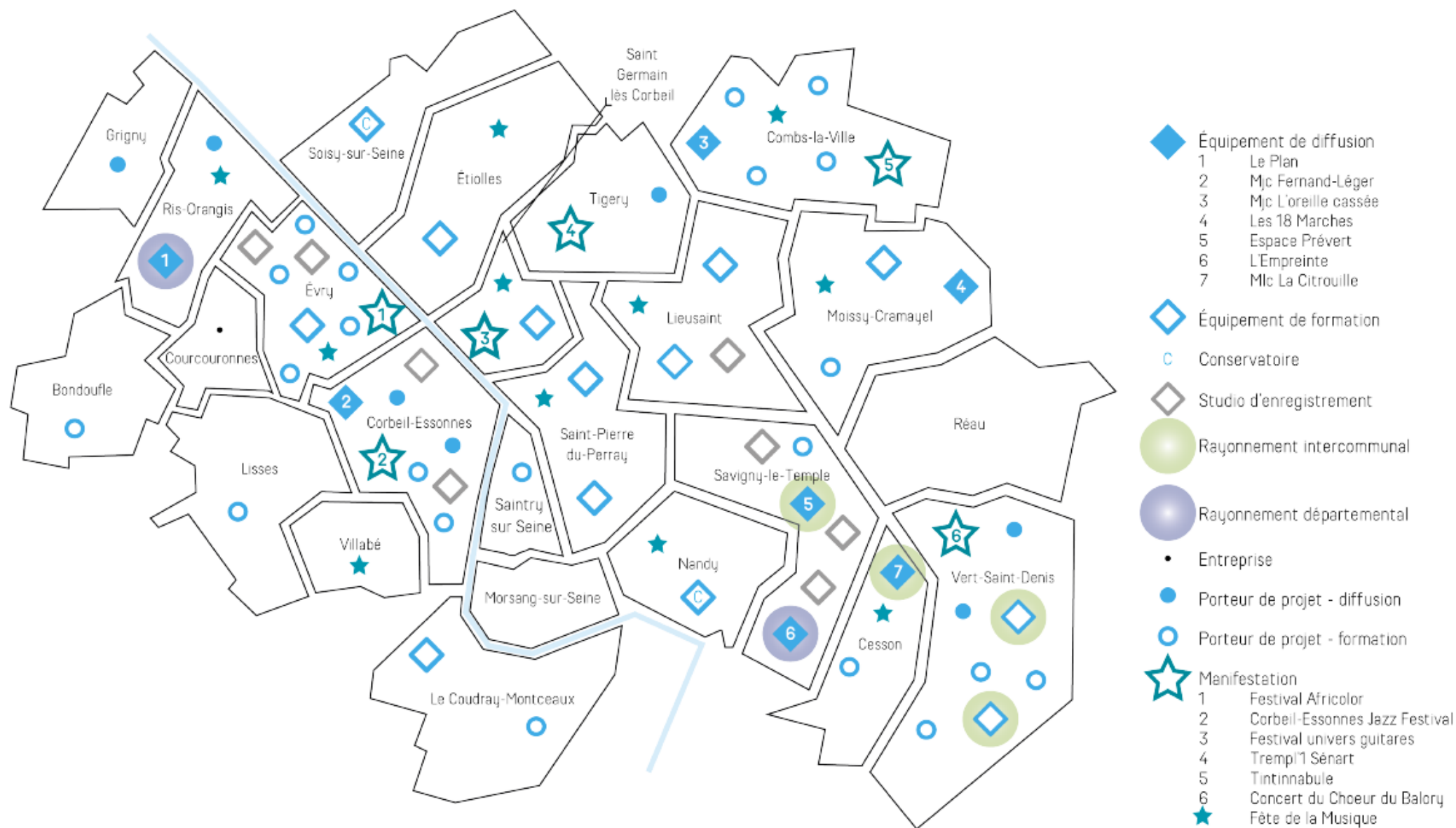
Spectacle vivant

Le spectacle vivant comprend le théâtre, la danse, les arts du cirque, les arts de la rue, les arts de la marionnette, l'opéra et la musique.

Le territoire compte :

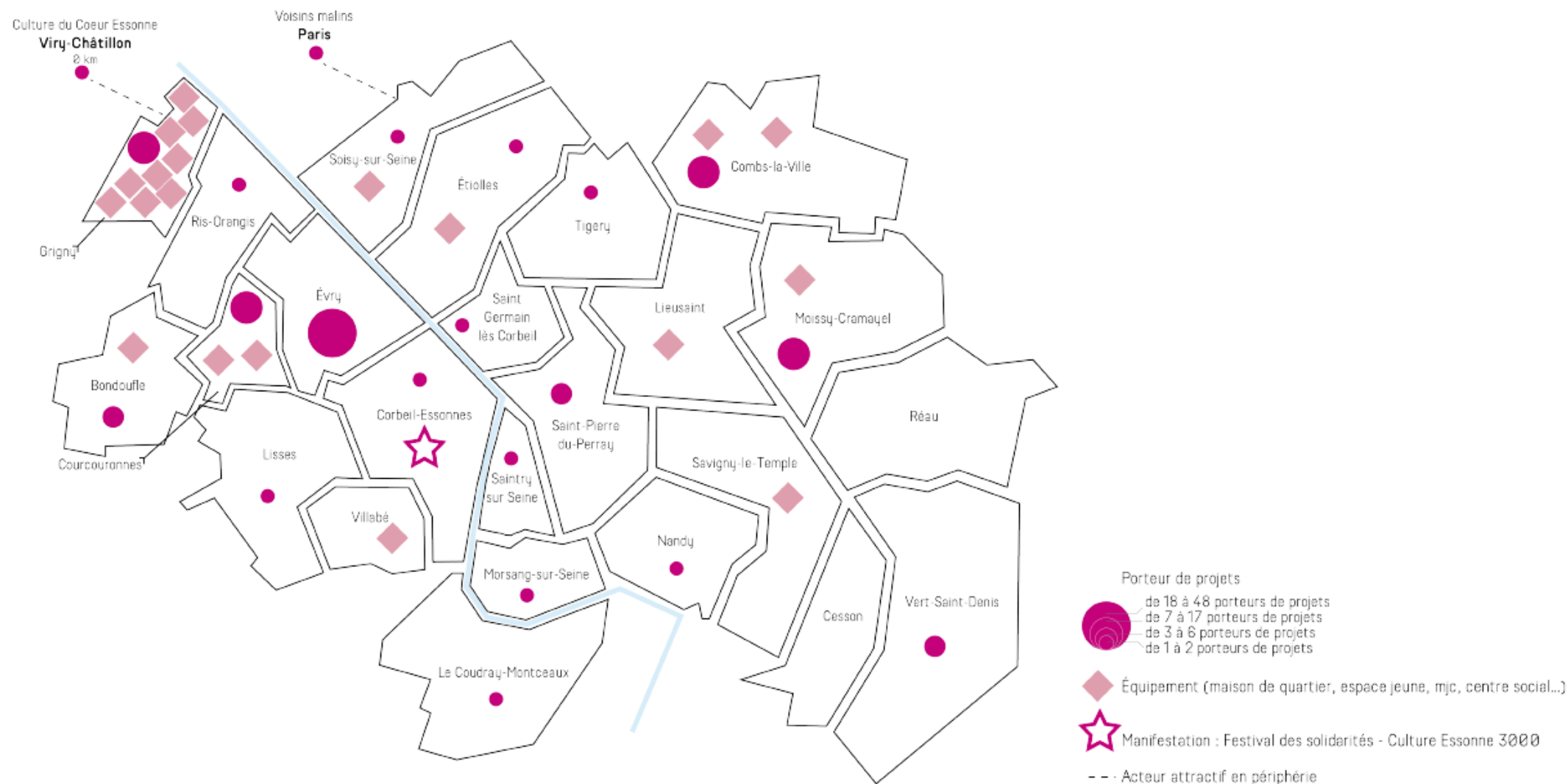
- 1 cirque permanent
- 1 réseau de conservatoires à rayonnement départemental
- 1 école départementale de théâtre
- 5 théâtres dont 2 scènes nationales
- 6 salles de spectacle pluridisciplinaire
- 7 salles de concerts dont 1 scène de musique du monde, 2 SMAC
- 8 studios d'enregistrement
- 11 conservatoires
- 120 groupes de musique





Socioculturel - jeunesse- animation

Le socioculturel, la jeunesse et l'animation comprennent les maisons de quartier, les maisons des jeunes, les maisons pour tous, les points d'information jeunesse.



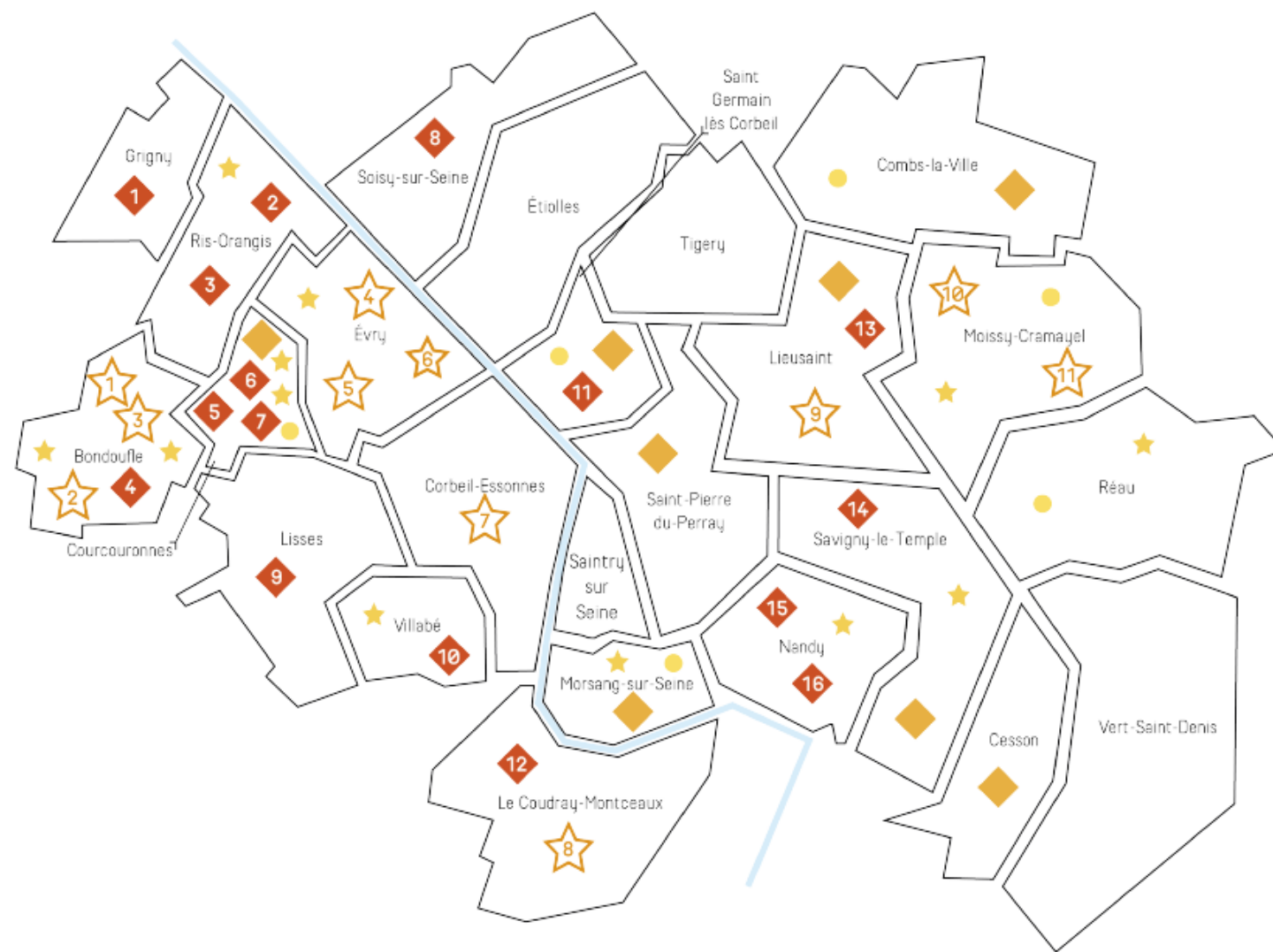
Équipements transversaux et fêtes populaires

Les équipements transversaux et les fêtes populaires comprennent les centres culturels, les maisons de la culture, les pôles culturels, les maisons des cultures, les salles polyvalentes et les salles des fêtes.

Le territoire compte :

- 10 salles polyvalentes
- 17 centres culturels
- L'American Festival Médiéval Show qui accueille 8000 visiteurs





◆ Salle polyvalente

◆ Équipement transversal

- 1 Centre Culturel Sidney Bechet
- 2 Maison des Jeunes et de la Culture - Théâtre Jean Guuin
- 3 Centre Culturel Robert Desnos
- 4 Centre Culturel Thierry Le Luron
- 5 Centre Culturel Simone Signoret
- 6 La ferme des Mathurines
- 7 Ferme du Bois Briard
- 8 Pôle Culturel du Grand Veneur
- 9 Centre Culturel Jean Cocteau
- 10 Espace culturel de la Villa
- 11 Espace Culturel et Associatif Victor Hugo
- 12 Centre Culturel Eugène Massillon
- 13 Maison des Cultures et des Arts
- 14 Domaine de la Grange - la Prévôté
- 15 Espace Atout Age
- 16 Maison des Arts et de la Danse

● Porteur de projet

★ Manifestation

- 1 American festival Médiéval Show
- 2 Fête des associations
- 3 Soirée Cabaret
- 4 Fête des associations
- 5 La Semaine Bleue
- 6 Fête du Parc Pompidou
- 7 Fête de l'eau
- 8 Festival de country
- 9 Fête de la dame bleue
- 10 Cultures en Fête
- 11 La fête des associations - Fête de Printemps
- ★ Fête populaire

Gastronomie

La gastronomie comprend les écoles hôtelières, les artisans et restaurants labellisés ou distingués, les produits du terroir et les sites remarquables.

Le territoire compte :

- 1 spécialité locale
- 1 label départemental
- 3 écoles polyvalentes ou spécialisées dans l'hôtellerie-restauration





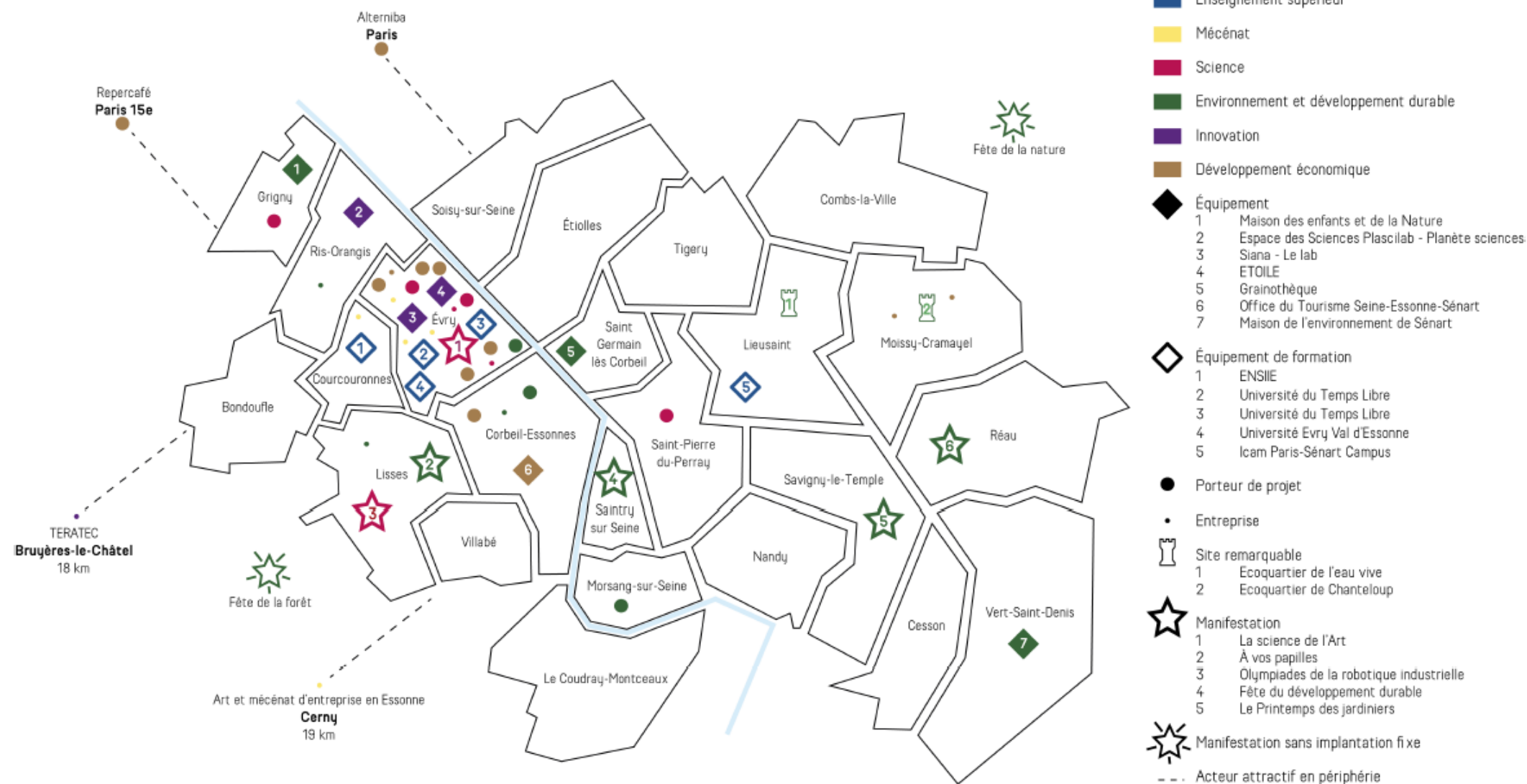
Autres secteurs

Les autres secteurs comprennent le développement économiques, les sciences, l'environnement, le développement durable, l'innovation, le mécénat, l'enseignement supérieur.

Le territoire compte :

- 1 cluster
- 2 maisons de l'environnement
- 3 Fablabs
- 4 écoles supérieures







Sports

Chiffres clés

960 équipements sportifs

61 types d'équipements différents

112 sportifs inscrits sur liste ministérielle

146 disciplines différentes

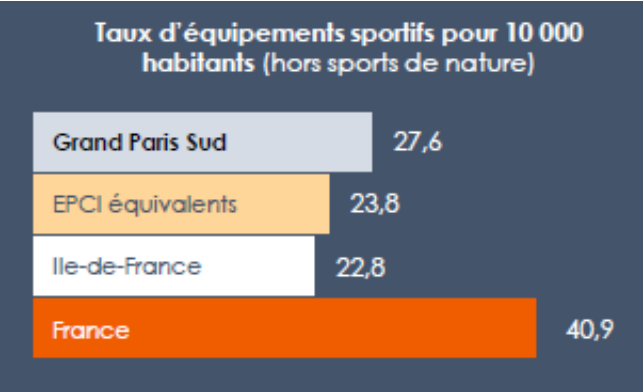
56 400 licences délivrées aux habitants de GPS

2 maisons de sport santé communautaires

Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.

Les équipements sportifs

Le niveau et les types d'équipement



960 équipements sportifs sont recensés sur le territoire, ce qui fait de Grand Paris Sud le 4^{ème} EPCI d'Île-de-France en nombre d'équipements sportifs mais le 43^{ème} en taux d'équipements pour 10 000 habitants.



Court de tennis à Nandy



Gymnase au Coudray-Montceaux



Terrain de football américain à Lieusaint

Top 10 des équipements les plus implantés sur GPS		Nombre	%
1	Court de tennis	180	18,7%
2	Terrain de football	114	11,9%
3	Plateaux EPS	105	10,9%
4	Salle multisports	80	8,3%
5	Terrain de pétanque	49	5,1%
6	Salle de musculation	31	3,2%
7	Salle de danse	30	3,1%
8	Dojo	29	3,0%
9	Terrain de basketball	27	2,8%
10	Practice de golf	25	2,6%

Les équipements singuliers du territoire

	Ile-de-France		Grand Paris Sud	
	Nbre	Nbre d'EPCI disposant de l'équipement	Nbre	% par rapport à la région
Salle de beach-volley	3	2	1	33,3%
Aire décollage/atterrissage	4	4	1	25,0%
Terrain de kayak polo	4	3	1	25,0%
Terrain de football américain	9	5	2	22,2%

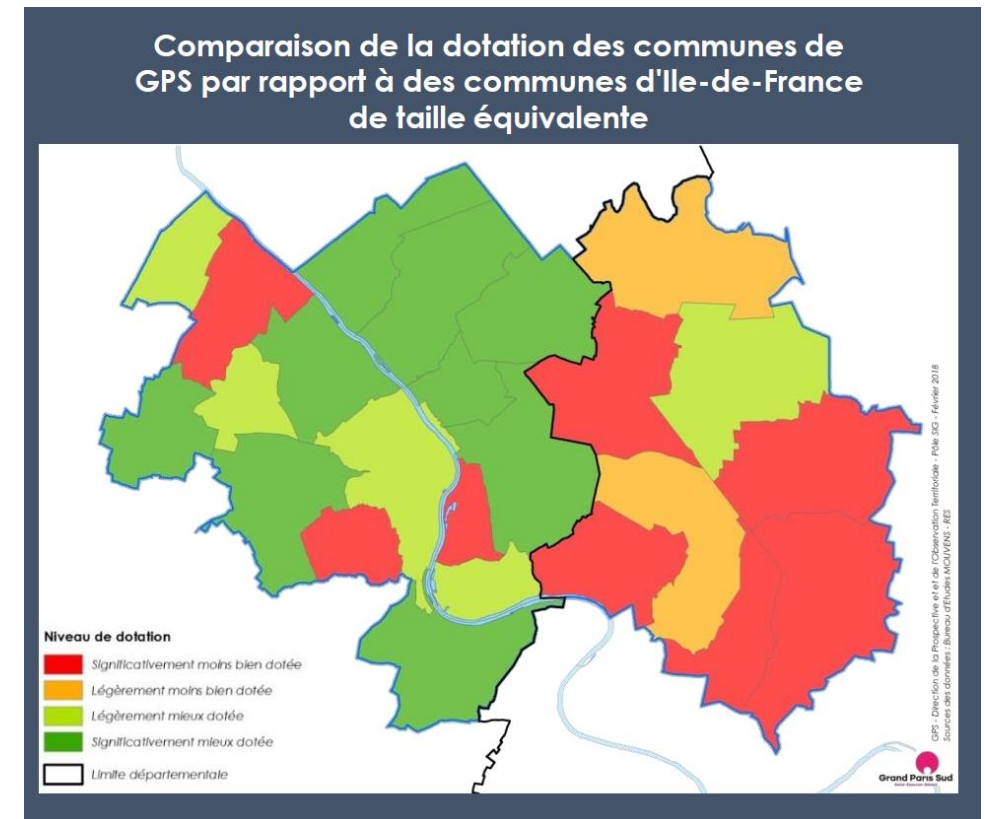
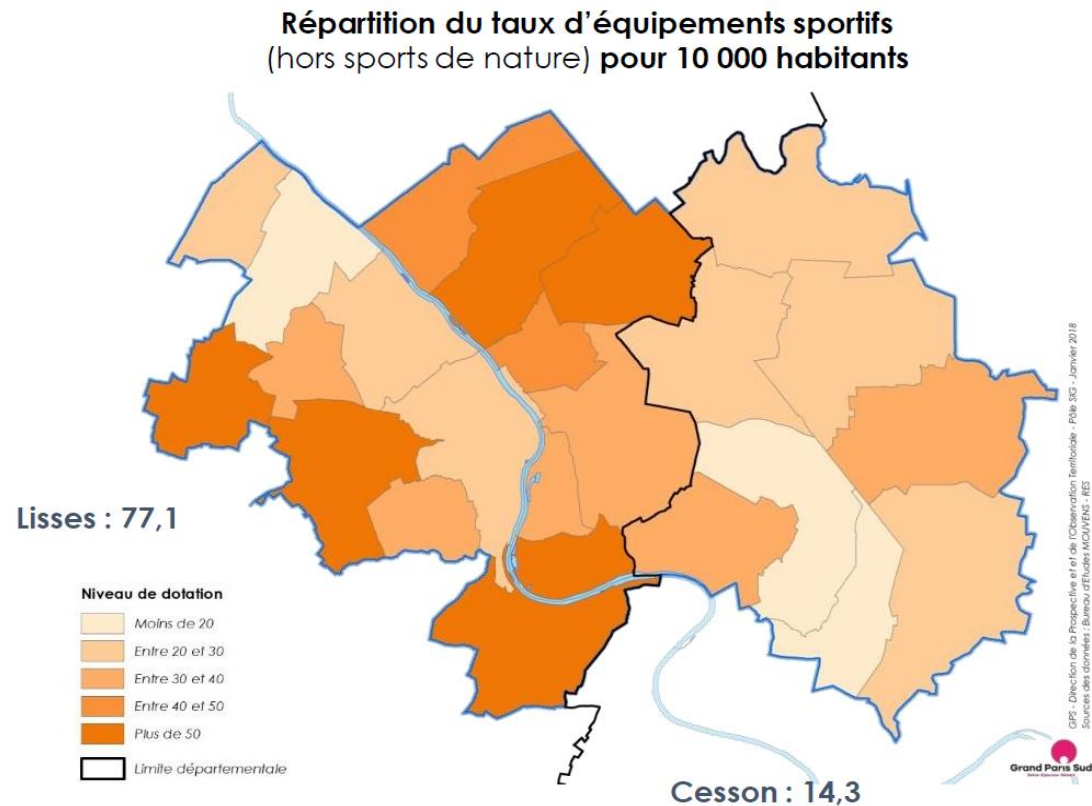
et aussi une salle de patinage sur roulette, un stade d'eau vive ...

La diversité d'équipements est supérieure à celle observée au niveau des EPCI de taille équivalente (61 types d'équipements différents contre 55 pour Saint Germain Boucles de Seine et 52 pour Roissy Pays de France) mais certains équipements sont beaucoup plus présents que d'autres, à l'image des courts de tennis qui représentent 19% de l'offre de GPS.

La diversité est globalement bien répartie dans la mesure où près de 75% des communes disposent d'« équipements de base » sur leur territoire (court de tennis, boulodrome, salle multisports, plateau EPS, terrain de grands jeux).

La présence d'équipements « singuliers » sur le territoire est également à noter.

Le maillage des équipements



Si toutes les communes disposent d'au moins un équipement, d'importants écarts existent entre elles, comme par exemple entre Lisses (77,1 pour 10 000 habitants) et Cesson (14,3).

On remarque d'ailleurs que 6 communes disposent d'une dotation inférieure à l'Île-de-France.

Le territoire seine-et-marnais semble davantage en retard, en effet 7 communes du secteur Sénart sont moins bien dotées que des communes de taille équivalente.

La pratique du sport de haut

Les équipements structurants

	Nb d'installations ayant plus de 2 000 places	Plus grande salle	Plus grand stade	Plus grand bassin
Grand Paris Sud	3	2 400 places	18 850 places	320 places
Roissy PdF	0	500 places	1 000 places	380 places
Saint Germain BdS	0	635 places	747 places	1 544 places
Ile-de-France	40	20 300 places	80 000 places	1 544 places



Stade Robert Bobin à Bondoufle

Des équipements sportifs de « proximité » (7j/7 – 24h/24) en nombre, ils représentent 22% de l'offre actuelle (contre 16% à l'échelle nationale). Ils illustrent la culture d'une pratique « urbaine » de proximité.

Le territoire se distingue aussi par le volume relativement important d'équipements disposant de tribunes (22% contre 16% au niveau régional) avec 3 installations d'une capacité d'accueil supérieure à 2 000 places (Stade de Bondoufle, Arènes de l'Agora d'Evry, Terrain d'honneur de Moissy-Cramayel). Néanmoins ces données sont à pondérer, en effet, le stade de Bondoufle appartient au Conseil Départemental de l'Essonne, les Arènes de l'Agora ont été récemment requalifiées en équipement culturel et le terrain de Moissy compte seulement 400 places assises.

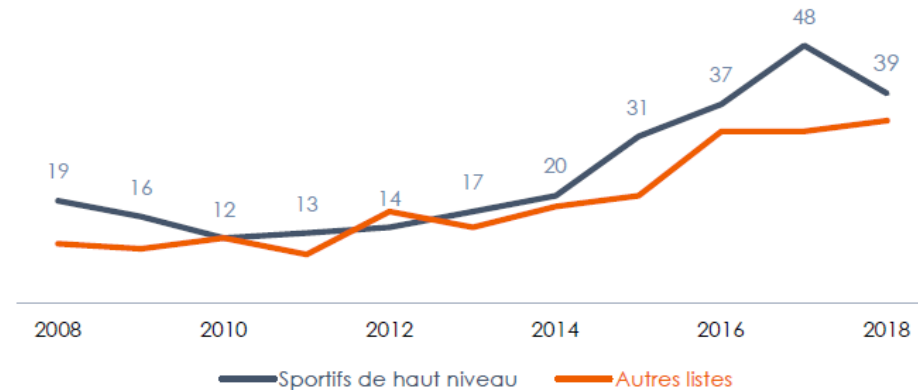
Dans l'ensemble, les équipements dédiés au haut niveau n'apportent pas les conditions essentielles à l'émergence de sportifs de haut niveau et à l'accès à la haute performance.

Les sportifs de haut niveau

Répartition des sportifs de haut niveau par catégorie en 2018

Sportifs de haut niveau	39
Relève	20
Elite	2
Senior	16
Reconversion	1
Sportifs classés	37
Espoirs	27
Collectifs nationaux	7
Partenaire d'entraînement	3

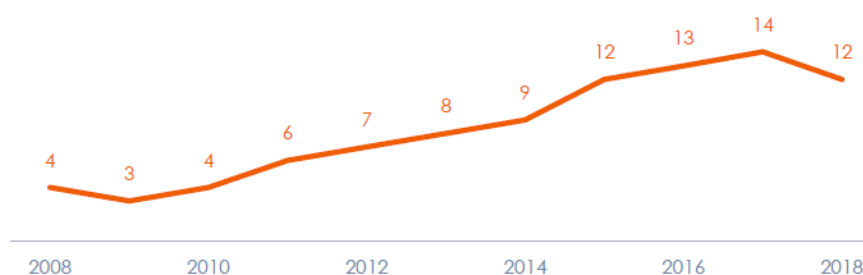
Evolution sur 10 ans du nombre de Sportifs de Haut Niveau inscrits sur les listes ministérielles sur GPS



En 2018, Grand Paris Sud compte 76 sportifs inscrits sur les listes ministérielles dont 39 reconnus comme sportifs de haut niveau (SHN) répartis dans 12 disciplines, le positionnant ainsi comme un territoire où les SHN sont très présents : 1,1 SHN pour 10 000 habitants contre 0,7 SHN au niveau régional.

Le nombre de SHN est très fluctuant, GPS connaît sur les 10 dernières années, une augmentation globale et significative de son nombre de SHN (+105%), plus importante que celle observée au niveau régional sur la même période (+29%).

Evolution sur 10 ans du nombre de disciplines disposant de SHN inscrits sur les listes ministérielles sur GPS



Au cours des 10 dernières années, GPS a vu son nombre de disciplines de « haut niveau » augmenter de manière significative : elles n'étaient que 4 en 2008.

4 disciplines se distinguent sur le territoire en regroupant près de 70% des SHN : le baseball, l'athlétisme, le roller et l'escalade.

Disciplines	Nombre de SHN en 2018	Présence aux JO 2024*
Athlétisme	7	✓
Baseball	11	✓
Canoë-kayak	1	✓
Gymnastique (GR, tumbling)	3	✓
Handisport	1	✓
Hockey-sur-glace	1	
Karaté	3	✓
Montagne et escalade	4	✓
Natation	1	✓
Hockey roller	5	
Savate	1	
Tennis	1	✓

* Sur la base des disciplines olympiques retenues pour les JO 2020 de Tokyo

La pratique sportive

Les associations sportives

Répartition des clubs par fédération au cours de la saison 2011/2012

	Grand Paris Sud	Ile-de-France	France
Fédérations unisport olympiques	51,0%	47,3%	48,5%
Fédérations unisport non olympiques	29,9%	30,1%	29,3%
Fédérations multisports	19,1%	22,6%	22,2%

Top 10 des disciplines comptant le plus de clubs sur GPS au cours de la saison 2011/2012

		Grand Paris Sud		Ile-de-France
		Nombre de clubs	Taux pour 10 000 hab.	Taux pour 10 000 hab.
1	FF de football	42	1,23	1,05
2	Ufolep	27	0,79	0,52
3	FF de judo-jujitsu et disciplines associées	24	0,70	0,69
-	FF de tennis	24	0,70	0,78
5	FF de karaté et disciplines associées	23	0,67	0,78
6	FF de pétanque et jeu provençal	19	0,55	0,44
7	FF de la randonnée pédestre	18	0,53	0,29
8	FF d'athlétisme	17	0,50	0,29
9	FF de basketball	16	0,47	0,35
-	F sportive et gymnique du travail (FSGT)	16	0,47	1,01



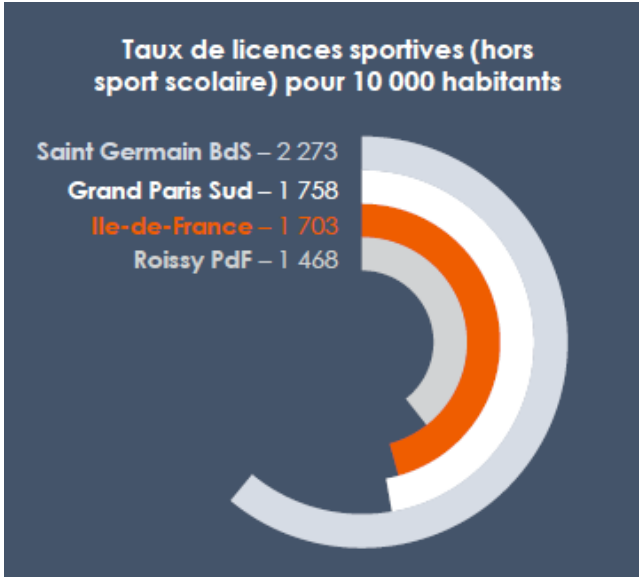
En 2012, pas moins de 535 associations sportives, affiliées à une fédération (hors sport scolaire), étaient recensées sur le territoire, soit près de 15,6 clubs pour 10 000 habitants.

L'offre est plus dense qu'au niveau régional ou qu'au niveau des EPCI de taille équivalente.

Une offre également diversifiée avec 73 fédérations représentées (sur les 94 présentes dans la base de données) classant d'ailleurs GPS en 2^{ème} position des EPCI de la région en matière de diversité derrière la Métropole du Grand Paris.

Les licenciés

Top 10 des disciplines les plus pratiquées en club par les habitants de GPS en 2014		Grand Paris Sud		Ile-de-France
		Nombre d'hab. licenciés	Taux pour 10 000 hab.	Taux pour 10 000 hab.
1	FF de football	10 544	307,7	203,3
2	FF de tennis	4 807	140,3	206,6
3	FF de judo-jujitsu et disciplines associées	3 169	92,5	90,0
4	FF d'équitation	2 503	73,0	88,2
5	FF de handball	2 422	70,7	54,7
6	FF de basketball	2 224	64,9	51,0
7	FF d'éducation physique et de gym. vol.	2 194	64,0	62,6
8	FF de natation	2 161	63,1	47,7
9	FF de gymnastique	1 950	56,9	45,9
10	FF de golf	1 865	54,4	95,3



Evolution du nombre de licences entre 2012 et 2014	Nombre	%
Football	+755	+7,7%
Handball	+433	+21,8%
Basketball	+288	+14,9%
Gymnastique volontaire	-310	-12,4%
Tennis	-331	-6,4%
Natation	-503	-18,9%

Avec 1 758 licences pour 10 000 habitants, GPS se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale mais en dessous de la moyenne nationale (1 948) et de la CA de Saint Germain Boucles de Seine. Pour se situer dans la moyenne nationale, près de 6 500 habitants supplémentaires devraient pratiquer en club.

Entre 2012 et 2014, le nombre de licences délivrées à des habitants de GPS a augmenté de 4.7%, dans les proportions similaires à celles observées aux niveaux régional (+ 4,3% et national (+4,2%)

D’importants écarts existent aujourd’hui entre les disciplines, en fonction de leur degré de développement et de leur maillage territorial. Le football occupe une place centrale dans la pratique des habitants de GPS (18% des licences délivrées).



Mondialité du territoire

Chiffres clés

29 % des habitants du territoire ont une histoire internationale

100 000 personnes ont un lieu direct individuel avec l'étranger par leur pays de naissance ou leur nationalité avec 165 pays différents

2 800 étudiants étrangers

22,8 % des créations associatives annuelles concernent l'international

20 % de la programmation culturelle en lien avec l'international

40 liens déclarés par les communes avec des collectivités étrangères

Attention les chiffres ci-après sont ceux connus à la date d'élaboration de la fiche.

Les populations et les contacts avec l'international

Les personnes nées à l'étranger

Selon des données du recensement de la population de 2015 fournies par l'INSEE :

- sur 346 813 habitants
 - 246 850 se déclarent « français nés en France » soit 71,17 %
 - 12 995 se déclarent « Français nés français à l'étranger » soit 3,74 %
 - 29 661 se déclarent « Français par acquisition, né étranger » soit 8,55 %
 - 40 747 se déclarent « étrangers, nés à l'étranger » soit 11,75 %
 - 16 621 se déclarent « français par acquisition » ou « étranger » mais « nés en France » soit 4,79 %

Pour les Français nés français à l'étranger : 120 pays

Continent	Nb	%
Europe	1 486	11,4%
Afrique	8 639	66,5%
dont Maghreb	4 645	35,7%
Asie	2 481	19,1%
Amérique	378	2,9%
Océanie	10	0,1%
Total	12 995	

et étrangers (147 nationalités)

Continent	Nb	%
Europe	8 313	20,4%
Afrique	23 940	58,8%
dont Maghreb	9 807	24,1%
Asie	7 374	18,1%
Amérique	1 102	2,7%
Océanie	17	0,0%
Total	40 747	

Français par acquisition (Immigrés Français nés étrangers à l'étranger) – 146 pays d'origine

Continent	Nb	%
Europe	4 128	13,9%
Afrique	18 049	61,0%
dont Maghreb	8 411	28,4%
Asie	6 347	21,4%
Amérique	1 077	3,6%
Océanie		0,0%
Total	29 601	

Elément de comparaison :

Pour pouvoir comprendre ces données et les relativiser, nous pouvons nous adosser à l'analyse de l'APUR : « le Grand Paris, un territoire cosmopolite » - note n°80 publiée en septembre 2014:

15% de **la population résidant dans le Grand Paris** est de nationalité étrangère.

A titre de comparaison, la population étrangère représente

- 22% de la population étrangère du Grand Londres.
- 11% à Berlin
- 18% à NY
- 6% en France
- 13% en Ile de France

Les étudiants étrangers

Près de 2800 étudiants étrangers de 101 nationalités sont accueillis par les établissements situés sur le territoire de Grand Paris Sud représentant 18% des étudiants inscrits.

A l'université d'Evry Val d'Essonne 45% des étudiants inscrits en master 2 et en doctorat sont étrangers. Parmi les étudiants étrangers en M2, 86 % viennent d'Afrique.

Elément de comparaison :
Selon Campus France 343 400 d'entre eux ont choisi l'Hexagone pour étudier en 2017-2018, Près de 70 % des étudiants étrangers (contre 61% des Français) choisissent l'université lorsqu'ils viennent étudier en France. Au total, ce sont donc 240 000 étudiants qui y sont inscrits, dont 49 % dans un cursus de licence, 41 % en master, et 10 % en doctorat.

Ville	Nom de l'établissement	% étrangers/ Nb total étudiants	Total Etrangers	Nb nationalité	Europe	Afrique - Moyen Orient	Asie	Amériques	Océanie
	Total		2 784	101	400	1 986	271	109	1
Evry	Université d'Evry et IUT Evry Bretigny	18,7%	2 133	92	210	1 676	173	73	1
Lieusaint	I.U.T. Melun Sénart Fontainebleau	1,6%	32		2	27	2	1	0
Lieusaint	Institut Management Transport Logistique (IMTL)					-	-	-	
Evry	ENSIIE (Eole Nationale Sup. Informatique Industrie et Entreprise)	17,5%	106	17	6	65	31	4	0
Evry	CFA-Eve	8,1%	185		155	30	-	-	0
Courcouron	Ascencia Business School	6,4%	17		0	-	-	-	0
Evry	Telecom Sudparis	32,0%	297	55	23	184	63	27	0
Evry	Centre des Matériaux Mines Paris Tech					-	-	-	0
Lieusaint	Icam Site De Paris Senart	4,0%	14	7	4	4	2	4	0

% étrangers/ Nb total étudiants	18%
Total Étrangers	2 784
Nb nationalité	101
Zone	Nombre
Europe	400
Afrique - Moyen Orient	1 986
Asie	271
Amériques	109
Océanie	1
Inconnus	17

Le milieu économique et l'international

Des entreprises à rayonnement mondial

Territoire du Grand Paris, GPS accueille sur son territoire des entreprises de renommée mondiale et notamment trois groupes importants que sont Safran, Accor et X-Fab. Ils ont des relations étroites essentiellement avec les pays européens ou nord-américains et plus ténues avec les pays du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne.



Safran Aircraft Engines

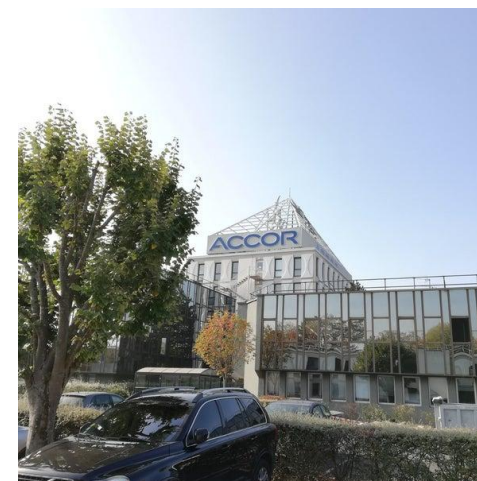
Fabrication de moteurs équipant la flotte de plus de 570 compagnies aériennes dans le monde. Entreprise mondiale déployant une stratégie globale axée sur la proximité des clients.

Le groupe est présent sur le territoire à Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes et Réau.



X-Fab

Établissement français d'un groupe allemand fabricant de semiconducteurs pour la microélectronique. 4 000 personnes au niveau international, 900 à Corbeil-Essonnes.



Groupe Accor

Le Groupe Accor a eu son siège historique à Évry-Courcouronnes mais a transféré désormais son siège social à Issy les Moulineaux en 2018.

Accor est un grand groupe hôtelier français et occupe la 6ème place au classement mondial. Le groupe est présent dans 100 pays et dispose de 18 centres de formation répartis à travers le monde, dont l'un est situé à Évry-Courcouronnes.

L'activité internationale du milieu économique

Sur les 20 000 établissements que comptent le territoire, 142 sont étrangers issus de 27 pays différents. Les entreprises implantées ont des formes diverses : entreprise de nationalité étrangère, filiale ou établissement de groupe étranger, représentant exclusif d'une marque étrangère.

Nombre des établissements par pays

Allemagne	13	UE
Portugal	8	UE
Royaume Uni	8	UE
Italie	6	UE
Pays Bas	4	UE
Suisse	4	UE
Belgique	2	UE
Danemark	2	UE
Espagne	2	UE
Luxembourg	1	UE
Slovénie	1	UE

Algérie	1	MED
Japon	10	ASI
Taiwan	2	ASI
Malaisie	1	ASI
USA	6	AM
Pérou	1	AM
Cameroun	3	AFR
Congo	1	AFR
Côte d'Ivoire	1	AFR
Madagascar	1	AFR
Nigeria	1	AFR
Rep Centrafricaine	1	AFR

Les pays les plus représentés

Allemagne	13	UE
Japon	10	ASI
Portugal	8	UE
Royaume Uni	8	UE
Italie	6	UE
USA	6	AM
Pays Bas	4	UE
Suisse	4	UE
Cameroun	3	AFR



Les liens des acteurs du territoire avec le reste du monde

Les accords internationaux dans le supérieur

- 14 établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec une vraie richesse de liens (doubles diplômes, conventions de recherches entre laboratoires ou échanges de professeurs ...)

Par exemple :

- L'Icam a 3 sites à l'étranger donc 2 en Afrique centrale et 1 en Inde
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (ENSIIE) a 53 accords sur 5 continents
- L'Université d'Evry-Val-d'Essonne a un lien avec 50 universités dans 20 pays



Les langues dans le secondaire

- 6 langues enseignées
 - 3 collèges > LV2 : portugais / chinois
 - 4 lycées > LV2 ou LV3 : le portugais / italien / chinois
 - 1 collège sur 2 possède 1 ou plusieurs classes bilangues en anglais, allemand ou espagnol
 - 6 lycées > 1 section européenne en anglais, allemand ou espagnol mais aucune section en langues orientales



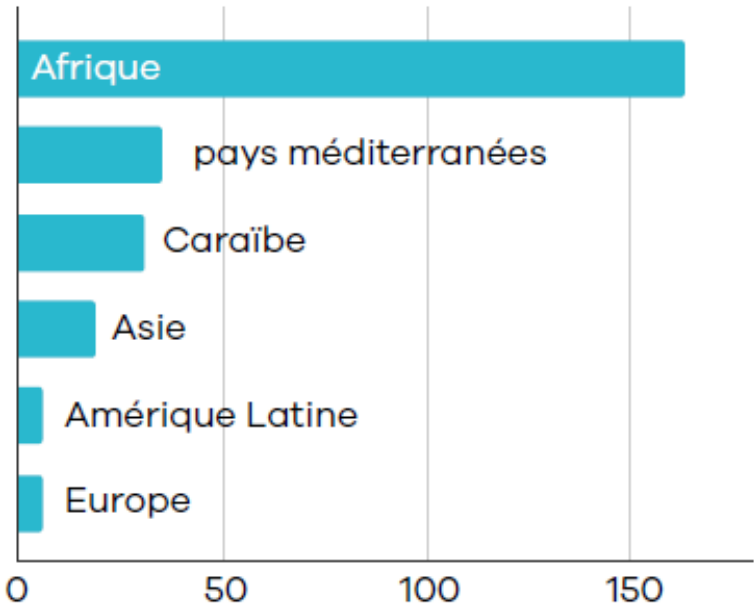
Les associations

	Nb	%
Nb assos créées sur 10 ans	1642	
à vocation de Solidarité Internationale	260	15,8%
à vocation de soutien en France d'étrangers	23	1,4%
à vocation des rencontres et découvertes interculturelles	91	5,5%
Total	374	22,8%



Sur 1642 associations créées en 10 ans, dont le siège est à GRAND PARIS SUD, 374 créations sont des associations de solidarité internationale, de soutien d'étrangers en France ou de rencontres et découvertes interculturelles

Associations en lien avec l'international



Le milieu sportif

GPS accueille plusieurs événements internationaux :

- Sur 6 tournois en France, homologués par la fédération internationale de gymnastique (FIG), 2 se déroulent sur le territoire de GPS : à Combs-la-Ville et Corbeil-Essonnes
- Yoshida Challenge : tournoi de baseball organisé à Lieusaint tous les 2 ans avec des équipes nationales en préparation d'une compétition internationale
- Régate d'aviron (25km) des Culs Gelés en janvier au Coudray-Montceaux : présence de belges, de suisses, d'italiens, etc.
- Stage international « Evry Move » tous les ans à Evry-Courcouronnes avec près de 60 participants qui viennent du monde entier
- Tournoi de football Ris Cup « tournoi international Frédéric Vial »

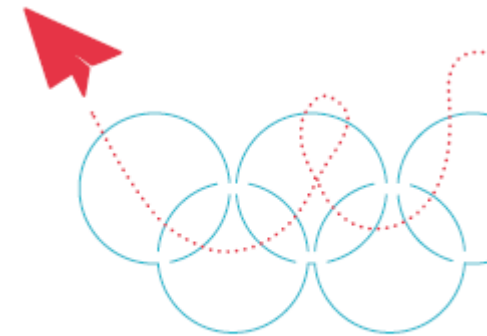
Au moins **10%** des clubs sportifs du territoire organisent des déplacements à l'étranger 2 à 3 fois par an.

Compétitions internationales des clubs :

2 clubs de sport collectif se déplacent en Europe dans le cadre de la Ligue des Champions de leur discipline (se déroule tous les ans dans un pays différent)

- Baseball : Templiers de Sénart, qualification tous les ans pour la coupe d'Europe
- Roller-hockey féminin : Phénix de Ris-Orangis, qualification tous les ans pour leur ligue des Champions

En sport individuel, plusieurs sportifs (gymnastique, karaté, athlétisme, boxe, tennis, escalade, natation artistique et tennis de table paralympique) se déplacent dans le monde entier pour des Coupes d'Europe, Coupe du monde, Championnat d'Europe, Championnat du monde.



L'action internationale de GPS et des communes

D'après l'Atlas de la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT), on peut recenser 40 liens avec des collectivités étrangères :

Europe	
Allemagne	8
Canada	2
Chypre	1
Espagne	4
Italie	1
Portugal	1
Roumanie	3
Royaume Uni	5
Suède	1

Afrique	
Gabon	1
Mali	1
Mauritanie	8
Sénégal	1

Méditerranée	
Israël	1
Territoires Palestiniens	2

Grand Paris Sud mène des projets de coopération en lien avec la Mauritanie depuis 1986, le Mali depuis 1990 et le Sénégal depuis 2010. L'Agglomération est actuellement partenaire de l'Association Mauritanienne des Communes du Sud et dispose d'accord de coopération avec la ville de Kayes (1990, Mali), le District de Bamako (2010, Mali), la Ville de Dakar (2010, Sénégal) et la Région de Nouakchott (2011, Mauritanie).

Grand Paris Sud dispose aussi d'une expérience importante sur un plan européen tant dans la recherche de financements en provenance de l'Union Européenne que dans la participation à des projets d'échanges d'expériences/innovation en partenariat avec des villes européennes.

Enfin, Grand Paris Sud mène des actions d'éducation à la citoyenneté internationale en lien avec des acteurs locaux et des équipements culturels et socio-éducatifs du territoire.

Ces trois dimensions - internationale, européenne et territoriale - participent

- à favoriser l'innovation et la recherche de solutions communes par les échanges de pratiques,
- à développer la solidarité entre les territoires autour de thématiques partagées
- et à promouvoir le dialogue des cultures.

